

# Faire l'histoire des inégalités au Luxembourg – État des lieux des sources et perspectives

Sous la direction d'Estelle Berthereau et de Denis Scuto



**YOU'LL  
NEVER  
WORK  
ALONE.**



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG



## **IMPRESSUM**

### **ÉDITEUR**

[C2DH - Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History \(C2DH\)](#)

### **DIRECTION**

Estelle Berthereau  
Denis Scuto

### **AUTEURS**

Estelle Berthereau, chercheuse postdoctorale, C<sup>2</sup>DH  
Suzana Cascao, chercheuse postdoctorale, LISER  
Luca Federico Cerra, doctorant, C<sup>2</sup>DH et Université de Namur  
Tiago Flores, doctorant, LISER  
Kevin Goergen, doctorant, C<sup>2</sup>DH  
Antoine Paccoud, chercheur, [LISER](#)  
Daniel Richter, docteur, C<sup>2</sup>DH  
Denis Scuto, chercheur et professeur, C<sup>2</sup>DH  
Paul Zahlen, STATEC, C<sup>2</sup>DH

### **EN PARTENARIAT AVEC LA**

[Chambre des salariés](#)

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>2</b>
Denis Scuto	
<b>2. LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE À LUXEMBOURG AU XVIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE, AU MIROIR DU CADASTRE THÉRÉSIEEN ET DES VENTES DES BIENS NATIONAUX : LE CAS DES CORPS DE MÉTIERS.....</b>	<b>7</b>
Luca Federico Cerra	
<b>3. L'HISTOIRE FONCIÈRE ET LA QUESTION DU LOGEMENT À DUDELANGE (1824-2018) : CONCENTRATION ET INÉGALITÉS.....</b>	<b>14</b>
Tiago Flores, Antoine Paccoud	
<b>4. ACCUMULATION PAR LA PÉRIPHÉRIE : LE LUXEMBOURG ET LES COLONIES EN AFRIQUE.....</b>	<b>25</b>
Kevin Goergen	
<b>5. IDENTIFIER LES INÉGALITÉS À TRAVERS LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS DU LUXEMBOURG (1924-2024).....</b>	<b>39</b>
Estelle Berthereau	
<b>6. LES NANTIS ET LES DÉMUNIS À ESCH-SUR-ALZETTE AU TOURNANT DU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE (1872-1935). À LA RECHERCHE DES CLASSES SOCIALES À TRAVERS LES SOURCES HISTORIQUES. ....</b>	<b>54</b>
Suzana Cascao et Daniel Richter	
<b>7. PENSER LES INÉGALITÉS À TRAVERS LES STATISTIQUES .....</b>	<b>69</b>
Paul Zahlen	
<b>8. CONCLUSIONS .....</b>	<b>104</b>

# 1. Introduction générale

---

## Denis Scuto

L'atelier pluridisciplinaire co-organisé le 4 juin 2024 par la Chambre des salariés (CSL), le LISER et le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C<sup>2</sup>DH), se proposait de réfléchir et de discuter sur la manière d'écrire l'histoire des inégalités au Luxembourg. Cette coopération scientifique entre la Chambre des salariés et le C<sup>2</sup>DH s'est concrétisée par une première convention et un premier projet de recherche portant sur l'histoire institutionnelle de la Chambre de travail et de la Chambre des employés privés, fondées en 1924 et fusionnées en 2008-2009 dans la Chambre des salariés, ainsi que par le lancement d'une nouvelle convention avec un projet de recherche sur l'histoire des inégalités sociales sur cette période de cent ans (au moins).

## Remarques préliminaires

Cet atelier s'inscrit dans une démarche scientifique mais aussi dans une démarche civique. Cette fonction civique est, pour moi, indissociable de la posture de chercheur. Permettez-moi d'en dire quelques mots en guise d'introduction.

1. Comme d'autres, je m'inspire d'historiens comme le médiéviste français Marc Bloch, pour qui le chercheur donne, à travers des connaissances scientifiques, à travers les nouveaux éclaircissements qu'apporte la recherche dans une optique d'explication et non de jugement, des outils pour favoriser les processus d'émancipation des citoyens. Pour le formuler avec un autre historien, Gérard Noiriel, dans l'avant-propos à son *Histoire populaire de la France* : « [Il s'agit d'] aider les lecteurs, non seulement à penser par eux-mêmes, mais à se rendre étrangers à eux-mêmes, car c'est le meilleur moyen de ne pas se laisser enfermer dans les logiques identitaires. »
2. Les historiens et historiennes doivent ensuite s'efforcer de diffuser ses connaissances savantes par tous les canaux de vulgarisation possibles (presse écrite, radio, télévision, internet, etc.).

Une troisième fonction qui traverse la plupart de mes travaux d'historien depuis mon mémoire de maîtrise en 1988 à l'ULB sur l'histoire du mouvement ouvrier luxembourgeois et de la grande grève de mars 1921 mérite d'être relevée :

3. Ces travaux traitent des relations entre des individus et des groupes qui occupent des positions inégales dans l'espace social, de rapports de domination comme de rapports de solidarité.

Passons donc des rapports inégaux à l'histoire des inégalités.

## Histoire de la notion d'inégalité

Les différents apports méthodologiques et multiples entre sciences humaines et sciences sociales sont aujourd'hui étudiés, combinés, complétés, hors des visions anciennes catégorisées où chaque domaine d'étude se refusait à un échange pluridisciplinaire.

L'étude des inégalités est avant tout menée par des économistes, sociologues, mathématiciens qui, ensuite, s'appliquent à les penser sur le temps long et donc à évoquer leur histoire.

Aussi, pourquoi utiliser les sciences humaines, en particulier les méthodes historiques, alors que ce sont souvent d'autres disciplines des sciences sociales qui étudient les inégalités ?

D'abord parce que les inégalités sont traitées de manière pluridisciplinaire depuis l'origine du terme. Dans le langage courant, le terme d'inégalité est défini, par exemple dans le dictionnaire le *Robert* comme l'« absence d'égalité entre les hommes <sup>1</sup> », ou encore comme un « défaut d'égalité <sup>2</sup> » pour le Dictionnaire de l'Académie

---

1 <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/inegalite/>

2 Dictionnaire de l'Académie française, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inegalite/4277020> et <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9I1042>

française. Il s'agit donc d'une définition en creux, en négatif de l'égalité considérée dans le *Larousse*, outre la dimension mathématique, comme un rapport, c'est-à-dire « une relation d'identité entre deux termes référés à une norme <sup>3</sup> ». L'égalité peut être naturelle, économique ou juridique. Le raisonnement inverse peut être livré pour la notion d'inégalité de nature, en droit et au niveau économique.

Le dictionnaire classique de Littré, quant à lui, précise pour le terme inégalité, « la différence de fortune, des conditions de vie, des forces en présence », adoptant un point de vue économique mais encore sociologique <sup>4</sup>.

La philosophie et les sciences politiques se sont également emparées de la notion d'inégalité. Il s'agit d'une définition en creux, contraire à la notion d'égalité, utilisée en tant que terme négatif par Montaigne, mais encore Jean-Jacques Rousseau. Montaigne, dans son essai intitulé « Sur l'inégalité entre les hommes <sup>5</sup> », y voit la dimension de l'apparence, reflet de la condition et du caractère :

« Pourquoi, s'agissant d'un homme, ne procédons-nous pas de même en l'estimant pour ce qui lui appartient en propre ? Il mène grand train, il a un beau château, tant de crédit et tant de rente : tout cela lui est extérieur, et non en lui-même. »

Puis, Jean-Jacques Rousseau distingue, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* <sup>6</sup>, deux types d'inégalités, la première étant l'inégalité naturelle (ou physique avec les différences d'âge, de santé et autres) et non l'égalité naturelle travaillée par les penseurs de l'époque moderne, Pufendorf <sup>7</sup> et Helvétius <sup>8</sup>. La deuxième inégalité pour Rousseau est l'inégalité morale ou sociale établie par une convention humaine sur le principe de la propriété, dont le travail et l'oppression découlent. Les inégalités de propriété sont ainsi craintes par Rousseau, sans pour autant remettre en cause la propriété elle-même. Mais il précise que le contrat entre travailleurs et propriétaires, afin de créer une société politique, ne doit pas pour autant se faire au détriment des premiers. Cela n'est pas sans rappeler, en contrepoint des sociétés vécues, les sociétés égalitaires décrites dans les utopies de Thomas More <sup>9</sup> avec « Utopia », de François Rabelais <sup>10</sup> avec « l'abbaye de Thélème », ou encore la « cité du soleil » de Tommaso Campanella <sup>11</sup> puis, plus tardivement, les sociétés idéales des penseurs ou utopistes fouriéristes et premiers socialistes <sup>12</sup>.

Ensuite, la notion d'égalité apparaît avec la Révolution française, mais avec la nuance de l'égalité en droits et les différents projets de rédaction de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* témoignent de l'éviction du terme d'égalité ou d'équité sociale (sous-entendu économique <sup>13</sup>) au bénéfice de la proclamation du droit de la propriété comme « droit inviolable et sacré ». Cette égalité en droits s'oppose à une vision religieuse d'Ancien Régime où les inégalités sur terre sont acceptables, du fait de la promesse du jugement dernier et de l'égalité dans l'au-delà.

Au niveau géographique et sociologique, les inégalités se lisent dans l'espace avec les notions de fragmentations socio-spatiales à différentes échelles et témoignent de la ghettoïsation des espaces en fonction du type d'habitat, de la grandeur des propriétés, de la densité d'infrastructures d'aménagement, des liaisons de transport, de la polarisation des espaces, de la densité du bâti et de l'urbanisation par exemple.

Au niveau sociologique et économique, les notions de distinctions, de classes sociales, de générations permettent de comparer et de mieux comprendre les différentes inégalités présentes, principalement économiques avec les inégalités de revenus et de patrimoines et plus globalement, les inégalités dites sociales (avec les inégalités de genre, celles liées au racisme, et autres discriminations reliées aux préférences sexuelles) pouvant impacter l'égalité des chances.

---

3 *Larousse*, <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/egalite/45976>

4 Littré Émile, *Dictionnaire de la langue française*, définition d'« inégal, ale », Paris, Hachette, 1863, tome II 1<sup>ère</sup> partie, p. 81.

5 Montaigne Michel de, *Les Essais*, Livre I, chapitre 42, tome III, Paris, Volland, 1789, p. 67.

6 Rousseau Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1755.

7 Pufendorf Samuel von, *Le droit de la nature et des gens ou système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, Amsterdam, Gérard Kuyper, 1706.

8 Helvétius Claude-Adrien, *De l'esprit*, Paris, Durand, 1759.

9 More Thomas, *L'Utopie*, Paris, Folio, 2012.

10 Rabelais François, *L'abbaye de Thélème*, Paris, Droz, 1934, p. 35 dans *Gargantua*.

11 Campanella Tommaso, *La cité du soleil ou idée d'une république philosophique*, Paris, Levavasseur, 1840.

12 Par exemple, on peut citer les phalanstères de Charles Fourier.

13 Martin Jean-Clément, « La Révolution française et l'inégalité », dans la revue *Cités*, numéro 89 (1), p. 137-150.

Au niveau institutionnel à l'échelle mondiale, l'OCDE <sup>14</sup>, l'ONU <sup>15</sup>, la Banque mondiale, des ONG comme Oxfam <sup>16</sup>, définissent les inégalités comme un phénomène croissant, avec une médiatisation accrue depuis les années 1980 et une insistance notamment sur les inégalités de revenus.

À l'échelle des institutions luxembourgeoises, le STATEC, le LISER, le LIS mais encore la Chambre des salariés de Luxembourg (CSL), définissent les inégalités comme relevant des revenus mais encore du patrimoine <sup>17</sup>.

Quant aux outils de mesure, ils sont, traditionnellement, le coefficient ou indice de Gini, l'indice Theil, les comparaisons par déciles, centiles, et l'utilisation du revenu médian par les économistes de différentes études. La CSL mobilise les critères de mesure suivant : la part salariale dans la valeur ajoutée brute, le revenu disponible équivalent, le coefficient de Gini de revenu disponible, le taux de risque de pauvreté, le rapport interquintile avec les difficultés de mesure des inégalités au niveau de la santé et de l'éducation.

Au niveau historique, la question du temps long permet de penser les inégalités à partir de données anciennes, de recouper les informations et de contextualiser afin de ne pas succomber à l'histoire téléologique qui consiste à voir dans le passé le présent.

Quelles sources seraient donc pertinentes pour étudier les inégalités au Luxembourg ? Avec quelles méthodes ? Quels outils ? Quels critères de mesures pourraient être favorisés, élaborés ou critiqués, afin de traiter des sources anciennes qui ne correspondent pas à la logique des sources actuelles et de leur traitement avec les instruments de mesure actuels ?

## Les sources luxembourgeoises en présence

Les sources luxembourgeoises ont leurs propres caractéristiques et logiques, elles ne sont pas centralisées depuis longtemps dans certains domaines. De plus, elles sont sectorisées, localisées, dans un contexte de secret fiscal et de la protection des données fiscales et bancaires sur 100 ans.

Les données de la sécurité sociale, l'IGSS (l'Inspection générale de la sécurité sociale) ne sont informatisées que depuis 20 ans mais non centralisées, et difficilement accessibles entre 1945 et les années 1990.

Autre questionnement : comment combiner histoire quantitative et histoire qualitative dans un petit pays européen caractérisé par son histoire transnationale, par sa participation à l'histoire globale liée aux différentes phases de la mondialisation ?

Un premier inventaire des sources permet d'identifier les sources historiques comme les cadastres, les sources notariales, les sources des institutions comme la CSL, les sources liées à la presse, les sources statistiques (STATEC), celles d'Eurostat, les choix et analyses de l'OCDE qu'il conviendra de traiter avec esprit critique.

## Un mouvement historiographique mondial

Grâce aux travaux économiques et philosophiques avec, entre autres, J. Rawls <sup>18</sup>, J. Stiglitz <sup>19</sup>, J. Sachs <sup>20</sup>, B. Milanovic <sup>21</sup> et T. Piketty <sup>22</sup>, ainsi que le travail historique de Walter Scheidel depuis la préhistoire, préfacé par Louis Chauvel <sup>23</sup>, on observe un développement du champ d'étude des inégalités.

---

14 <https://www.oecd.org/fr/social/inegalite-et-pauvrete.html>

15 La hausse des inégalités affecte plus des deux tiers de la planète | Nations Unies

16 <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/reunions-de-printemps-2024/>

17 <https://www.csl.lu/fr/pages-economiques/inegalites-et-pauvrete/>

18 Rawls J., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987, ouvrage de 1971.

19 Stiglitz J.E., *La grande désillusion*, Paris, Poche, 2003 ; *La grande fracture*, 2015 ; *Peuple, pouvoir et profit*, Paris, Les liens qui libèrent, 2019 entre autres.

20 Sachs Jeffrey, *The ages of globalization*, New York, Columbia University Press, 2020 ; *UN Millennium Development Library: Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals (UN Millennium Project)*, 2005.

21 Milanovic Branko, *Visions of inequality: from the French revolution to the end of the cold war*, Belknap Press, 2023 ; *Inégalités mondiales*, Paris, La Découverte, 2021.

22 Piketty Thomas, *Le Capital du XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2013 ; *Capital et idéologies*, Paris, Seuil, 2019.

23 Scheidel Walter, *Une histoire des inégalités, de l'âge de pierre au XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Actes Sud, 2021.

## Historiographie du Luxembourg

L'histoire institutionnelle montre la préoccupation du Luxembourg à traiter les questions d'inégalités.

Avec la création d'une chaire d'économie sur les inégalités à l'université du Luxembourg, ainsi que des programmes comme le programme PEARL et la spécialisation de certains centres de recherches comme le LISER (voir l'historique de l'institution dans la présentation de Paul Zahlen) et les différents observatoires comme celui de l'habitat. Antoine Paccoud étudie à ce propos les sources cadastrales, notamment pour la ville de Dudelange.

Des institutions luxembourgeoises traitent des inégalités : par exemple la CSL, depuis 2011, élabore son *Panorama social* à chaque printemps.

Une impulsion mondiale est donnée par des institutions qui traitent des inégalités et de leurs données depuis les années 1980 comme, par exemple, le LIS (« The Luxembourg Income Studies database ») présent au Luxembourg.

Il faut ajouter la société civile. Les associations, les ONG travaillent, par exemple, avec les Offices sociaux et produisent des données depuis la loi d'archivage de 2018. HUT, après la crise de Caritas et la Croix rouge possèdent également des analyses et données.

Au Luxembourg, les travaux de Louis Chauvel s'accompagnent d'études comparatives <sup>24</sup>.

En économie, le rôle de la place financière luxembourgeoise en Europe et dans le monde a été étudié par les économistes Emmanuel Saez et Gabriel Zucman <sup>25</sup>. Avec les travaux de Benoît Majerus également portant sur la place financière luxembourgeoise, une autre vision, cette fois-ci historique des réseaux, y est apportée <sup>26</sup>. Les études monographiques comme celle concernant la compagnie d'assurance Lalux menée par Paul Zahlen peuvent éclairer les rôles d'acteurs économiques <sup>27</sup>.

En histoire, des économistes comme Gérard Trausch <sup>28</sup> ont écrit une histoire économique et sociale du Luxembourg et les bibliographies du STATEC <sup>29</sup> constitue un matériau de réflexion de premier ordre pour traiter le sujet.

En histoire sociale, l'histoire des mouvements sociaux lit en creux les inégalités (Denis Scuto) avec les nombreux travaux sur les conditions de vie des ouvriers, sur l'histoire des syndicats et des luttes sociales...

En géographie et en histoire, Luca Cerra étudie pour la période de la Révolution française le cadastre de Marie-Thérèse d'Autriche, Antoine Paccoud et Tiago Flores analysent le cadastre de Dudelange sur un temps long.

Et d'autres sources peuvent être étudiées et constituer des pistes entre itinéraires privés et histoire globale, afin d'élaborer une « histoire pragmatique » alliant histoire et statistiques (Paul Zahlen), les archives de la CSL (Estelle Berthereau) et d'autres archives et autres thématiques sûrement pas suffisamment exploitées dans le cadre de l'étude des inégalités avec les archives liées à la participation du Luxembourg à la colonisation (Kevin Goergen), les archives notariales, de recensement, de bienfaisance (Suzana Cascao et Daniel Richter), et sûrement à terme les questions de transferts de propriété durant la Deuxième Guerre mondiale.

---

24 Entre autres, Chauvel Louis et Schröder Martin, « Generational Inequalities and Welfare Regimes », in *Social Forces*, 92 (4), p. 1259-1283.

25 Zucman Gabriel, Saez Emmanuel, *Le triomphe de l'injustice*, Paris, Seuil, 2020.

26 Majerus Benoît, "From local notables to global players: law firms in a tax haven (Luxembourg, 1960s to 2020s)", in *Business History*, 2024.

27 Comme Répertoire analytique des publications statistiques et économiques du XIX siècle à nos jours, 9<sup>e</sup> édition, Collection « Définitions et méthodes », numéro 3, décembre 1987 et Repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale au Luxembourg à partir du début du XX<sup>ème</sup> siècle, Luxembourg, STATEC, 2001.

28 Trausch Gérard, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg : 1815- 2015*, Luxembourg, STATEC, 2017.

29 Zahlen Paul, *Lalux : La Luxembourgeoise, 100 ans d'assurances*, Luxembourg, Binsfeld, 2020, 2 tomes.

## Denis Scuto

*Directeur adjoint du Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C<sup>2</sup>DH), centre interdisciplinaire de recherche de l'Université du Luxembourg. Ses recherches et ses publications portent sur l'histoire du syndicalisme et du monde ouvrier, l'histoire de l'État-nation, des migrations et de la citoyenneté. Il a notamment publié : Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareilles du mouvement ouvrier luxembourgeois, 1918-1923 (1990), Chambre de Travail Luxembourg, 75<sup>e</sup> anniversaire 1924-1999 (1999), La nationalité luxembourgeoise, XIX-XXI<sup>ème</sup> siècles. Histoire d'un alliage européen (2009), Une histoire contemporaine du Luxembourg en 70 chroniques (2019).*

## 2. Les inégalités de patrimoine à Luxembourg au XVIII<sup>ème</sup> siècle, au miroir du cadastre thérésien et des ventes des biens nationaux : le cas des corps de métiers

---

Luca Federico Cerra

Faute de sources accessibles, il est difficile d'estimer précisément les inégalités de patrimoine au Luxembourg à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'historien doit dès-lors s'engager dans une lecture en creux des données disponibles et mêler qualitatif et quantitatif. Cet article se propose, grâce à une étude de cas réalisée sur la vente des biens nationaux ayant appartenu aux corporations de métier, d'apporter un éclairage particulier sur les sources disponibles concernant les biens des corporations. La vente de ces biens, principalement fonciers, constitue en effet un indicateur précis sur l'enrichissement d'un petit nombre de propriétaires. Confrontée au cadastre réalisé par l'impératrice Marie-Thérèse en 1766, cette étude permet d'identifier et d'analyser les bénéficiaires de cette vente, et d'en déduire les conséquences sur le creusement des inégalités.

Dans un premier temps, la présentation des sources utilisées et contextualisées permet de saisir en partie la situation socio-économique du Luxembourg à la fin du siècle des Lumières. Dans ce contexte, les corps de métier recouvrent un rôle particulier, ce qui explique le choix des sources émanant de la vente de leurs biens. Ensuite, ce tableau socio-économique sera mis en perspective avec les inégalités recensées dans le cadastre thérésien de 1766. Pour conclure, je montrerai que l'enrichissement de la couche la plus aisée de la population au détriment de la plus défavorisée est une tendance générale au sein de cette région à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le duché de Luxembourg est une composante des Pays-Bas autrichiens, située entre le royaume de France au sud, la principauté épiscopale de Liège au nord-ouest et les principautés allemandes à l'est<sup>30</sup>. Cette région périphérique, essentiellement rurale et pauvre, est faiblement peuplée, environ 200 000 habitants dans les années 1760, soit près de 20 habitants/km<sup>2</sup>, dont environ 8 500 dans la capitale<sup>31</sup>. Les routes, peu nombreuses et mal entretenues, accentuent l'enclavement du territoire.

En 1795, le duché est annexé avec le reste des Pays-Bas autrichiens à la France révolutionnaire et, tout en gardant approximativement ses frontières, prend le nom de « département des Forêts ». C'est à cette date que l'Ancien Régime y est subitement aboli, les lois françaises s'y appliquant : démocratie, séparation des pouvoirs, mais aussi libéralisme économique et confiscation des biens nationaux.

Cette étude s'appuie sur deux types de sources, les actes de vente de ces « Biens Nationaux », réalisés entre 1796 et les premières années du XIX<sup>ème</sup> siècle, et le « Cadastre thérésien » de 1766, œuvre monumentale de cadastration réalisée au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle recouvre une grande partie des territoires sous domination de Marie-Thérèse d'Autriche<sup>32</sup>, principalement la Basse-Autriche, le Royaume de Bohême, le duché de Milan et le duché de Luxembourg.

Bien qu'il s'agisse d'une des sources les plus complètes de l'époque, ce cadastre comporte des lacunes, notamment au niveau de la couverture de l'étendue du territoire, variant en fonction des estimations entre 2/3 et 5/6<sup>33</sup>. Le cadastre luxembourgeois a conservé la plupart de ses archives, en dépit de leur dispersion actuelle entre six dépôts d'archives, situés en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne<sup>34</sup>.

---

30 Moreau de Gerbehaye Claude de, « Un cadastre véritable et original ? La réforme fiscale au Luxembourg et le cadastre thérésien de 1766 », dans *Catastro* (50), avril 2004, p. 268.

31 *Ibid.*, p. 269.

32 Moreau de Gerbehaye Claude de « Un cadastre véritable et original ? La réforme fiscale au Luxembourg et le cadastre thérésien de 1766 », p. 284.

33 Lemaire Guy, *Le dénombrement thérésien dans le duché du Luxembourg et le comté de Chiny (1766-1771)*, Louvain, Université catholique de Louvain, 1965, p. 395.

34 Moreau de Gerbehaye Claude de, *op. cit.*, p. 278.

La vente des biens nationaux constitue quant à elle le processus d'aliénation, puis de vente des domaines et possessions d'institutions d'Ancien Régime, principalement ceux de l'Église, mais également de la Couronne française, du gouvernement autrichien, de certains nobles ayant émigré et des corporations. L'objectif de cette vente est de résoudre la crise financière de la Révolution. Selon les historiens Bernard Bodinier et Éric Teyssier, ce processus constitue « le plus vaste mouvement de transfert foncier et immobilier qu'ait connu l'histoire de France, en valeur de capital, en importance sociale, psychologique et politique »<sup>35</sup>.

## Économie et société luxembourgeoise au XVIII<sup>ème</sup> siècle

### Structure de la société et activités économiques principales

Le duché de Luxembourg est donc une région pauvre et périphérique des Pays-Bas autrichiens. Sa structure et organisation interne repose, au niveau administratif, sur le partage entre un « quartier allemand » à l'est, où se trouve la capitale, et un « quartier wallon » à l'ouest, où prédomine l'utilisation de la langue française ou de dialectes wallons. En raison de sa situation géographique excentrée, en partie tournée vers le bassin rhénan, et des circonstances politiques extérieures, le duché maintient une certaine autonomie par rapport aux autres provinces des Pays-Bas<sup>36</sup>. Le gouvernement central considère en effet cette région comme marginale et n'envisage pas d'investissements massifs pour ses infrastructures<sup>37</sup>. Cela redeviendra la norme après la période française, et le Luxembourg sera même plus pauvre sous la domination néerlandaise, après 1815<sup>38</sup>.

Le Luxembourg est essentiellement rural et pauvre, surtout dans sa partie ardennaise au nord. Son économie se base principalement sur la culture céréalière, l'élevage et l'exploitation forestière, avec cependant quelques métiers artisanaux comme la cordonnerie, la draperie ainsi que le commerce de détail. L'industrie, bien que limitée, est très dynamique, notamment la métallurgie<sup>39</sup>.

Socialement, les puissantes abbayes (Clervaux, Orval, Neumünster...) jouent un rôle important dans l'organisation de la société, et la population est majoritairement acquise à la foi catholique et fidèle à la couronne d'Autriche<sup>40</sup>, tandis que les corps de métiers structurent à la fois la vie économique et sociale d'un grand nombre d'individus.

### Le rôle des corps de métiers dans l'économie luxembourgeoise

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les métiers au Luxembourg, ou corporations, sont des associations d'artisans, urbaines, autogérées, soumettant leurs membres à une discipline collective pour l'exercice d'une profession, assurant un monopole de la vente et de la production<sup>41</sup>. Cependant, cette situation de monopole entraîne des prix élevés et est considérée comme un frein aux progrès techniques. Par exemple, il a été démontré que les merciers, parmi les corporations les plus prospères, ont utilisé leurs ressources financières pour mener de nombreux procès coûteux afin de défendre et d'étendre leurs privilèges<sup>42</sup> : la préservation de leurs intérêts, remis en cause par le pouvoir municipal, est donc au cœur des activités de défense de ces associations d'artisans.

Cependant, malgré leur rôle crucial dans les échanges et les interactions économiques, les corps de métier ne disposent pas de possessions comparables au clergé ou à la noblesse, qui possèdent près de 20 % du patrimoine foncier du duché. Au contraire, leurs biens ne recouvrent qu'une infime partie du territoire (0,7 % dans le proche département de la Dyle) et ont un impact foncier extrêmement réduit (au contraire d'autres

---

35 Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 2000, p. 8-9, <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsnr.2001.0149>

36 Moreau de Gerbehaye Claude de, « Un cadastre véritable et original ? La réforme fiscale au Luxembourg et le cadastre thérésien de 1766 », *op.cit.*, p. 268

37 *Ibid.*, p. 269.

38 Laux Frédéric, « Origine et mémoire du Grand-Duché de Luxembourg », dans *Archives et nations dans l'Europe du XIX<sup>ème</sup> siècle : actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes, Paris, 27-28 avril 2001*, par Bruno Delmas et Christine Nougaret (École nationale des chartes, 2004), p. 89-102.

39 Moreau de Gerbehaye Claude de, « Un cadastre véritable et original ? La réforme fiscale au Luxembourg et le cadastre thérésien de 1766 », *op.cit.*, p. 269.

40 *Ibid.*

41 Schockmel Léandre, *Les Treize Métiers dans la Ville de Luxembourg au 18<sup>ème</sup> siècle*, Luxembourg, 1997, p. 5.

42 *Ibid.*, p. 99

villes, comme Anvers ou Amsterdam). Les 80 % restants du patrimoine foncier sont possédés par des petits propriétaires, ce qui donne lieu à un grand morcellement des terres et ne rend pas possible à des « grands propriétaires » d'émerger, sauf exceptions. Toutefois, ces petits propriétaires terriens travaillent souvent pour des exploitants et tirent donc un faible revenu de leurs maigres possessions, comme nous le verrons.

Les conflits entre les différentes corporations et le magistrat de la ville sont fréquents, nécessitant parfois l'intervention de l'impératrice Marie-Thérèse elle-même, qui en 1771, va reconfirmer la prédominance du Magistrat sur les « Treize Métiers de Luxembourg »<sup>43</sup>. Ces frictions constantes témoignent de la volonté des membres des métiers de jouer un rôle politique plus important, au vu de leur poids économique<sup>44</sup>.

En outre, au sein même des corporations, les inégalités sont très marquées. Près de la moitié des inscrits sont des journaliers, c'est-à-dire des artisans sans droits qui n'ont que la force de leurs bras à louer, ne disposant pas des garanties et des revenus réservés aux maîtres. Cette distinction crée un profond fossé entre une élite corporative et un artisanat plus pauvre, masqué par la façade de l'appartenance à une même organisation<sup>45</sup>.

## Le cadastre des possessions terriennes en 1766

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Luxembourg présente une disparité notable dans la répartition des revenus entre les zones urbaines et rurales. La ville de Luxembourg, avec sa diversité de métiers typiques des zones urbaines, affiche une richesse nette moyenne par habitant assez élevée : outre les habituels métiers de bouche (boulangers, bouchers, brasseurs), on y recense en effet d'importantes activités artisanales telles que la draperie, la tannerie de cuirs et la cordonnerie, ainsi que les métiers de la construction<sup>46</sup>. Des villages plus modestes, comme Dudelange par exemple, principalement ruraux, affichent des chiffres différents : le revenu par habitant moyen y est de 17,2 écus en 1766 (contre 23,1 à Luxembourg)<sup>47</sup>. Le cadastre de 1766 montre une concentration significative de la richesse foncière, particulièrement parmi les familles les plus riches, et une persistance de cette inégalité sur plusieurs générations<sup>48</sup>. La distribution des revenus nets à Dudelange est fortement inégalitaire, avec un coefficient de Gini de 0,87, comparé à 0,53 pour Luxembourg Ville<sup>49</sup>.

La noblesse possède au total 14,3 % de l'ensemble des terrains du duché. Cette concentration montre que les terres, notamment les bois (26,3 %), les terres labourables et les prairies (20 %), sont largement possédées par les nobles, soulignant l'inégalité dans la répartition des ressources foncières. Cette répartition inégale des terres reflète les structures sociales et économiques de l'époque, caractérisées par une concentration du pouvoir et de la richesse entre les mains de l'élite noble.

Si l'on tient compte de la part de la propriété ecclésiastique, estimée entre 6 à 10 % de l'occupation du sol<sup>50</sup>, il apparaît que près de 70 % des terres appartiennent aux « paysans ». Ce pourcentage ne doit pas masquer la nature de ces propriétés ni celle de leurs propriétaires : outre qu'il s'agit essentiellement de paysans riches ou de propriétaires bourgeois, l'écrasante majorité des paysans ne peuvent exhiber que des parcelles de taille extrêmement réduite. Cette masse de « micro-exploitants », pour reprendre les termes de l'historien Gérard Béaur, travaillent généralement pour le compte d'un plus gros exploitant<sup>51</sup>.

Ce paysage de possessions foncières va être complètement bouleversé par l'instauration du régime français, et la vente des biens nationaux.

---

43 Schockmel Léandre, *op.cit.*, p. 7-9.

44 *Ibid.*, p. 153.

45 Voir la thèse de Cerra Luca Federico, sous la direction de Sean Takats et Fulgence Delleaux, Université de Luxembourg et Université de Namur, en cours de rédaction, chapitre 1.

46 Schockmel Léandre, *op.cit.*, p. 153.

47 Schifano Sonia, « Economic Inequality and Social Mobility: Challenges of the Past and the Present », sous la direction de Conchita d'Ambrosio, Université du Luxembourg, 2022, p. 92.

48 *Ibid.*, p. 72.

49 *Ibid.*, p. 85.

50 Bodinier Bernard et Teyssier Éric, L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux, p. 290.

51 Béaur Gérard, « Les rapports de propriété en France sous l'Ancien Régime et dans la Révolution. Transmission et circulation de la terre dans les campagnes françaises du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle », in *Ruralité française et britannique, XII<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles : Approches comparées*, éd. par Nadine Vivier, *Histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 187-200, <https://books.openedition.org/pur/22533>.

## Une opportunité pour s'enrichir : la vente des biens nationaux

### Contexte des ventes et conséquences

La vente des biens nationaux dans le département des Forêts, entre 1795 et 1814, s'inscrit dans le contexte plus large des réformes révolutionnaires visant à redistribuer les propriétés ecclésiastiques et émigrées pour stabiliser les finances publiques de la nouvelle république française.

L'étude de ces sources pour ce département n'est pas nouvelle : Ally Leytem en 2012<sup>52</sup> et Gérard Trausch en 2017<sup>53</sup> ont montré que l'immense majorité des biens mis en vente sont captés par un petit nombre d'acquéreurs : d'abord des étrangers, comme les hauts fonctionnaires français, ensuite des négociants et des hommes de loi locaux (soit la bourgeoisie luxembourgeoise, ayant les moyens d'investir dans l'immobilier). Sous-représentés, les paysans et les classes sociales plus faibles sont pratiquement absents de la vente : ils ne sont que 125 sur les plus de 800 acheteurs de biens nationaux dans le département. Surtout, ces paysans achètent des biens de très faible valeur, pour au total moins de 10 % des superficies disponibles<sup>54</sup>.

Selon l'économiste Gérard Trausch, la raison de ce désintérêt est que la masse de la population paysanne, acquise à la foi catholique, est indignée par cette vente, considérée comme une mesure antireligieuse car visant principalement les propriétés de l'Église. Elle se désintéresse alors de la vente, tandis que la bourgeoisie répond à l'appel de l'immobilier<sup>55</sup>. Ally Leythem estime en revanche que les paysans ne se désintéressent pas de la vente, mais ne s'en rapprochent que lorsque les lots plus modestes sont mis aux enchères, en raison de leurs ressources financières limitées. Il est toutefois certain que la vente des biens des cures a rencontré une forte hostilité de la part de la population locale, conduisant à plusieurs incidents : la « guerre des paysans », unique soulèvement de masse survenu au Luxembourg en 1798, plonge ses racines dans le mécontentement des classes populaires concernant les réformes religieuses. L'historien Gilbert Trausch explique que les populations rurales voient les attaques au clergé comme des provocations, et est utilisé comme prétexte par les meneurs pour exciter les foules<sup>56</sup>.

Cette opposition se manifeste également dans l'obstination de ne pas utiliser le calendrier révolutionnaire<sup>57</sup>.

Cette résistance souligne les tensions sociales et le mécontentement face à la vente des biens ecclésiastiques, perçue comme injuste par les communautés locales<sup>58</sup> et poussant de nombreux paysans à se cotiser pour récupérer certains biens du clergé régulier<sup>59</sup>.

Dans tous les cas, la vente des biens nationaux est un « échec du point de vue social »<sup>60</sup> : seul un petit groupe restreint de spéculateurs en profite réellement. Ce constat ne vaut cependant que pour le département des Forêts : des études de cas ont montré que dans certaines autres régions de la « Grande nation », les négociants et les marchands se partagent les biens vendus de manière relativement équilibrée, comme l'illustre l'étude de cas de Jean-Claude Martin sur Domfront<sup>61</sup>.

---

52 Leytem Ally, *La vente des biens du clergé dans le département des Forêts*, Luxembourg, Association luxembourgeoise de généalogie et d'héraldique, 2012.

53 Trausch Gérard, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg* : 1815- 2015, op.cit., p. 25.

54 Leytem Ally, *op. cit.*, p. 13.

55 Trausch Gérard, *Histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg* : 1815- 2015, op.cit., p. 25.

56 Trausch Gilbert, « Le facteur religieux dans les soulèvements paysans de 1798 », dans *À l'épreuve de la révolution. L'église en Luxembourg de 1795 à 1802*, par Musée diocésain en Piconrue, Musée en Piconrue, 1996, p. 181-82.

57 Emmel Fernand, « L'introduction du calendrier républicain et la réaction des couches populaires », dans *À l'épreuve de la révolution. L'Église en Luxembourg de 1795 à 1802*, op.cit., p. 79-84.

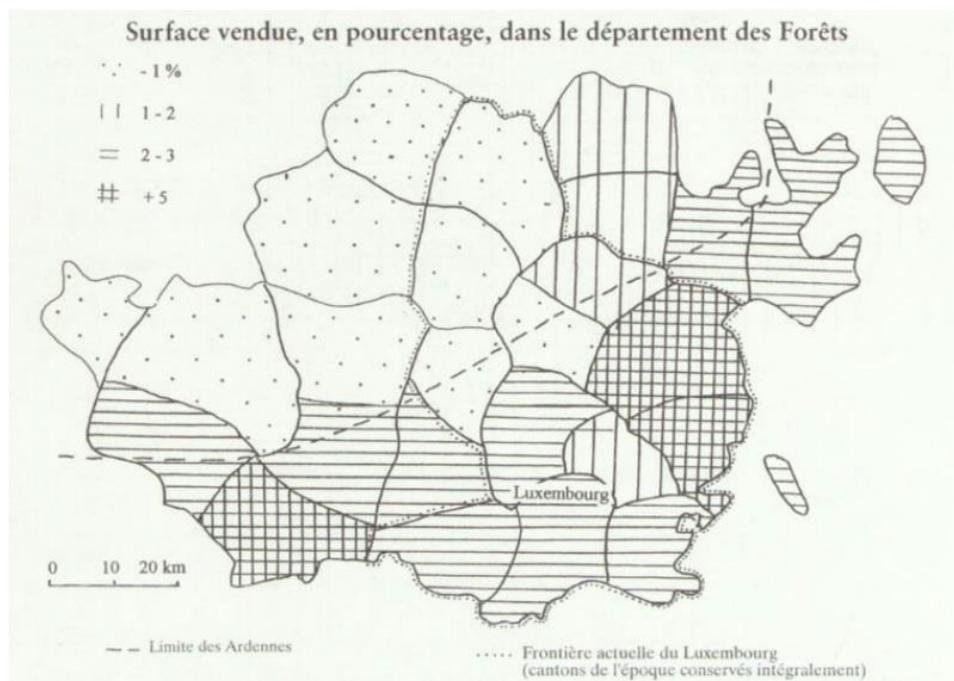
58 Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, op.cit., p. 279-298.

59 Leytem Ally, *La vente des biens du clergé dans le département des Forêts*, op.cit., p. 18.

60 *Ibid.*, p. 14

61 Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, op.cit., p. 378.

Entre 1796 et 1801, la majeure partie des biens ecclésiastiques du département des Forêts est vendue. Ces biens représentent plus de 90 % des surfaces, soit pour le département des Forêts environ 13 600 hectares, surtout des forêts, mais également de nombreux immeubles et terres labourables. Les surfaces restantes proviennent de biens d'émigrés, de l'ancien gouvernement ou des corps de métiers, majoritairement situées au sud des Ardennes, comme illustré dans la carte ci-dessous.



Carte de la répartition des surfaces vendues au département des Forêts <sup>62</sup>

La distribution des biens vendus montre une forte concentration de l'acquisition parmi une minorité de la population. Sur 843 acquéreurs, 31 d'entre eux ont acheté 51 % des biens <sup>63</sup>. La vente des biens nationaux dans le département des Forêts a donc accentué les inégalités sociales <sup>64</sup>.

Cette dynamique d'enrichissement des grands propriétaires rentiers se confirme dans la vente des biens des corps de métiers. Loin de se focaliser que sur les biens ecclésiastiques, plus volumineux et plus rentables, ceux-ci se sont dirigés également vers les biens de plus petite taille, cherchant à mettre la main sur un maximum de possessions en vue d'accroître leur patrimoine, sur base de laquelle par ailleurs sera évalué leur pouvoir politique dans le cadre du suffrage censitaire (le conseil municipal des communes repose sur l'élaboration de listes recensant les 600 les plus riches, les 100 les plus imposés et enfin les 10 les plus riches et plus âgés).

### **La vente des biens des corporations**

Dans le département des Forêts, les registres des ventes des biens nationaux font état de seulement six biens ayant appartenu aux corps de métiers et mis en vente comme biens nationaux. Cet inventaire est manifestement incomplet, mes recherches concernant la mise en vente de biens nationaux ayant appartenu aux corporations non mentionnées ici, comme à Virton <sup>65</sup>.

<sup>62</sup> Carte tirée de Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *op.cit.*, p. 290.

<sup>63</sup> Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *op.cit.*, p. 279-298.

<sup>64</sup> Idem.

<sup>65</sup> Cerra Luca Federico, « Ni meubles, ni effets, ni aucunes rentes. L'impact de la suppression des métiers dans un bourg rural : Virton (1795-1814) », in Bulletin Trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg - Arlon 2022, numéro 3-4, 2022, p. 47.

À l'issue de ce recensement, incluant les biens nationaux de Virton, Arlon et Echternach, il apparaît plus précisément que les biens ont été essentiellement achetés par des rentiers, répliquant exactement les processus d'acquisition propres aux biens du clergé dans ceux des corporations.

Certaines exceptions, cependant, peuvent surprendre, comme la vente de la maison des merciers de Luxembourg. Cette vente illustre l'émancipation par l'achat d'un bien d'une personne au faible revenu, Eustache Kriger, capucin de Liège demeurant à Luxembourg. Ce dernier n'a procédé à aucun achat de bien national auparavant, et acquiert aux enchères, pour 6 900 francs, une maison estimée à 4 100. Cette maison est celle de la corporation des Merciers, la plus riche de la ville, actuellement située au 5 rue de la Loge. L'enchère a lieu le 16 pluviôse (4 février 1797) et Kriger va vivre dans cette maison, qui deviendra en 1820 le siège de la loge Maçonnique de la ville <sup>66</sup>, jusqu'en 1802 <sup>67</sup>. Il s'agit d'un bien relativement important, composée « d'une cave, une cuisine, une place basse et deux cabinets (...) au premier [étage], d'une grande place, une chambre et deux cabinets, au-dessus, d'une mansarde et un grenier » ainsi qu'un « jardin derrière » <sup>68</sup>.



Illustration de la maison du 5, rue de la Loge (Luxembourg) aujourd'hui sur « Google Maps »

Cela reste une exception. À Virton, c'est Joseph Neunhenser (1757- ?), rentier puis régisseur d'une forge, qui achète l'unique bien national ayant appartenu à une corporation, celle des cordonniers. Ceux-ci possédaient un pré qu'ils louaient pour arrondir leur budget <sup>69</sup>. À Arlon, Nicolas-Vincent Légier, le fonctionnaire français et principal acquéreur des biens nationaux au Luxembourg, rafle la mise. Il est avéré que ce dernier s'est enrichi outrageusement, en faisant notamment recours à des faux en matière d'adjudication. Il aurait, selon ses accusateurs, notamment acheté des biens à des prix dérisoires en faisant valoir sa fonction de commissaire du département, pour ensuite les revendre à des sommes plus importantes. Grâce à ses amitiés avec le ministre de la Justice, il échappe au procès <sup>70</sup>. Autre exemple de spéculateur durant cette période, Antoine Resibois (maire d'Arlon) achète trois jardins le 13 juillet 1812 ayant appartenu aux cordonniers d'Arlon, pour la faible somme de 435 francs.

Dernière exception notable, celle de sept artisans coalisés qui rachètent la tannerie de la corporation des cordonniers pour 850 francs le 16 mars 1812. Cette tannerie se trouve aujourd'hui à la source de la Semois. Une étude du réseau des acheteurs des biens nationaux a permis d'identifier les interactions entre les différents acheteurs et leurs voisins, et de localiser précisément ce bien. Ce processus met en lumière les difficultés des artisans pour acquérir leurs anciens ateliers, nécessitant de se coaliser (à 7) pour parvenir à déboursier des sommes considérables. L'étude de réseau met par ailleurs en lumière

66 Rousseau Paul, « Hôtel de la Loge. De la maison 234 sise au marché aux poissons à Luxembourg au n°5 rue de la loge », 19 juin 2009, <http://mason33.org/content/luxemburgo/grand-loge-lu/index.html%3Fp=279.html>.

67 AN Luxembourg, B 0337 n°21. Procès-verbaux du 27 nivôse an V au 6 ventôse an V, 1-56, 1797 (Dossier) <https://query.an.etat.lu/Query/detail.aspx?ID=197662> Maison des merciers et fichier d'adjudication

68 AN Luxembourg, B 0337 n°21.

69 Cerra Luca Federico, « Ni meubles, ni effets, ni aucunes rentes. L'impact de la suppression des métiers dans un bourg rural », *op.cit.* p. 55.

70 Leytem Ally, *La vente des biens du clergé dans le département des Forêts*, *op.cit.*, p. 20.

la reconversion et mobilité professionnelle de Jean Philippe Seyler, qui se déplace depuis Aubange pour travailler à Arlon.

Suite à cette analyse, il apparaît que le phénomène observé dans la vente des biens du clergé se vérifie également pour les biens des corporations. Les biens des corps de métier ne sont généralement pas différents de ceux ecclésiastiques : hormis les dimensions (il ne s'agit pas de monastères ou de grandes surfaces labourables), on retrouve des jardins et des maisons, ainsi que quelques ateliers. Et dans un contexte de dynamique d'enrichissement, les grands rentiers vont faire leur possible pour accaparer un maximum de biens, à quelques exceptions près. La tannerie d'Arlon est à l'heure actuelle l'unique exemple du département d'artisan ayant réussi à garder la main sur leur outil de production.

Pour conclure, le duché de Luxembourg est, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, une région enclavée et rurale des Pays-Bas autrichiens. En 1795, il est annexé par la France révolutionnaire, entraînant des changements politiques et économiques significatifs. En s'appuyant sur le cadastre thérésien de 1766 et les actes de vente des biens nationaux réalisés entre 1796 et les premières années du XIX<sup>ème</sup> siècle, la concentration des propriétés foncières du département s'avère importante.

L'analyse de ces sources permet de mettre en lumière des inégalités marquées de patrimoine foncier, particulièrement entre les zones urbaines et rurales. Lors de la vente des biens nationaux, visant à résoudre la crise financière de la Révolution, une minorité de bourgeois et de hauts fonctionnaires français s'est amplement enrichie, accentuant encore les inégalités sociales et économiques.

Il apparaît que les réformes révolutionnaires françaises n'ont pas réussi à réduire ces inégalités, mais d'autre part tel n'était pas leur but. Elles ont plutôt renforcé la position économique des classes supérieures tout en marginalisant davantage les paysans. La bourgeoisie émergente surtout et, dans une moindre mesure, les riches familles nobles, ont acquis la majorité des terres et des biens nationaux, consolidant leur pouvoir économique et politique.

En résumé, la vente des biens nationaux dans le département des Forêts a contribué à creuser les inégalités entre les catégories sociales. Les bourgeois ont considérablement renforcé leur position économique et foncière, tandis que les paysans sont restés marginalisés. Les processus de vente ont favorisé les classes moyennes et supérieures, accentuant les disparités sociales dans le Luxembourg sous le régime français. Les réformes révolutionnaires ont principalement bénéficié à une minorité privilégiée, exacerbant les disparités économiques et sociales au Luxembourg à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Face à ce constat, plusieurs perspectives de recherche futures sont possibles. D'abord, des études comparatives entre les inégalités économiques et sociales d'autres régions annexées par la France révolutionnaire, pour identifier des tendances générales ou des particularités locales. Ensuite, des analyses des impacts sur long terme : je n'ai pas ici abordé comment les réformes et les ventes de biens nationaux ont influencé la structure sociale et économique du Luxembourg au XIX<sup>ème</sup> siècle et au-delà. Enfin, et de manière plus ambitieuse, il paraît pertinent d'explorer les histoires individuelles des acheteurs et des perdants des biens nationaux pour comprendre les dynamiques locales et les impacts personnels de ces transformations économiques.

## Luca Federico Cerra

*Luca Federico Cerra est assistant-doctorant en histoire moderne à l'Université du Luxembourg (C<sup>2</sup>DH). Il rédige une thèse en cotutelle avec l'université de Namur sur les causes et conséquences de la suppression des corporations au Luxembourg à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il se spécialise en histoire économique et sociale ainsi qu'en histoire des mentalités, et participe également au projet d'humanités numériques DHARPA (UL) et est membre du pôle d'histoire rurale « aRaiRe » (UNamur).*

# 3. L'histoire foncière et la question du logement à Dudelange (1824-2018) : concentration et inégalités

---

Tiago Flores, Antoine Paccoud

Les inégalités socio-économiques qui traversent nos sociétés modernes trouvent souvent leurs racines dans des dynamiques historiques complexes. Derrière les chiffres souvent cités sur les écarts de richesse et de revenus, il existe une dimension plus discrète mais tout aussi déterminante : qui détient la terre et comment cette possession façonne l'accès à des ressources aussi essentielles que le logement et l'espace urbain ? À Dudelange, ville luxembourgeoise en pleine mutation depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la question foncière occupe une place centrale dans la compréhension des disparités contemporaines.

Cette étude s'intéresse aux dynamiques de concentration foncière à Dudelange et à leurs conséquences sur les inégalités socio-économiques actuelles. Alors que la ville s'est développée à une vitesse fulgurante avec l'industrialisation, attirant des milliers de travailleurs et entraînant une explosion démographique, l'accès à la terre et au logement n'a pas suivi ce rythme effréné. Derrière le boom industriel et l'urbanisation rapide, une poignée de familles a conservé une part importante des terres disponibles, créant une situation où la répartition inégale de la propriété s'est durablement ancrée dans le tissu social.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine des données cadastrales et de diverses sources généalogiques pour retracer l'histoire de cette concentration foncière. Loin de s'être dissipée avec le temps, elle a, au contraire, trouvé des moyens de se perpétuer à travers des mécanismes de transmission intergénérationnelle qui ont profité à une élite locale. Ces grandes familles foncières ont, de génération en génération, influencé non seulement le marché du logement, mais aussi la géographie même de la ville et les opportunités économiques des nouveaux arrivants.

La question n'est donc pas simplement de savoir qui détient la terre, mais de comprendre comment cette répartition, héritée d'un passé parfois seigneurial, continue d'aggraver les inégalités à Dudelange aujourd'hui. Cette étude ne se limite pas à une analyse statistique de la propriété ; elle s'attache à interroger les politiques fiscales qui ont permis la perpétuation de telles dynasties foncières, et à mettre en lumière les répercussions concrètes de cette concentration sur l'accès au logement pour les habitants de la ville.

En identifiant ces dynamiques, cette étude offre une perspective nouvelle sur les inégalités foncières et apporte des pistes de réflexion pour repenser la gestion du foncier et son rôle dans la réduction des inégalités socio-économiques.

## Contexte historique

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, Dudelange fonctionnait sous un régime seigneurial typique de l'époque féodale. La répartition des terres était alors largement dictée par la loyauté des tenanciers envers le seigneur local. Les terres arables étaient accordées en fonction de l'utilité des tenanciers, renforçant une structure sociale fondée sur la dépendance et la hiérarchie. Ce système persista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, en 1795, lorsque les réformes issues de la législation révolutionnaire française et l'adoption du *Code civil* en 1804 mirent fin aux droits seigneuriaux et ecclésiastiques. Cependant, ces réformes n'ont pas engendré une redistribution équitable des terres. Au contraire, elles ont consolidé et légalisé les inégalités foncières déjà en place, donnant naissance à une nouvelle classe de grands propriétaires composée de familles locales qui concentraient alors une part disproportionnée de terres <sup>71</sup>.

L'industrialisation, amorcée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, bouleversa l'économie et la démographie de Dudelange. En 1882, la création de la Société Anonyme des Hauts Fourneaux et Forges de Dudelange, précurseur de l'ARBED, marqua le début d'une transformation profonde. L'essor industriel attira un afflux massif de

---

<sup>71</sup> Hudemann-Simon C., *La Noblesse Luxembourgeoise au XVIII<sup>e</sup> Siècle*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1985, p. 271-303.

travailleurs, aussi bien du Luxembourg que des régions voisines, faisant passer la population de 1 691 habitants en 1872 à plus de 10 000 en 1905. Cette croissance rapide accrût la demande en logements, mais les grands propriétaires fonciers, héritiers des anciennes dynasties seigneuriales, hésitaient à céder des terres pour répondre aux besoins croissants en infrastructures résidentielles. Cette réticence contribua à une pénurie de logements, aggravée par la lenteur du développement urbain et l'incapacité à adapter les infrastructures à la nouvelle réalité industrielle. En 1905, plus de 51 % des logements locatifs de Dudelange étaient de taille insuffisante, en particulier dans les quartiers ouvriers <sup>72</sup>.

Cette situation, critique pour le développement industriel à Dudelange, força les pouvoirs publics et les industriels à intervenir pour pallier le manque d'habitations. L'ARBED, la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM), nouvellement créée, ainsi que la municipalité, prirent en charge la construction de près de 20 % du parc immobilier de la ville existant en 1938. Malgré ces efforts, cette intervention ne put répondre qu'en partie à la demande, et les inégalités foncières demeurèrent ancrées dans le tissu urbain. La concentration des terres entre quelques mains continuait de modeler la structure sociale et d'alimenter les disparités en matière d'accès au logement.

## Méthodologie

L'analyse des dynamiques de concentration foncière à Dudelange repose sur une combinaison de diverses sources de données historiques et contemporaines. La base principale de cette étude est constituée des sources cadastrales couvrant la période de 1824 à aujourd'hui <sup>73</sup>. Ces documents offrent une vision précise de la répartition des terres à différentes époques, en identifiant les propriétaires, la taille de leurs propriétés, ainsi que les évolutions dans le temps. Cette richesse d'informations permet d'analyser en profondeur la concentration foncière et de suivre comment certaines familles ou entités ont pu conserver, transmettre, ou agrandir leur patrimoine foncier au fil des générations.

Afin de compléter cette analyse, des sources généalogiques tels que les registres civils et paroissiaux, ainsi que les déclarations d'arrivée des immigrants, ont permis de retracer les lignées familiales et d'examiner les mécanismes intergénérationnels de transmission des terres. Ces archives offrent un éclairage précieux sur la constitution des dynasties foncières de Dudelange, éclairant la manière dont ces familles ont perpétué leur influence à travers la possession foncière, tout en établissant des liens étroits entre propriété et pouvoir socio-politique local.

Les recensements de population, disponibles à des moments clés, constituent également une source essentielle pour cette étude. Ils permettent de contextualiser l'impact des flux migratoires, de la croissance démographique, et des transformations économiques sur la structure foncière et immobilière de la ville. L'analyse de ces recensements fournit un cadre pour comprendre les dynamiques d'urbanisation rapide et l'évolution de la demande en logements, particulièrement dans le contexte de l'industrialisation de Dudelange à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## Analyse de la propriété foncière à Dudelange (1842-2018)

### Répartition du foncier entre 1842 et 2018 : grandes familles et petites propriétés

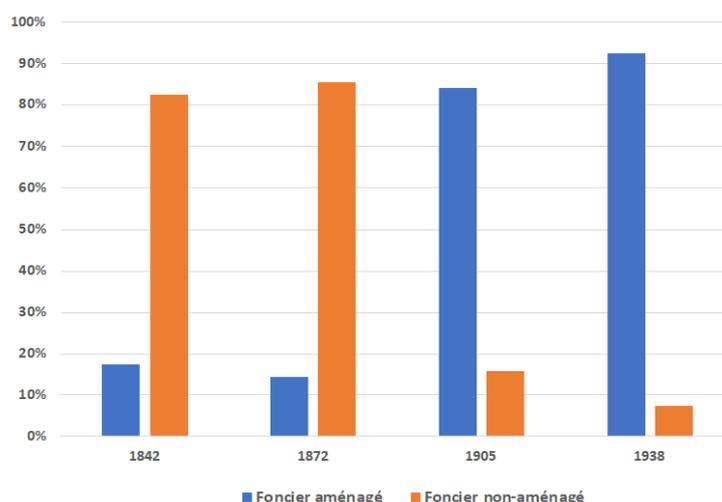
Avant d'analyser la répartition des terres et les inégalités foncières à Dudelange, il est essentiel de comprendre l'évolution de l'occupation des sols. De 1824 à nos jours, les terres de Dudelange ont majoritairement été non urbanisées pendant une grande partie de cette période, tandis que la valeur imposable des zones urbanisées a progressivement pris une importance croissante. En 1824, et même jusqu'en 1905, près de 93 % des terres de la ville étaient encore agricoles ou forestières. Cependant, bien que ces terres non développées aient dominé en termes de superficie, ce sont les zones urbanisées qui ont rapidement pris le dessus en termes de contribution fiscale.

Avec le début de l'industrialisation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les terrains urbanisés, bien qu'en faible proportion (3,5 % en 1905), devinrent la principale source de revenus via les taxes foncières. En 1938, alors que

72 STATEC, *Häuser- und Wohnungsuntersuchung*, in den Gemeinden Differdingen, Düdelingen, Esch auf der Alzette, Hollerich, Arsdorf, Mertert, Rodenburg und Clerf, Erster Teil, Luxembourg STATEC, 1908.

73 Luxembourg, Archives de l'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT), Matrice cadastrale des propriétés foncières bâties et non-bâties de 1824, 1842, 1872 et 1905, Commune de Dudelange.

seulement 7 % des terres étaient urbanisées, elles généraient 92,5 % des recettes liées à l'impôt foncier de la ville. Cette évolution n'a fait que de se renforcer : en 1991, 36 % du territoire de Dudelange est urbanisé. Les terres agricoles et forestières ont donc progressivement vu leur rôle économique s'effacer.



Contributions foncières au fil du temps

La répartition du foncier à Dudelange, analysée par déciles en 1872 et 2016, révèle une stabilité remarquable dans la concentration des terres, malgré les bouleversements économiques, sociaux et démographiques du XX<sup>ème</sup> siècle. En 1872, les 10 % des plus grands propriétaires fonciers possédaient 33,3 % de la surface de Dudelange détenue par des personnes physiques, et ce chiffre s'élevait à 48,9 % si l'on ne considère que les terres non boisées. En 1938, ces proportions atteignent déjà 48,6 % et 85 % respectivement. Il est important de noter que l'augmentation significative du nombre de propriétaires au fil du temps élargit mécaniquement le groupe constituant les 10 % des plus grands propriétaires.

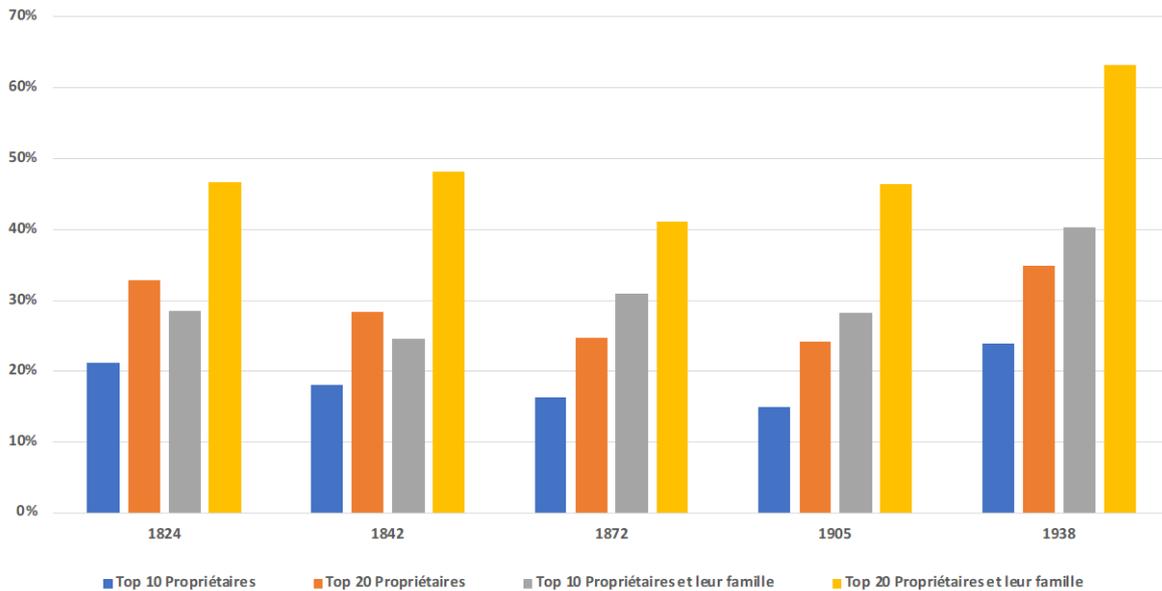
Pour avoir une comparaison avec la situation actuelle, il est possible de regarder la situation de Dudelange en 2016 dans les données issues de la Note 23 de l'Observatoire de l'Habitat <sup>74</sup>. À cette date, et sur le seul foncier résidentiel constructible, la part du top 10 % des propriétaires aux surfaces les plus valorisées parmi les personnes physiques était de 70 %. Plus précisément, 15 personnes physiques détenaient plus de 274 millions d'euros de terrains constructibles sur un total de 392 millions pour l'ensemble de la commune de Dudelange.

Ces données soulignent la persistance d'une répartition inégale des terres, où une minorité continue de posséder la majorité des surfaces, marquant ainsi une faible redistribution foncière à travers les époques.

Depuis la fin de l'Ancien Régime, les grandes familles, souvent héritières des structures seigneuriales du XVII<sup>ème</sup> siècle, ont continué à détenir la majorité des terres <sup>75</sup>. Elles ont profité des réformes napoléoniennes qui, bien qu'abolissant les droits seigneuriaux, leur permirent de conserver d'importants domaines fonciers. Parmi les 281 familles propriétaires recensées en 1824, 20 contrôlaient près de 47 % des terres. En 1938, ce chiffre atteignait 63,2 %, illustrant une concentration foncière toujours marquée.

<sup>74</sup> Paccoud A., *Le degré de concentration de la détention du potentiel foncier destiné à l'habitat en 2016*, Note 23 de l'Observatoire de l'Habitat, Ministère du Logement/LISER, 2016.

<sup>75</sup> Schifano S, Paccoud A., « The distribution of land in Luxembourg (1766–1872): Family-level wealth persistence in the midst of institutional change », dans *Journal of Economic History*, 2024.



*Dynasties foncières à Dudelange : principaux propriétaires et de leur famille*

Les analyses effectuées sur les plus importants propriétaires fonciers et immobiliers à Dudelange en 2018 ont montré que les inégalités de propriété découlaient majoritairement de la détention de foncier (plutôt que de biens construits) <sup>76</sup>. Parmi les 105 groupes aux détentions foncières les plus importantes, 75 détenaient majoritairement du foncier, et parmi ceux-ci 49 n'étaient pas impliqués dans la promotion immobilière. Ces 49 groupes (en grande majorité des personnes physiques) concentraient à cette date 13 % de la valeur totale estimée de tous les biens fonciers et immobiliers de la ville (maisons, appartements, foncier constructible, foncier agricole, forêts, etc.). Chacun de ces groupes détenait en 2018 près de 16 millions d'euros de biens fonciers et immobiliers en moyenne.

On observe donc que cette concentration foncière s'est maintenue tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et bien au-delà. La fondation de l'ARBED en 1882, ainsi que l'industrialisation rapide, n'ont pas fondamentalement modifié cette répartition. Bien que l'industrialisation ait favorisé l'émergence de nouveaux arrivants et de petites propriétés, les grandes familles ont conservé leur position dominante dans la gestion des terres. L'ouverture de l'usine ARBED a certes introduit une nouvelle catégorie de propriétaires fonciers — les entités industrielles —, mais celles-ci se sont souvent associées aux grandes familles pour obtenir des parcelles stratégiques, notamment dans les zones destinées à l'industrialisation ou à l'habitat ouvrier.

### **Évolution de la petite et de la grande propriété foncière**

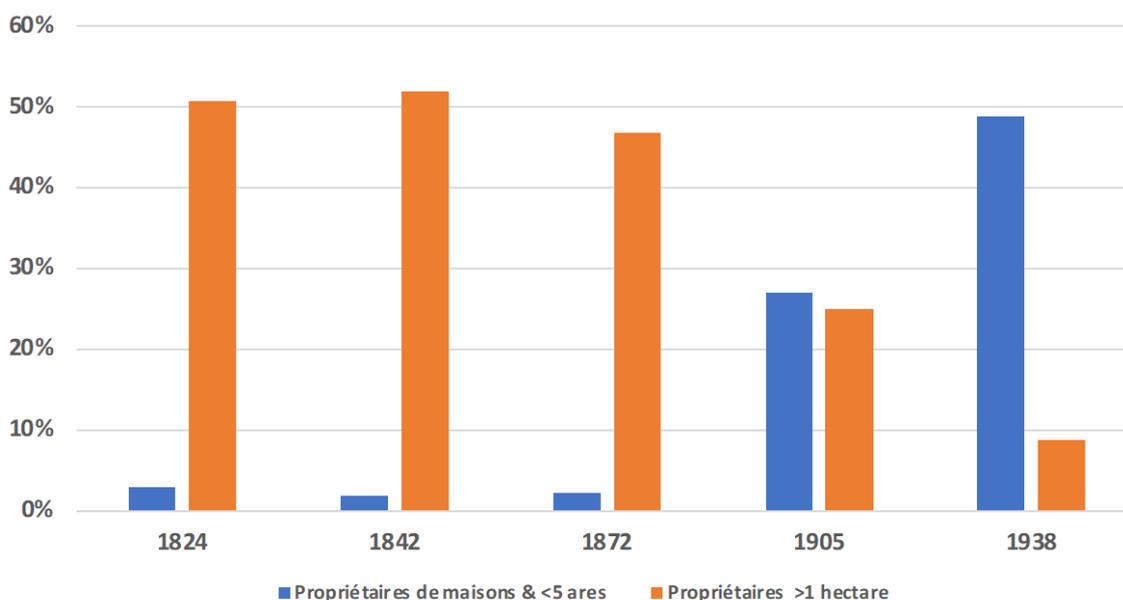
L'essor de la petite propriété immobilière à Dudelange a principalement eu lieu au XX<sup>ème</sup> siècle, en réponse à l'industrialisation et à la croissance démographique. Le nombre de petits propriétaires a augmenté de manière significative entre 1872 et 1938, période durant laquelle la ville est passée d'un village rural à un centre industriel en pleine expansion. Cependant, cette évolution n'a pas entraîné une redistribution notable des terres. En effet, bien que le nombre de petites propriétés ait augmenté, celles-ci étaient souvent limitées à des parcelles de taille modeste, principalement destinées à la construction de logements pour les ouvriers et les familles de migrants.

En 1824, environ 50 % des propriétaires fonciers possédaient plus d'un hectare de terres (10 000 mètres carrés). Avec l'augmentation de la population et le développement urbain, ce pourcentage a considérablement diminué. En 1938, moins de 10 % des propriétaires détenaient des parcelles de plus d'un hectare, tandis que le nombre de petits propriétaires, possédant moins de 500 mètres carrés (incluant leur maison), augmentait. En 1824, seulement 2,9 % des propriétaires de maisons possédaient moins de 500 ares de terres ; ce taux atteignait 27 % en 1905, puis 48,9 % en 1938. Ce phénomène reflète l'émergence d'une

<sup>76</sup> Paccoud A., « The top tail of the property wealth distribution and the production of the residential environment », dans *International Journal of Housing Policy*, Janvier 2 ; 20 (1), 2020, p. 100-119.

classe de petits propriétaires immobiliers, tout en soulignant que les grandes familles continuaient à contrôler les plus grandes parcelles.

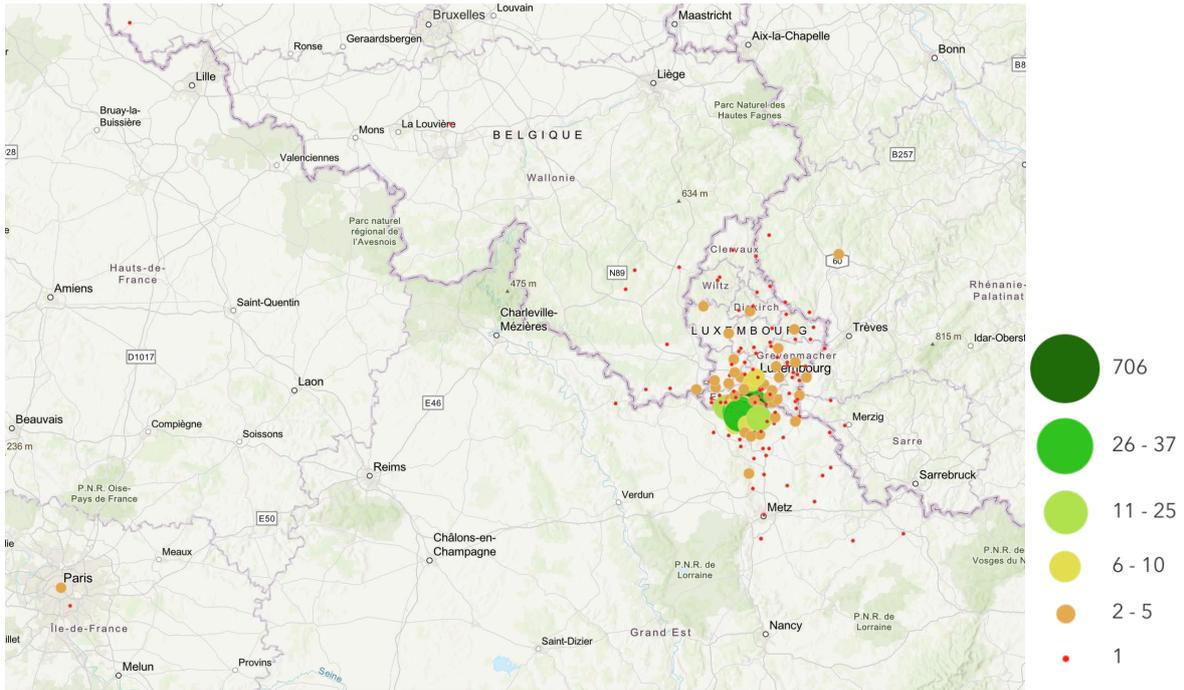
L'essor de la petite propriété immobilière, en grande partie destinée aux travailleurs migrants attirés par l'industrialisation, a introduit une nouvelle dynamique dans la structure foncière de Dudelange. Cependant, cette progression n'a jamais réellement menacé la position dominante des grandes familles et des industriels, qui conservaient la mainmise sur les terres les plus vastes et les plus stratégiques. Les matrices cadastrales montrent que, malgré l'augmentation du nombre de petits propriétaires, la concentration foncière est restée stable.



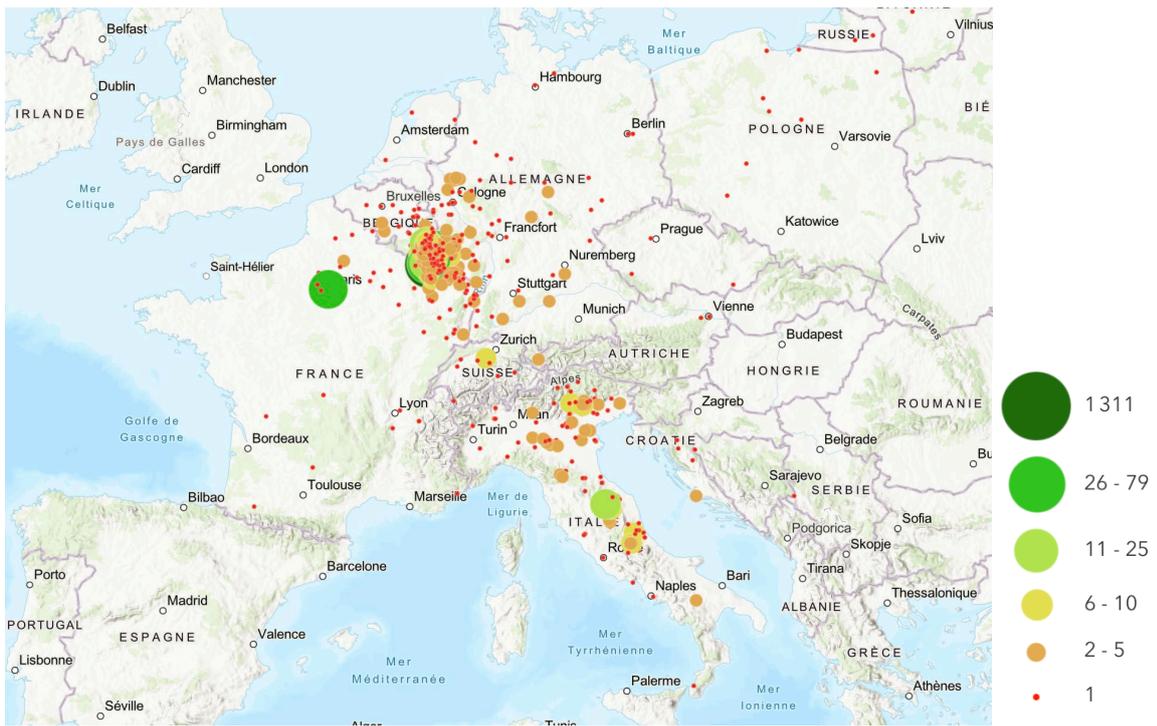
*Petite et grande propriété foncière*

L'essor de la petite propriété à Dudelange au XX<sup>ème</sup> siècle est étroitement lié aux dynamiques migratoires qui ont accompagné l'industrialisation rapide de la région. Comme le montre la carte 1 ci-dessous, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les propriétaires fonciers étaient principalement nés à Dudelange ou dans d'autres régions du Luxembourg. En 1842, 61,1 % des propriétaires étaient natifs de Dudelange et 28 % étaient originaires du reste du Luxembourg, soit un total de 89,1 % de propriétaires locaux. Les propriétaires étrangers ne représentaient alors que 10,9 % du total, et ils étaient principalement issus de France (8,6 %) et de Belgique (1,5 %), tandis que les autres nationalités restaient marginales. Avec l'industrialisation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la composition des propriétaires fonciers change radicalement. En 1905, la proportion de propriétaires nés à Dudelange chute à 39,8 %, tandis que 40,7 % des propriétaires étaient nés dans d'autres régions du Luxembourg, portant le total des locaux à 80,5 %. Parallèlement, la proportion de propriétaires étrangers augmente considérablement, atteignant 19,4 %. Les Italiens, bien que minoritaires, commencent à apparaître avec 1 %, tandis que les Allemands (7,8 %) et les Français (7,6 %) dominent parmi les propriétaires étrangers.

Ces dynamiques se renforcent au fil des décennies, comme le montre la carte 2 pour l'année 1938. À cette date, seuls 33,8 % des propriétaires étaient encore nés à Dudelange, et 43,1 % dans d'autres régions du Luxembourg, portant la proportion des locaux à 77 %. Les propriétaires étrangers représentent alors 23,3 % de l'ensemble, avec une augmentation notable des Italiens (5,9 %), ainsi qu'une part toujours importante d'Allemands (6,8 %), de Français (7,8 %) et de Belges (1,3 %). Ces changements illustrent l'impact croissant de l'immigration sur la structure foncière de Dudelange. L'augmentation du nombre de propriétaires étrangers, attirés par les opportunités industrielles, a contribué à une croissance significative de la petite propriété, notamment dans les quartiers ouvriers.



Carte 1 : Lieu de naissance des propriétaires à Dudelange en 1842



Carte 2 : Lieu de naissance des propriétaires à Dudelange en 1938

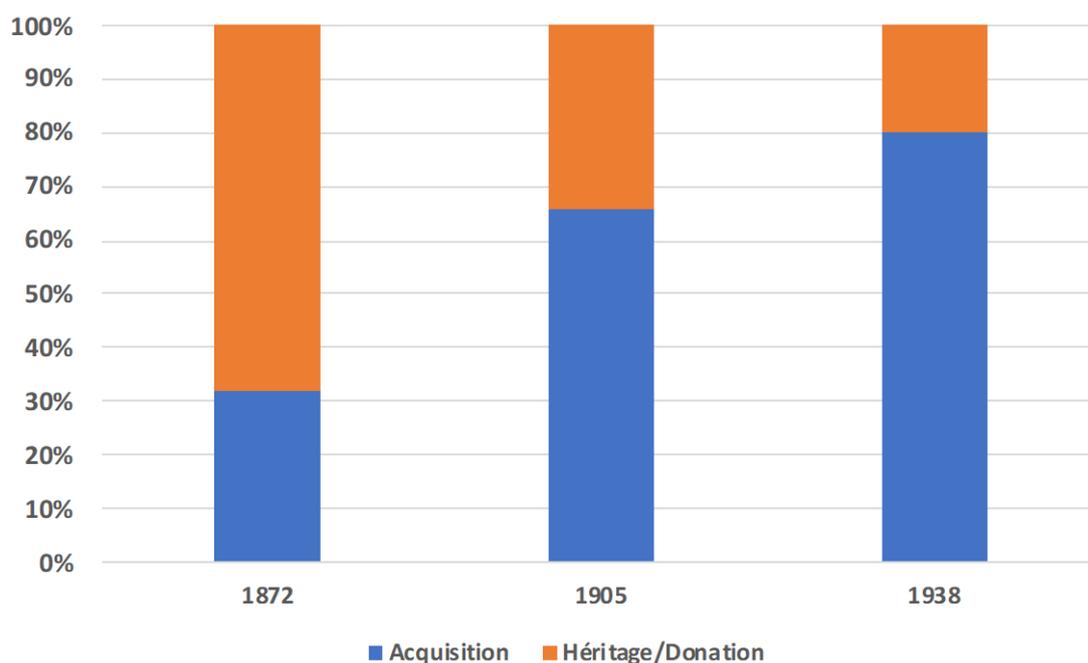
## Dynamiques de transmission des terres

La concentration foncière à Dudelange a été largement façonnée par des dynamiques de transmission intergénérationnelle. Les grandes familles ont pu préserver leur patrimoine en bénéficiant de l'absence d'un impôt sur les successions en ligne directe, permettant aux héritiers de conserver d'importantes surfaces sans subir de pressions fiscales. Cette continuité dans la transmission héréditaire a renforcé la position dominante de ces familles tout au long des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, en particulier pour les grandes propriétés de plus d'un hectare. En 1872, 93,8 % de ces vastes domaines étaient transmis par héritage, et malgré les bouleversements économiques et sociaux, cette proportion n'a que légèrement diminué, atteignant encore 78,1 % en 1938.

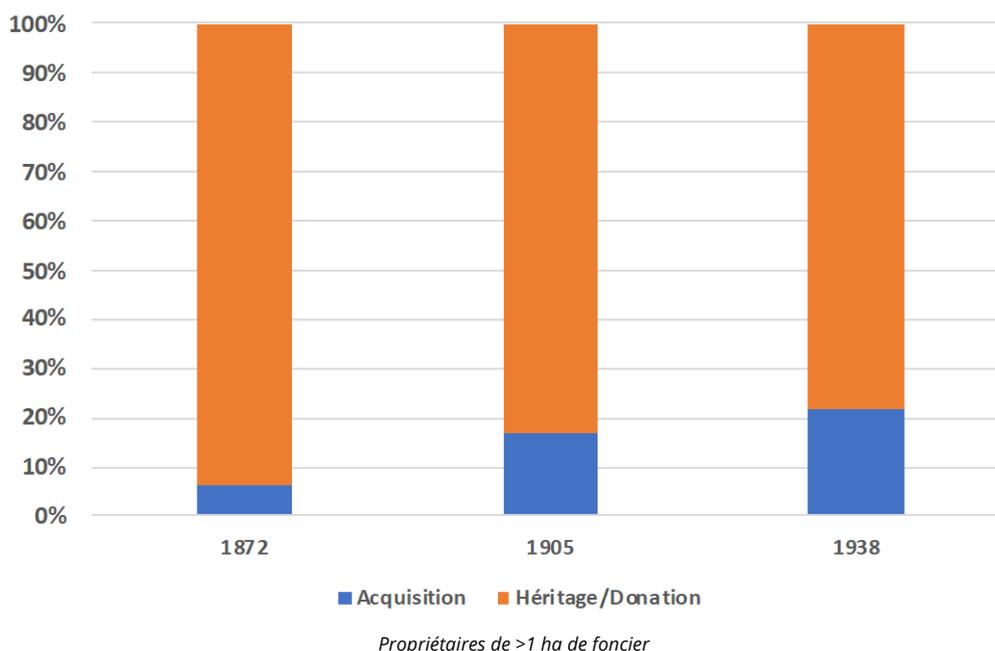
Parallèlement, l'analyse des modes d'acquisition des biens fonciers à Dudelange montre un changement important au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec une augmentation significative de l'achat de maisons. En 1872, environ 67,8 % des propriétaires de maisons avaient hérité de leur bien, mais cette proportion a chuté à 34 % en 1905, puis à 20,1 % en 1938. Cette baisse de la part des héritages a été compensée par une hausse des acquisitions. Parmi ces acquisitions, une part notable de 9,2 % en 1938 provenait d'institutions telles que la commune, l'ARBED, ou la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM).

Les grands propriétaires terriens, notamment les agriculteurs, ont joué un rôle crucial dans ce processus d'acquisition. En 1872, 63,1 % des propriétaires ayant acheté leur maison ou leur terrain à bâtir l'avaient acquis auprès de ce groupe, un pourcentage qui, bien qu'en baisse, reste significatif en 1905 (28,6 % pour les maisons et 65,8 % pour les terrains). Ces chiffres révèlent une symbiose entre le monde agricole et le développement urbain : les grands propriétaires agricoles ont joué un rôle déterminant dans la vente de terrains destinés à la construction de nouveaux logements.

### Propriétaires de maisons



## Moyens d'obtention de la propriété foncière : la dynamique de la transmission des terres



## **Absence d'un impôt sur les successions et faible taxation foncière : impact sur la concentration des terres**

Un des facteurs clés expliquant la persistance de la concentration foncière à Dudelange est l'absence d'un impôt sur les successions en ligne directe. Ce dispositif fiscal, extrêmement favorable aux grandes familles propriétaires, leur a permis de transmettre leurs vastes domaines d'une génération à l'autre sans être soumis à de lourdes taxes. Dans d'autres pays, les impôts sur les successions visent à redistribuer les richesses foncières et à limiter la concentration des terres. Au Luxembourg, cette absence a au contraire favorisé la continuité et la préservation des grandes propriétés familiales.

En complément, la faible taxation foncière a également joué un rôle crucial dans le maintien des inégalités foncières. Au Luxembourg, et particulièrement à Dudelange, l'impôt foncier est resté très bas depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, offrant peu d'incitations à vendre ou à développer les terrains non utilisés. Cette situation a permis aux grandes familles de conserver leurs terres, même en période de forte pression démographique et de demande accrue de logements, aggravant ainsi la crise du logement et limitant l'expansion urbaine. Contrairement à d'autres pays, où une taxation foncière plus élevée pousse les propriétaires à utiliser leurs terres de manière plus productive, cette politique a encouragé la spéculation foncière et la rétention des terrains.

Cette combinaison d'absence d'impôt sur les successions et de faible taxation foncière a permis aux familles propriétaires de transmettre leur patrimoine foncier sans le diviser, et sans subir de pressions économiques. En conséquence, la structure foncière de Dudelange a peu évolué malgré l'industrialisation et l'urbanisation rapide. Les terres les plus stratégiques et les plus vastes sont restées sous le contrôle de quelques grandes familles, maintenant ainsi les inégalités foncières et limitant l'accès à la propriété pour une large partie de la population.

En résumé, ces politiques fiscales ont joué un rôle central dans la consolidation du pouvoir des dynasties foncières à Dudelange, permettant à une poignée de familles de conserver leur influence économique et politique tout en alimentant les inégalités persistantes dans la répartition des terres.

## Conséquences socio-économiques

### Impact de la concentration foncière sur l'accès au logement

La concentration foncière à Dudelange a profondément influencé la capacité de la ville à répondre aux besoins croissants en matière de logement. Les terres, détenues par une poignée de grandes familles et d'entités industrielles, sont restées largement inaccessibles pour une grande partie de la population. Ce phénomène a créé un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, particulièrement évident durant les phases d'urbanisation rapide. En conservant le contrôle de vastes étendues de terrains, les propriétaires fonciers ont dicté les conditions de leur utilisation, freinant ainsi la construction de nouveaux logements. Ce contrôle, souvent exercé par la rétention de terrains ou la spéculation foncière, a accentué la pression sur les logements existants, entraînant une hausse des prix et une dégradation des conditions de vie pour une partie de la population.

La lente libération des terrains à bâtir a contribué à creuser une fracture sociale, où seuls les plus aisés ont pu accéder à des logements de qualité. Les autres, notamment les ouvriers et les classes populaires, se sont retrouvés dans des logements surpeuplés ou mal adaptés, malgré leur rôle crucial dans le développement économique de la ville. Cette dynamique persiste encore aujourd'hui, alimentée par la rareté des terres disponibles pour des projets immobiliers à des prix abordables.

### Rôle de la propriété foncière dans l'intégration des populations migrantes

La propriété foncière joue un rôle central dans l'intégration sociale et économique, notamment pour les populations migrantes. À Dudelange, l'industrialisation a attiré une vague de travailleurs étrangers, mais ces migrants ont souvent été exclus de l'accès à la propriété foncière en raison de la concentration des terres entre les mains de quelques familles influentes et d'investisseurs industriels. Le manque de terres disponibles et la hausse des prix immobiliers ont fortement limité les opportunités pour ces nouveaux arrivants de s'établir durablement.

L'accès à la propriété constitue un vecteur essentiel d'intégration économique et sociale, permettant aux familles de renforcer leur stabilité et de planifier leur avenir. Cependant, à Dudelange, la concentration foncière a empêché nombre de familles migrantes d'accéder à la terre, entraînant ainsi une ségrégation sociale et spatiale. Ceux qui ont réussi à devenir propriétaires se sont souvent limités à des parcelles modestes, tandis que les grandes familles locales maintenaient leur contrôle sur les terrains les plus précieux. Cette inégalité dans l'accès à la propriété a restreint les opportunités d'intégration socio-économique pour les migrants et perpétué les divisions sociales dans la ville.

## Pouvoir foncier et autorité politique à Dudelange : L'hégémonie des grands propriétaires

Tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la détention foncière à Dudelange a largement influencé la politique locale. Les figures de proue du pouvoir municipal, qu'il s'agisse de maires ou d'échevins, provenaient majoritairement des rangs des grands propriétaires terriens. En 1824, l'agriculteur Jean-Pierre Gérard, quatrième plus important propriétaire foncier (sur 508 propriétaires personnes physiques), occupait le poste de maire. Presque cinquante ans plus tard, en 1872, le poste de maire est occupé par l'agriculteur François Theis, cinquième plus grand propriétaire foncier (sur 619). En 1905, soit presque vingt ans après la première production de fonte d'acier à Dudelange en 1886, le plus important poste politique local est détenu par l'agriculteur Pierre Theis, sixième plus important propriétaire foncier (sur 1029). Ce lien entre possession de terres et pouvoir politique était facilité par le système du vote censitaire en vigueur au Luxembourg jusqu'en 1919. Le suffrage, conditionné par la richesse, favorisait l'élection d'une élite terrienne capable de cumuler pouvoir économique et influence politique. Cependant, l'introduction du suffrage universel en 1919 bouleversa cet équilibre. Les grands propriétaires fonciers perdirent progressivement leur emprise sur la scène politique locale, comme en témoigne l'élection en 1920 de Michel Gindt, un simple tourneur à l'usine, au poste de maire. Bien qu'il ne soit que le 227<sup>e</sup> (sur 2024) propriétaire foncier de Dudelange, son élection marqua un tournant : désormais, la richesse foncière n'était plus le déterminant principal du contrôle politique, remplacée par de nouvelles dynamiques sociales et politiques issues du suffrage universel.

## **Persistance des inégalités socio-économiques malgré l'essor de la petite propriété**

Bien que le XX<sup>ème</sup> siècle ait vu l'essor de la petite propriété immobilière, avec la démocratisation de l'accès au logement pour les classes ouvrières, ainsi que la perte d'influence politique des grands propriétaires fonciers, cela n'a pas suffi à éliminer les inégalités enracinées dans la concentration foncière. Les familles issues de l'immigration et les nouveaux propriétaires ont certes pu acquérir de petites parcelles de terres dans les zones urbaines, souvent proches des centres industriels, mais cela n'a pas abouti à une redistribution significative des terres. Les grandes familles, héritières des structures foncières du XIX<sup>ème</sup> siècle, ont continué à contrôler les plus vastes étendues de terres.

Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de petits propriétaires, les inégalités foncières sont restées structurelles. La grande propriété, concentrée dans les mains de quelques familles et institutions, a continué à façonner le développement urbain, renforçant un clivage socio-économique persistant. L'essor de la petite propriété n'a donc pas permis de surmonter les obstacles liés à un accès équitable à la terre, renforçant au contraire la dualité entre une majorité de petits propriétaires et une minorité qui détient l'essentiel des terres disponibles. Cette persistance des inégalités démontre que les dynamiques historiques de concentration foncière continuent d'influencer la répartition des richesses et des opportunités à Dudelange aujourd'hui.

## **Conclusions et perspectives**

### **Synthèse des résultats**

L'analyse de la propriété foncière à Dudelange, de ses dynasties historiques et de ses inégalités persistantes, met en évidence la continuité frappante de la concentration des terres depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Malgré les transformations sociales et économiques majeures, notamment avec l'industrialisation et l'essor de la petite propriété au XX<sup>ème</sup> siècle, une poignée de grandes familles ont réussi à maintenir leur domination sur les terres les plus stratégiques. La structure foncière de Dudelange, caractérisée dès l'époque féodale par une répartition inégale, n'a que peu évolué malgré les pressions démographiques et urbaines croissantes. L'absence d'un impôt sur les successions et la faiblesse de la taxation foncière ont facilité la transmission intergénérationnelle des terres, sans encourager une utilisation productive, ce qui a contribué à figer cette situation.

Cette concentration foncière a non seulement limité l'accès au logement pour une grande partie de la population, mais a aussi ralenti le développement urbain et restreint les opportunités d'intégration sociale, notamment pour les populations migrantes. Les inégalités foncières issues de cette répartition inéquitable continuent de structurer les dynamiques sociales et économiques de la ville, creusant un fossé entre les grandes familles propriétaires et les petits propriétaires, qui n'ont pu acquérir que des parcelles limitées.

### **Réflexions sur les politiques foncières et fiscales**

Pour répondre à ces défis et corriger la persistance de la concentration foncière, une refonte des politiques foncières et fiscales s'avère nécessaire. En premier lieu, l'introduction d'un impôt sur les successions, en particulier en ligne directe, pourrait aider à redistribuer les terres et à limiter la perpétuation des grandes propriétés familiales. Cela permettrait de fragmenter les vastes domaines transmis de génération en génération et de rendre le marché foncier plus accessible à une plus large partie de la population.

Ensuite, une révision de la taxation foncière est cruciale. Alors qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, cette taxe était relativement élevée pour encourager l'utilisation productive des terres, elle a perdu de son efficacité avec l'industrialisation. Une augmentation de l'impôt foncier, ou l'introduction d'une taxe progressive fondée sur la taille des propriétés, pourrait inciter les grands propriétaires à libérer ou à développer leurs terres, favorisant ainsi la construction de logements et une utilisation plus efficace du foncier. Ces mesures contribueraient à réduire la spéculation foncière et à dynamiser le marché immobilier.

Enfin, des politiques d'aménagement du territoire plus proactives, telles que la préemption foncière par les autorités locales, pourraient être mises en œuvre pour assurer une meilleure répartition des terres et encourager des projets de logements abordables. Ces politiques devraient également inclure une régulation plus stricte des acquisitions foncières par des entités industrielles, afin de garantir que les besoins en logements de la population locale soient prioritaires par rapport aux intérêts privés des grands propriétaires.

En conclusion, la persistance des inégalités foncières à Dudelange appelle à une révision en profondeur des politiques foncières et fiscales. Ces réformes, combinées à une meilleure gestion des terres par les autorités locales, sont indispensables pour freiner la concentration foncière, améliorer l'accès au logement et promouvoir une répartition plus équitable des ressources foncières.

## Tiago Flores

*Tiago Flores est historien et doctorant en sciences sociales au LISER, spécialisé dans l'étude des disparités sociales engendrées par la possession foncière et immobilière, particulièrement dans le contexte luxembourgeois. Ses recherches se concentrent sur la façon dont les structures de propriété foncière, souvent contrôlées par des familles dynastiques, façonnent le développement économique et urbain sur le long terme. De plus, il examine comment ces structures foncières influencent l'installation et la distribution d'industries dans les villes, soulignant l'impact significatif des décisions des propriétaires fonciers sur les zones économiques et les trajectoires de développement urbain.*

## Antoine Paccoud

*Antoine Paccoud est chercheur au LISER et s'intéresse aux inégalités sociales liées à la détention du foncier et des logements. Il coordonne l'Observatoire de l'Habitat, une collaboration entre le LISER et le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire du Luxembourg, ainsi qu'un projet de recherche comparant la structure de la détention foncière au Luxembourg et en France (Distriland). Il travaille également sur la transformation de Paris sous Haussmann, la gentrification opérant à travers le secteur locatif privé et sur l'apport de la philosophie et de la psychanalyse aux recherches sur les inégalités contemporaines.*

## 4. Accumulation par la périphérie : Le Luxembourg et les colonies en Afrique

---

Kevin Goergen

Au cours de l'ère impérialiste à partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les relations entre la métropole en Europe et la périphérie en Afrique se sont profondément transformées. Cela s'est manifesté par le fait que les économies européennes se sont de plus en plus concentrées sur les ressources (matières premières mais aussi main-d'œuvre), ainsi que sur les marchés des périphéries coloniales en Afrique. Le colonialisme, ou plutôt les manières dont l'Europe a colonisé l'Afrique à cette époque, n'était pas une affaire nationale, mais était étroitement lié à des processus mondiaux. Les colonies, et plus tard en tant qu'États indépendants, se sont développés dans une relation de dépendance vis-à-vis du système capitaliste. Cela a conduit, d'une part, à une augmentation exceptionnelle des revenus par tête (PIB par habitant) dans certains pays, tandis qu'il diminuait partout ailleurs.

Qu'en est-il pour le Luxembourg et en quoi l'accumulation par la périphérie a accentué ou modifié les inégalités de ce petit pays depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle ?

### Une perspective globale : En marge des puissances coloniales

Tout d'abord, adopter une perspective globale ou trans-impériale pour examiner son histoire, plutôt qu'une vision nationale, ouvre de nouvelles possibilités d'analyse des relations économiques, et aussi politiques et sociales, y compris en matière d'étude des inégalités. Le développement industriel et capitaliste s'est épanoui grâce à l'interconnexion et à l'accumulation dans les périphéries et le Luxembourg n'y a pas échappé. Ces interactions ont été étudiées à travers les empires, les marchandises et les acteurs <sup>77</sup>. En effet, loin d'être isolé, le développement économique du Luxembourg est marqué par des liens étroits avec la périphérie coloniale de ses voisins (belge, français, allemand et néerlandais) <sup>78</sup>. En ce qui concerne la question des inégalités sociales, se pose donc la question de savoir comment la périphérie, ou plutôt la possibilité de la (sur-)exploitation d'une certaine classe, a consolidé les rapports sociaux au Luxembourg. De plus, l'interdépendance entre race, classe et rapports d'exploitation dans le monde colonial continue de marquer la société jusqu'à aujourd'hui.

La marchandisation et la transformation des matières premières en moyens de production, c'est-à-dire en capital, contribuent à l'expansion du capitalisme. L'investissement dans des produits tels que l'argent, le sucre et le tabac entraîne une accumulation de pouvoir économique et politique y compris auprès d'une élite luxembourgeoise éclectique qui accapare toutes les richesses dans un pays encore pauvre et rural au XIX<sup>ème</sup> siècle. La spéculation sur des gains économiques élevés, tant pour les acteurs privés que pour les États, a constamment été un moteur de la colonisation européenne. La main-d'œuvre nécessaire aux champs d'outre-mer a été initialement fournie par l'esclavage, et après son abolition, le travail a été souvent continué par ses descendants dans des conditions de vie rarement meilleures <sup>79</sup>. La question de la main-d'œuvre demeure une question centrale. Surtout le XVIII<sup>ème</sup> siècle est marqué par des révoltes d'esclaves. La paix sociale, et donc la poursuite du flux de capital, est assurée par des mesures de droit du travail, dans lesquelles les travailleurs sont intégrés dans un rapport d'exploitation capitaliste. La survie est liée au travail.

En Europe, les acteurs globaux ou transatlantiques ont joué un rôle majeur dans l'internationalisation des produits récoltés sur les plantations d'outre-mer, offrant ainsi – comme dans le cas du tabac – une source de revenus fiscaux pour les États européens <sup>80</sup>. Le territoire luxembourgeois et ses habitants sont intégrés dans ce développement, et participent à ces dynamiques. Dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, le commerce des produits

---

77 Abbott E., *Sugar. A Bittersweet History*, London, Duckworth Overlook, 2009 ; Beckert S., *Empire of Cotton. A Global History*, New York, Knopf, 2014.

78 Kolnberger T., *August Kohl, ein Luxemburger Söldner im Indonesien des 19. Jahrhunderts*, Mersch, Centre national de littérature, 2015.

79 Cooper F., *Von der Sklaverei in die Prekarität? : Afrikanische Arbeitsgeschichte im globalen Kontext*, Berlin, De Gruyter, 2019.

80 Ogborn M., *Global lives. Britain and the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

coloniaux s'avère être très lucratif<sup>81</sup>. Des familles comme les Pescatore s'enrichissent grâce au commerce de produits coloniaux tels que le tabac, le sucre et l'argent<sup>82</sup>.

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jean-Pierre Pescatore réussit, avec l'autorisation française, à importer du tabac. Il établit d'abord une fonction de négociant entre l'administration française du tabac et les planteurs à Cuba, puis investit dans les plantations de tabac<sup>83</sup>. Jusqu'à l'entrée du Luxembourg dans le *Deutscher Zollverein* (union douanière allemande) en 1842, Pescatore parvient à accroître sa fortune grâce au commerce du tabac et de l'argent. Face à la montée de la concurrence allemande au Luxembourg après l'adhésion au *Zollverein*, Pescatore s'installe à Paris, devint citoyen français en 1846 et se concentre sur le marché français.

Par ailleurs, l'entrée du Luxembourg dans le *Zollverein* a ouvert de nouvelles opportunités commerciales, en intégrant le pays dans un espace économique plus vaste. L'industriel Jean-Pierre Kuborn (1796-1872), qui exploitait depuis 1841 une filature de coton principalement destinée au marché local, considère l'intégration à l'Union douanière allemande comme un effet positif pour son entreprise<sup>84</sup>. La société J. P. Kuborn et Cie s'approvisionne en matières premières dans les États du Sud des États-Unis. L'abolition de l'esclavage et la guerre civile américaine de 1861 à 1865 entraînent une forte augmentation des prix du coton, ce qui conduit à la fermeture de l'entreprise à Pulvermuhl en 1862<sup>85</sup>. L'échelle globale impacte donc le Luxembourg, d'autant plus que les alliances économiques et commerciales relient le pays à l'Allemagne puis à la Belgique, surajoutant des enjeux par exemple coloniaux liés à l'histoire allemande et belge.

En 1883, Amsterdam organise une exposition internationale coloniale et d'exportation générale. En tant qu'ancienne puissance coloniale, les Pays-Bas introduisent ce type d'exposition en Europe, telles qu'elles se présentent jusque dans les années 1940. Ces expositions internationales avaient pour objectif non seulement de promouvoir le commerce, mais également de consolider le soutien populaire aux différents empires coloniaux, dans le contexte de l'impérialisme et colonialisme. Les organisateurs de l'exposition à Amsterdam - cherchant notamment à revitaliser le port - invitent toutes les puissances coloniales européennes, ainsi que « les pays qui n'ont ni colonies ni possessions d'outre-mer, mais qui trafiquent ou entretiennent des relations avec ces contrées, ou qui contribuent à la connaissance que nous en avons »<sup>86</sup>. M. Jacques Bruiner est le délégué officiel des exposants luxembourgeois. Le pays est représenté dans différents secteurs, y compris par le biais d'entreprises telles que la Société des Mines de Stolzembourg, la S.A. luxembourgeoise des chemins de fer et minières Prince-Henri, ainsi que la S.A. des Draperies Luxembourgeoises.

L'intérêt économique et politique pour les projets coloniaux se manifeste également à travers celui de la Chambre de commerce, du parlement et de la famille grand-ducale pour le *Deutscher Kolonialverein*. L'Association pour la propagande d'une politique coloniale, fondée en 1882, défend des ambitions coloniales auprès du parlement. En 1885, une section de cette organisation est créée à Trèves, englobant celle du Luxembourg<sup>87</sup>. Ses membres comprennent des personnalités influentes du Luxembourg dans les domaines économique et politique, telles qu'Edouard Metz et Paul Eyschen, à l'époque le président de la Chambre de commerce et le directeur général de la justice<sup>88</sup>. Il n'est toutefois pas certain, dans les sources examinées jusqu'à présent, que l'intérêt portait davantage sur la propagande coloniale ou sur celle, à laquelle le *Kolonialverein* s'associait également, de la promotion d'une germanité.

La colonisation européenne de l'Afrique, qui débute dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, constitue des revendications étatiques et un processus d'intégration forcée du continent africain dans un marché global. La Conférence de Berlin (1884-1885) en est un exemple, illustrant comment les acteurs européens affirment leurs intérêts en Afrique sans la participation des pouvoirs et acteurs africains, notamment par le « *partage*

---

81 Goergen K., « Kolonialer Genuss. Lebensmittel aus Übersee in Luxemburg und luxemburgische Produkte in Afrika », in Hamdi M., *Cultures alimentaires au Luxembourg. Esskulturen in Luxemburg*. Vol. I. *Produire et vendre. Herstellen und verkaufen*, Luxembourg, Luxembourg City Museum, 2024, p. 220-235.

82 Wehenkel A., *Chronique de la famille Pescatore. Une histoire généalogique et culturelle*, Luxembourg, ALGH, 2002.

83 *Ibid.*, 130.

84 Regener G., « Zwischen politischem Kalkül und wirtschaftlichen Interessen: die Befragung der Unternehmer von 1840 », in Archives nationales de Luxembourg, *David & Goliath. L'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg au Zollverein allemand 1842-1918*, Luxembourg, Archives nationales de Luxembourg, 2019, p. 85.

85 Mousset J.-L., « La filature de coton Kuborn de Pulvermühle (1840-1862) » *Hémecht*, Vol. 39, numéro 1, 1987, p. 85-103 ; Schmitz Y., *Luxemburg war nie eine Kolonialmacht*, Luxembourg, capybarabooks, 2024, p. 113-168.

86 Archives nationales de Luxembourg (ANLUX) FCI-1497, *Exposition internationale coloniale et d'exportation générale*, Programme de la première division.

87 *Deutsche Kolonialzeitung*, N° 4, 1885, p. 85.

88 *Mittheilung der Königl.-Grossherz. Luxemburgischen Handelskammer, den "deutschen Colonial-Verein der Section Trier" betreffend*, in *L'indépendance luxembourgeoise*, N° 31 (1885), p. 3 ; *Deutsche Kolonialzeitung*, N° 19, 1886.

de l'Afrique »<sup>89</sup>. Il s'agissait d'établir et de réguler une économie de marché entre les puissances européennes, qui se faisaient concurrence en Afrique. Les gouvernements attribuaient des concessions à des entreprises privées pour pacifier ces régions, la région du bassin du Congo étant presque entièrement inexplorée par les Européens jusqu'alors<sup>90</sup>. Il a souvent fallu attendre le XX<sup>ème</sup> siècle pour que des territoires soient effectivement dominés par la puissance coloniale européenne.

Le roi des Belges, Léopold II, parvint finalement, à la suite de diverses initiatives, à revendiquer en 1885 le territoire du bassin du Congo face aux puissances européennes, en promettant, comme stipulé dans l'Acte général de la Conférence de Berlin, de garantir un marché libre. Le roi des Belges dépendait particulièrement de la main-d'œuvre, des connaissances et des compétences des spécialistes européens, y compris des Luxembourgeois. Au fil du temps, l'État indépendant du Congo se transforma de plus en plus en une colonie servant les intérêts nationaux<sup>91</sup>. En 1908, Léopold II céda le territoire à l'État belge, notamment en raison des pressions liées à la révélation des atrocités commises au Congo. La colonisation léopoldienne se justifiait entre autres par des arguments humanistes en faveur de l'abolition de l'esclavage (arabe) en Afrique, mais reproduisait le travail forcé, comme le montrent de manière emblématique les atrocités du Congo, surtout dans le nord de la colonie.

Bien que certains commerçants et industriels luxembourgeois aient exercé leurs activités dans diverses autres colonies en Afrique, comme dans les empires français et portugais, c'est dans la colonie belge du Congo que les ambitions coloniales les plus significatives se sont concrétisées. Cette situation est étroitement liée à l'union économique fondée après la Première Guerre mondiale entre la Belgique et le Luxembourg. En échange de l'accord du Grand-Duché pour permettre l'importation en franchise de droits des marchandises congolaises au sein de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), une politique d'encouragement à l'intégration des Luxembourgeois dans la colonie belge a été mise en place<sup>92</sup>. Cela a ouvert l'accès aux ressources, à la main-d'œuvre et au marché congolais. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement luxembourgeois a reçu un soutien financier de la Belgique, qui provenait des ressources de sa propre colonie<sup>93</sup>.

---

89 Coquery-Vidrovitch C., « Impérialismes et exploitation en Afrique subsaharienne », *Histoire Globale de la France Coloniale*, Paris, Philippe Rey, 2022, p. 343-44.

90 Buelens F., « Les grands conglomérats, ou comment l'économie capitaliste s'est implantée au Congo » *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, Renaissance du livre, 2020, p. 127-140.

91 Roo B., « L'État indépendant du Congo, une machine à piller au service d'un Léopold II impitoyable ? » *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, Renaissance du livre, 2020, p. 33-49.

92 ANLUX AE-11128, Note pour M. le Ministre des Affaires Étrangères sur l'admission des ressortissants luxembourgeois, à parité avec les Belges, dans l'administration du Congo.

93 Archives Africaines (AA) AE 2944 686, Convention de prêt entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, Lisbonne le 6 août 1940.



## Demande de main-d'œuvre européenne : Les Luxembourgeois en Afrique

L'expansion capitaliste a engendré une division mondiale du travail, que Immanuel Wallerstein décrit comme une « différenciation ethnique de la force de travail »<sup>94</sup>. Cela implique que la construction de la « race » est intrinsèquement liée à la position économique. Le racisme, dans ce contexte, matérialise les relations sociales<sup>95</sup>. Frantz Fanon écrit ainsi : « La cause est conséquence : on est riche parce que blanc, on est blanc parce que riche »<sup>96</sup>. Éric Eustace Williams note que l'esclavage était un phénomène économique, et le racisme en était une conséquence<sup>97</sup>. Cette relation entre race et classe montre également que les termes « blanc » ou « européen » ne sont pas des identifiants statiques, mais des catégories sociales fluctuantes, selon le lieu et les circonstances. Comme l'a démontré Ann Laura Stoler, ces distinctions reposaient sur des différences culturelles et de classe plutôt que sur des caractéristiques morphologiques ou généalogiques<sup>98</sup>. Les privilèges des Blancs n'existaient que tant que leur position économique était maintenue. En ce qui concerne la question de l'inégalité sociale, cela joue un rôle crucial dans la continuité du racisme structurel dans le Luxembourg d'aujourd'hui<sup>99</sup>.

La possession d'une colonie par un État n'était que rarement nécessaire pour permettre à ses ressortissants de se déplacer et de travailler dans l'espace colonial. Les recherches sur le colonialisme sans colonies, telles que celles portant sur la Suisse, la Finlande ou le Danemark, le confirment<sup>100</sup>. Le Luxembourg ne possède pas, lui non plus, de territoire colonial, mais participe à la colonisation belge. Ce n'était pas simplement en tant que bénéficiaire économique, mais motivé également par des intérêts propres qui pouvaient rivaliser avec ceux d'autres puissances, comme la Belgique. Dans cette perspective, la Belgique utilisait le Luxembourg pour ses propres ambitions coloniales, tandis que le Luxembourg se servait aussi de l'empire belge pour obtenir un meilleur accès à la périphérie.

La colonisation du bassin du Congo reposait sur la main-d'œuvre étrangère. D'une part, elle faisait appel à des travailleurs des Caraïbes, d'Asie de l'Est et du Sud, ainsi que d'autres régions d'Afrique, en raison d'un besoin important et d'une morale élevée, tout en sachant que la population indigène pouvait s'échapper du travail. D'autre part, la colonisation nécessitait des compétences techniques européennes. Selon la thèse de Wallerstein, les individus intégrés en tant qu'Européens ou Blancs, y compris les Luxembourgeois, occupaient des positions spécifiques au marché du travail et dans la production. Par exemple, des ingénieurs et techniciens luxembourgeois ont participé à la construction des infrastructures dans l'État indépendant du Congo. Lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Matadi à Léopoldville (où plus de 1 800 travailleurs africains, asiatiques et caribéens sont morts en raison des conditions de travail) environ une douzaine de Luxembourgeois sont impliqués. Le plus connu d'entre eux est probablement Nicolas Cito (1866-1949), qui joue aussi un rôle clé dans le recrutement de la main-d'œuvre au Luxembourg. Dans l'État indépendant du Congo, qui existe de 1885 à 1908, plus de 80 Luxembourgeois et Luxembourgeoises sont actifs. Le travail dans le bassin du Congo est alors bien rémunéré et doit offrir une forte incitation à ignorer les dangers locaux, étant donné le taux de mortalité élevé parmi les Blancs. Au moins 23 Luxembourgeois y sont morts, principalement de maladies, tandis que d'autres rentrent malades et épuisés.

Dans le processus d'assimilation des Luxembourgeois au sein de l'administration coloniale à partir de 1921, les citoyens luxembourgeois jouissent des mêmes perspectives de carrière dans la colonie belge que les Belges, à l'exception des deux postes les plus élevés. Cela entraîne une augmentation rapide de la population luxembourgeoise au Congo belge à partir des années 1920, en particulier dans les années 1950. La promesse d'assimilation se concrétise progressivement, comme avec la reconnaissance des diplômes luxembourgeois et l'égalité *de jure* en 1948. Cependant, cette égalité n'était pas une conséquence naturelle de l'histoire des deux pays, et le débat sur l'égalité met en évidence les intérêts divergents de l'État colonial sur le terrain et

---

94 Wallerstein I., *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte, 2011, p. 76-81.

95 Sarbo B., « Rassismus und gesellschaftliche Produktionsverhältnisse. Ein materialistischer Rassismusbegriff », *Die Diversität der Ausbeutung. Zur Kritik des herrschenden Antirassismus*, Berlin, Dietz, 2023, p. 37-63.

96 Fanon F., *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002, p. 43.

97 Williams E., *Capitalism & slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, p. 7.

98 Stoler A., « Rethinking Colonial Categories. European Communities and the Boundaries of Rule » *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 31, No. 1 (1989), p. 134-161.

99 Tavares et Vieira, « Black Luxembourg » *Mapping Black Europe. Monuments, Markers, Memories*, Bielefeld, Transcript, 2023, p. 93-113.

100 Merivirta, Koivunen, et Särkkä, « Finns in the Colonial World » *Finnish Colonial Encounters*, Cham, Springer International, 2021, p. 1-38 ; Purtschert Lüthi et Falk, *Postkoloniale Schweiz. Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld, Degruyter, 2013.

du gouvernement belge. Toutefois, la majorité des Luxembourgeois au Congo belge était employée dans le secteur privé, notamment dans les domaines de l'exploitation minière, ferroviaire et agricole.

L'État colonial belge s'efforce alors de bloquer une migration de pauvreté des Blancs en exigeant que toute personne se rendant au Congo dispose d'une certaine somme d'argent <sup>101</sup>. Cela permet déjà de discerner un profil de classe spécifique parmi les colonialistes, ainsi que des nuances de blancheur qui dépendent de la position économique <sup>102</sup>. En tant que Blancs assimilés, les Luxembourgeois occupent une position très élevée au sein de l'État colonial belge.

La Société de Crédit au Colonat (SCC), fondé en 1947 et nommé Société de Crédit au Colonat et à l'industrie (SCCI) en 1953, offre aux Luxembourgeois, en plus des Belges, la possibilité de contracter des prêts pour s'établir au Congo <sup>103</sup>. Bien qu'il y ait des Luxembourgeois qui possèdent des plantations, ils le font souvent grâce aux opportunités offertes par les grandes entreprises coloniales pour lesquelles ils travaillent. Les demandes des Luxembourgeois auprès de la SCCI concernent principalement la création d'entreprises, telles que des menuiseries, des boulangeries ou encore l'expansion d'établissements restaurateurs. Mais le Congo belge n'est pas une colonie de peuplement et n'est pas conçu sur ce modèle. Les Luxembourgeois peuvent y investir et y acheter des biens, mais plus fréquemment, ils utilisent leur carrière à l'étranger pour investir en Europe.

On peut dire que la carrière outre-mer permet une ascension sociale pour les Luxembourgeois, car elle leur offre d'une part de bonnes opportunités de revenus, d'autre part la possibilité d'acquérir, grâce à l'école coloniale en Belgique et aux années passées au Congo, un niveau de formation permettant de poursuivre des études en Europe, ce qui n'aurait pas été possible s'ils étaient restés en Europe. Ceux qui occupent des postes à responsabilité dans les entreprises ou l'administration continuent souvent leur carrière en Europe. Cependant, il y a aussi des Luxembourgeois qui passent l'intégralité de leur carrière en Afrique. Les 619 Luxembourgeois recensés au Congo belge au 31 décembre 1957 (dont 44 à Ruanda-Urundi) représentent un petit pourcentage de la population au Luxembourg – aussi par rapport au pourcentage de Belges dans la colonie et en Belgique <sup>104</sup>. Cependant, étant donné qu'il s'agit principalement de personnes issues des classes sociales supérieures et moyennes, cela revêt une certaine signification politique. Il est donc crucial d'inclure la périphérie africaine dans l'analyse des relations de classe au Luxembourg.

Pour l'État luxembourgeois, la question du pouvoir d'action dans le monde colonial se pose. D'une part, le pays perd des travailleurs qualifiés au profit des entreprises et des États coloniaux ; d'autre part, les colonies peuvent servir de soupape pour résoudre les problèmes sociaux du pays, tant pour l'État que pour l'industrie <sup>105</sup>. En ce qui concerne le recrutement d'hommes issus de milieux modestes pour l'armée néerlandaise en Indonésie, on peut soutenir que, dans le cas du Luxembourg, l'État a pu résoudre ou apaiser temporairement les problèmes sociaux en envoyant de jeunes hommes combattre dans les colonies néerlandaises <sup>106</sup>. La situation est quelque peu différente pour le Congo, bien qu'il s'agisse également de travailleurs qualifiés. Néanmoins, l'argument selon lequel les colonies servent de soupape pour les problèmes sociaux reste valable. À l'époque et au-delà, il est rare que l'aîné d'une famille cherche à faire carrière à l'étranger. Dans ce contexte, une carrière outre-mer peut offrir une solution en cas de menace de chômage ou de difficultés liées à l'héritage. Cela est également vrai pour la période suivant immédiatement la Seconde Guerre mondiale. Le recrutement actif de main-d'œuvre devient alors une priorité, et le Congo sert ainsi de marché pour les travailleurs excédentaires au Luxembourg <sup>107</sup>. Le marché intérieur étant trop petit et les difficultés de l'industrie moyenne contribuant à limiter les perspectives d'emploi pour les professionnels qualifiés, beaucoup de Luxembourgeois cherchent des opportunités de carrière à l'étranger,

---

101 Moes R., *Cette colonie qui nous appartient un peu. La communauté luxembourgeoise au Congo belge. 1883-1960*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2012, p. 155.

102 Lutikhuis B., « Beyond Race » *European Review of History*, No. 20, No. 4, 2013, p. 539-558 ; Ndaywel è Nziem, « Le passé colonial dans le rétroviseur congolais : du caoutchouc rouge au coltan rouge », *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, Renaissance du livre, 2020, p. 415.

103 Goergen K., « Kolonialer Genuss. Lebensmittel aus Übersee in Luxemburg und luxemburgische Produkte in Afrika », dans Hamdi M., *Cultures alimentaires au Luxembourg. Esskulturen in Luxemburg. Vol. I. Produire et vendre. Herstellen und verkaufen*, Luxembourg, Luxembourg City Museum, 2024, p. 228-29.

104 Chambre des représentants. Session de 1958-1959. Rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année 1957, p. 25.

105 Schmitz Y., *Luxemburg war nie eine Kolonialmacht*, Luxembourg, copybarabooks, 2024, p. 66.

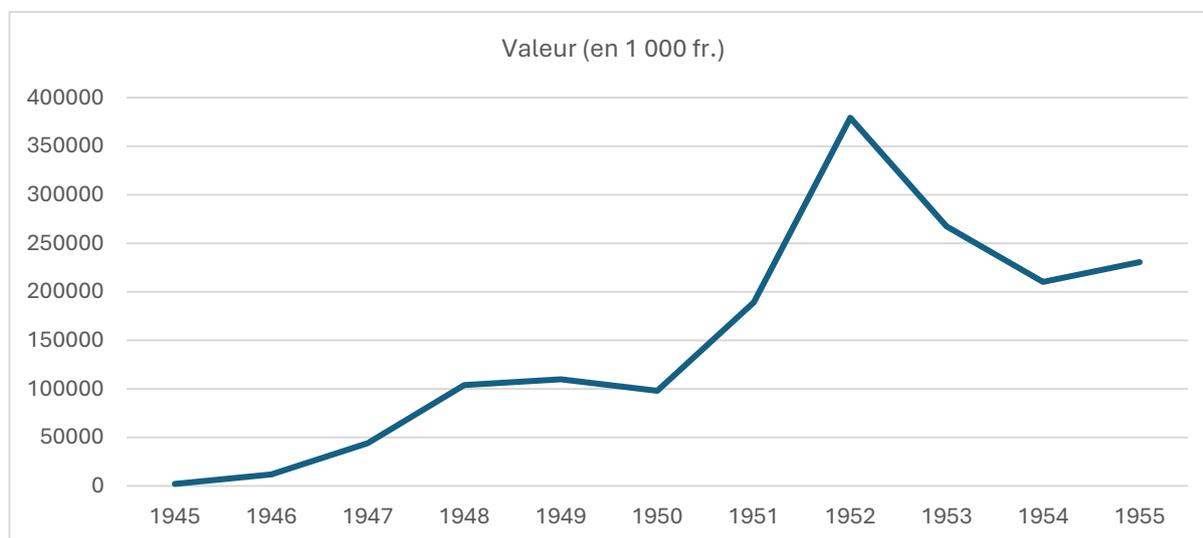
106 Bosma et Kolnberger, « Military Migrants. Luxembourgers in the Colonial Army of the Dutch East Indies » *Itinerario*, vol. 41, No. 3, 2017, p. 558.

107 Schaus L., « L'apport du Grand-Duché de Luxembourg à l'oeuvre coloniale belge », in : *La revue coloniale belge*, No. 133 (15 avril 1951), p. 267-271.

notamment au Congo. Avec l'indépendance du Congo en 1960, une grande partie de la population blanche quitte le pays. L'intégration des Luxembourgeois – notamment ceux du secteur public – dans le marché du travail national se fait généralement sans encombre, facilitée par leur formation professionnelle élevée et aussi par des relations personnelles. Cependant, l'État luxembourgeois ne joue qu'un rôle marginal, notamment en ce qui concerne le soutien financier. Cela renforce l'idée que les colonies ont effectivement servi de soupape pour les problèmes sociaux du Luxembourg.

## Le marché congolais : Un débouché pour la sidérurgie

Lorsque, par exemple, l'entreprise luxembourgeoise Duchscher et Cie. intensifie l'exportation de ses presses à huile de palme vers le Congo belge en se référant aux accords de l'UEBL, le ministère belge des Affaires étrangères précise que ces accords ne s'appliquent qu'à la métropole belge <sup>108</sup>. Cependant, ce ministère se montre ouvert à une interprétation plus généreuse qui pourrait favoriser les intérêts du Luxembourg, même si cela allait à l'encontre des intérêts des commerçants et industriels belges. Il est remarquable de noter que les intérêts impériaux de l'État priment alors sur ceux des acteurs économiques. En 1929, le ministère belge informe que les biens et matériaux fabriqués au Luxembourg peuvent être considérés comme des marchandises belges exemptes de droits de douane dans la colonie. L'argumentation capitaliste et coloniale repose sur la distinction entre l'État agissant dans le cadre de ses fonctions officielles et l'État agissant comme une entreprise privée.



*Importations luxembourgeoises au Congo belge (1945-1955)*

L'exportation du Luxembourg vers le Congo belge devient particulièrement attrayante après la Seconde Guerre mondiale, notamment grâce à la restructuration de la colonie belge par le « Plan décennal » <sup>109</sup>. Cette réforme vise à augmenter significativement la production globale du Congo et la productivité, afin d'accroître la consommation et le marché congolais, pour générer un pouvoir économique et étatique <sup>110</sup>. Le 5 avril 1951, Lambert Schaus, Conseiller d'État et ancien ministre des Affaires Économique, prononce un discours à Bruxelles lors de la manifestation de la Croix-Verte coloniale de Belgique. Dans ce discours, il met en lumière le rôle du Luxembourg dans le projet colonial belge ainsi que l'importance du Luxembourg pour les années à venir <sup>111</sup>. Il souligne également le potentiel du marché congolais pour l'industrie luxembourgeoise.

108 AA AE 2944 683, Assimilation des marchandises et du matériel de provenance luxembourgeoise au matériel belge ; ANLUX Commerce et Industrie (FCI) 0457, Question de l'assimilation du matériel de provenance luxembourgeoise au matériel belge, en ce qui concerne les fournitures faites au Congo belge.

109 Ministère des colonies, Plan décennal pour le Développement économique et social du Congo belge.

Tome I et II, Bruxelles 1949 ; Coup d'œil sur la situation économique de la Province de Léopoldville, in *Tam-Tam*, No. 6 (Mai-Juin, Juillet-août 1953), p. 6-9.

110 Vanthemsche, « Le Congo, une colonie "en voie de développement" ? », *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, Renaissance du livre, 2020, p. 201-7.

111 Schaus Lambert, « L'apport du Grand-Duché de Luxembourg à l'œuvre coloniale belge. », *La Revue Coloniale Belge*, numéro 133, avril 1951, p. 267-71.



Brochure de la FEDIL, le Luxembourg au service du Congo (1952)

De son côté, le journal de la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL), *l'Écho*, consacre entre 1951 et 1955 plusieurs articles au Congo, publiant notamment le texte de Lambert Schaus <sup>112</sup>. Dans ses rapports de voyage au Congo, le secrétaire général de la FEDIL à l'époque, Carlo Hemmer, relève que le marché congolais présente un intérêt particulier en raison de la population blanche relativement nombreuse, ayant un certain niveau de vie, ainsi que de l'émergence d'une classe moyenne noire <sup>113</sup>.

112 *L'Écho de l'industrie*. Luxembourg, Fédération des industriels luxembourgeois, numéro 27, 1951, p. 3-7.

113 Hemmer C., *Kongoreise*. Luxembourg, 1956, p. 31-44.



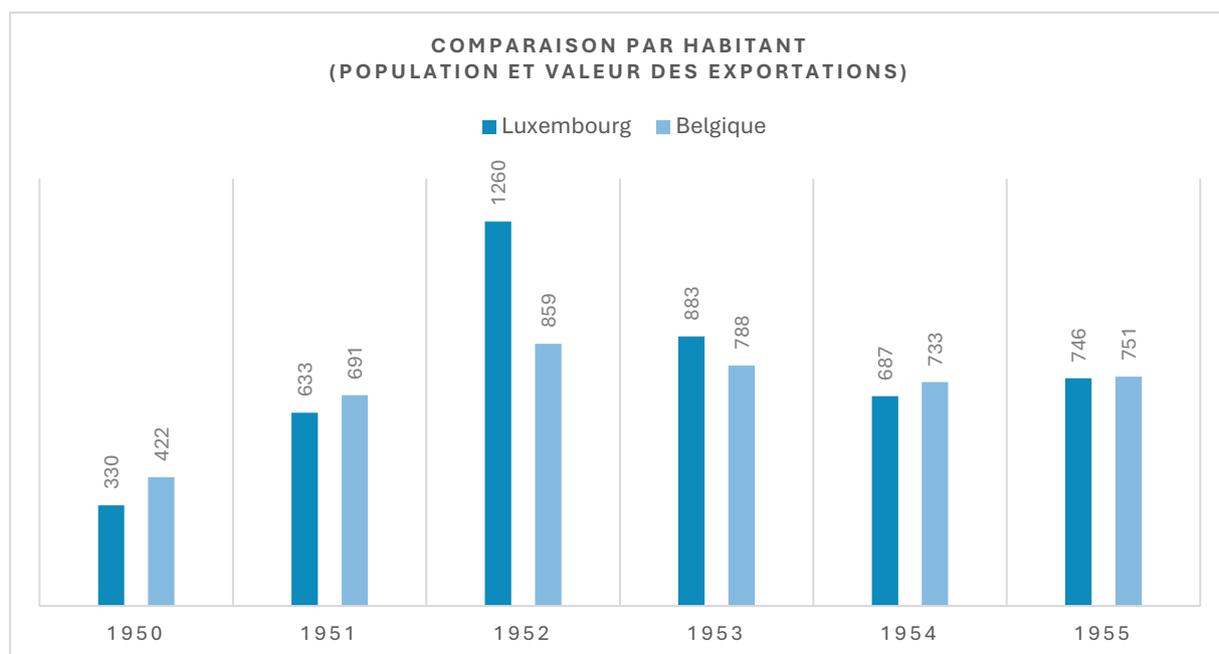
*Le stand luxembourgeois à la foire de Léopoldville en 1951*

Aux foires commerciales et industrielles de 1951 à Léopoldville, de 1953 à Costermansville et de 1955 à Stanleyville, des entreprises et produits luxembourgeois sont représentés <sup>114</sup>. La foire de Costermansville est visitée par le Président du gouvernement, Pierre Dupong <sup>115</sup>. Ces foires favorisent certainement un essor et participent aux intérêts commerciaux, mais le problème de la distance persiste, comme l'a également écrit

<sup>114</sup> *La Revue coloniale belge. Numéro spécial Foire de Léopoldville*, numéro 141 (15 août 1951) ; « Foire de Costermansville », in *Écho*, numéro 28 (12.7.1952), p. 1 ; Impressions de la foire de Stanleyville, in *Écho*, numéro 34 (27.8.1955), p. 1-3.

<sup>115</sup> Staatsminister P. Dupong in Costermansville, in *Luxemburger Wort*, No. 20 (20 janvier 1953), p. 3.

rétrospectivement Schaus en 1957 <sup>116</sup>. Il y avait différentes entreprises luxembourgeoises ou en collaboration avec des Luxembourgeois, qui ont des entreprises d'import-export, comme Alifralux, Alico, Redelco ou Congolux. En particulier, cette dernière tente activement de promouvoir et de représenter les produits luxembourgeois. Mais la concurrence par exemple dans le secteur des boissons est intense. Les droits de douane de cinq francs par litre pénalisent les bières luxembourgeoises. L'importation de vin en fût bénéficie d'un tarif cinquante fois inférieur à celui du vin en bouteille, rendant difficile le transport des vins luxembourgeois, principalement embouteillés. Les droits sur les spiritueux, encore plus élevés, compliquent leur vente à des prix compétitifs. L'industrie et l'État luxembourgeois cherchent donc à établir une présence économique permanente pour améliorer leur compétitivité <sup>117</sup>. En 1952, une délégation pour la FEDIL est établie à Élisabethville, dans la région riche en minerais du Katanga, avec Louis Hentges.



*Comparaison de la population au Luxembourg et en Belgique avec la valeur des exportations au Congo belge. Bien que ce soit un simple jeu de chiffres, cela montre l'importance de la colonie pour le Luxembourg en relation avec la taille du pays*

En comparant l'ensemble des importations au Congo belge, le Luxembourg ne représente qu'une faible part située entre 1 % et 2 % des produits importés des pays européens vers le Congo, pour les années 1950. En 1953, par exemple, le Luxembourg avec 1,48 % est loin derrière la Belgique (38,52 %), les États-Unis (23,20 %) et le Royaume-Uni (7,01 %), et se situe environ entre la Suisse (1,82 %) et la Rhodésie (1,15 %) <sup>118</sup>.

Cependant, en examinant les chiffres en détail, on constate que les exportations du Luxembourg vers le Congo proviennent principalement de l'industrie intermédiaire et lourde. C'est principalement cette industrie, et en particulier la sidérurgie importante pour le Luxembourg, qui constitue la majeure partie des exportations luxembourgeoises vers le Congo belge <sup>119</sup>. Dans la rubrique « acier et fer », les importations luxembourgeoises représentent environ 14 % dans les années 1950. Il est important de noter que l'économie luxembourgeoise, en raison de l'énorme décalage entre son marché intérieur et sa grande industrie sidérurgique, est dépendante de ses exportations. En comparant les chiffres à l'échelle nationale, des conclusions intéressantes peuvent être tirées. Pour l'industrie sidérurgique, la valeur par habitant est de 1070 francs en 1953, contre 816 francs pour la Belgique la même année. Le Congo représente un marché pour les matériaux de concassage, de broyage et de tamisage. Les concasseurs fabriqués par l'ARBED sont demandés par des entreprises comme la minière belge, Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) <sup>120</sup>. Des entreprises

116 ANLUX ABX 513, Schaus, « Mémoire concernant les intérêts luxembourgeois au Congo belge par Lambert Schaus », p. 12.

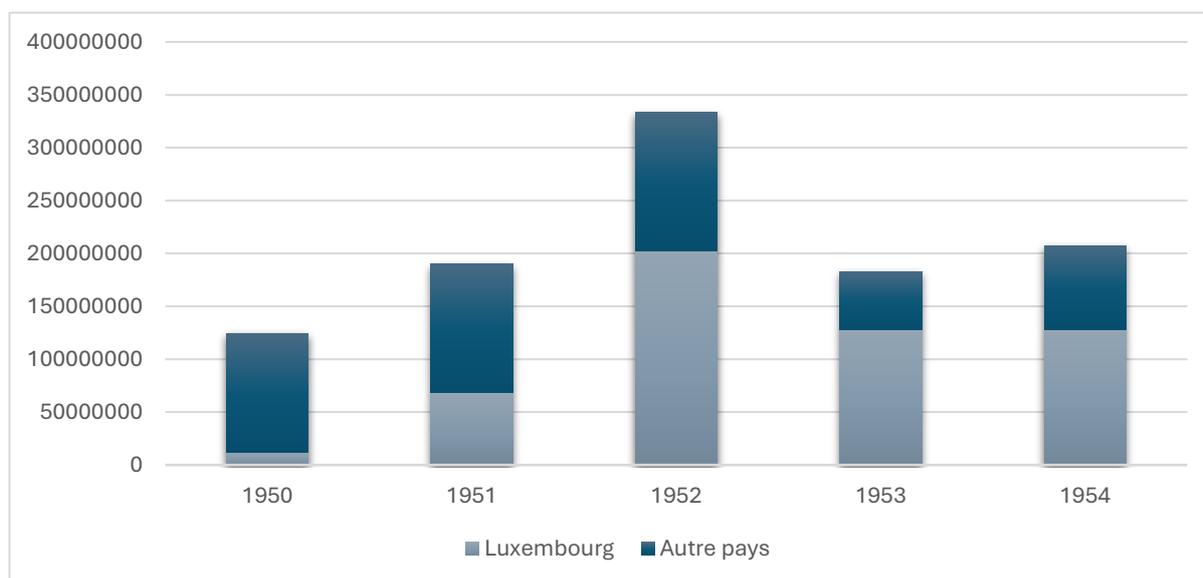
117 *Ibid.*, p. 13-15.

118 « Discours du gouverneur général L. Pétilion », 1954, LXII.

119 Fédération des industriels luxembourgeois, « Le Luxembourg au service du Congo » ; Service d'expansion économique et Fédération des Industriels, « Au service du Congo ».

120 « Réalisations industrielles luxembourgeoises au Congo Belge », in *Écho*, numéro 11 (14 mars 1953), p. 3.

comme Delvaux-Hausemer, la Société d'Études et de Constructions d'Appareils de Levage et de Traction (SECALT) avec leur Trifor ou Chaux de Contern avec leur Chromolith trouvent également un bon marché dans la colonie belge outre-mer <sup>121</sup>. Le Luxembourg détient une certaine position monopolistique pour l'importation des tôles.



Valeur d'exportation des tôles au Congo belge (en franc)

Il en ressort que, bien que l'industrie luxembourgeoise ait joué un rôle relativement modeste sur le marché congolais, ce marché présentait un intérêt économique certain pour les entreprises du Luxembourg. Même sans possession coloniale directe par l'État, l'industrie luxembourgeoise pouvait utiliser la périphérie, y compris des autres pays voisins comme la Belgique, pour accumuler du capital, avec le soutien d'une politique d'État.

## Le prestige du colonialisme : faire l'histoire des inégalités

Il est crucial de ne pas examiner le colonialisme du XX<sup>ème</sup> siècle uniquement sous un angle économique et rationnel. Il faut également saisir que le projet colonial est alors une entreprise de prestige. Souvent, les colonies en Afrique ne sont pas rentables pour les États européens – bien que cela puisse être différent pour les acteurs privés et les entreprises. En ce sens, la participation aux projets coloniaux permet de se distinguer au sein de la métropole européenne. Le Luxembourg gagne en prestige dans le cadre de ses relations avec la Belgique et les autres empires européens, du fait de sa participation à la colonisation.

Pour le Luxembourg, cela devient visible avec l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL) à partir des années 1920 et surtout dans les années 1950, lorsque le Luxembourg s'inscrit pleinement dans le discours de participation au projet colonial belge. On peut également avancer l'hypothèse que la Belgique, en assimilant le Luxembourg dans sa colonie, poursuit principalement des intérêts impériaux dans la métropole <sup>122</sup>. Cette situation est liée à la position particulière du Luxembourg dans la colonie belge à partir des années 1920. En 1928, lorsque le « *Comité Luxembourgeois-Grand-Ducal pour la création d'établissements coloniaux* », représenté par des avocats au nom du prince Félix, cherche à établir une concession au Congo belge, ils bénéficient d'un traitement privilégié <sup>123</sup>. Cela vise à renforcer les relations entre le Luxembourg et la Belgique. L'étude des relations entre les deux pays doit inclure le territoire d'outre-mer belge. Cela devient

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> Moes R., *Cette colonie qui nous appartient un peu. La communauté luxembourgeoise au Congo belge. 1883-1960*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2012, p. 397-398.

<sup>123</sup> AA RF 4598, Groupe Luxembourgeois au CSK 1928-1929.

également clair pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque le gouvernement luxembourgeois profite des bénéfices perçus liés au Congo (via la Belgique) <sup>124</sup>.

La participation du Luxembourg à l'économie coloniale mondiale, en particulier en Afrique subsaharienne, a eu des répercussions sur la société luxembourgeoise, tant sur le plan économique que social. Bien que le Luxembourg soit souvent perçu comme un acteur marginal dans les projets coloniaux européens, sa participation à ces dynamiques a contribué à façonner les structures de classe et les inégalités au sein du pays. L'accès à la périphérie en Afrique était lié à la position sociale des participants au sein de la société. Comme il a été tenté de le montrer, la possibilité de faire carrière dans le bassin du Congo était offerte à une certaine partie de la population luxembourgeoise – qui dans la plupart des cas, a ainsi connu une ascension sociale. Cela s'est fait moins par la possession transnationale ou coloniale sur place que par les revenus et capitaux accumulés. La plupart des salaires et gains réalisés en Afrique étaient réinvestis au Luxembourg. On peut dire que les richesses accumulées en Afrique ont eu un impact sur la structure nationale de la propriété et de renforcement d'une hiérarchie sociale.

Écrire l'histoire des inégalités doit, par conséquent, prendre en compte le colonialisme et l'héritage colonial. L'affiliation de la position économique au capital avec la construction de la « race » montre une continuité jusqu'à aujourd'hui <sup>125</sup>. Cela signifie que la discrimination basée sur les caractéristiques physiques (ou culturelles) peut fonctionner de manière isolée, mais l'exploitation et la surexploitation se produisent dans le cadre des relations économiques, c'est-à-dire en relation directe avec la vie quotidienne et les conditions dominantes. De plus, une continuité coloniale est encore perceptible aujourd'hui, alors que le Luxembourg tente de réévaluer son rôle dans l'histoire mondiale et de relever les défis des relations néocoloniales contemporaines. En effet, le monde globalisé actuel repose sur des relations capitalistes coloniales, qui n'ont pas été stoppées avec la fin officielle des colonies européennes. Elles affichent une continuité jusqu'à aujourd'hui <sup>126</sup>. La complexité de cette histoire mérite une place dans la compréhension des dynamiques d'inégalité du Luxembourg.

## Kevin Goergen

*Kevin Goergen, doctorant à l'Université du Luxembourg, mène des recherches sur l'histoire coloniale du Luxembourg (1880-1970), en mettant particulièrement l'accent sur les relations avec le Congo belge.*

---

124 Moes R., *Cette colonie qui nous appartient un peu. La communauté luxembourgeoise au Congo belge. 1883-1960*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2012, p. 192.

125 Tavares et Vieira, « Black Luxembourg » *Mapping Black Europe. Monuments, Markers, Memories*, Bielefeld, Transcript, 2023.

126 Ince O., *Colonial Capitalism and the Dilemmas of Liberalism*, New York, Oxford University Press, 2018, p. 163-164.

## Bibliographie

- ♦ Abbott Elizabeth., *Sugar: A Bittersweet History*, London, Duckworth Overlook, 2009.
- ♦ Beckert Sven., *Empire of Cotton : A Global History*, New York, Knopf, 2014.
- ♦ Bosma Ulbe et Thomas Kolnberger, « Military Migrants: Luxembourgers in the Colonial Army of the Dutch East Indies », *Itinerario* 41, numéro 3 (décembre 2017), p. 555-80.
- ♦ Buelens Frans, « Les grands conglomérats, ou comment l'économie capitaliste s'est implantée au Congo », in *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2020, p. 127-140.
- ♦ Cooper Frederick, *Von der Sklaverei in die Prekarität?: Afrikanische Arbeitsgeschichte im globalen Kontext*. Re:work Lectures, Berlin, 2019.
- ♦ Coquery-Vidrovitch Catherine, « Impérialismes et exploitation en Afrique subsaharienne », in *Histoire Globale de la France Coloniale*, Paris, Philippe Rey, 2022, p. 341-346.
- ♦ Fanon Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2010.
- ♦ Goergen Kevin, « Kolonialer Genuss. Lebensmittel aus Übersee in Luxemburg und luxemburgische Produkte in Afrika », in *Cultures alimentaires au Luxembourg. Esskulturen in Luxemburg. Vol. I. Produire et vendre. Herstellen und verkaufen*, Luxembourg, Letzebuerg City Museum, 2024, p. 220-35.
- ♦ Ince Onur Ulas, *Colonial Capitalism and the Dilemmas of Liberalism*, New York, Oxford University Press, 2018.
- ♦ Kolnberger Thomas, éd. *August Kohl, ein Luxemburger Söldner im Indonesien des 19. Jahrhunderts: kommentierte Edition der Reise- und Lebensbeschreibungen (1859-1865) des Soldaten August Kohl*, Mersch, Centre national de littérature, 2015.
- ♦ Lutikhuis Bart, « Beyond Race: Constructions of 'Europeanness' in Late-Colonial Legal Practice in the Dutch East Indies ». *European Review of History: Revue Européenne d'histoire*, 20, numéro 4, août 2013, p. 539-58.
- ♦ Merivirta Raita, Leila Koivunen et Timo Särkkä, « Finns in the Colonial World », in *Finnish Colonial Encounters*, édité par Raita Merivirta, Leila Koivunen et Timo Särkkä, p. 1-38, Cham, Springer International Publishing, 2021.
- ♦ Moes Régis, *Cette colonie qui nous appartient un peu : la communauté luxembourgeoise au Congo belge : 1883 - 1960*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2012.
- ♦ Mousset Jean-Luc, « La filature de coton Kuborn de Pulvermühle (1840-1862) », *Hémecht* 39, numéro 1, 1987, p. 85-103.
- ♦ Ndaywel è Nziem Isidore, « Le passé colonial dans le rétroviseur congolais : du caoutchouc rouge au coltan rouge ». In *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2020, p. 413-29.
- ♦ Ogborn Miles, *Global lives: Britain and the world, 1550-1800*, New York, Cambridge University Press, 2008.
- ♦ Purtschert Patricia, Barbara Lüthi et Francesca Falk, *Postkoloniale Schweiz: Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*, Bielefeld, De Gruyter, 2013.
- ♦ Regener Gilles, « Zwischen politischem Kalkül und wirtschaftlichen Interessen: die Befragung der Unternehmer von 1840 », in *David & Goliath. L'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg au Zollverein allemand 1842-1918*, Luxembourg, 2019, p. 66-98.
- ♦ Roo Bas De, « L'État indépendant du Congo, une machine à piller au service d'un Léopold II impitoyable ? », in *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2020, p. 33-49.
- ♦ Sarbo Bafta, « Rassismus und gesellschaftliche Produktionsverhältnisse. Ein materialistischer Rassismusbegriff », in *Die Diversität der Ausbeutung. Zur Kritik des herrschenden Antirassismus*, Berlin, Dietz, 2023, p. 37-63.

- ♦ Schmitz Yves, « Luxemburg war nie eine Kolonialmacht »: *Eine kritische Einführung*, Mersch, Copybarabooks, 2024.
- ♦ Stoler Ann Laura, « Rethinking Colonial Categories: European Communities and the Boundaries of Rule », *Comparative Studies in Society and History* 31, numéro 1, 1989, p. 134-61.
- ♦ Tavares Bernardino et Aleida Vieira, « Black Luxembourg », in *Mapping Black Europe*, Bielefeld, Transcript, 2023, p. 93-113.
- ♦ Vanthemsche Guy, « Le Congo, une colonie “en voie de développement” ? », in *Le Congo Colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, La Renaissance du livre, 2020, p. 197-207.
- ♦ Wallerstein Immanuel, *Le capitalisme historique*, Paris, la Découverte, 2011.
- ♦ Wehenkel Antoine, *Chronique de la famille Pescatore. Une histoire généalogique et culturelle*. Luxembourg, ALGH, 2002.
- ♦ Williams Eric Eustace, *Capitalism & slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1944.

## 5. Identifier les inégalités à travers les archives de la Chambre des salariés du Luxembourg (1924-2024)

---

Estelle Berthereau

Lors de la dernière parution du *Panorama social*, publication de la CSL traitant des inégalités, fin avril 2024, les distinctions persistantes entre bas et hauts salaires ont été relevées par la CSL et relayées par la presse <sup>127</sup>. La permanence d'une fragmentation entre anciens cols bleus et cols blancs au niveau du salaire social minimum et des salaires supérieurs semble toujours s'y lire : 55,5 % des salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum étaient des anciens cols bleus tandis qu'ils ne représentent qu'un peu plus d'un salarié sur trois au sein de l'économie. Si des avancées ont pu être notées entre 2012 et 2022, les inégalités ici salariales ont la vie dure sur le terrain et peinent à être rapidement résorbées, entraînant des failles potentielles au sein des sociétés et fragilisant la cohésion sociale : de nombreux petits salariés au SSM (Salaire Social Minimum) n'ont aucune perspective d'évolution, ce qui n'est pas sans rappeler le sort des anciens cols bleus.

L'histoire du salariat rappelle la conquête complexe de meilleures conditions de vie. Sous l'Ancien Régime, les premiers salaires perçus, plus fréquents en ville qu'à la campagne <sup>128</sup> s'apparentent à ce qui était concédé aux familles pour survivre, tandis que les corvées féodales étaient non rémunérées. Ensuite, le *Code civil* instaure le contrat de louage mais ne garantit aucun travail à l'ouvrier qui doit louer sa force de travail et subir des arrêts d'activité fréquents. Apparaissant sous diverses formes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les premiers salariés sont les compagnons des métiers (qui n'étaient pas artisans), les ouvriers, les domestiques et serviteurs, les quelques titulaires d'emplois urbains (garçons de bureau), les journaliers ou ouvriers agricoles des campagnes, les lingères, blanchisseuses, couturières, chapelières, les fermiers, les paysans-ouvriers qui vont former le salariat, surtout après la Deuxième Guerre mondiale, désormais la catégorie juridique dominante du monde du travail <sup>129</sup>. Les conditions de travail et de vie des premiers travailleurs recevant salaires au XIX<sup>ème</sup> siècle, avec la concentration ouvrière dans les usines, sont difficiles pour l'écrasante majorité (femmes, enfants), évidemment dénuée de toute réserve de subsistance, en cas d'accident ou de maladie. Le livret ouvrier, l'absence de convention collective placent alors l'ouvrier dans une situation d'inégalité permanente vis-à-vis de l'employeur, ce qui explique la constitution de syndicats comme organisations de défense des intérêts des ouvriers (le premier au Luxembourg étant le syndicat des typographes créé en 1864), face à l'organisation déjà rôdée du patronat, depuis la création ancienne de la Chambre de commerce en 1841.

Le vivre-ensemble et même la pérennité du modèle luxembourgeois repose sur l'achat de la paix sociale. C'est du moins ce que révèle l'histoire des mouvements sociaux du Luxembourg : la mobilisation massive des travailleurs au début du XX<sup>ème</sup> siècle ayant presque à chaque fois abouti à une répression de l'intérieur et depuis l'extérieur, en 1917 avec la répression allemande, en 1919 et surtout en 1921 lors de la « grande grève » combattue par les troupes françaises, sur demande du gouvernement luxembourgeois. Ce dernier, après la répression, concède néanmoins des institutions sociales, notamment par la loi du 4 avril 1924 portant création des Chambres professionnelles. Cette loi instaure en particulier des Chambres salariales, susceptibles de relayer au pouvoir les problématiques liées au monde du travail. C'est dans ce contexte que la Chambre de travail et la Chambre des employés privés sont créées sur des inégalités de statuts, car des concessions sont obtenues par les employés privés auprès du gouvernement qui ne les accorde pas aux ouvriers, faisant échouer la création d'une Chambre de travail unique. Or, toute l'histoire de ces Chambres salariales sur 100 ans a justement consisté à obtenir des conquêtes et droits sociaux pour leurs ressortissants, les plaçant peu à peu à égalité de traitement, du moins juridiquement.

En effet, si l'on s'attarde sur l'historique de la réalisation du statut unique en 2008, il s'agissait d'effectuer la mise à égalité des ouvriers et des employés privés, c'est-à-dire des salariés de droit privé, tandis que les

---

127 *L'Essentiel* du 1<sup>er</sup> mai 2024.

128 Feller Laurent, « Le salaire au Moyen-Âge », dans *Revue du projet* numéro 45, 2015.

129 Marchand Olivier, « Salariat et non-salariat dans une perspective historique », dans *Économie et statistiques*, 1998, p. 3-11.

fonctionnaires de l'État et les autres statuts d'indépendants, d'artisans, d'entrepreneurs révèlent d'autres différences de traitement au sein du monde du travail luxembourgeois.

Du fait de l'internationalisation du monde du travail luxembourgeois, les inégalités salariales, de revenus et de patrimoine peuvent être saisies à l'intérieur des frontières luxembourgeoises, localement/nationalement, mais aussi au sein de la Grande région, voire de l'Europe, mais encore à l'échelle mondiale pour le grand capital dont le Luxembourg n'est pas exclu. Toutes les échelles géographiques sont ainsi pertinentes et doivent être mêlées comme elles le sont dans les sources (au niveau d'un monde du travail national, transnational, européen, mondial). Les inégalités doivent donc, par conséquent, être perçues à ces différentes échelles.

D'ailleurs, l'historiographie sur l'histoire économique et sociale concernant le Luxembourg saisit bien ces différentes échelles d'analyse. La dimension locale, nationale, transnationale (avec des études sur le monde du travail, sur la cohésion sociale et territoriale au Luxembourg incluant immigrants, migrants et frontaliers) et mondiale (histoire du capitalisme, de la place financière et des incidences de la mondialisation au Luxembourg) sont à prendre en compte à travers les différentes mesures et divers critères qui peuvent permettre de mesurer les inégalités.

Au regard de cette contextualisation des données et outils de mesure, quels sont les risques de fragmentation/ségrégation les plus dénoncés par ces Chambres salariales depuis 1924 ?

## **Présentation générale des inégalités présentes dans les sources des Chambres salariales**

### **Les sources**

Les sources de mon corpus sont constituées des avis, comptes rendus de réunion, discussions, et toute autre donnée parfois fournie dans les rapports d'activité de la Chambre de travail (AK), de la Chambre des employés privés (CEP) de 1925 à 2008, puis de ceux de la Chambre des salariés de 2008 à nos jours donc sur un siècle d'expertise, de débat, et de relais des idées et combats syndicaux. Quoiqu'incomplets, puisqu'ils ne contiennent pas les travaux des commissions qui élaborent les avis, voire disparus, notamment pour les rapports d'activité depuis la Deuxième Guerre mondiale jusque dans les années 1960 pour la Chambre des employés privés, ces rapports, tant pour AK que pour la CEP, brossent néanmoins une vision générale des revendications concernant les salariés.

Ces institutions alertent le pouvoir par leurs avis et propositions de loi sur des situations pouvant aboutir à court ou moyen terme à des inégalités entre salariés ou contre leur statut même de salariés. Ces sources informent également quand des inégalités sociales plus larges peuvent affecter la société luxembourgeoise tout entière. Ces sources n'en paraissent que plus légitimes à l'étude car elles représentent la majorité des travailleurs au Luxembourg au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

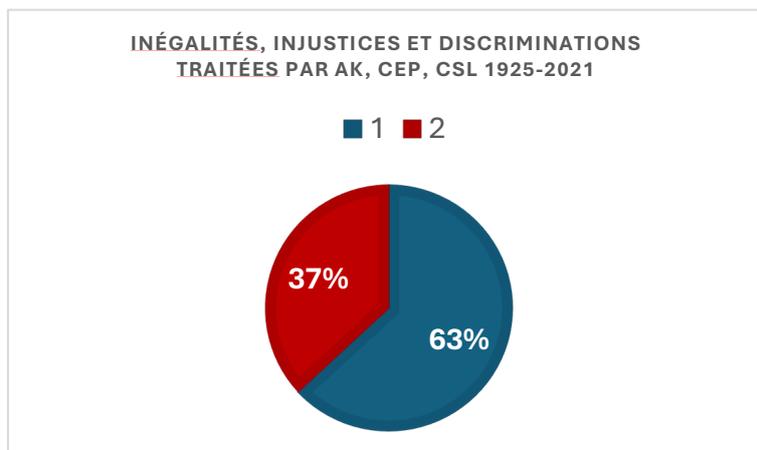
### **Les inégalités internes et externes**

Deux types d'inégalités peuvent être donc appréhendées : les inégalités internes concernant les salariés entre eux ou les inégalités externes c'est-à-dire contre le statut de salariés, rognant ou appelant à des améliorations de ce statut. La différence de statuts est facteur d'inégalités, le salariat étant le statut qui, dans l'histoire a été conquis de dures luttes et qui semble attaqué également de façon répétée depuis les années 1980 par l'uberisation de la société par exemple et le phénomène des travailleurs pauvres.

Les termes « *inégalités* », « *Ungleichheit* », ou « injustice », « *Ungerechtigkeit* », et encore celui de « discriminations », sont présents à répétition, plus de 120 fois dans les rapports d'activité de la Chambre de travail, plus de 137 fois pour les rapports d'activité de la Chambre des employés privés et au moins 60 projets de loi de 2008 à 2021 ont été critiqués par l'emploi de ces mêmes termes par la CSL dans son argumentaire, en plus de l'élaboration depuis 2011 du *Panorama social*. J'ai essayé d'étudier les 317 mentions de ces trois termes en français et en allemand.

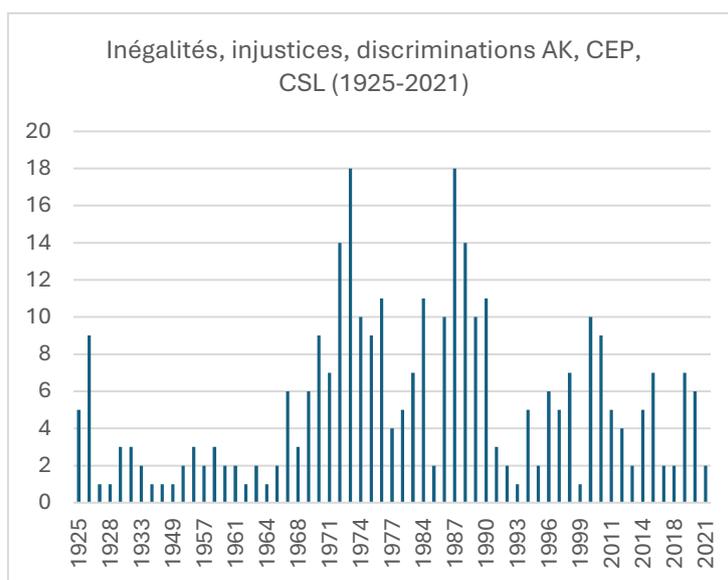
On peut définir les inégalités comme un résultat mathématique de rapports inégaux en fonction d'une norme, qui produit une injustice, ce qui stigmatise une ou plusieurs catégories de populations alors discriminées (terme juridique qui sous-entend une discrimination directe ou indirecte).

Le terme de « discrimination » est cependant utilisé de manière plus différenciée à l'inverse de l'utilisation parfois similaire des termes « inégalités » et « injustice ».



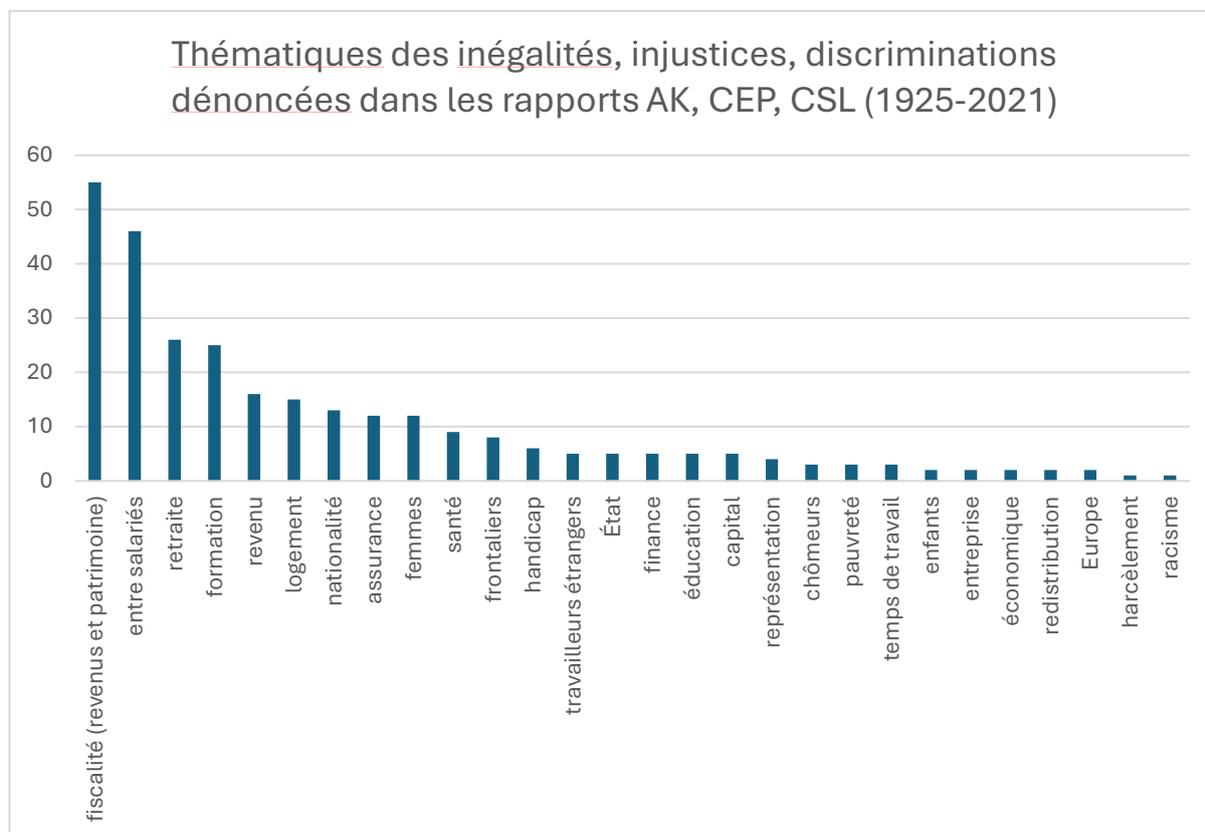
Graphique des thématiques des 317 mentions relevées d'inégalités externes (37 %) et d'inégalités internes (63 %)

Les inégalités internes de statut entre salariés s'avèrent être davantage traitées que celles qui peuvent dépasser le statut de salariés, ce qui est logique puisque ces Chambres défendent les intérêts de leurs ressortissants, avec des nuances de période : les inégalités externes sont davantage présentes dans l'entre-deux-guerres, tandis que la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise a focalisé l'attention de ces acteurs sur l'harmonisation en matière d'assurances, de retraite de tous les salariés, y compris des femmes.



Inégalités, injustices et discriminations dénoncées dans les rapports d'activité des Chambres salariales

Ce graphique permet de saisir une inflation de la lutte contre les inégalités en 1926, après 1945, puis une augmentation des revendications au milieu des années 1960 (début des fermetures des mines) pour aboutir à deux pics en 1973 et 1987, période correspondant à la crise sidérurgique et à la tertiarisation de la société luxembourgeoise. Les conséquences de la crise de 2008 peuvent se lire dans la dénonciation d'inégalités en 2009 et 2010, au point que la CSL lance son *Panorama social* l'année suivante, les inégalités faisant dès lors l'objet d'une expertise annuelle.



Quant aux thématiques des inégalités ou injustices, elles touchent majoritairement les questions fiscales (avec les inégalités de revenu et de patrimoine), les inégalités entre salariés, les retraites, la formation, les revenus, le logement, la nationalité, les assurances, les femmes, la santé, le handicap, tandis que d'autres thématiques émergent avec l'emploi de nouveaux termes comme celui des frontaliers.

Le poids des thématiques doit être nuancé car si on étudie par exemple la notion de logement qui revient très fréquemment, sans forcément être accompagnée des termes d'inégalité ou d'injustice, on observe que ce qui est nommé « la crise du logement » est présente dans tous les documents étudiés et sur toute la chronologie. On a donc une inégalité de long terme d'accès au logement, en particulier pour les plus bas revenus.

## De 1924 au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, inégalités et construction de l'État-providence luxembourgeois

Dans l'entre-deux-guerres, le Luxembourg se dote de ses Chambres salariales, nouvelles institutions étatiques qui inspectent le budget de l'État, et donnent leurs avis sur les questions économiques et sociales.

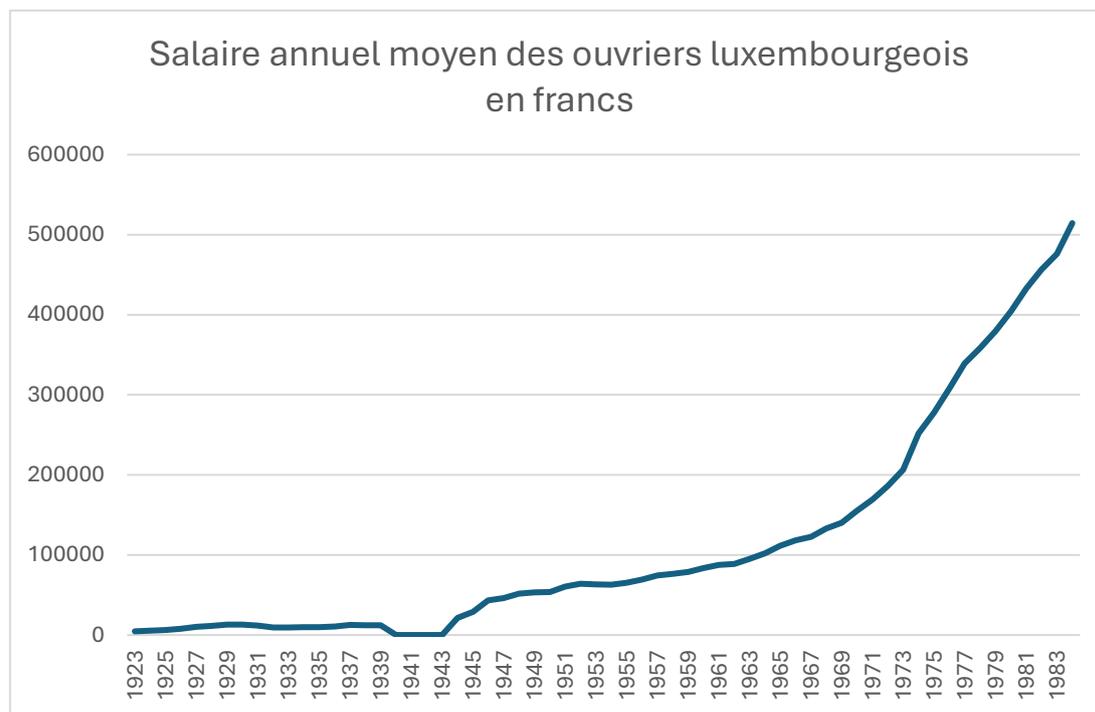
### Les inégalités externes

Les premières inégalités recensées sont donc les inégalités fiscales car l'impôt peut permettre la construction d'un État social que ces Chambres accompagnent dans sa sociogenèse.

En effet, en 1913, la déclaration d'impôt était devenue obligatoire et le taux d'imposition devient progressif (de 0,2 à 6 %) de contribution mobilière. L'impôt sur la fortune fait alors son apparition. En 1919, les impôts directs sont regroupés en un « impôt général sur le revenu ».

Face aux contestations multiples contre la vie chère et la revendication incessante de l'augmentation des salaires, les syndicats et Chambres salariales placent la fiscalité au centre des négociations avec le patronat.

La marche vers l'égalité est en effet pourtant lancée avec l'augmentation des salaires des ouvriers. Le salaire moyen d'un ouvrier a évolué vers la hausse durant l'industrialisation sidérurgique de 1923 à 1983 avec une première impulsion dans les années 1960 puis en 1974.



On voit sur ce graphique à quel point les premiers salaires étaient bas et on peut lire une fragilité dans l'essor de ces salaires liée aux crises multiples comme celle de 1929, la Deuxième Guerre mondiale et la crise sidérurgique. D'où la focalisation sur l'outil fiscal comme solution de lutte contre les inégalités entre possédants et travailleurs.

Les inégalités fiscales liées aux revenus sont autant traitées dans les sources que celles liées au capital et au patrimoine.

### ***La dénonciation de l'injustice fiscale entre bas et hauts revenus***

L'égalité de tous les Luxembourgeois devant la loi, donc devant l'impôt est proclamée comme le principe de proportionnalité qui vient, pour les impôts directs après 1839, de la mise en place d'une fiscalité héritée des idées des Lumières qui remplace l'impôt-tribut par l'impôt-échange.

D'abord, la Chambre de travail surveille que les intérêts catégoriels ne l'emportent sur l'égalité face à l'impôt. Les Chambres refusent la « maltraitance fiscale » des petits revenus par exemple au niveau du prélèvement automatique qui impose une date non négociable pour les plus pauvres <sup>130</sup>.

L'inégalité du rapport de force entre patronat et ouvrier est rappelée. La possibilité de départ de l'ouvrier est altérée par le paiement de l'imposition sur le dernier salaire perçu en 1925 par l'entrepreneur qui procède lui-même à une imposition directe sur le salaire <sup>131</sup>. L'employeur dispose ainsi d'une avance sur trésorerie

<sup>130</sup> *Tätigkeitsbericht für die Periode von 1955 und 1956*, Buchdruckerei P. Jungers, Remich, 1957, p. 75.

<sup>131</sup> *Bericht der Arbeiterkammer Luxemburgs über ihre Tätigkeit im ersten Geschäftsjahr. Juni 1925-Juni 1926*, Victor Bück, Luxembourg, 1926, p. 27 et 64.

puisque « la totalité des impôts n'est généralement transférée à l'administration fiscale qu'à la fin de l'année <sup>132</sup> ».

Il est noté « le manque de confiance » envers la solvabilité des salariés. La grande précarité des ouvriers de l'époque que les contrats ne protègent pas encore avant l'établissement de conventions collectives (1936 et surtout après la loi de 1967) est perceptible dans les revenus journaliers perçus par les ouvriers : chaque sou compte.

Les impôts indirects constituent une autre source d'inégalité. L'histoire de la contestation des impôts indirects remonte à l'indépendance du Luxembourg et à la résistance de la population luxembourgeoise à l'encontre de l'impôt sur le vin, le pain, les accises sur l'alcool imposés par le roi Guillaume Ier des Pays-Bas. Les Chambres salariales reprochent le fait que les ouvriers, taxés pour chaque franc de leur revenu, puisqu'ils composent la majorité des consommateurs, sont encore frappés par environ 90 % des impôts indirects sur les produits de première nécessité <sup>133</sup>. La Chambre de travail demande alors l'abrogation ou à défaut, la limitation au maximum des impôts indirects.

### ***L'imposition inégale entre le capital et le travail***

L'évitement de l'imposition pour le capital et les grandes entreprises face aux salariés, eux, taxés sur leur travail est l'argument phare dès 1925 : les Chambres réclament la « taxation du revenu du non-travail <sup>134</sup> ».

Les Chambres salariales condamnent alors l'expertise d'une élite pratiquant l'entre-soi et ayant une bonne connaissance des rouages pour échapper à la fiscalité qui devient complexe <sup>135</sup>.

Dénonçant l'évasion fiscale pratiquée par les entrepreneurs dès 1925, la Chambre de travail y voit une perte de revenu pour l'État :

« Des millions sont perdus pour l'État parce que d'énormes capitaux se trouvent dans les banques et chez les notaires et ne sont pas connus de l'administration fiscale <sup>136</sup> ».

À la même période, l'institution condamne aussi l'injustice du secret bancaire <sup>137</sup>. J'ai été relativement surprise que cet argument de secret bancaire et d'opacité des montages apparaisse aussi tôt, même avant la loi Holding de 1929. Les pratiques fiscales de ce genre existaient avant 1929. Contre le « vol de l'État », la Chambre de travail demande l'introduction de la taxation des opérations boursières en 1925 <sup>138</sup>. La Chambre de travail propose de financer le fonds social en contrepartie et demande aussi la réorganisation de l'administration fiscale dès 1925 <sup>139</sup>.

Un impôt complémentaire sur le revenu des capitaux est mis en place en 1927 <sup>140</sup>.

## **Les inégalités internes parmi les salariés au cœur des préoccupations**

### ***Les inégalités d'accès au logement***

L'ouvrier est alors mis à la rue à la fin de son contrat en 1925, vit dans des logements insalubres (1926). La pénurie de logement après la Première Guerre mondiale occasionne des conséquences catastrophiques :

« [...] il existe de nombreux cas où 8 à 10 personnes vivent, mangent et dorment dans une ou deux petites pièces, ou deux familles sont même logées dans une seule pièce, ou d'autres vivent dans des étables ou des caves vidées, etc <sup>141</sup> ».

Les loyers sont trop élevés (1926) et même les « logements bon marché » sont inabordables et les Chambres et syndicats accompagnent l'élaboration de loi de protection des locataires (1920-1924, 1925). Ils encouragent

---

132 1925, *Ibid.*, AK (Chambre de travail), p. 37.

133 1925, *Ibid.*, AK, p. 60.

134 1925, *Ibid.*, AK, p. 35.

135 1987-1988, CEP (Chambre des employés privés), p. 76.

136 1925, *Ibid.*, AK, p. 36.

137 1925, *Ibid.*, AK, p. 66.

138 1925, AK, p. 36.

139 1925, *Ibid.*, AK, p. 62 et p. 238.

140 *Tätigkeitsbericht für die Periode von 1939 bis 1948*, Buchdruckerei P. Jungers, Remich, 1949, p. 72.

141 AK, 1925, p. 84.

un crédit de 100 millions en 1929 pour la construction bon marché. En 1947, la réduction des lignes de liaison entre le bassin sidérurgique et les localités plus éloignées provoque à nouveau une aggravation de la pénurie de logement à proximité du bassin sidérurgique. En 1949, un nouveau projet de loi s'oppose aux expulsions, pour la rénovation de quartiers considérés comme des bidonvilles, pour la création d'un Office du logement. Crédits, primes de logement sont testés dans les années 1950.

### **Les inégalités fiscales liées aux non-résidents ou résidents étrangers dès 1925**

En 1925, les étrangers qui travaillent dans le pays doivent payer d'autres niveaux d'imposition plus élevés sans pour autant imposer les plus hauts revenus <sup>142</sup>.

Éclate la crise de 1929 et outre la loi holding et l'usage d'un « dumping fiscal », le monde ouvrier refuse le « dumping social », dans une atmosphère xénophobe. Une comptabilité de la nationalité des travailleurs dans chaque secteur/profession est tenue à ses fins.

**Relevé des employés privés étrangers resp. au 1<sup>er</sup> octobre et au 30 avril 1933 selon leur occupation dans l'industrie, les banques et compagnies d'assurances, le commerce et autres branches professionnelles non spécialement dénommées.**

Nationalités	1 <sup>er</sup> octobre 1931			30 avril 1933		
	Industrie	Banques et Assurances	Commerce etc.	Industrie	Banques Assurances	Commerce etc.
Portugais . . . . .	1			1		
Grec . . . . .	1			1		
Arménien . . . . .	1			1		
Hongrois . . . . .			1			1
Danois . . . . .			1			
Américain . . . . .			1			
Serbe . . . . .			1			
Turc . . . . .	1	1	1	1		1
Sarrois . . . . .	1	1	2	2	1	2
Russe . . . . .	5		3	5		2
Hollandais . . . . .	6		3	4		4
Tchécoslovaque . . . . .	9	1	2	4		3
Autrichien . . . . .	3	2	7	3	2	3
Polonais . . . . .	5	1	7	5	1	8
Italien . . . . .	9	5	11	13	6	9
Suisse . . . . .	12	9	11	11	6	6
sans nationalité . . . . .	32	2	12	25	2	10
Français . . . . .	96	30	50	92	19	28
Belge . . . . .	149	25	39	143	26	32
Allemand . . . . .	205	14	187	172	14	138

Tableau de la CEP contrôlant les postes occupés par des travailleurs étrangers durant la session 1933-1937

### **Les inégalités internes de statut**

Les Chambres salariales tentent de ne pas mettre en compétition les salariés entre eux. Il s'agit d'améliorer le sort des plus fragiles, notamment les salariés célibataires ou de certains retraités de l'agriculture <sup>143</sup>.

La Chambre de travail réclame l'assurance obligatoire (assurance maladie-accident, assurance pension créées en 1901 et 1911) pour tous les travailleurs <sup>144</sup>.

142 1925, *Ibid.*, AK, p. 37.

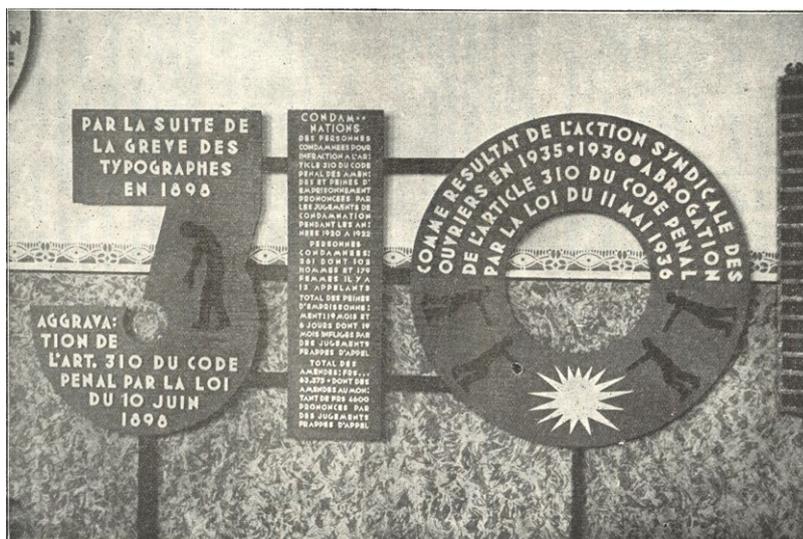
143 1925, *Ibid.*, AK, p. 196-197 et p. 255.

144 1927, *Ibid.*, AK, p. 481.



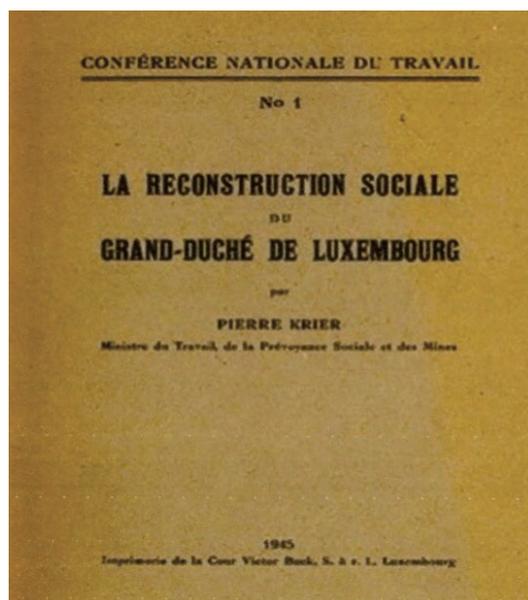
*Mouvements de 1936 contre la vie chère*

Les mouvements de 1936-1937 amènent leur lot de réformes favorables aux ouvriers et aux employés privés, ainsi qu'aux syndicats les représentant, promouvant ainsi le corps salarial (article 310 et manifestation pour hausse des salaires, conventions collectives).



*Abrogation de l'article 310 du Code pénal : les syndicats peuvent se réunir y compris dans les usines*

La rupture de la Seconde Guerre mondiale en matière fiscale apparaît comme essentielle. Le système fiscal allemand mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1941, maintenu en 1944, fait des cotisations sociales des outils de redistribution. Cette rupture fiscale transparaît dans certaines critiques d'harmonisation fiscale concernant certains imposés les plus représentés parmi les plus pauvres. Les frères Krier réécrivent la Sécurité sociale sur le modèle un peu plus beveridgien et un peu moins bismarckien.



*Programme de Pierre Krier, 1945*

On observe ici une lutte contre les inégalités avec pour objectif le financement de l'État social luxembourgeois dans un esprit de redistribution sociale.

## **La tertiarisation de l'économie luxembourgeoise, combattre des inégalités diverses et accrues**

Les « Trente glorieuses », voire les « Cinquante fabuleuses », mise à part la crise sidérurgique entre 1975 et 1985, constituent une période de consommation, de production, avec le développement du Luxembourg comme capitale européenne, accompagné par la tertiarisation de la société et l'émergence de la place financière. Mais cette période d'opulence ne résout pas la question des inégalités. En 1965, le capitalisme de la haute finance n'est donc pas vu par les Chambres salariales comme source de développement, à l'opposé de l'industrialisation encadrée par les mouvements de lutte des syndicats, d'après les rapports d'activité <sup>145</sup>.

### **Les inégalités fiscales**

#### ***Liées à l'impôt sur les sociétés***

Le contexte fiscal change. Au milieu des années 1960, l'impôt sur les sociétés est attaqué de façon continue et diminue, passant de 40 % en 1967 à aujourd'hui 17 % (avec une augmentation de l'impôt communal).

En 1973, la Chambre de travail dresse le bilan du nouveau projet de loi sur l'introduction temporaire d'un taux de 5 % de surtaxe sur l'impôt sur le revenu des sociétés mais remboursable. La Chambre de travail demande aussi une révision de la loi fiscale des sociétés holdings. Elle regrette que les injustices en matière d'impôt sur la fortune n'aient pas été prises en compte <sup>146</sup>. L'impôt sur la fortune est pourtant retiré en 2006.

En parallèle, dans les années 2000, tandis que la place financière poursuit son essor, le taux de retenue d'impôt sur les capitaux qui s'applique sur les dividendes est passé de 25 à 15 %.

#### ***Les injustices fiscales liées à l'impôt sur le revenu***

En 1967, l'impôt sur le revenu des personnes physiques varie pour atteindre jusqu'à 57 % pour les revenus annuels dépassant 504 000 francs. Trois classes distinctes sont créées : les célibataires, les personnes

---

145 1965, AK, p. 331.

146 1973, AK, p. 79.

mariées sans enfants à charge avec les personnes de plus 65 ans et les personnes mariées, veuves ou divorcées avec enfants à charge.

L'inégalité fiscale est toujours dénoncée en 1970 comme avantageant les grands industriels, commerçants ou artisans et certaines professions libérales. Il est également demandé de mettre fin aux fraudes fiscales massives <sup>147</sup>. Dans les années 1980, la charge des impôts directs diminue avec le taux passant de 57 % en 1967 pour arriver à 42 % en 2021.

En 1997, la Chambre de travail pense que la pression fiscale des ménages à revenus moyens qui seraient imposés trop lourdement, ce nouveau "Mittelstandsbuckel", résulte de la réduction excessive du taux d'accroissement maximal d'imposition pour les revenus élevés <sup>148</sup>.

### **Les inégalités de statuts**

Les discriminations entre ouvriers et employés privés sont aussi combattues <sup>149</sup> notamment concernant les heures supplémentaires et leur exemption fiscale.

Les différents traitements des salariés en fonction de la taille de l'entreprise sont documentés, la codécision étant en jeu et devant être étendue aux petites et moyennes entreprises <sup>150</sup>.

De même, les travailleurs saisonniers se retrouvent avec moins de droits, même en matière de jours fériés légaux <sup>151</sup>.

### **Les inégalités de secteurs ou catégorielles**

Les inégalités entre salariés au sein des différents secteurs d'activité sont remarquées, par exemple dans le secteur financier à la fin des années 1980 <sup>152</sup>. C'est certainement, d'après les Chambres salariales, le reliquat d'une vision corporatiste de l'économie et d'une non-centralisation des données.

Les discriminations entre fonctionnaires et salariés non-fonctionnaires sont aussi identifiées. Les fonctionnaires deviennent le lièvre social par rapport au salariat de droit privé <sup>153</sup>. Assimilés fonctionnaires, les agents de la CFL gagnent également des avantages qu'ils souhaitent garder <sup>154</sup> et constituent un exemple de négociations, ce qui amène la revendication générale de l'indexation de tous les salaires.

### **Les inégalités liées aux non-résidents ou résidents étrangers**

La question des frontaliers revient prudemment dans les rapports d'activité après 1945. Elle est d'abord appréhendée sous l'angle des résidents luxembourgeois travaillant à l'étranger <sup>155</sup>. Les frontaliers cette fois-ci luxembourgeois ayant vécu en France sont défendus, durant les années 1970 en matière de logement <sup>156</sup>.

En parallèle, une nouvelle crainte est celle que la discrimination entre étrangers et Luxembourgeois et entre résidents et non-résidents entraîne une pénurie de main-d'œuvre notamment auprès des travailleurs qualifiés <sup>157</sup>.

La Chambre de travail s'oppose à l'établissement d'une taxe de 200 francs prévue pour la délivrance ou le renouvellement du permis de travail des étrangers <sup>158</sup> et encourage l'augmentation des salaires <sup>159</sup>.

Une attention toute particulière est portée aux distinctions résidents/non-résidents en matière fiscale. Les Chambres salariales défendent, notamment durant la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise les

---

147 1970, AK, p. 11.

148 1997, AK, p. 193 et 1998, AK, p. 261.

149 1976-1977, CEP, p. 345 et 1989-1993, CEP, p. 158

150 2013, CSL (Chambre des salariés du Luxembourg), projet numéro 11.

151 1976-1978, CEP, p. 104.

152 1989-1993, CEP, p. 138.

153 1969, CEP, p. 50.

154 1983-1984, CEP, p. 314 et 1984-1985, CEP, p. 322.

155 1939-1956, *Ibid.*, AK, p. 128-129.

156 1969, CEP, p. 29.

157 1969, CEP, p. 15.

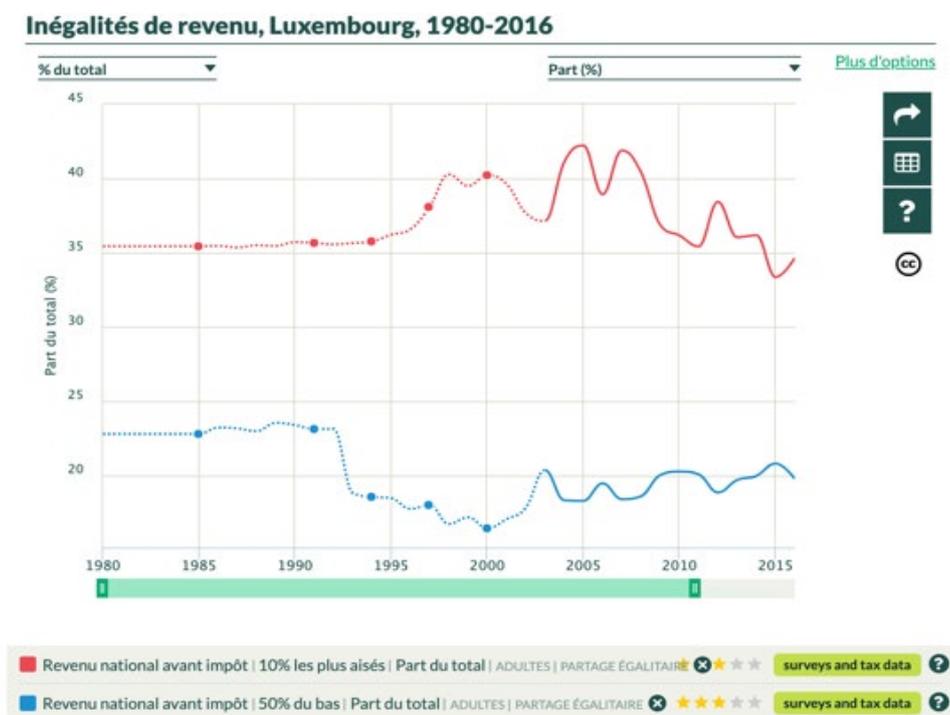
158 1971, AK, p. 66.

159 1971, AK, p. 65.

intérêts des non-résidents contre les discriminations fiscales sur l'imposition des revenus tirés du travail, face au besoin de l'économie luxembourgeoise des travailleurs non-résidents <sup>160</sup>. Il y a un revirement par rapport aux années 1930.

### Les Inégalités des salaires et revenus

La marche vers l'égalité s'est atténuée. Les plus hauts revenus sont, quant à eux en augmentation constante, surtout depuis la troisième mondialisation des années 1980 avec une dégradation des plus bas revenus surtout dans les années 1990.



Graphique <https://wid.world/fr/country/luxembourg-2/>

Les inégalités peuvent encore être liées au pouvoir d'achat, outre l'indexation et l'importance du choix de l'indice des prix, tout en passant par une meilleure protection des consommateurs et des prix pratiqués sur le marché <sup>161</sup>.

### Les inégalités hommes-femmes

Les distinctions homme-femme au travail sont mentionnées officiellement dans les années 1970. Le passage de la politique nataliste à la politique de protection des femmes sur le marché du travail se remarque en 1973 <sup>162</sup> avec la promesse d'avantages pour toute la société <sup>163</sup>. Une concertation européenne pour la suppression des normes discriminatoires à l'égard des femmes est réclamée suite à l'adoption de la résolution du 30 décembre 1961 <sup>164</sup>. Les Chambres salariales tentent également à ouvrir le congé parental aux pères et aux parents adoptifs et des garanties de réemploi <sup>165</sup>. D'autres inégalités liées aux femmes, en particulier les femmes divorcées, au niveau des périodes d'assurance sont notées dans les années 1980 et 2010 <sup>166</sup>.

<sup>160</sup> 1973, CEP, p. 56.

<sup>161</sup> 1974, CEP, p. 87, 1975, AK, p. 83 et 1974-1975, CEP, p. 351.

<sup>162</sup> 1973, CEP, p. 413.

<sup>163</sup> 1973, CEP, p. 413.

<sup>164</sup> 1973, CEP, p. 430-433.

<sup>165</sup> 1983-1984, CEP, p. 516.

<sup>166</sup> 1983-1984, CEP, p. 233 et 2012, CSL, projet 57.

En 1989, la Chambre de travail condamne encore les discriminations séculaires vis-à-vis des femmes, la discrimination positive est néanmoins rejetée <sup>167</sup>. Les discriminations vis-à-vis des salariés en temps partiel, susceptible de toucher davantage les femmes, sont redoutées <sup>168</sup>. Il s'agit par conséquent d'améliorer la protection juridique des travailleurs à temps partiel <sup>169</sup>.

### Les inégalités liées aux assurances

L'unification et l'harmonisation des assurances, en prestation et cotisations, pour tous les salariés est la bataille menée depuis les années 1980, dans le contexte de la massification salariale. L'harmonisation dans le domaine des indemnités de licenciement est revendiquée <sup>170</sup>.

Le principe qui consiste également à différencier les salariés en groupe distinct de cotisations rompt la solidarité nationale.

Les ouvriers agricoles et les domestiques sont incités à devenir affiliés à l'assurance en rachetant ultérieurement leurs droits à une cotisation minimale. À la fin des années 1960, puis en 1987, l'égalité entre les partenaires veuf/veuve est demandée <sup>171</sup>.

La centralisation des caisses d'assurance est également réclamée, tout comme la participation des autres classes sociales pour les emprunts d'État financés par les réserves de l'assurance-vieillesse et invalidité à partir des cotisations des ouvriers <sup>172</sup>.

Les retraites sont sources d'injustice quant à savoir laquelle est choisie pour être revalorisées <sup>173</sup>.

En outre, la Chambre de travail décèle une possible injustice pour les travailleurs étrangers en matière de retraite en 1971 <sup>174</sup>.

En pleine crise sidérurgique, la question de la fixation de l'âge de l'assuré pour la retraite anticipée est cruciale avec des inégalités entre employés privés (demande à partir de 60 ans) et ouvriers (demande à partir de 62 ans) sauf ceux affiliés au régime spécial des chauffeurs professionnels, des mineurs ou sidérurgistes <sup>175</sup>.

Sur le plan de la sécurité sociale, la loi considérée comme la plus importante est celle du 27 juillet 1987 concernant l'assurance-pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie qui instaure un « régime unique de pension » <sup>176</sup>.

Mais au début des années 1990, la Chambre des employés privés reconnaît encore l'existence de « discriminations scandaleuses en matière de pension » <sup>177</sup> du fait de l'introduction de la préretraite pour un laps de temps limité à partir de 1989 <sup>178</sup>.

L'accroissement des impôts et des cotisations est un phénomène mondial qui touche le Luxembourg. Le phénomène est repéré par la Chambre de travail à partir de 1957 et comparé avec la situation de 1946 <sup>179</sup>. En début de crise sidérurgique en 1975, les augmentations de cotisations à cause du déficit des caisses de maladie d'entreprise se rajoutent à une perte de salaire des ouvriers de la sidérurgie <sup>180</sup>.

Concernant le chômage, la loi de 1976 retire les discriminations faites dans l'ancienne loi à l'égard du personnel agricole et domestique, des travailleurs à domicile, les jeunes et femmes actives mariées, les

---

167 1989, AK, p. 20-21 et 1997, AK, p. 250.

168 1976-1978, CEP, p. 76, 1997, AK, p. 252.

169 1984-1985, CEP, p. 148.

170 1988, AK, p. 183.

171 1969, CEP, p. 32 et 1987, AK, p. 94.

172 *Tätigkeitsbericht für die Periode von I.1951 bis 31. XII. 1952*, Imprimerie P. Jungers-Barbel, Remich, 1951, p. 50.

173 1957, AK, p. 28-29.

174 1971, AK, p. 18-19.

175 1976-1978, CEP, p. 78.

176 1987-1988, CEP, p. 16.

177 1989-1993, CEP, p. 130.

178 1987-1988, CEP, p. 127 et 1987-1988, CEP, p. 198.

179 1957, AK, p. 32.

180 1975, AK, p. 37.

indépendants et étrangers afin de s'appliquer à tous <sup>181</sup>. Des discriminations en relation avec la qualification et l'âge sont craintes <sup>182</sup>. Il s'agit d'éviter aussi toute catégorisation des demandeurs d'emploi <sup>183</sup>.

### **Les inégalités de formation et d'éducation**

Dans les années 1970, avec la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise et la crise sidérurgique, les Chambres salariales développent un pouvoir culturel fondé sur la formation qui doit s'appliquer notamment sur les langues <sup>184</sup>. Pendant la crise sidérurgique, la Chambre des employés privés s'inquiète d'inégalités générationnelles entre retraités qui peuvent s'assurer de revenus supplémentaires en dehors de leur pension et les jeunes, restant sans emploi et sans rémunération en cas de crise économique <sup>185</sup>.

La fragmentation linguistique dans la formation est aussi évoquée dès les débuts de la CSL avec la crainte que la connaissance de la langue ne soit pas suffisante pour suivre une formation <sup>186</sup>.

Pour les étudiants, les discriminations touchant l'aide financière de l'État pour les études supérieures suscitent un débat. La CEE puis la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 s'opposent à la subordination de l'octroi d'une aide financière aux études supérieures à une condition de résidence de l'étudiant, excluant ainsi les enfants des travailleurs frontaliers <sup>187</sup>. L'État décide, malgré les recommandations de la CSL, en 2010 d'attribuer l'aide financière pour études supérieures uniquement aux étudiants résidents. Condamné par la Cour de justice de l'UE, le Luxembourg doit modifier la loi considérée comme non respectueuse de la législation européenne en 2019 car constituant une discrimination indirecte fondée sur la nationalité <sup>188</sup>.

Les formations inclusives doivent comprendre les congés de maternité <sup>189</sup> ou encore accueillir les élèves handicapés quelle que soit leur commune de résidence <sup>190</sup>.

La formation des salariés est aussi source de discrimination. La distinction de formation entre salariés est toujours visible malgré la mise en place du statut unique en 2008 avec la distinction entre diplômes professionnels et diplômes académiques.

L'égalité des chances est défendue avec la lutte pour l'augmentation des allocations éducation pour les enfants <sup>191</sup>, mais encore pour assurer la poursuite des études dans le supérieur, et de bonnes conditions d'orientation.

Mais en 2010, la CSL regrette la panne voire la destruction de l'ascenseur social de l'enseignement supérieur au Luxembourg, surtout pour les enfants issus des classes sociales les plus modestes <sup>192</sup> : la crainte de l'illusion d'une égalité des chances pour le choix d'une carrière professionnelle est évoquée <sup>193</sup>.

### **Inégalités et exclusion**

La Chambre de travail annonce une césure au milieu des années 1960 dans le progrès social, à l'heure des premières fermetures d'usine et de l'émergence de la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise. Une critique du « laisser faire » sur le marché économique s'ensuit <sup>194</sup>. La question du logement est ainsi épinglée. En 1973, les Chambres salariales voient les débuts d'une politique du logement mais de courte durée <sup>195</sup>. Un plan quinquennal, en plus de la première dotation de 150 millions est même réclamé par les Chambres salariales <sup>196</sup>. Une proposition de la Chambre de faire une analyse de la situation du logement aboutit à une

---

181 1976, AK, p. 53.

182 1987-1988, CEP, p. 127.

183 2011, CSL, projet numéro 3 d'après le rapport de l'OCDE.

184 1975, AK, p. 7 (formation linguistique et mathématique des apprentis portugais).

185 1976-1978, CEP, p. 51.

186 2009, CSL, projet de loi numéro 2.

187 2016, CSL, projet de loi numéro 16.

188 2019, CSL, projet de loi numéro 29 et projet 4.

189 2016, CSL, projet de loi numéro « *volume horaire* ».

190 2016, CSL, projet de loi numéro 26.

191 1989-1993, CEP, p. 176.

192 2010, CSL, projet numéro 58.

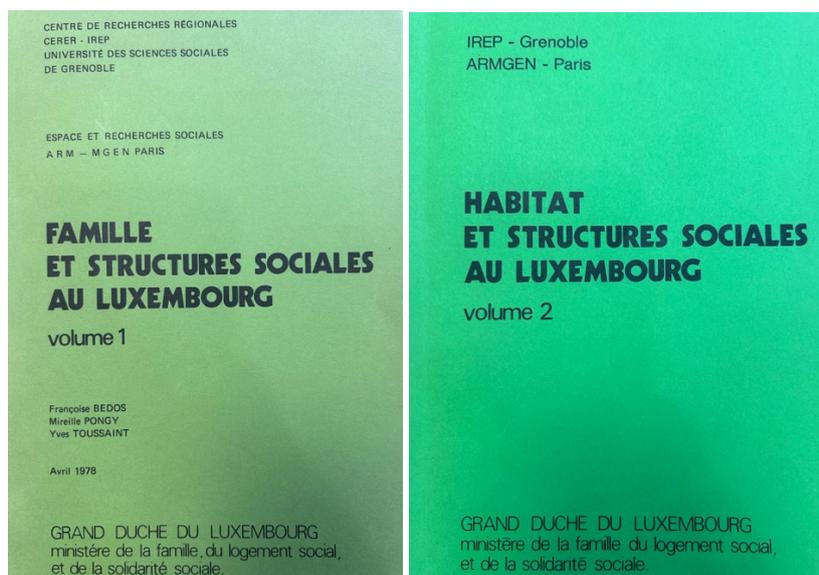
193 2010, CSL, projet numéro 54.

194 1965, AK, p. 280.

195 1973, CEP, p. 85, p. 133.

196 1973, CEP, p. 328.

étude en deux volumes en 1978 sur « Famille et structures sociales au Luxembourg » puis « Habitat et structures sociales au Luxembourg » afin d'incorporer le loyer à l'indice <sup>197</sup>.



*Étude réclamée par les Chambres salariales à la fin des années 1970*

Le constat est alarmant. En 1978-1979, les logements insalubres sont décriés notamment concernant les logements d'Alzingen et d'Esch-sur-Alzette <sup>198</sup>. Le manque toujours flagrant de logement est signalé en 1987 et la Chambre de travail demande l'ouverture de primes de construction <sup>199</sup>. Les appels à la construction de logements sociaux locatifs pour les ménages les plus modestes sont répétés <sup>200</sup>. Mais en 1997, les prêts à condition favorable ne sont toujours pas établis <sup>201</sup>. Une aide étatique au financement de garanties locatives est mise en place en 2004. En 2016, la CSL réclame une protection accrue des locataires <sup>202</sup>.

Les personnes âgées, et les personnes dépendantes, sont aussi considérées comme possiblement discriminées <sup>203</sup>, tout comme les enfants naturels qui doivent être reconnus comme appartenant au même groupe familial <sup>204</sup>. La pauvreté infantile est un sujet de préoccupation pour les Chambres salariales. L'universalité des prestations est aussi en débat <sup>205</sup>.

Par ailleurs, les inégalités de représentation au sein des institutions constituent une question importante. Le vote des travailleurs étrangers résidant au Luxembourg aux élections des Chambres salariales est réclamé par les syndicats LAV et LCGB en 1973 avant l'action d'Asti <sup>206</sup>.

Il en va de même pour les discriminations des personnes homosexuelles et transsexuelles dans le *Code pénal*, ce que la Chambre de travail condamne en 1996 <sup>207</sup>. De même, la Chambre de travail appelle aux sanctions contre le racisme <sup>208</sup>. La lutte et la prévention par l'État contre le sida sans discrimination et marginalisation des malades est réclamée <sup>209</sup>.

---

197 1974-1975, CEP, p. 92.

198 1978-1979, AK, p. 46.

199 1987, AK, p. 229.

200 1994, AK, p. 170.

201 1997, AK, p. 138.

202 2016, CSL, projet numéro 38.

203 1991, AK, p. 188.

204 1992, AK, p. 214.

205 1988, AK, p. 158.

206 1973, AK, p. 114.

207 1996, AK, p. 361.

208 1997, AK, p. 154.

209 1990, AK, p. 94.

Quant aux inégalités liées au handicap, les Chambres demandent la reconnaissance à l'échelle européenne de la délimitation du handicap dans les années 1970 (réduction de la capacité de travail d'au moins 30 %) <sup>210</sup>. Les refus d'embauche ou les licenciements fondés sur l'inaptitude médicale sont alors considérés comme des discriminations <sup>211</sup>. La fracture numérique est évoquée dès 1996 <sup>212</sup>.

Pour conclure, l'identification des inégalités internes comme externes aux ressortissants des Chambres salariales permet ainsi de voir l'ancrage sur le long terme de certaines inégalités contre lesquelles la lutte s'avère primordiale. Cette lutte accompagne la marche vers l'égalité juridique des statuts et des contrats mais la tertiarisation a fait augmenter certaines inégalités, tandis que la période de l'industrialisation accompagnée de combats sociaux a apporté du développement.

Cette étude de l'identification des inégalités par les Chambres salariales permet d'appuyer l'idée qu'il convient d'adapter, pour le Luxembourg, les données et instruments de mesure de ces inégalités au contexte historique, avec la prise en compte de la sectorisation économique et professionnelle, s'accompagnant de la non-centralisation des données.

Merci à Yassine Zaouch, étudiant assistant chercheur en histoire à l'Université de Luxembourg, pour son aide précieuse dans l'exploitation des données utilisées pour cet article.

## Estelle Berthereau

*Agrégée, docteure en histoire contemporaine, chercheuse associée au centre d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle (Panthéon-Sorbonne), diplômée de Sciences Po Bordeaux et de l'EHESS, Estelle Berthereau est chercheuse postdoctorale au C<sup>2</sup>DH en convention avec la CSL et travaille sur l'histoire des inégalités au Luxembourg, après l'avoir fait sur l'histoire de la Chambre des salariés de 1924 à 2024 (voir Le « Parlement du travail », Histoire de la Chambre des salariés du Luxembourg (1924-2024), 100 ans au cœur du modèle social luxembourgeois, téléchargeable ici <https://www.csl.lu/fr/csl/100ans/>).*

---

210 1969, CEP, p. 190.

211 1989-1993, CEP, p. 251.

212 1996, AK, p. 263.

## 6. Les nantis et les démunis à Esch-sur-Alzette au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle (1872-1935). À la recherche des classes sociales à travers les sources historiques.

---

Suzana Cascao et Daniel Richter

### État de l'historiographie et contexte de recherche

Nos travaux trouvent leur raison d'être après avoir fait le constat que l'historiographie luxembourgeoise traite certes depuis longtemps du sujet de sa classe dirigeante <sup>213</sup>, des succès économiques de cette dernière ainsi que des épreuves endurées par sa classe ouvrière <sup>214</sup>, mais bien moins des origines de sa classe moyenne et de sa classe de souche agricole, groupes sociaux aussi communs que méconnus. Nous essaierons donc, dans le cadre de nos thèses doctorales respectives <sup>215</sup>, d'y apporter une contribution, quoique n'ayant pu dévoiler que quelques éléments de réponse et de méthodologie. Si notre angle d'approche a principalement porté sur la ville d'Esch-sur-Alzette, certains résultats, mais surtout certaines méthodologies et sources, peuvent être étendus à d'autres villes et régions du Luxembourg et d'ailleurs.

Esch était une ville rurale, même si elle était capitale de canton depuis 1841. Ce n'est qu'à la fin des années 1860 que la présence de l'industrie commence à se manifester, avec la découverte de nouveaux emplois pour la minette et l'implantation des premières plantes sidérurgiques. Son statut ne s'est cependant officiellement élevé à celui de ville qu'en 1906. Jeune pôle industriel, Esch attire de nouvelles infrastructures ainsi que des commerces. Avec une population qui croît à un rythme extrêmement rapide, la présence de l'appareil d'État s'impose également. Cette administration politique est mise en place pour répondre aux besoins des installations industrielles et d'une population en forte croissance. Naturellement, pour maintenir une population croissante, et une telle activité commerciale et industrielle, la ville a besoin non seulement d'une main-d'œuvre peu qualifiée, mais aussi d'un personnel qualifié - techniciens, ingénieurs, fonctionnaires, ainsi que du personnel enseignant et des professions libérales. Le tournant du siècle a été marqué par la modernisation de ses infrastructures. Pendant les trois premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, des nouvelles écoles, des parcs et un hôpital municipal, entre autres, voient le jour.

En Europe occidentale, la notion de classe traverse les perspectives historiographiques pour la période étudiée. Concernant le Luxembourg, cette notion de classe ne semble pas avoir eu un tel impact dans l'historiographie jusqu'à plus récemment :

« Il est intéressant de voir comment les grands récits nationaux des pays qui n'ont pas connu de grande révolution aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles se rapportent néanmoins à la France et à sa tradition révolutionnaire comme l'Autre qui est nié dans leur propre histoire. Dans ces récits, la « classe » est à peine mentionnée ou simplement contournée dans une ligne narrative qui met méthodologiquement entre parenthèses la classe et se concentre plutôt sur la diplomatie, la politique, la guerre et les dirigeants puissants. Cette mise en sourdine des questions de classe peut même représenter un déni de la classe - peut-être pas de son existence

---

213 Une biographie nationale exhaustive est dédiée presque exclusivement à la classe dirigeante et libérale dans l'ouvrage de Mersch J., *Biographie nationale du pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Luxembourg, Imprimerie de la Cour Victor Buck, 1947-1975, 22 volumes.

214 Voir notamment les travaux de Leboutte R., Puissant J., Scuto D., *Un siècle d'histoire industrielle. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et Sociétés 1873-1973*, Paris, SEDES, 1998 ; Trinkaus F., *Arbeiterexistenzen und Arbeiterbewegung in den Hüttenstädten Neunkirchen/Saar und Düdelingen/Luxemburg (1880-1935/40)*. Ein historischer Vergleich, Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte, vol. 46, Saarbrücken, 2014.

215 Cascao S., *Laying the Foundations of a Modern City. Bourgeois Middle-Classes in Esch-Sur-Alzette (1842-1922)*, thèse doctorale, Université du Luxembourg, 2024 ; Richter D., "Grüne Mauern und der Mythos der 'ausgebliebenen Proletarisierung'. Periphere Arbeiterstraßen in der industrialisierten Kleinstadt Esch/Alzette (Luxemburg). Zwischen Urbanität und Ruralität (1890-1935)", thèse doctorale, Université du Luxembourg, 2024.

actuelle, mais certainement de sa légitimité en tant que point de référence politique pour les moments révolutionnaires et de son inévitabilité en tant que réalité structurelle dans la société future »<sup>216</sup>.

Cela est certainement le cas dans plusieurs récits historiques luxembourgeois, concernés davantage par la création d'une identité nationale harmonisée par un présumé caractère luxembourgeois partagé<sup>217</sup>. Dans la tradition des historiens tels que Nicolas Ries et André Heiderscheid, les Luxembourgeois ne connaissent pas de système de classes, mais voient plutôt une détermination luxembourgeoise supposée, héritée de l'ascension rurale de la plupart des Luxembourgeois<sup>218</sup>.

Donc, nous nous bornerons ici à signaler les principaux aspects et caractéristiques de la structure sociale luxembourgeoise du tournant du XX<sup>ème</sup> siècle à l'entre-deux guerres.

Nous y remarquons une quasi-absence de noblesse, fragilisée et déclinante<sup>219</sup>, mais aussi une prolétarisation tardive aux yeux de quelques chercheurs, voire absente<sup>220</sup>, laissant par conséquent assez de place au centre pour une catégorie très insaisissable : la classe moyenne.

## Les différentes sources : recensements, archives municipales et notariales, listes d'imposés et des électeurs

Si la classe ouvrière semble plus évidente à identifier, ce n'est pas le cas pour les classes moyennes, voire la bourgeoisie.

Comment chercher la classe moyenne et la bourgeoisie locale et comment les catégoriser ? Tout d'abord, notre étude fait suite à l'analyse novatrice d'une étude pionnière réalisée dans les années 1990 par l'historien allemand Stefan Leiner<sup>221</sup>.

---

216 Denecke G., Welskopp T., "The 'Nation' and 'Class': European National Master-Narratives and Their Social 'Other'". dans: Berger S., Lorenz C., (éds). *The Contested Nation, Ethnicity, Class, Religion and Gender in National Histories*. Writing the nation series (vol 3), Houndmills/Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2008, p. 140-141.

217 Voir à ce propos Peporté P. et al., *Inventing Luxembourg: Representations of the Past, Space and Language from the Nineteenth to the Twenty-First Century*, Boston/Leiden, Brill, 2010.

218 Fehlen F., "Sozialstruktur und sozialer Wandel in Luxemburg", dans Willems H., *Handbuch der sozialen Arbeit in Luxemburg*, vol. 1, Luxembourg, Editions St. Paul, 2009, p. 129-142.

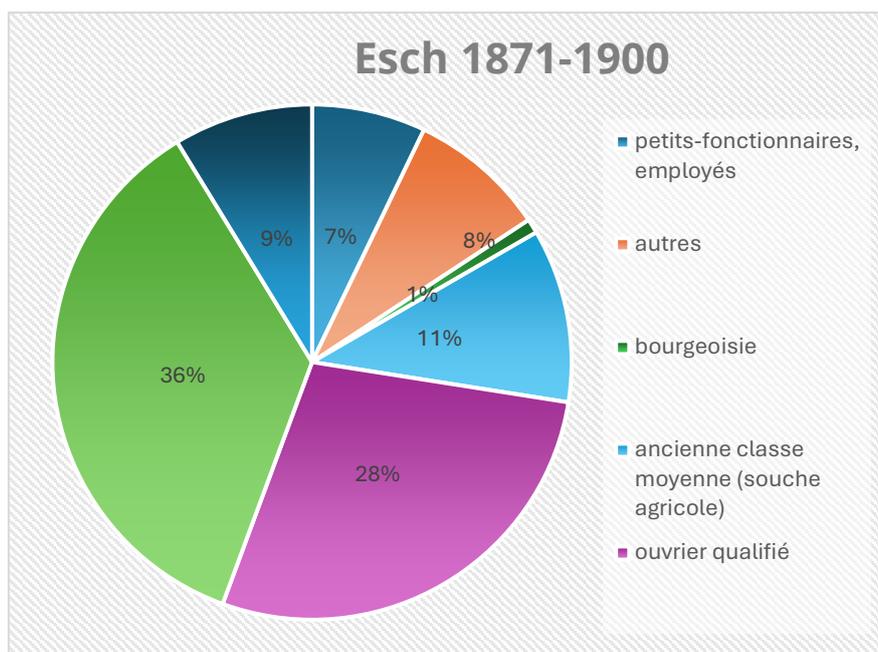
219 Hudemann-Simon offre des pistes pour expliquer cette décadence déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle : *Hudemann-Simon C., La noblesse luxembourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

220 Le « mythe » de la prolétarisation manquée proposé par des géographes, économistes et sociologues comme le suggèrent les travaux de Quasten H., *Die Wirtschaftsformation der Schwerindustrie im Luxemburger Minett*, Saarbrücken, Universität des Saarlandes, 1970 ;

Heiderscheid A., *Aspects de sociologie religieuse du diocèse de Luxembourg*, vol. 1, Luxembourg, Imprimerie St. Paul, 1961. Hypothèse aussi partagée par Weber P., *Histoire de l'économie luxembourgeoise : publiée à l'occasion du centenaire de la Chambre de commerce*, Luxembourg, V. Buck, 1950. Des théories cependant contestées par Lehnert J., "Wohnen in Düdelingen zu Beginn des 20. Jahrhunderts", dans

Hudemann R., Wittenbrock R., *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19. und 20. Jh.)*, Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, vol. 21, Saarbrücken, 1991, p. 35-58 ; Lorang A., *Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen 1869-1940*, Luxembourg, Ministère du logement, 1994 ; Trinkaus F., op. cit., 2014.

221 Leiner S., *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910*, Saarbrücken, Kommissionsverlag: SDV Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1994, p. 109. Image reproduite à partir de ce dernier ouvrage avec l'accord de la Kommission für Saarländische Landesgeschichte.



*Répartition socio-professionnelle à Esch-sur-Alzette 1871-1900, (Leiner 1994, 109)*

Son travail porte sur une première analyse démographique de l'ensemble de la population d'Esch. Il arrive donc à un pourcentage de seulement 1 % à Esch de « vrais » bourgeois ou plutôt de « grands bourgeois ».

D'après ce graphique, il est évident qu'Esch est principalement une ville dominée par la classe ouvrière, qualifiée et non qualifiée.

Nous voyons déjà émerger dans l'analyse de Stefan Leiner une classification (dérivée d'une classification établie par les historiens allemands Peter Lundgreen, Margret Kraul et Karl Ditt en 1988 <sup>222</sup>) qui identifie une ancienne classe moyenne (de cultivateurs et de propriétaires) ainsi qu'une distinction au niveau d'une nouvelle classe moyenne. On y aperçoit aussi une petite bourgeoisie ainsi que des fonctionnaires. Cette catégorisation socioprofessionnelle très détaillée, pose cependant des défis au niveau de sa simplification. L'historien a, par exemple, distingué employés privés et employés publics en les classant dans différentes couches de la classe moyenne, choix d'ailleurs compréhensible et justifié par des différences économiques (pouvoir d'achat, accès à l'habitation) non négligeables entre ces deux sous-couches <sup>223</sup>.

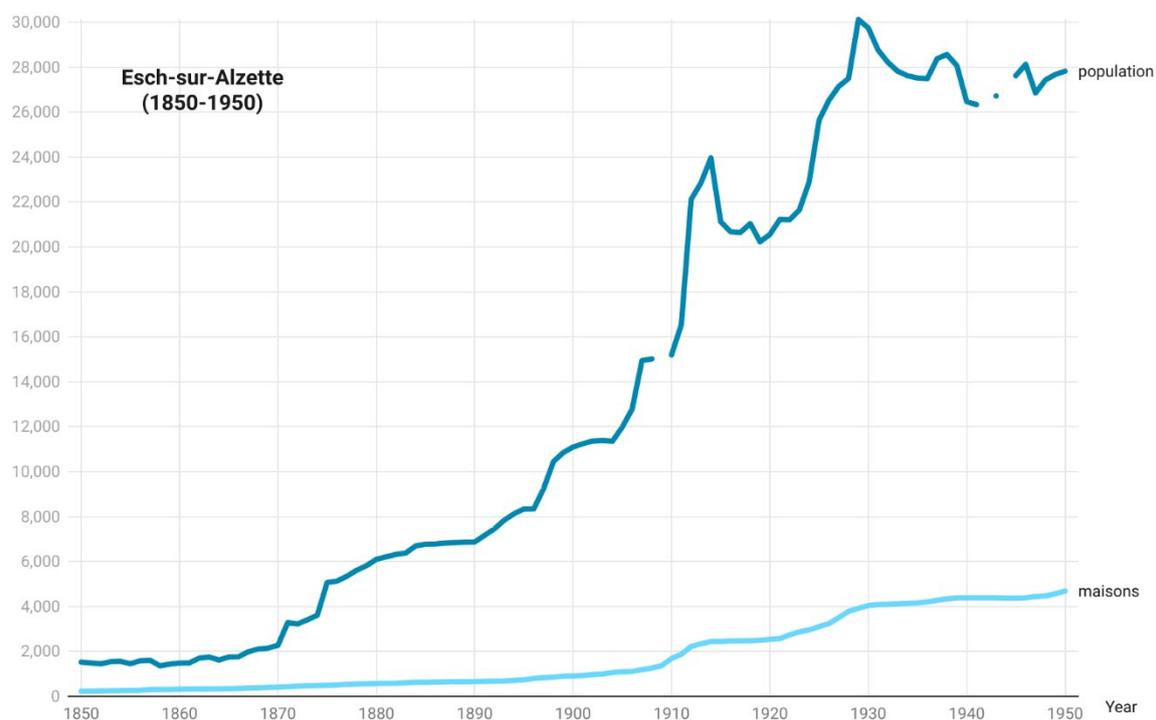
Les employés, publics ou privés, semblent relégués à un degré inférieur d'émancipation économique et d'estime sociale. Cette conclusion est corroborée par nos sources évoquant une prise de conscience au niveau gouvernemental du besoin de venir en aide aux employés du secteur public et privé. Cela est notamment visible à travers un croissant intérêt par le sort des classes moyennes, de la part du gouvernement luxembourgeois, qui s'occupe de suivre, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour certaines mesures, cette nouvelle couche sociale en fort besoin de soutien financier ainsi qu'institutionnel.

À Esch, les problèmes d'accès à l'habitation n'ont pas fait exception et ont constitué une des principales sources d'inégalité sociale dans le jeune pôle industriel.

<sup>222</sup> Lundgreen P., Kraul M., Ditt K., *Bildungschancen und soziale Mobilität in der städtischen Gesellschaft des 19. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, p. 319-364.

<sup>223</sup> Une enquête menée en 1910 sur la situation économique des employés privés suggère une situation solide avec seulement un faible pourcentage de chômage de courte durée : « Le résultat de l'enquête sur l'emploi [des fonctionnaires privés] montre que sur les 1224 fonctionnaires privés masculins, 90 ont été au moins une fois sans emploi au cours des cinq dernières années. Pour chacun de ces employés concernés, la durée annuelle moyenne du chômage est de 44,5 jours » (« Die wirtschaftliche Lage der Privatbeamten » dans *Die Obermosel-Zeitung*, 14 octobre 1910, p. 2). Au contraire les sources concernant l'Association générale des fonctionnaires et employés de l'état révèlent, en 1914, un difficile accès à l'habitation : « Il ne nous appartient pas de juger l'attitude des propriétaires, d'immeubles ; en l'occurrence les chefs de famille ont à choisir entre trois solutions : 1° Payer des loyers exorbitants afin de capter la bienveillance des propriétaires ; 2° Aller loger en dehors des villes, dans des maisons de quatrième ordre ; 3° Faire construire une maison à eux avec de l'argent emprunté, ce qui charge leur budget à tel point qu'ils doivent s'imposer de réelles privations », dans « L'indemnité de résidence et l'Association générale des fonctionnaires et employés de l'État », *L'Indépendance luxembourgeoise*, du 21 mars 1914.

Ce graphique démontre bien la disproportion entre l'habitat disponible et la croissance de la population entre 1900 et 1955.



Source: Archives de la ville d'Esch, LOG-1-a-2; Bureau de la population Esch • Created with Datawrapper

Évolution de la population et de l'habitat. Source : Archives municipales de la ville d'Esch-sur-Alzette (sine dato) <sup>224</sup>

Les problèmes de logement commencent bien avant 1900. D'une part, ils ont été pris en charge par les sociétés industrielles elles-mêmes, d'autre part par la commune et l'État.

Les sources telle que la première enquête sur les conditions de l'habitat en 1907 <sup>225</sup> révèlent des conditions d'habitat déplorables pour une grande partie de la classe ouvrière au début du siècle. De même, les sources du conseil communal. À titre d'exemple, l'intervention ci-dessous du conseiller municipal Jacques Thilmany <sup>226</sup>, socialiste de premier ordre et parmi les premiers à être élu par suffrage universel en 1919 reflète ce constat :

« Les conditions de logement dans une ville ou un pays sont un indicateur du niveau de culture de la population. Là où les conditions de logement sont mauvaises, le niveau d'éducation de la population est également bas. Les conditions de logement sont également un indicateur de l'état de santé. Si l'ouvrier trouve tout ce qui est souhaitable en matière d'hygiène et de santé dans l'entreprise où il est employé et qu'il vit chez lui dans une étable, les sacrifices consentis pour améliorer l'hygiène sur les lieux de travail sont vains. Nous avons visité une maison où il n'y a pas une seule vitre de haut en bas. Les sols sont dans un tel état que si l'on marche dessus, on risque de tomber du deuxième étage au rez-de-chaussée.

<sup>224</sup> Archives de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

<sup>225</sup> Ständige Kommission für Statistik (Ed.), *Häuser- und Wohnungsuntersuchung in den Gemeinden Differdingen, Düdelingen, Esch a. d. Alz., Hollerich, Arsdorf, Mertert, Rodenburg und Klerf. Erster Teil*, Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1908 ; *Ständige Kommission für Statistik (Ed.), Häuser- und Wohnungsuntersuchung in den Gemeinden Differdingen, Düdelingen, Esch a.d. Alz., Hollerich, Arsdorf, Mertert, Rodenburg und Klerf. Zweiter Teil*, Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1909.

<sup>226</sup> « Né le 3 janvier 1879 à Luxembourg-Pfaffenthal, Jacques Thilmany fut rémouleur, donc un des nombreux petits artisans ouvriers des faubourgs de la capitale qui allaient être à l'origine du mouvement social-démocrate au Luxembourg. À partir de 1908, il ouvrit divers commerces successifs à Esch. Jacques Thilmany fut, avec le docteur Michel Welter, le premier organisateur du mouvement ouvrier et un agitateur infatigable pour donner aux ouvriers une organisation politique et syndicale solide ». Bodry A. et Fayot B., *120 Joer Sozialistesch Deputéiert an der Lëtzebuurger Chamber. Dictionnaire biographique des députés socialistes à la Chambre des Députés (1896-2016)*, Luxembourg, La mémoire socialiste, 2016, p. 182.

Les murs n'ont pas été blanchis depuis des années, et rien n'a été fait depuis des années. L'escalier est dégoûtant, sans parler des toilettes. Il n'y a qu'une seule cuvette pour 38 personnes, [...] alors que notre règlement [communal] stipule qu'il doit y avoir une cuvette pour 8-10 personnes. On doit avoir honte d'entrer dans de telles toilettes. Le toit de la maison est dans un tel état que, quand il pleut, l'eau tombe dans les lits et les gens ne peuvent pas y rester. Pourtant, ils doivent payer un loyer. Dans la même maison, six personnes dorment dans une pièce où il y aurait de la place pour deux. [...]

Dans la même maison où toutes ces personnes sont entassées, vit une famille dont le fils est tuberculeux à un degré mortel, au point d'avoir perdu la voix. [...] Et il vit là avec ses parents et ses frères et sœurs dans deux pièces dont il m'est impossible de décrire l'état. Ce n'est pas seulement un danger pour les occupants de la maison, mais plus largement pour toute la communauté. Tout cela est consigné dans le rapport de la commission sanitaire. Une autre maison est complètement délabrée et devrait être radicalement démolie. Les planchers se soulèvent et s'abaissent comme les vagues de la mer. Une partie est usée, l'autre est effondrée. Je n'ai pas eu le courage de marcher dessus. [...] dans l'autre, un ménage avec des enfants. Les toilettes sont horribles. Dans une autre maison, j'ai dû sortir, bien que je sois déjà à l'abri de beaucoup de choses. Ce n'est plus une maison, mais une cave. On tend la main vers le plafond. [Un homme] Il m'a expliqué qu'il ne pouvait plus s'en sortir. « Les enfants », aurait-il dit à la maison, « Je ne peux plus vous voir dans de telles pièces et je crains de devenir un criminel ». » <sup>227</sup>

## La source des recensements – critique et potentiel

Les recensements de la population ont été utilisés en arrière-plan de nos études respectives pour la localisation et la saisie des réseaux de relations des personnes traitées.

Nous ne nous référons pas aux publications des analyses et résultats des recensements effectués par la Commission de la Statistique depuis 1901, mais aux questionnaires qui ont été distribués aux différents ménages au cours de ces recensements, puis remplis et à présent conservés aux Archives nationales de Luxembourg (microfilms dans les sous-fonds « R. Pop. » des ANLux). Parmi les feuilles diffusées, seules les listes de ménages et les listes de contrôle ont malheureusement été conservées, tandis que les documents contenant des informations personnelles encore plus détaillées pour chaque membre du ménage ont été détruits. Les recensements de 1927 et 1930 <sup>228</sup> n'ont pas été conservés. Les listes de ménages contiennent, selon l'année, une partie de ces données personnelles et peuvent donc servir de source de données sociales à l'échelle nationale pour la reconstruction des liens familiaux, de voisinage et des conditions d'habitat.

La commission statistique a prévu que les données fournies par les ménages soient vérifiées par une personne réputée et connaissant bien les districts de recensement (généralement composés de 50 ménages

---

227 Intervention du conseiller municipal Jacques Thilmany lors de la séance du conseil communal du 12 mai 1920, p. 23, dans *Kurzgefasste Sitzungsberichte* (Série 1907-1922), Archives de la ville d'Esch-sur-Alzette, AUT-2-b-1. Dans l'original, „Die Wohnungsverhältnisse, die sich in einer Stadt oder einem Lande bieten, sind ein Gradmesser für das Kulturniveau der Bevölkerung. Dort, wo die Wohnungsverhältnisse schlecht sind, ist auch der Erziehungsgrad der Bevölkerung aus niedriger Stufe. Die Wohnungsverhältnisse sind auch ein Gradmesser für die Gesundheitsverhältnisse. Wenn der Arbeiter in dem Betrieb, wo er beschäftigt ist in Bezug aus Hygiene und Gesundheit alles Wünschenswerte findet und er wohnt zu Haus in einem Stall, dann sind die Opfer, die zur Hebung der Hygiene in den Arbeitsstätten gebracht werden, umsonst. Wir haben da ein Haus besucht, wo von oben bis unten nicht eine einzige Fensterscheibe ganz ist. Die Fußböden sind in einem solchen Zustande, daß wenn man darauf tritt, man Gefahr läuft -vom zweiten Stockwerk hinunter ins Erdgeschoß zu fallen. Die Wände wurden seit Jahren nicht mehr getüncht, überhaupt wurde seit Jahren nah nichts mehr geschaut. In der Treppe sieht es ekelhaft aus, vom Abort nicht zu sprechen. Dort befindet sich ein einziges Abort für sage und schreibe 38 Personen, (...) trotzdem unser Reglement vorschreibt, daß für jede 8—10 Personen ein Abort da sein muß. Man muß sich schämen einen solchen Abort zu betreten. Das Dach des Hauses ist in einem derartigen Zustand, daß, -wenn es regnet, das Wasser in die Betten fällt und die Leute nicht darin liegen bleiben können. Dennoch müssen sie Miete bezahlen. In demselben Hause schlafen in einem Raum 6 Personen, wo Platz wäre für 2. (...) Im demselben Hause, in welchem all diese Leute eingepfercht sind, wohnt eine Familie, deren Sohn im tödlichen Grade tuberkulös ist, derart, daß er die Stimme verloren hat. (...) Und der lebt dort zusammen mit seinen Eltern und Geschwistern in 2 Zimmern, deren Zustand zu beschreiben mir unmöglich ist. Es ist das nicht nur eine Gefahr für die Hausinsassen, sondern in weiterem Sinne für die ganze Ortschaft. Das alles ist im Bericht der Sanitätskommission niedergelegt. Ein anderes Haus ist vollständig baufällig u. müßte radikal niedergerissen werden. Die Fußböden geben auf und ab wie die Wellen des Meeres. Ein Teil davon ist aufgebraucht, der andere eingefallen. Ich hatte nicht den Mut darüber zu gehen. (...) in dem andern ein Haushalt mit Kindern zusammen. Die Aborten sind scheußlich. In einem weiteren Hause, da mußte ich ausgehen, obschon ich ja auch schon gegen manches gefeit 'bin. Das ist kein Haus mehr, sondern ein Keller. Man reicht mit der Hand an die Decke. [ein Mann] Der hat mir erklärt, er könne es nicht mehr über sich bringen. „Kinder“, habe er zu Haus gesagt, „ich kann Euch nicht mehr in solchen Zimmern sehen und ich fürchte, ich werde zum Verbrecher.“

228 Bien que les Archives de la Ville d'Esch conservent tout de même les listes de contrôle pour le recensement de 1930, où l'on peut trouver l'adresse, le nom et la profession du chef de ménage ainsi que le nombre de membres du ménage. Un essai de reconstruire, à partir de ces données, la composition sociale des différents quartiers de la ville pour cette période encore peu étudiée, en pleine crise économique mondiale, est en cours.

chacun), afin de s'assurer de leur véracité et de la standardisation souhaitée. Ces standardisations varient légèrement d'une année à l'autre et doivent être ajustées par les chercheurs pour une évaluation quantitative. La transcription, la standardisation et la catégorisation nécessitent une charge de travail importante, qui augmente bien entendu avec l'accroissement de la population, de sorte qu'une attention particulière sur certains quartiers ou rues présente un intérêt méthodologique.

Dans les années 1990, une coopération entre le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines de Dudelange (CDMH) et la Fondation Bassin Minier (BAMI), avec la contribution de Claude Vanolst, François Hendrickx, Jean-Paul Lehnens, Fernand Fehlen et d'autres sociologues locaux, a abouti à la transcription de quelques recensements de population pour les villes d'Esch-sur-Alzette (années 1895 et 1900), Dudelange (1880, 1895, 1900, 1910), Differdange (1895, 1900, 1910), Rumelange (1895, 1900, 1910), recensements qui ont été peu utilisés jusqu'à présent pour des évaluations quantitatives et qualitatives.

Néanmoins, ces relevés contiennent d'autres sources d'erreurs, dont les statisticiens de l'époque étaient également conscients. Par exemple, les recensements étaient en principe effectués le 1<sup>er</sup> ou le 31 décembre, ce qui signifie que les travailleurs saisonniers qui rentraient chez eux en hiver ou qui exerçaient d'autres professions ne sont généralement pas représentés. Cela se reflète particulièrement dans les quartiers ouvriers et les quartiers d'immigrés. Pour ces personnes invisibles, il est parfois envisageable de se tourner vers d'autres sources. Il est cependant toujours possible d'étudier les couches stables et sédentaires de la population, dont font partie les classes moyennes et supérieures, ainsi que les ouvriers qualifiés et les propriétaires de maisons individuelles.

<b>Données personnelles</b>	<b>1895</b>	<b>1900</b>	<b>1905</b>	<b>1910</b>	<b>1916</b>	<b>1922</b>	<b>1935</b>
Adresse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Prénom et nom de famille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Position dans le ménage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sexe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Âge (ou/et date de naissance)	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Lieu de naissance	✓	✓	-	-	-	-	-
Réligion	✓	✓	-	-	-	-	-
État civil	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Activité professionnelle	✓	✓	-	-	✓	✓	✓
Depuis quand exercez-vous cette profession ?	-	-	-	-	-	✓	-
Nationalité	✓	✓	-	-	✓	✓	✓
Raison de la présence et durée (si < 6 mois dans la commune).	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓
Domicile légal	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓
Raison de l'absence et durée (pour les personnes qui y sont domiciliées).	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓
Lieu de résidence habituel	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓

Tableau 1 - Données à caractère personnel que l'on trouve dans les listes de ménages des recensements disponibles dans les ANLux entre 1895 et 1935

Situation du logement	1895	1900	1905	1910	1916	1922	1935
Adresse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nombre de membres du ménage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pièces disponibles	-	-	-	-	-	✓	✓
Cuisine	-	-	-	-	-	✓	-
Nombre de pièces de vie	-	-	-	-	-	-	✓
Nombre de chambres à coucher	-	-	-	-	-	-	✓
Nombre de locaux commerciaux	-	-	-	-	-	✓	✓
La maison est-elle divisée ?	-	-	-	-	-	✓	✓
Quel(s) étage(s) le logement occupe-t-il ?	-	-	-	-	-	✓	✓
Propriétaire ou locataire	-	-	-	-	-	✓	✓
Montant du loyer (8 dernières années)	-	-	-	-	-	✓	-
Montant du loyer des locaux commerciaux (8 dernières années)	-	-	-	-	-	✓	-
Le ménage possède-t-il une radio ?	-	-	-	-	-	-	✓
Quel type de radio ?	-	-	-	-	-	-	✓

Tableau 2 Données relatives au logement que l'on trouve dans les listes de ménages des recensements disponibles dans les ANLux entre 1895 et 1935

Une transcription et une possibilité de lecture numérique des listes de ménages permettent d'explorer de nouvelles questions et corrélations ainsi que de relier les données de différentes années. La liaison par les noms propres des personnes et de leurs enfants permet de suivre une mobilité sociale (et spatiale), tandis que les adresses contenues permettent de passer de l'échelle de communes et de villes entières à celle de quartiers, voire de rues individuelles, et de mettre en évidence des processus de gentrification ou de mixité sociale et de ségrégation dans des quartiers et même des maisons individuelles.

Le manque de données sur les professions entre 1900 et 1916, une période particulièrement marquée par l'immigration, durant laquelle la prédominance des mineurs a été remplacée par celle des ouvriers dans les hauts fourneaux, ainsi que par une crise du logement sans précédent dans les villes industrielles du Sud, a été éclairé par une autre source détournée et inexploitée jusqu'à présent : le registre des naissances civiles nationaux.

Celui-ci a été transcrit par des bénévoles de "Luxroots asbl." et mis à disposition pour les besoins de cette recherche. Les enregistrements des naissances contiennent non seulement les noms et lieux de naissance (généralement le domicile), mais aussi les professions des pères (très rarement des mères). Bien que ces données présentent d'importantes limites quant à leur représentativité de l'ensemble de la population, étant donné que toutes les couches de la population et toutes les catégories d'âge n'ont pas le même nombre d'enfants, elles donnent un aperçu cohérent de l'évolution de l'activité professionnelle dans tous les lieux de résidence du Luxembourg au cours de la période comprise entre 1798 et 1923.

En combinaison avec une standardisation des professions, cette source a permis d'établir des statistiques sur la prééminence de certains groupes professionnels et classes sociales à Esch-sur-Alzette. À l'aide des maisons attribuées aux naissances, il a même été possible de saisir les lieux de résidence et la répartition des différents groupes professionnels dans les districts de la ville d'Esch-sur-Alzette entre 1885<sup>229</sup> et 1923.

229 Ce n'est qu'à partir de 1885 qu'un système d'adresses avec des numéros de maison et des rues a été introduit dans les registres civils d'Esch-sur-Alzette. Avant cela, on utilisait des noms de maisons et de simples noms de rues, qui sont beaucoup plus difficiles à localiser. Le passage à de telles adresses formalisées reposait sur un règlement communal et n'est donc pas transposable à tous les villages du Luxembourg, où les chercheurs doivent s'attendre à trouver encore des noms de maison pour cette période. Voir Richter D., *op. cit.*, 2024, p. 225-237.

Remarquons enfin que l'utilisation du système HISCO (*Historical International Standard Classification of Occupations*)<sup>230</sup> pour une classification des catégories professionnelles permettant des comparaisons avec des études internationales n'a pas été appliquée à nos études afin d'obtenir une comparabilité avec les résultats de Stefan Leiner, mais serait recommandée pour des recherches futures.

## **Bourgeoisie, petite-bourgeoise et classe moyenne. Le recensement de 1900 - une source précieuse**

L'analyse du recensement de 1900<sup>231</sup> est d'autant plus précieuse qu'elle permet d'examiner les professions de l'ensemble de la population d'Esch-sur-Alzette. Quelles sont les professions identifiées ? De quelles zones géographiques ces populations sont-elles originaires ? Un examen rapide permet de constater qu'à côté des catégories attendues de propriétaires/locataires, de gérants de mines, d'entrepreneurs et de commerçants, il existe de nombreuses personnes exerçant des professions moins aisées, telles que des commerçants ou de modestes couturières. Ces personnes sont principalement des travailleurs manuels à faibles revenus et se situent donc à proximité de la classe ouvrière. Enfin, à Esch-sur-Alzette, on observe une présence dominante de petits et grands aubergistes et hôteliers, qui ont tous profité du manque criant de logements et de la crise du logement qui en a découlé. Il convient néanmoins d'être prudent quant au type d'informations qu'une source tel que le recensement peut nous fournir et aux éventuelles hypothèses d'appartenance à une classe sur la base des professions déclarées. Les raisons en sont celles des limites inhérentes à l'utilisation même des statistiques et des recensements à l'époque de leur mise en place effective au Luxembourg. Une des difficultés étant celle de donner un sens à une hiérarchie sociale. Prenons comme exemple le cas des propriétaires d'entreprises : leurs revenus différaient même lorsqu'ils s'identifiaient comme étant de la même profession. Prenons le cas des aubergistes : certains possèdent des établissements fréquentés par une clientèle plus aisée, d'autres hébergent les mineurs saisonniers, les ouvriers d'usine. Dans les deux cas, le nombre de chambres dont ils disposent est également très variable. Si dans le cas des professions techniques, la précision des distinctions utilisées pour les décrire n'est pas sans faille, la nomenclature des recensements de 1900 est très hasardeuse, dans le cas des professions commerciales, simplifiée à l'extrême en allemand en ne distinguant que « Wirt », « Gastwirt » ou encore « Kaufmann » (dans le cas des professions commerciales). Dans les cas où le français est utilisé, les notions de « marchand », « négociant », « entrepreneur » et « commerçant » restent extrêmement ouvertes à un usage nuancé. Il est également important de noter que la catégorisation socioprofessionnelle, telle qu'elle était envisagée dans les recensements, ne tenait pas compte de l'importance du capital, ni des revenus tirés de la propriété immobilière et foncière. On sait par exemple, grâce aux sources de l'Administration du cadastre et topographie, que même les petits aubergistes d'Esch possédaient des terrains constructibles et non constructibles, ce qui aurait sans doute contribué à leur aisance financière.

En fait, ce que l'exercice de socio catégorisation nous montre, c'est que plus l'accent est mis sur la rigueur et la cohérence de la classification, plus le nombre de catégories résiduelles (indéterminées, inclassables) est important. Dès lors, la nécessité d'une simplification s'impose, ce qui valide la, certes, simplification ici voulue par le choix du terme « classes moyennes », à la fois interchangeable avec celui de bourgeoisie.

---

230 *History Of Work Information System, International Institute of Social History Amsterdam*, URL:

<https://historyofwork.iisg.amsterdam/index.php>

231 Recensements Bassin Minier BAMI 1900, dans le cadre d'une étude initiée par le Centre de Recherche Public-Centre Universitaire, mise en place dans le but de la création et de l'exploitation statistique d'une base de données sur les migrations internes et externes dans le Bassin Minier, Centre de Documentations sur les Migrations (CDMH), Dudelange, *sine dato*.

## Les archives notariales – Une voie prometteuse de future recherche

Nous savons peu sur la propriété détenue par les individus, si on exclut les contributions payées sur leurs patrimoine immobilier et mobilier. C'est là que les archives notariales s'avèrent prometteuses.

Les fichiers des notaires, présents aux Archives Nationales<sup>232</sup>, contiennent des douzaines de liasses. Sans l'assistance précieuse des bases de données généalogiques<sup>233</sup>, il n'est guère facile d'entamer une recherche sur un individu. Au contraire, du moment où nous disposons du nom de l'époux/se, il est plus facile de l'identifier, ainsi que d'établir ses éventuels réseaux.

Ces archives peuvent par exemple, nous renseigner entre autres sur les relations de dépendance qui peuvent se créer entre créanciers et demandeurs de crédit, ou sur tous les objets détenus par un chef de famille au moment de sa mort ainsi que ses actifs et passifs financiers. Ces sources sont donc disponibles sous forme d'inventaires, testaments, contrats de mariage, encans (vente publique de récoltes ou de mobiliers par exemple), etc.

## Les listes d'imposés

Si l'on établit une limite supérieure à >100 francs d'imposition pour identifier la classe aisée à Esch, nous trouvons dans l'année de 1872, 20 industriels, chefs d'entreprise et professions libérales qui pourraient être inclus dans les couches supérieures ; nous sommes ici au tout début de l'industrialisation, avec l'implantation des premiers établissements industriels. Nous y voyons apparaître François Kersch, entrepreneur, Hippolyte Lacroix, exploitant de sociétés minières, la famille Brasseur et Léon Metz, les fondateurs des premiers hauts fourneaux, pour donner quelques exemples.

En ce qui concerne les contribuables ayant payé des contributions supérieures à 100 francs pour l'année 1879, nous constatons déjà une légère augmentation du nombre, ainsi qu'une diversification des profils professionnels. En 1879, les premiers commerçants juifs apparaissent dans la liste des 25 premiers contribuables. Il s'agit des familles Kahn-Meyer (dans la quincaillerie) et Cerf (commerce de bétail).

En 1879, nous repérons aussi deux membres des professions libérales, un médecin (Nicolas Metzler) et un pharmacien (Étienne Welschbillig) faisant également partie de la liste des 25 premiers contribuables. La famille Gillain (propriétaire d'une quincaillerie, d'un commerce de lampes) apparaît également ainsi que Jacques Schmit Hamilius, maréchal-ferrant. Les familles Brasseur, Laval, Rousseau et Buchholtz restent également une constante tout au long de ces deux décennies entre 1872 et 1890. Il est malheureusement impossible d'établir avec certitude à qui se rapportent de nombreux noms figurant sur les rôles d'imposition nominatifs, ainsi que leur profession.

Comme pour les recensements, ces listes de 1853 et 1872, 1880, 1890 sont imparfaites et ne font pas mention, par exemple, du métier des individus qui y figurent. Ce n'est qu'en 1898 que les professions vont être mentionnées pour la première fois et qu'une tentative de rendre publics les impôts mobilier et foncier fusionnés dans une seule liste, va être imposée aux contribuables. La même mise en garde concernant une interprétation prudente des chiffres s'impose donc. Tout comme le fait que l'administration fiscale elle-même a mis en garde contre les nombreuses lacunes de ces données, la raison étant que tout le monde ne fournissait pas à l'administration sa déclaration d'impôts<sup>234</sup>.

---

232 Sous forme d'un minutier central des notaires, une recherche par nom de notaire, par la ville où et la période pendant laquelle il a exercé, est possible dans les limites de la loi RGPD en vigueur au Luxembourg. La période dans laquelle nous avons travaillé nous a donné l'avantage de ne pas avoir à affronter trop d'obstacles concernant la protection de données. En revanche d'autres archives à caractère fiscal ne sont pas accessibles pendant 100 ans. De même pour l'accès à une partie des données du cadastre et de la topographie.

233 Accessibles notamment par les sites « Geneapal.com » et « Luxroots.org ».

234 Administration des contributions et du cadastre, *Liste nominative des contribuables : ayant payé en 1898 plus de 10 francs de contributions mobilières avec annotation, dans la mesure du possible, de leurs côtes foncières.*

## Das Armenbüro – le bureau de bienfaisance et assistance aux dépourvus

Une autre source se réfère aux bureaux communaux d'assistance aux pauvres, créés en 1843, en vue d'offrir une aide de base aux habitants appauvris et une aide d'urgence aux personnes étrangères à la région.

Les Archives de la Ville d'Esch conservent des centaines de dossiers de ce type, classés par familles (ménages), qui ont bénéficié d'une aide aux pauvres entre les années 1880 et les années 1920, ou dont les demandes ont été refusées. D'autres dossiers datant des années 1874-1921 et provenant de tout le Luxembourg se trouvent dans les sous-fonds du Ministère de la Santé et Bienfaisance publique aux ANLux.

La plupart d'entre eux concernent le transfert de malades et de mourants vers l'hospice du Rham à Luxembourg-Ville et les discussions sur la question de savoir quelle commune devait prendre en charge les frais dans chaque cas (domicile de secours).

Mais on trouve également des lettres de personnes cherchant de l'aide adressées aux bureaux de bienfaisance, dans lesquelles les personnes concernées décrivent leur situation difficile et expliquent pourquoi elles sont dans le besoin et comment elles pourraient être aidées à court terme. Les enquêtes du bureau (dans le cas d'Esch, du commissaire de police) se renseignent sur les conditions de vie et les possibilités de revenus, sur les membres de la famille qui pourraient aider, ainsi qu'une estimation de la durée de la prestation d'assistance nécessaire. Cette assistance pouvait se traduire par paiement de loyers d'habitation ou professionnels, aides à des dépenses, fourniture de nourriture, vêtements, etc. Dans les dossiers du ministère, on trouve également les questionnaires standardisés dans lesquels la situation familiale, le patrimoine et les sources de revenus des familles demandant de l'aide étaient consignés (même si les réponses n'étaient pas toujours accompagnées de chiffres bruts, mais par exemple de la mention « gagne suffisamment »).

Pour une recherche qualitative dans les réalités de vie des personnes en situation de détresse financière, les lettres de demande s'avèrent être une excellente source. Les lettres, rédigées en partie par les personnes concernées elles-mêmes et en partie par des organisations d'assistance comme l'*Opera Bonomelli* (pour les immigrés italiens), mettent en évidence le coût de la vie et les dépendances, ainsi que les points de vue des personnes concernées. Ces lettres donnent un aperçu des différentes circonstances qui ont pu pousser des familles ou des individus dans la précarité. En outre, les réactions et les aides « nécessaires » des bureaux de bienfaisance, évaluées différemment selon les cas, mettent en évidence le rôle des représentants de la commune dans la lutte contre la précarité.

Les étrangers qui étaient à la charge du bureau des pauvres et qui ne remboursaient pas les frais étaient généralement « rapatriés ». Cela a contribué à chasser les couches les plus défavorisées du pays et à entretenir l'image d'une main-d'œuvre industrielle non prolétarisée.

## Les listes d'électeurs avant le droit de vote par suffrage universel

« Du point de vue politique et social, l'introduction du suffrage universel mettra un terme au régime des notables et provoquera la montée de forces nouvelles <sup>235</sup>. »

Cette citation de Gilbert Trausch pourrait, d'après ce qui émerge de notre analyse, correspondre à une situation antérieure à l'arrivée du suffrage universel en 1919. Si nous examinons les effets de la formation de classe au niveau du gouvernement central, je soutiendrais que la bourgeoisie des notables voit déjà son déclin quelques trois décennies avant l'introduction du suffrage universel en 1919. La diminution progressive de la taxe censitaire, en 1892, ne peut cependant être négligée. Il convient de noter que pour le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales d'une part et aux élections législatives d'autre part, des montants différents d'impôt sur le revenu (également appelé impôt mobilier) doivent être ajoutés aux qualifications requises (homme, âgé de plus de 25 ans, nationalité luxembourgeoise).

Le fait que les classes inférieures et moyennes aient de plus en plus participé au vote, a permis l'ascension au pouvoir d'un type de bourgeoisie qui poursuivait la promotion des droits sociaux. Les changements significatifs dans les relations de classe se sont produits de bas en haut, grâce à l'augmentation de la participation des classes inférieures et moyennes au vote et, en retour, de haut en bas avec les propositions

---

235 Trausch G., « Structures et problèmes agraires du passé (VIII). L'agriculture du XX<sup>ème</sup> siècle (à partir des années 1914/22) », *Hémécht*, numéro 22, 1970, vol. 1, p. 123-132.

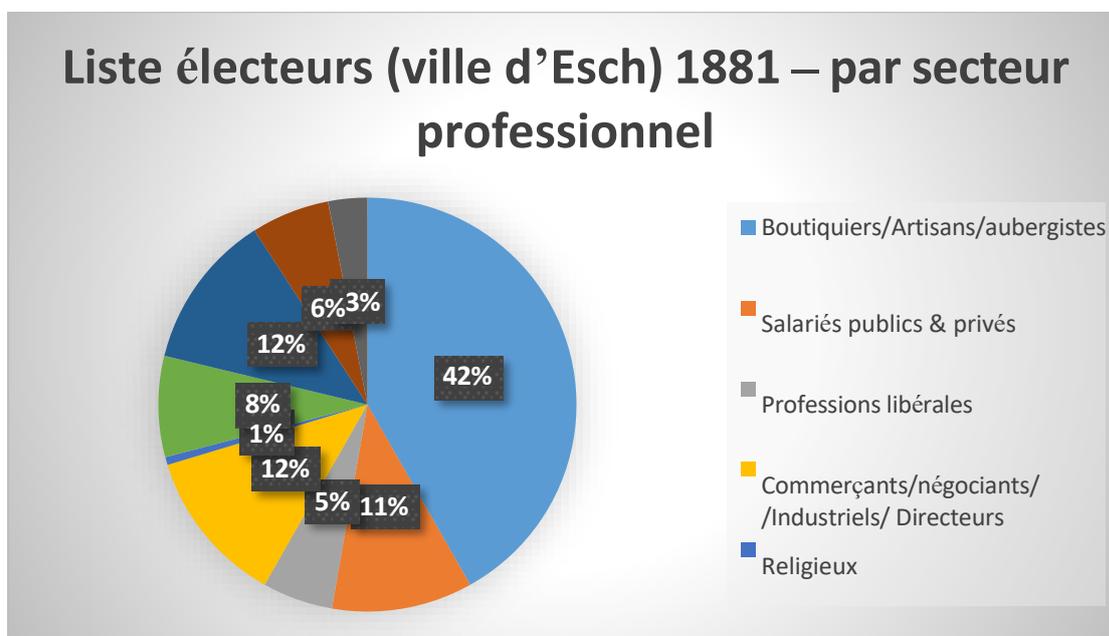
de loi initiées par les députés C.M. Spoo et Michel Welter, dont le projet de loi sur les droits sociaux et l'introduction du suffrage universel sont un exemple.

Il est impossible de mener une analyse de classe pour la période concernée sans inclure un examen des chances de représentation politique des individus. Après avoir abordé superficiellement les indices d'appartenance à une classe supérieure à travers un aperçu de leurs propriétés foncières et de leurs revenus, nous nous intéressons maintenant au droit de vote et à ceux qui en disposaient avant l'instauration du suffrage universel en 1919.

La Constitution du 17 octobre 1868 fixe un minimum de 30 francs pour le droit de vote dans les élections parlementaires et un minimum de 10 francs pour le recensement électoral (art. 52). La loi du 30 juin 1892 a ramené le maximum de 30 francs à 15 francs et celle du 22 juin 1901 à 10 francs (Administration des Contributions Directes 1995).

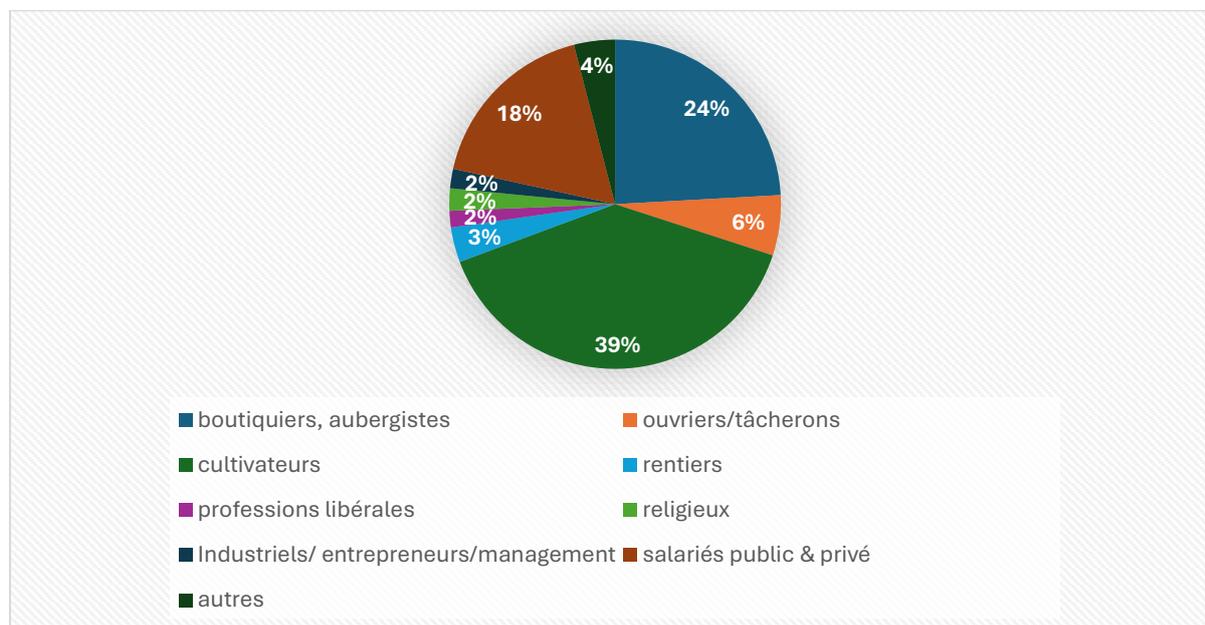
La première liste électorale dont nous disposons date de 1858 (*Luxemburger Zeitung* 1858). Esch-sur-Alzette est encore village de province d'une importance relative. La liste des hommes ayant le droit de vote à la Chambre des Députés pour l'ensemble de l'arrondissement d'Esch-sur-Alzette totalise 28 individus (contre un total de 68 pour Luxembourg-ville et périphérie). On y trouve Collart, le directeur de la mine et maire de Bettembourg, le Dr. de Wacquant de Foetz, le Baron de Tornaco de Sanem/Differdange, ainsi qu'une poignée d'agents communaux des principaux villages de l'arrondissement. Esch, la commune en elle-même, apporte sa contribution avec quatre voix individuelles : Henri Motté et D.L. Brasseur, notaires, Jacques Schmit, bourgmestre et M. Noël, agriculteur à Schifflange. Pour le reste de l'arrondissement d'Esch-sur-Alzette, ce sont les propriétaires fonciers, les maires, les agents de l'administration communale, à deux reprises un commerçant, à une autre un aubergiste, qui peuvent voter en 1858. Ces « représentants » de la nation entière se traduisaient ainsi par un système qui s'autoalimentait et permettait la longévité du même type de structures au pouvoir.

La liste de 1881, plus de deux décennies plus tard, illustre bien l'évolution impressionnante du nombre et des secteurs professionnels occupés par les personnes ayant le droit de vote. Enfin, elle reflète également la diversité des origines géographiques des nouveaux électeurs d'Esch. Sur le maigre nombre de 165 hommes ayant le droit de vote à Esch (ville), 42 % sont des commerçants, artisans, aubergistes et cabaretiers, 12 % sont des agriculteurs, 8 % des propriétaires (foncières), 12 % des industriels et 5 % sont représentés par les professions libérales.



Électeurs d'Esch-sur-Alzette par secteur professionnel - Liste des électeurs à la Chambre des députés en 1881  
Listes alphabétiques des citoyens. Source : ANLux, AE00168 ANLux, AE00168

Deux décennies plus tard, nous trouvons une autre liste électorale datant d'environ 1900 qui, bien qu'elle ne contienne des données que pour les communes du canton d'Esch, exclut la liste des électeurs de la ville elle-même.



Électeurs dans le district d'Esch-sur-Alzette (à l'exclusion de la ville d'Esch), vers 1900. Source : Liste des électeurs du canton d'Esch (BNL)

Sur les 1050 électeurs identifiés, 39 % sont des agriculteurs, suivis par 24 % d'une petite bourgeoisie composée de commerçants, d'artisans, de détaillants, de cafetiers et d'aubergistes. Viennent ensuite les salariés du public et du privé avec 18 %. Les industriels, gérants et administrateurs comptent pour 2 % des votants. On retrouve le même pourcentage pour les membres des professions libérales. Certains ouvriers atteignent un niveau d'imposition suffisant pour voter et cela peut s'expliquer par le fait que beaucoup ont travaillé régulièrement comme main d'œuvre qualifiée pour l'industrie et le secteur ferroviaire. En dehors de la ville d'Esch-sur-Alzette, les agriculteurs font encore la loi. Cependant, le rôle de ces agriculteurs dans l'arène politique ainsi que leur relation à la terre et à l'industrie méritent d'être mieux connus. Comment la qualifier ? Si l'on pense spécifiquement aux paysans qui vivent encore dans l'enceinte de la ville d'Esch, une enquête sur les raisons de leur capacité d'adaptation à un changement de système, et surtout de traditions, s'impose. C'est cependant la présence non négligeable des classes inférieures et moyennes, sous la forme d'aubergistes, de propriétaires de cafés et de cabarets, ainsi que de petits artisans, qui frappe. On peut supposer que les conditions précaires des classes moyennes inférieures ont inspiré (consciemment ou non) une lutte à venir au niveau de la classe ouvrière. Plus important encore, cela explique comment le Sud du Luxembourg a permis l'ascension d'une bourgeoisie radicale au gouvernement central, déterminée à promouvoir les droits sociaux, bien avant l'introduction du droit de vote universel en 1919. L'élection des députés C. M. Spoo (1896) puis Michel Welter (1897), pour l'arrondissement d'Esch, est indissociable de ce phénomène. Les deux amis s'appuient donc sur les électeurs de la classe moyenne <sup>236</sup>.

En 1906, lorsque Léon Metz (1842-1928) est élu maire d'Esch, seuls 683 des 12 135 habitants de la ville ont le droit de vote. En 1919, avec l'introduction du suffrage universel, le corps électoral passe de 683 à 7 266 hommes et femmes.

À plusieurs reprises, nous soutiendrons qu'à l'origine d'une solidarité entre les classes, il y a peut-être eu une sympathie politique de la part des classes inférieures et moyennes pour les épreuves des classes ouvrières qu'elles connaissaient bien parce qu'entre autres, elles vivaient côte à côte. À Esch, nous voyons un intérêt croissant et une prise en compte des sorts réservés aux classes ouvrières déjà depuis les débuts de la social-démocratie et l'élection de certains de ses membres au conseil municipal des 1905. Ce n'est cependant

236 Mersch J., "Le député Michel Welter. Première période parlementaire", dans *Biographie Nationale Luxembourgeoise*, vol. 14, 1966, p. 207-225.

qu'avec le suffrage universel et l'élection du cheminot Victor Wilhelm qu'une politique en faveur de la classe ouvrière, notamment au niveau de l'habitation sociale, voit définitivement le jour.

Alors que le montant des impôts directs initialement assez élevé (au moins 30 francs) pour obtenir le droit de vote aux élections parlementaires a été réduit à deux reprises dans les années 1890 (à 15 francs en 1892 et à 10 francs en 1898), donnant ainsi accès aux urnes à un plus grand nombre, le taux minimum de participation à la politique communale est resté à 10 francs par an depuis 1848 jusqu'à l'abolition du système de cens.

Régulièrement, l'administration fiscale établissait des listes des personnes qui dépassaient ce seuil de 10 francs. Cependant, des listes avec les noms, les professions (1898) et les montants d'impôts payés ne sont plus disponibles que pour les années 1872, 1879 et 1898. Ces listes ne concernent que l'imposition et ne constituent pas une liste de la population éligible à voter, mais elles donnent un aperçu de la composition des classes financières moyennes à supérieures de la ville.

Ces listes donnent une vue d'ensemble des flux et des niveaux de revenus de toutes les personnes physiques (ou plutôt des ménages, puisque les ménages étaient imposés collectivement) au Luxembourg. Cela a permis de compléter les catégorisations précédentes selon les titres professionnels par des classes de revenus. Nous ne sommes toutefois pas allés aussi loin, mais il a été possible de calculer que la part des citoyens potentiellement électeurs aux élections communales a fortement diminué entre 1872 et 1898, passant d'environ 65 % des ménages à 37 %. Il convient de mentionner ici que les montants exonérés d'impôt pour les revenus salariaux des ouvriers, des journaliers, des employés de maison et des soldats de rang inférieur, adaptés à la hausse des salaires et à l'inflation, rendaient pratiquement impossible d'atteindre la barre des 10 francs.

Année	Population	Ménages <sup>237</sup>	Personnes physiques qui ont payé au moins 10 Fr. de taxes mobilières	Part de la population	Part des ménages
1872	2 923	414	268 <sup>238</sup>	9 %	65 %
1879 (1)	4 468 (1.01.1879)	846 (1.01.1879)	398 <sup>239</sup>	9 %	47 %
1879 (2)	6 175 (1.12.1880)	1 057 (1.12.1880)	398	6 %	38 %
1898	10 782	1 799	666 <sup>240</sup>	6 %	37 %

Tableau 3 : Part de la population et des ménages d'Esch ayant payé au moins 10 fr. de taxe mobilière <sup>241</sup>

En tant qu'historiens, nous valorisons évidemment autant les sources quantitatives que les approches qualitatives. Nos recherches se fondent, par conséquent, sur de nombreuses autres sources. Dans le cas de ma propre recherche (Cascao), ma réflexion dépasse les questions de classe et place également au cœur de mon enquête d'autres différences très nettes existant au sein de la société luxembourgeoise. Ces différenciations participent sans doute à l'analyse et à la reconstruction de l'histoire de la structure sociale au Luxembourg, en tant que nouveaux antagonismes allant au-delà de la lutte de classes. Cela comprend l'attention portée aux différences entre le vécu dans un environnement rural ou urbain, les conséquences politiques et culturelles souvent provoquées par le clivage culturel opposant catholicisme et laïcité, et entre le fait d'être d'ici ou d'ailleurs ou encore dans les marques laissées par la fragmentation peut-être la plus significative : celle de la place d'Esch au sein du pays, notamment de son rôle contre les valeurs « politiques » du centralisme et de la capitale.

237 Archives de la ville d'Esch-sur-Alzette, ADMIN-2-a-2. Données extraites des synthèses des mouvements de population pour chaque année.

238 ANLux, FIN-01198. Toutes les entrées avec les suffixes « Soc[îété] » ont été filtrées comme entreprises.

239 *Liste der Steuerpflichtigen, welche zu zehn Franken und darüber in der Mobiliarsteuer von 1879 angesetzt sind*, dans *Annexe des Mémorial*, 67 (27 septembre 1880), p. 9-14, Legilux <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rc/1880/09/07/n1/jo>.

240 *L'administration des contributions et du cadastre, Liste nominative des contribuables ayant payé en 1898 plus de 10 francs de contributions mobilières avec annotation dans la mesure du possible, de leur cotes foncières*, Luxembourg 1899, p. 126-135.

241 Richter D., *op. cit.*, 2024, p. 600.

## Conclusions

L'étude de la structure sociale permet de comprendre le fonctionnement des relations humaines. Si les historiens eux-mêmes ne sont pas directement concernés par les études politiques actuelles, peu de préoccupations contemporaines peuvent être comprises sans référence au développement historique des villes. Cette perspective historique plus longue est essentielle pour comprendre les processus sociaux et leurs conséquences pouvant impacter, par exemple, les inégalités territoriales, économiques, sociales, culturelles. La criminalité, les conditions de logement et la valeur des propriétés, la santé et l'éducation, la discrimination et la déviance, ainsi que les politiques sociales visant à y remédier, ont été et restent parmi les préoccupations permanentes des villes - aucune période historique n'a le monopole de ces préoccupations. La propriété est au cœur des analyses historiques de la production, de la reproduction et de la consommation. Elle est au cœur des discussions sur la culture matérielle, les relations de classe et l'économie domestique. Au-delà de l'acquisition et de la possession de biens, l'aliénation, la transmission et le don de la propriété peuvent nous en dire long sur l'évolution de la société et de la culture. Bien que nous disposions d'une myriade de sources non matérielles que j'ai moi-même utilisées pour signifier le pouvoir social, nous pensons que l'étude de la propriété a encore beaucoup à nous apprendre sur la nature des espaces urbains et sur la vie individuelle et collective des habitants des siècles passés. La propriété et son absence ont contribué à reproduire les structures socio-économiques. Les catégories de ceux qui étudient le long XIX<sup>ème</sup> siècle préfèrent principalement considérer les relations sociales de la propriété à travers le concept de classe, mais pas de manière exclusive comme c'est aussi le cas de ma recherche. Pour une connaissance davantage axée sur le poids économique et social de cette classe moyenne très variée, la recherche sur des archives notariales peut s'avérer essentielle dans la connaissance de leurs fortunes, leurs investissements et leur propriété. Pour terminer, il nous semble que pour pouvoir mieux comprendre le XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles et ses structures sociales, il nous faudrait encore un approfondissement de l'étude des populations de souche agraire et de ses propres hiérarchies, ce que nous pensons ne pas être suffisamment présent au sein de l'historiographie luxembourgeoise.

## Suzana Cascao

*Suzana Cascao est titulaire d'un premier doctorat en sociologie avec une spécialisation en communication et immigration, de l'Université de Rome La Sapienza (2018). Ses travaux de recherche portent, notamment, sur des différentes diasporas et leur rapport à la production et consommation des médias dans les sociétés d'accueil.*

*Elle a soutenu sa thèse en histoire contemporaine luxembourgeoise au C<sup>2</sup>DH, sur le rôle de la bourgeoisie et des classes moyennes dans la ville d'Esch-sur-Alzette entre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle.*

## Daniel Richter

*Daniel Richter a obtenu son doctorat en 2024 à l'Université du Luxembourg avec la thèse "Grüne Mauern und der Mythos der 'ausgebliebenen Proletarisierung' - Periphere Arbeiterstraßen in der industrialisierten Kleinstadt Esch/Alzette (Luxemburg) zwischen Urbanität und Ruralität (1890-1935)". Il a mené des recherches quantitatives et qualitatives sur les lieux intermédiaires et les interactions entre les comportements dits ruraux et urbains à Esch/Alzette, et a analysé les changements et les continuités dans la structure sociale d'Esch et en particulier des rues dites "ouvrières" au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Auparavant, il a obtenu un Bachelor en cultures européennes dans la filière Histoire à l'Université du Luxembourg et un Master en « Public History » à l'Université libre de Berlin, avec un accent sur la médiation numérique de l'histoire. Ses recherches se focalisent toujours sur l'histoire sociale et contemporaine du Luxembourg, la micro-histoire et les méthodes de recherche numériques. En outre, il continue à s'intéresser particulièrement à la transmission transmédia de l'histoire au grand public.*

## Bibliographie

- ♦ Administration des contributions et du cadastre, *Liste nominative des contribuables : ayant payé en 1898 plus de 10 francs de contributions mobilières avec annotation, dans la mesure du possible, de leurs cotes foncières*, Luxembourg, Th. Schroell, 1899.
- ♦ S.n, *Liste des électeurs du canton d'Esch-sur-Alzette*, ca 1900, S.l. : S.n.
- ♦ Bodry Alex, et Ben Fayot, *120 Joer Sozialistesch Deputéiert an der Lëtzebuenger Chamber. Dictionnaire biographique des députés socialistes à la Chambre des Députés (1896-2016)*, Luxembourg, La mémoire Socialiste, 2016.
- ♦ Cascao Suzana, *Laying the Foundations of a Modern City. Bourgeois Middle-Classes in Esch-Sur-Alzette (1842-1922)*, thèse de doctorat, Université du Luxembourg, Esch-sur-Alzette, 2024.
- ♦ Deneckere Gina, et Welskopp Thomas, "The 'Nation' and 'Class': European National Master Narratives and Their Social 'Other'", in *The Contested Nation. Ethnicity, Class, Religion and Gender in National Histories*, 135–70, Houndmills, Basingstoke, Hampshire: Palgrave Macmillan, 2008.
- ♦ Fehlen Fernand, "Sozialstruktur und sozialer Wandel in Luxemburg", in *Handbuch der sozialen Arbeit in Luxemburg*, edited by Helmut Willems, Luxembourg, Saint-Paul, 2009, p. 129–42.
- ♦ Heiderscheid André, *Aspects de sociologie religieuse du diocèse de Luxembourg*, volume 1, Luxembourg, Imprimerie St. Paul, 1961.
- ♦ Hudemann-Simon Calixte, *La noblesse luxembourgeoise au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- ♦ Leboutte R., Puissant J., Scuto D., *Un siècle d'histoire industrielle. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et Sociétés 1873-1973*, Paris, SEDES, 1998, Publication de l'Institut Grand-Ducal, Publications de la Sorbonne, 1985.
- ♦ Leiner Stefan. *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910*. Saarbrücken, Kommissionsverlag: SDV Saarbrücker Druckerei und Verlag GmbH, 1994.
- ♦ Mersch Jules, *Biographie Nationale Du Pays de Luxembourg Depuis Ses Origines Jusqu'à Nos Jours*, 1947 ; "Le député Michel Welter. Première période parlementaire." in *Biographie Nationale Luxembourgeoise*, 14:207–25, Luxembourg, Imprimerie de la Cour Victor Buck, 1966.
- ♦ Peporté Pit, Kmec Sonja, Majerus Benoit, et Margue Michel. *Inventing Luxembourg : Representations of the Past, Space and Language from the Nineteenth to the Twenty-First Century*. Leiden, Brill, 2010.
- ♦ Quasten Heinz. *Die Wirtschaftsformation der Schwerindustrie im Luxemburger Minett*. Saarbrücken, Universität des Saarlandes, 1970.
- ♦ Richter Daniel. *Grüne Mauern Und Der Mythos Der „ausgebliebenen Proletarisierung“. Peripherie Arbeiterstrassen in Der Industrialisierten Kleinstadt Esch/Alzette (Luxemburg) Zwischen Urbanität Und Rurälität (1890-1935)*. Doctoral thesis, Esch-sur-Alzette, University of Luxembourg, 2024.
- ♦ Ständige Kommission für Statistik (Ed.), *Häuser- und Wohnungsuntersuchung in den Gemeinden Differdingen, Düdelingen, Esch a. d. Alz., Hollerich, Arsdorf, Mertert, Rodenburg und Klerf. Erster Teil*, Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1908  
Ständige Kommission für Statistik (Ed.), *Häuser- und Wohnungsuntersuchung in den Gemeinden Differdingen, Düdelingen, Esch a. d. Alz., Hollerich, Arsdorf, Mertert, Rodenburg und Klerf. Zweiter Teil*, Luxembourg, P. Worré-Mertens, 1909.
- ♦ Trausch Gilbert, « Structures et problèmes agraires du passé (VIII). L'agriculture du XX<sup>ème</sup> siècle (à partir des années 1914/22) », *Hémécht*, n. 22 (1970), vol. 1, p. 123–132.
- ♦ Trinkaus Fabian, *Arbeiterexistenzen und Arbeiterbewegung in den Hüttenstädten Neunkirchen/Saar und Düdelingen/Luxemburg (1880-1935/40). Ein historischer Vergleich*, Saarbrücken, Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte, vol. 46), 2014.
- ♦ Weber Paul. *Histoire de l'économie luxembourgeoise : publiée à l'occasion du centenaire de la Chambre de commerce*, Luxembourg, V. Buck, 1950.

## 7. Penser les inégalités à travers les statistiques

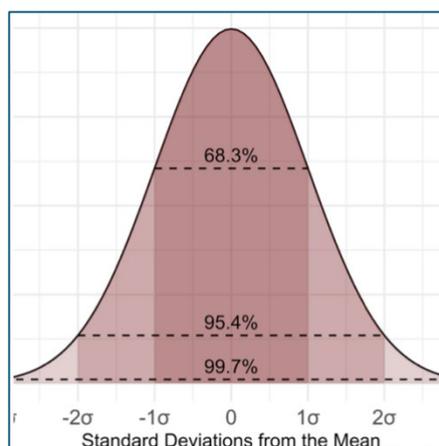
Paul Zahlen

Le titre « penser les inégalités à travers les statistiques » pourrait être inversé. On peut également penser l'histoire des statistiques à partir du concept des inégalités. Cet article se propose d'interroger les concepts en présence.

Dans un premier temps, il sera question de statistiques : la statistique ou les statistiques sont-elles effectivement une question de chiffres ? Ensuite, l'on abordera plus concrètement, dans une seconde partie, les inégalités et la pauvreté au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le troisième point sera consacré à la sophistication et l'approfondissement par à-coups de l'analyse socio-économique et statistique au XX<sup>ème</sup> siècle, pour terminer par la présentation de différentes approches nouvelles touchant les inégalités.

### Les statistiques, une histoire de mots

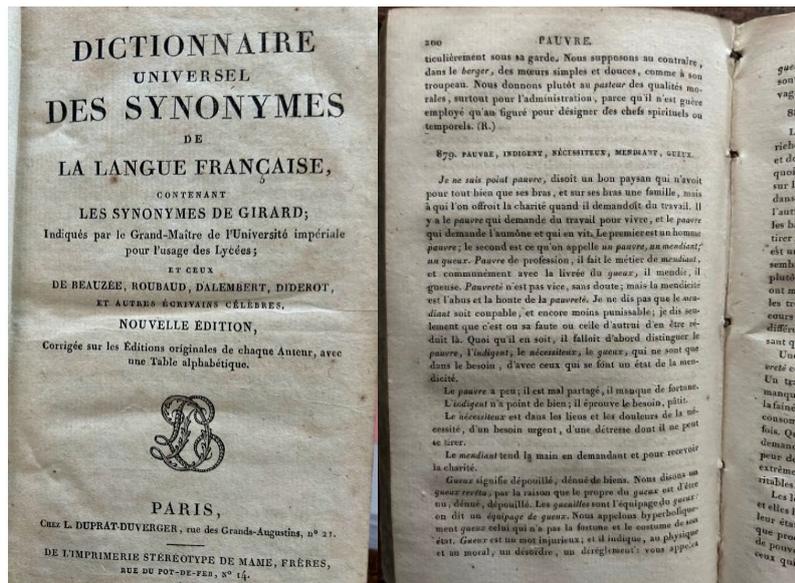
Tout d'abord, la statistique est-elle une histoire de chiffres ? La courbe de Gauss ci-dessous laisse apparaître une distribution classique, mais cette représentation demeure très abstraite.



*Courbe de Gauss, source : Wikipedia*

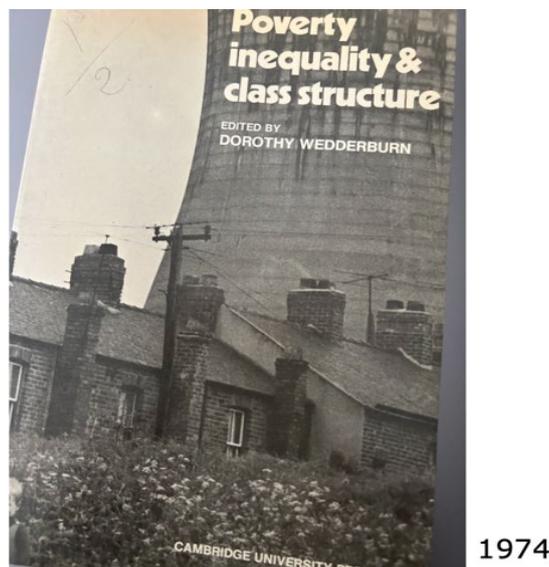
La statistique pourrait être définie comme l'ensemble des méthodes qui ont pour objet la collecte de traitement et l'interprétation des données d'observation relatives à un groupe d'individus ou d'unités. Il s'agit d'une science autonome qui s'appuie notamment sur la théorie des probabilités, c'est-à-dire une branche des mathématiques appliquées.

En réalité, les statistiques sont à la fois une méthode et des résultats, autrement dit, les statistiques constituent en elles-mêmes un concept ambigu : elles sont plutôt une question de mots ou de concepts, la « Begriffsgeschichte » de l'historien allemand R. Koselleck confortant cette idée.



Définition du « pauvre » dans le Dictionnaire universel des synonymes

Le *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, édité en 1810, donne de bonnes indications sur la conception des inégalités et de la pauvreté en distinguant le pauvre, du nécessiteux, du mendiant, du gueux ou de l'indigent, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. À noter que dans ce dictionnaire des synonymes ne figure pas le terme d'« inégalités ». Un siècle et demi plus tard, le titre d'un ouvrage – *Poverty, Inequality and class structure*, daté de 1974<sup>242</sup> - montre le chemin conceptuel parcouru, en faisant le lien entre pauvreté, inégalité et structure de classe.



Aujourd'hui l'approche basée sur le concept de « classe(s) » a perdu beaucoup de son influence. On y reviendra plus loin. Or, ce concept constitue (ou peut constituer) un cadre théorique dans lequel s'insèrent les concepts de pauvreté et d'inégalités. On se limite dorénavant le plus souvent à associer les deux premiers termes que sont la pauvreté et l'inégalité. Dans la plupart de cas, le lien entre pauvreté et inégalité n'est d'ailleurs pas thématiqué de façon explicite, mais fait plutôt partie d'une approche où les liens conceptuels sont implicites ou jugés « naturels ». Aujourd'hui à la place de la notion de « classes » (ou de milieux sociaux) qui pose un cadre analytique, on a souvent tendance à considérer le résultat comme faisant fonction de

242 Wedderburn Dorothy, *Poverty, Inequality and class structure*, Cambridge University Press, 1974.

cadre d'analyse. À titre d'exemple, la « cohésion sociale » est en principe plutôt le résultat (« outcome ») du fonctionnement et de la structure d'une société qu'un cadre théorique pouvant expliquer ce résultat.



On retrouve l'emploi associé des termes pauvreté et inégalités dans les publications d'institutions importantes, telle l'OCDE, ou encore sur le site de la CSL avec la combinaison de ces deux notions.

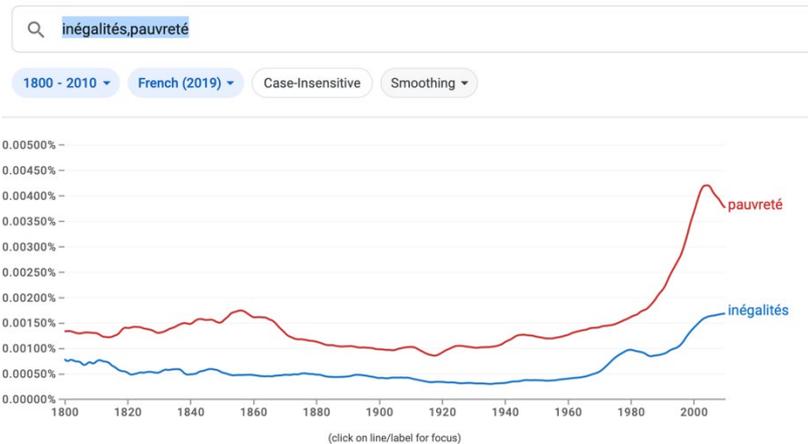
Les deux concepts sont liés l'un à l'autre, mais ne sont pas identiques. R. Koselleck met en évidence la différence existante entre les concepts et la réalité. S'il y a une « réalité », car les constructivistes seraient plus en doute sur cette idée. Mais en tout état de cause, les réalités et les concepts ont deux vies historiques différentes :

« Beide, Begriffe und Wirklichkeiten, haben ihre je eigene Geschichte, die zwar aufeinander verweisen, die sich aber auf unterschiedliche Weisen ändern. Vor allem ändern sich Begriffe und Realität mit unterschiedlichen Geschwindigkeiten so dass mal die Begrifflichkeit der Wirklichkeit, mal die Wirklichkeit der Begrifflichkeit vorausseilt [...] »

Die Begriffsgeschichte ist weder ‚materialistisch‘ noch ‚idealistisch‘; sie fragt sowohl danach, welche Erfahrungen und Sachverhalte auf ihren Begriff gebracht werden, als auch danach, wie diese Erfahrungen und Sachverhalte begriffen werden. Die Begriffsgeschichte vermittelt insofern zwischen den Sprach- und Sachgeschichten. Eine ihrer Aufgaben ist die Analyse von im Lauf der Geschichte auftretenden Konvergenzen, Verschiebungen oder Diskrepanzen des Verhältnisses von Begriff und Sachverhalt <sup>243</sup>. »

Ainsi, l'histoire des concepts permet la négociation entre l'histoire des langues (ou histoire linguistique) et l'histoire des faits. Et c'est une approche utile. En outre, l'utilisation d'outil tel « Google Ngram Viewer » permet de calculer la fréquence des mots utilisés dans les livres qui sont scannés par Google : en prenant les termes « inégalités » et « pauvreté » dans les ouvrages de langue française, on voit d'abord que le terme de « pauvreté » est beaucoup plus utilisé que celui des « inégalités » au XIX<sup>ème</sup> siècle et qu'en fait, l'utilisation des deux concepts a explosé à partir des années 1960. Cet outil permet d'apprendre beaucoup de choses sur l'histoire des concepts.

243 Koselleck Reinhart, *Begriffsgeschichten. Studien zur Semantik und Pragmatik der politischen und sozialen Sprache*, p. 67 et 69, 2006.



Fréquence des notions de « pauvreté » et « inégalités »  
(dans les ouvrages de langue française, scannés par google)

Le terme de « pauvreté » reste davantage utilisé que celui d' « inégalités ». C'est peut-être dû au fait que cette notion de « pauvreté » est plutôt un terme qui renvoie à l'aide sociale, la philanthropie, qui est moins discutable ou discuté, moins critique que le terme d' « inégalités ».

D'après l'ouvrage *Poverty, Inequality, and Conflict* :

« The acceptable term 'poverty' has become the way of discussing the more disturbing issue of 'inequality'. The social welfare term 'poverty' does not incur the disturbance that does inequality. But the ambiguity of our use of 'poverty' is preventing the full-scale examination of the issues of inequality. Who gets what? Who does and should benefit from government subsidisation? What shape do we wish the income and social profiles of this country to have? <sup>244</sup> »

Dernièrement, le terme de « pauvreté » est encore davantage utilisé que celui d' « inégalité » dans le cadre de conférences, de publications et de discussions publiques parce que l'inégalité est beaucoup plus complexe et donc parfois difficilement quantifiable à travers un indicateur unique et, surtout, plus difficilement explicable pour le public.

L'ONG Oxfam, par exemple, fait le lien direct entre inégalité et pauvreté et insiste sur le fait que la concentration des revenus est dans les mains d'une minorité de privilégiés contre toute justice sociale. Cependant, la question actuelle du risque de pauvreté, qui est relative, est conceptuellement plutôt une mesure d'inégalité sociale : il y a une redondance partielle.

Il est important de faire correspondre les concepts avec les indicateurs statistiques. Or, d'après W. von Humboldt, tout dépend de la signification que chaque individu met derrière l'usage des mots :

« Nul ne pense, en entendant le mot, justement ou précisément ce que l'autre pense, et la moindre différence se prolonge en tremblant comme un cercle dans l'eau à travers tout le langage. Toute compréhension est donc toujours aussi une non-compréhension, toute concordance dans les pensées et les sentiments est toujours aussi une dissociation <sup>245</sup>. »

<sup>244</sup> Miller S.M. et al., "Poverty, inequality and conflict", *Annals of the American Academy of Political Science*, vol. 373, 1967.

<sup>245</sup> Humboldt Wilhelm von, *Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und die geistige Entwicklung des Menschengeschlechts*, 1836.



Ouvrage de Wilhelm von Humboldt

Avec le développement des populismes, ce manque de transparence dans l'emploi des mots se transforme en véritable perte de repères cognitifs : le sens des mots et des concepts (ainsi que les faits) ne fait même plus l'objet d'une « négociation » intellectuelle tandis que les « faits alternatifs » ou « relativisme universel » (« tout se vaut ») sont médiatisés.

La mesure actuelle du risque de pauvreté (qui est relative) est conceptuellement plutôt une mesure d'inégalité sociale (il y a donc redondance partielle). La « pauvreté » (en termes absolus) est « mieux » mesurée par un indicateur comme la privation matérielle. Avant d'utiliser les indicateurs statistiques, un premier travail consiste donc toujours à préciser les concepts que l'on veut quantifier.

### La pauvreté au XIX<sup>ème</sup> siècle : précarité, mendicité, misère



Carte postale caritative datée de 1904. Cette mise en scène d'une pauvreté « acceptable », reconstituée sur des décors peints, dans l'atelier du photographe Charles Bernhoeft, laisse supposer des situations bien moins favorables © Les 2 musées de la Ville de Luxembourg.



Source : d'Lëtzbuerger Land, Sven Becker, 24 mars 2023

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la pauvreté est plutôt définie comme un état de précarité. Elle est liée à la mendicité et à la misère. La définition issue du *Dictionnaire de synonymes* précise que « la pauvreté est une situation de fortune opposée à celle des richesses, dans laquelle on est privé des commodités de la vie, et dont on n'est pas toujours le maître de sortir [...] ». »

Il en découle un certain déterminisme. Ensuite, il est ajouté qu'« il n'y a point d'homme qui ne puisse s'en tirer à moins qu'il ne soit pas en état de travailler ». Ainsi, un lien est établi entre la paresse ou fainéantise et la situation de pauvreté : « Un travail assidu est le remède contre l'indigence ; si l'on manque d'y avoir recours, elle devient une juste punition de fainéantise [...] ». Le dictionnaire ajoute « [...] « Gueux » est un mot injurieux, les gueux sont de vilains pauvres, des mendiants suspects, des fainéants vagabonds ». Cette idée de la fainéantise comme raison principale de la pauvreté du début du XIX<sup>ème</sup> siècle n'a pas disparu aujourd'hui. Et, finalement, la charité demeure la solution nécessaire : « [...] le moyen d'être secouru dans une extrême nécessité, est d'implorer les personnes vraiment charitables. »

La définition des inégalités se réfère donc généralement aux ressources, aux revenus, alors que la question des inégalités est plus complexe et met en évidence des « domaines » d'inégalités (éducation, emploi, santé, loisirs, etc.). Il faut alors décrire les inégalités de façon pragmatique (selon l'Observatoire des inégalités) en fonction de deux grandes approches : « les inégalités de quoi ? » et « les inégalités entre qui et qui ? ».

Souvent limitée aux revenus, la question des inégalités est plus complexe. On peut étendre la notion notamment aux domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, des loisirs qui sont autant de « domaines » d'inégalités (« inégalités de quoi ? »). En second lieu, il y a les inégalités « entre qui et qui » ? Inégalités entre des personnes que l'on peut comparer et donc regrouper, par exemple, par âge, par genre, par métier ou encore par milieux sociaux ou classes sociales, c'est-à-dire par catégories de population ou par catégories géographiques. Ensuite, on peut croiser les domaines (la famille des « quoi ? ») et les catégories de population (la famille des « qui ? »).

Cette façon de voir les choses est également préconisée dans l'ouvrage *Sociologie des inégalités* d'Olivier Galland et de Yannick Lemel. On part des caractéristiques des individus et on établit ensuite progressivement des regroupements qui permettent de passer de l'individuel au collectif. À noter, en ce qui concerne les aires géographiques, que l'État-nation continue à être un carcan, réduisant les possibilités – et l'intérêt – des analyses géographiques. Une approche régionale conséquente, dépassant les frontières des États-Nations (par exemple la « Grande Région » dans le contexte luxembourgeois), constituerait un angle de vue complémentaire nécessaire, et cela dans le domaine des analyses économiques et sociales (comme, par exemple, l'étude des inégalités).

Type de « qui »	Les ensembles de « qui »
Individu (pris isolément)	Unité de vie (ménage) (1)
Unité de vie, ménage (1)	Groupe social
Groupe social	Aire géographique (2)
Aire géographique (2)	Pays, État-Nation
Pays, État-nation	UE, blocs de pays
UE, blocs de pays	Monde

(1) Considéré comme une unité de vie pour les individus vivant ensemble

(2) sous-ensemble géographique d'un État

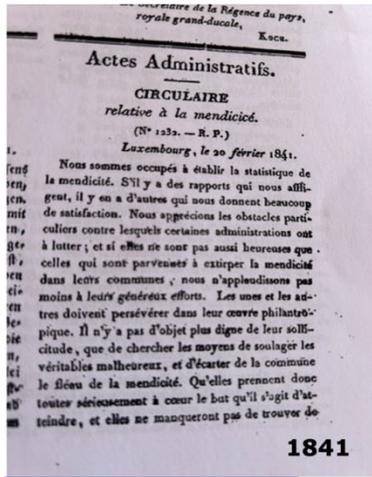
Entre « qui » mesurer les inégalités <sup>246</sup>

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, en ce qui concerne les statistiques proprement dites, elles sont moins déterminées par une approche que l'on qualifierait de sociologique que liées à l'intervention publique (administrative) dans le domaine de l'assistance sociale. Il y a d'abord la création des bureaux de bienfaisance dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à la suite de la Révolution française en 1796 (7 Frimaire an V). Les bureaux de bienfaisance remplacent - ou sont plutôt complémentaires au Luxembourg de la charité privée comme celle des congrégations ou de la philanthropie. À noter que le Luxembourg était passé dans le giron de la France en 1794 à 1815 au sein du Département des Forêts. Dans le domaine du droit, et notamment dans le domaine du droit pénal et civil l'influence du droit d'origine française est restée déterminante. Dans le domaine de l'aide sociale, de l'intervention sociale, c'est également le cas, alors que c'est le droit allemand qui inspire la législation luxembourgeoise en matière de sécurité sociale (lois mises en place à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle) ainsi qu'en matière fiscale. En abordant ces domaines social et fiscal, il est indiqué de tenir compte de ces influences multiples.

La « *bienfaisance publique* » est un des domaines qui est fortement réglementé dès le début des années 1840, c'est-à-dire assez rapidement après l'indépendance (en 1839). Il y a en 1843 la loi sur le domicile de secours. Cette loi a pour but d'éloigner les mendiants de la ville. Les communes sont alors responsables des mendiants. En 1846, la bienfaisance publique s'organise avec l'ouverture d'un dépôt de mendicité défini ainsi : « maison de répression et de réforme pour les mendiants condamnés - art. 275 du *Code pénal* - maison de travail, et par conséquent de prévention pour les indigents momentanément inoccupés ou qui ne sont pas en état de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins ». Le *Code pénal* interdisait la mendicité à cette époque.

En 1855, l'hospice central d'Ettelbruck est créé pour les « aliénés », les orphelins et les indigents invalides. Il recueille également ceux qui ne peuvent pas rester dans leur maison, dans leur ménage. Il s'agit donc à la fois d'une modernisation et d'un contrôle. Une modernisation, parce que l'on assiste à un début d'organisation « rationnelle » de la bienfaisance et de l'aide sociale. Mais d'un autre côté, il y a aussi l'aspect répression (de la mendicité et du vagabondage), d'où l'existence du « dépôt de mendicité », par exemple.

246 Galland Olivier, Lemel Yannick, *Sociologie des inégalités*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 120.

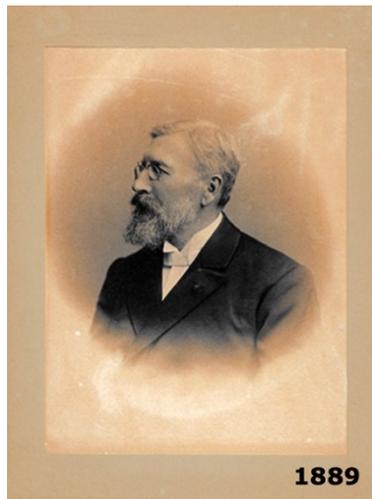


1810

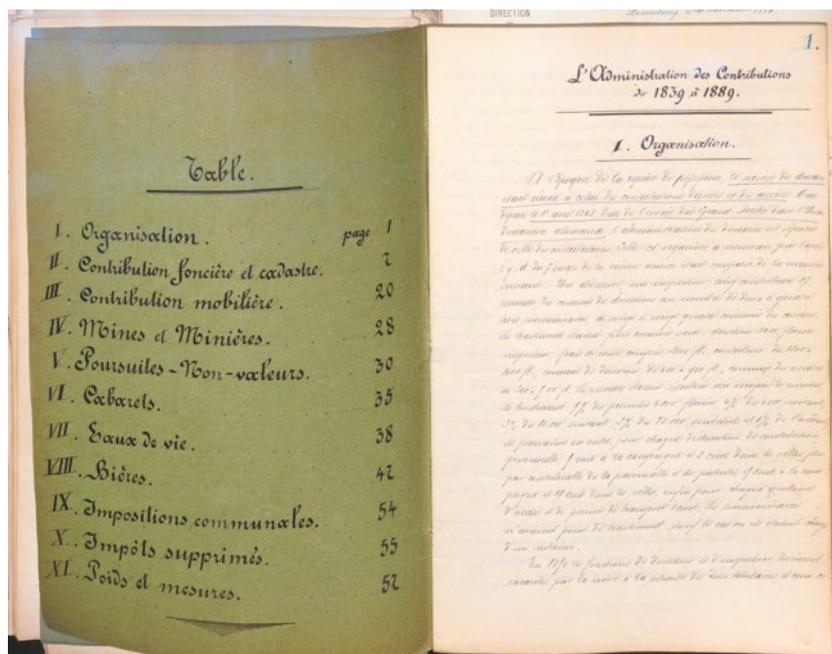
1843

Statistiques liées à l'intervention publique concernant la mendicité au XIX<sup>ème</sup> siècle  
(par exemple : listes nominatives de mendicants)

Ces statistiques (plutôt des comptages) dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> sont réalisées souvent sur base de circulaires de l'administration centrale adressées aux communes. Elles demandent notamment que celles-ci fassent des statistiques sur la mendicité. Il s'agit d'ailleurs de listes nominatives, chose inimaginable aujourd'hui.



Adolphe Buffet  
(Directeur de l'hospice central d'Ettelbrück de 1883 à 1904)



Manuscrit (premières pages) de la publication sur les contributions publiée dans le cadre de la série Statistique historique édité par le gouvernement à partir de 1889

En outre, Adolphe Buffet qui fut médecin à l'hospice central à partir de 1875, puis son directeur de 1883 à 1904 a publié des textes sur la psychiatrie, mais également deux rapports sur l'hospice central d'Ettelbrück qui est devenu, en 1901, la maison de santé et aujourd'hui le centre hospitalier neuropsychiatrique <sup>247</sup>. Ces publications présentent des statistiques sur l'assistance aux indigents (aujourd'hui on dirait les « pauvres ») dans cet hospice. Cette source n'a été que très peu exploitée.

Les études citées d'Adolphe Buffet s'inscrivent dans une série de publications (une quinzaine) sur les différents domaines administratifs à l'époque, par exemple enseignement primaire, contributions, agriculture, etc., éditées (entre 1889 et le début des années 1908) par le gouvernement à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du pays en 1889 sous le titre *Statistique historique* <sup>248</sup>. Elles donnent une vue statistique sur le Luxembourg de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. On y parle peu directement de pauvreté, mais les données contextuelles sont très utiles.

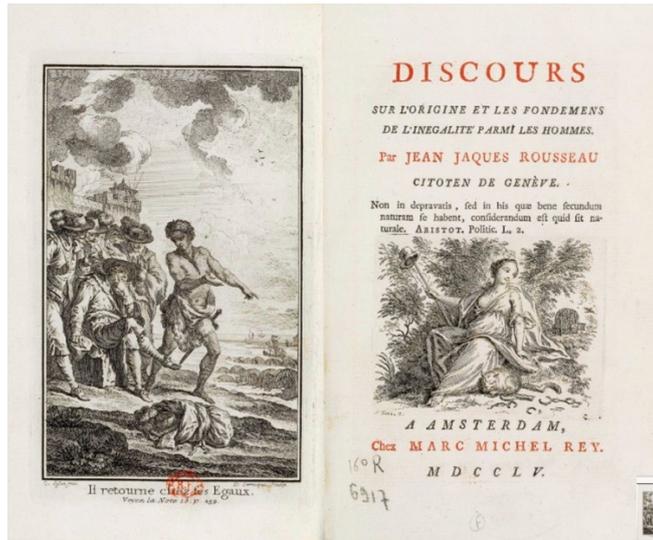
Il y a notamment une publication très fournie sur l'administration des contributions qui permet de suivre l'évolution historique générale de la fiscalité au XIX<sup>ème</sup> siècle. Puis, sur la question de la pauvreté, la publication d'Henri Neuman concernant *Les communes : leur administration, leurs finances et leurs domaines : 1840 à 1891*, offre des chiffres sur l'évolution des bureaux de bienfaisance communaux, aujourd'hui appelés « offices sociaux » <sup>249</sup>.

En ce qui concerne les inégalités, le terme n'a pas été beaucoup utilisé au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agissait plutôt à l'époque d'une question philosophique traitée notamment par Jean-Jacques Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.

247 Buffet A., *Hospice central d'Ettelbruck : assistance des infirmes indigents, régime hospitalier et légal des aliénés : 1815-1889*, Luxembourg, 1889 et Buffet A., et *L'aliénation mentale dans le Grand-Duché de Luxembourg*, 1897.

248 *Statistique historique du Grand-Duché de Luxembourg*, 1889-1908.

249 Neumann Henri, *Les communes : leur administration, leurs finances et leurs domaines : 1840 à 1891*, Luxembourg, 1894.



Ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, édition de 1755

Mais l'inégalité est également appréhendée comme une question de droit (faisant référence à l'égalité devant la loi, notamment la loi fiscale), peut-être davantage qu'une question sociale ou de justice sociale proprement dite. Au Luxembourg, on assiste notamment à une discussion concernant l'égalité devant l'impôt (impôt foncier-impôt mobilier). Les propriétaires terriens dénoncent notamment le fait que l'impôt foncier les défavorise par rapport aux autres propriétaires.

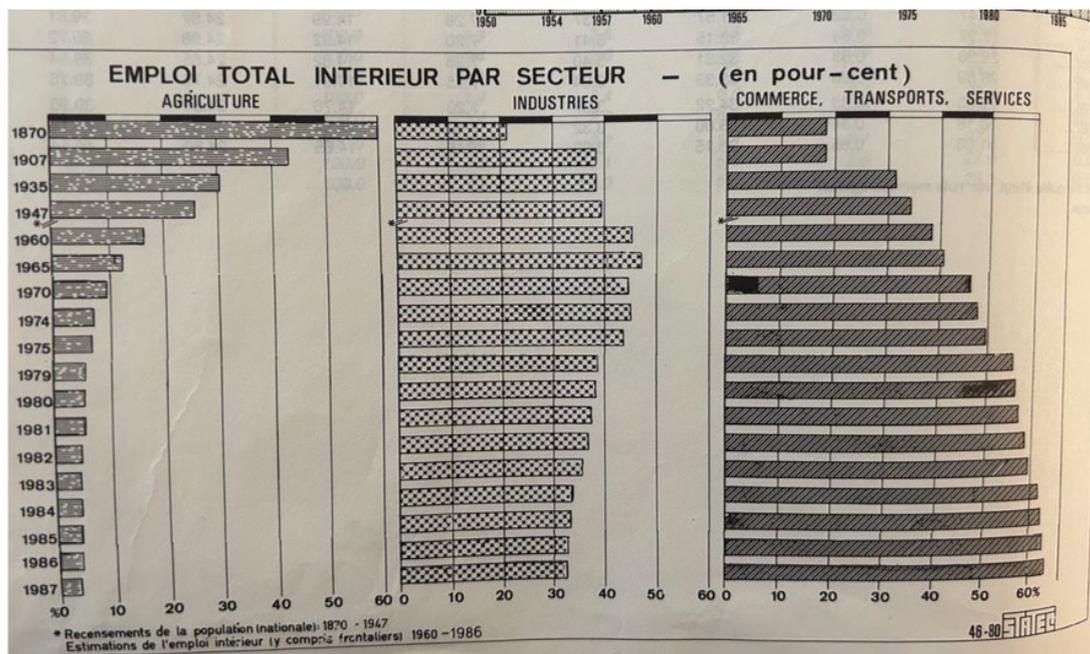
**Allgemeine Liste**  
von allen durch die Vertheiler in der Mobiliensteuer pro 1850  
angesezten Steuerpflichtigen, aufgestellt in Gemäßheit des  
Art. 28 des Gesetzes vom 26. November 1849, enthaltend  
eine Abänderung in den direkten Steuern.

**LISTE GÉNÉRALE**  
de tous les Contribuables imposés par le conseil des experts-  
répartiteurs à la contribution mobilière de l'exercice 1850,  
dressée en conformité de l'art. 28 de la loi du 26 novembre  
1849, portant modification des impôts directs.

NOMEN und NACHNAMEN.		BETRAG der Steuern in SOHNEGROSCHEN		NOMEN und NACHNAMEN.		BETRAG der Steuern in SOHNEGROSCHEN	
NOMS et PRÉNOMS.	DEMEURE.	2 pCl.	1 pCl.	NOMS et PRÉNOMS.	DEMEURE.	2 pCl.	1 pCl.
VILLE DE LUXEMBOURG.							
Kirpach, Jean.	Porte-Neuve.	30 "	fr. c.	Fauy, Melchior.	Porte-Neuve.	60 "	fr. c.
Gaasch, veuve.	id.	20 "	fr. c.	Marbet, Henri.	id.	60 "	3 "
Hans, Simon.	id.	2 "	fr. c.	Héris, Jean-Pierre.	id.	24 "	fr. c.
Hass, Daniel.	id.	2 "	fr. c.	Reuter, veuve, Jos.	id.	40 "	fr. c.
Salmann, Jahn.	id.	20 "	fr. c.	Reuter, Auguste.	id.	10 "	fr. c.
Ackermann, François.	id.	8 "	fr. c.	Reuter, François.	id.	12 "	fr. c.
Gieseler, veuve.	id.	60 "	fr. c.	Graf, veuve.	id.	6 "	9 00
Gieseler, H. et veuve.	id.	20 "	fr. c.	Graf, Joseph.	id.	8 "	fr. c.
Reuter, Jean-Pierre.	id.	60 "	fr. c.	Dutsch, Bernard.	id.	35 "	fr. c.
Kochholtz, Thérèse.	id.	15 "	fr. c.	Schäfer, L.-Jos.	id.	30 "	fr. c.
Waldhüllig, François.	id.	20 70	fr. c.	Heuckin, Joseph.	id.	20 "	fr. c.
Ebert, Joseph.	id.	30 "	fr. c.	Dies, Henri.	id.	2 "	3 00
Breuss, veuve.	id.	4 50	fr. c.	Urdon, veuve.	id.	90 "	fr. c.
Rouey, Pierre.	id.	24 "	fr. c.	Fieder, Antoine.	id.	50 "	fr. c.
Denis, Charles.	id.	2 "	fr. c.	Scheller, Alphonse.	id.	60 "	fr. c.
Jansch, Bernard.	id.	30 "	fr. c.	Reel, Alexis.	id.	60 "	fr. c.
Weyer, Nicolas.	id.	60 "	fr. c.	Widom, Jean-Baptiste.	id.	10 "	fr. c.
Labey, Eugène.	id.	10 "	fr. c.	Helling, Henri.	id.	10 "	fr. c.

1. Beilage zur Vtr. 13. des Memoriaté 1851.





Source : STATEC, *Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg, 1990 - Évolution de la structure de l'emploi au Luxembourg au XX<sup>ème</sup> siècle*

L'industrie occupe autour de 35 % des personnes ayant un emploi au Luxembourg au début du XX<sup>ème</sup> siècle, mais il n'y a pas de d'augmentation extrêmement importante après cette date, plutôt une certaine stabilité. À noter que, dans des régions industrielles d'autres pays (par exemple dans la Ruhr ou encore le Nord de la France), l'emploi dans l'industrie a souvent dépassé les 50 %. Au Luxembourg, l'« apogée » de l'industrie en termes de pourcentage d'emplois est atteinte dans les années 1960-1970 avec quelque 45 % de l'emploi intérieur total du Luxembourg, avant de décliner à un peu plus de 30 % à la fin des années 1980 (suite à la crise de la sidérurgie).

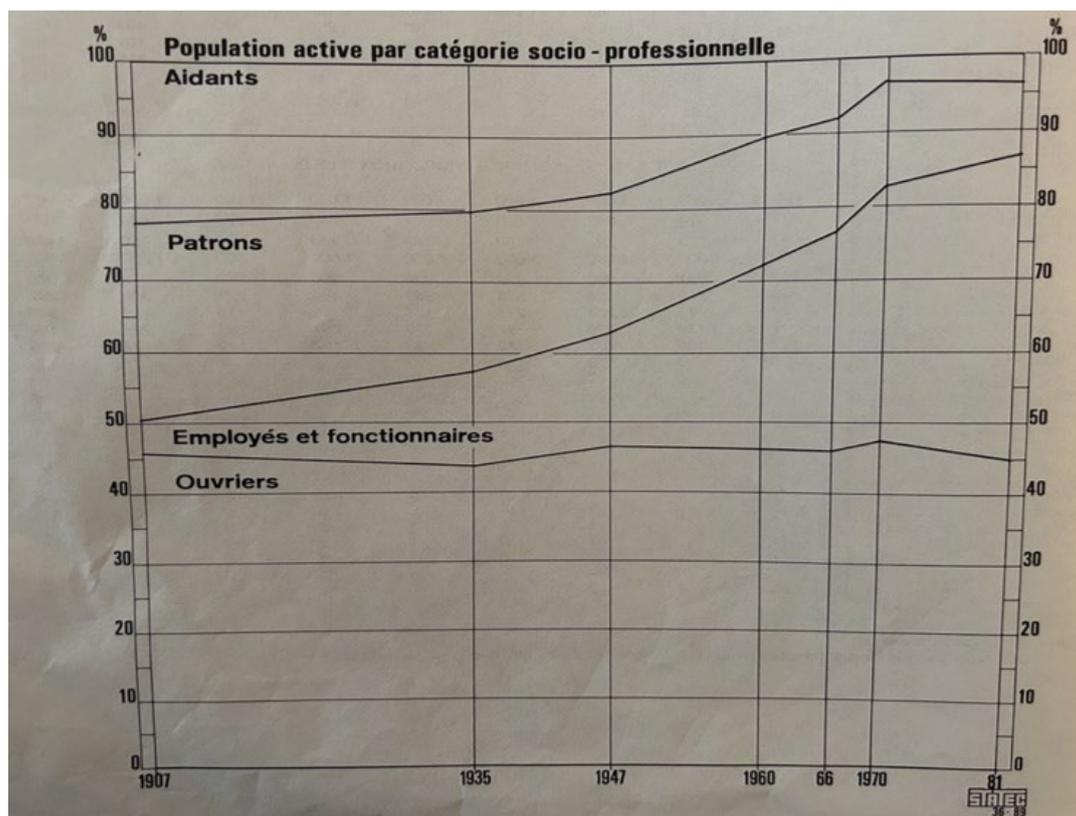
C'est au cours des 30 dernières années que l'emploi industriel s'est fortement tassé en termes relatifs au Grand-Duché. Ensemble, l'industrie manufacturière et la construction constituent encore autour de 30 % de l'emploi total au milieu des années 1990. Aujourd'hui le secteur industriel (avec la construction) est passée à environ 18 % de l'emploi intérieur total. Et cela même si, en termes absolus, l'industrie manufacturière continue à tirer son épingle du jeu avec un chiffre variant autour de 37 000 emplois entre 1995 et 2024. Les statistiques ont l'inconvénient de donner souvent une image statique de l'économie et de la société. Dans le domaine de l'étude des inégalités, il n'est cependant pas indiqué de faire l'impasse sur la question de l'immigration (plutôt des migrations) au cours de la dernière décennie et celle des frontaliers. Si on étend l'analyse des résidents à l'ensemble de personnes travaillant au Luxembourg aujourd'hui (plus de 230 000 frontaliers sur quelque 490 000 emplois au total). Si beaucoup de frontaliers (et d'immigrés) se trouvaient en bas de l'échelle des revenus sur le territoire luxembourgeois, tel n'est plus le cas des frontaliers sur le territoire qui est leur lieu de résidence. C'est plutôt le contraire d'ailleurs. En d'autres mots, la question des inégalités se complexifie si on prend la Grande Région comme cadre de référence territorial.

Dès les années 1920, il y a au Luxembourg une augmentation importante du nombre d'emplois dans le commerce, les transports et les services, phénomène qui devrait être davantage étudié. Dans les journaux des années 1920, on découvre que les employés semblent même être plus revendicatifs que les ouvriers. Tout comme l'histoire sociale de l'agriculture, l'histoire sociale des employés (et de l'évolution de leur position socio-économique dans la société luxembourgeoise) est un sujet qui n'a été abordé qu'à la marge dans l'historiographie luxembourgeoise<sup>250</sup>. Il y a l'une ou l'autre publication sur une frange très spécifique des

250 Voir notamment Monique Kieffer, « Les employés et fonctionnaires des années 1880 à 1921. Un aspect de la constitution de la société contemporaine au Luxembourg », in Paul Dostert, *Le Luxembourg en Lotharingie. Mélanges Paul Margue*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 1993, p. 277-320.

employés que sont les cheminots <sup>251</sup>, alors que l'histoire des syndicats ouvriers <sup>252</sup> est plus documentée et analysée <sup>253</sup>. Quelques éléments concernant l'histoire des employés peuvent être trouvés dans des travaux sur des entreprises du secteur des services <sup>254</sup>.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, les sociétés industrielles ou commerciales se substituent à l'artisanat et aux métiers, mais la séparation entre patrons et salariés restera très floue jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (et même après) : « la distinction entre maître et compagnon [...] ne se transformera que lentement dans la relation patron/salarié dans le droit du travail du XX<sup>ème</sup> siècle », comme le notent Alain Desrosières et Laurent Thévenot <sup>255</sup>. La théorie des classes sociales ignore le modèle de transmission (compagnonnage) et se construit plutôt contre ce modèle. Or, pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, en abordant la question des inégalités, il conviendrait de tenir compte de ce caractère non-univoque des caractéristiques du salariat.



Source : STATEC, *Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg, 1990*  
*Le statut socio-économique de la population résidente (1907-1987)*

251 Par exemple Denis Scuto, *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareilles du mouvement ouvrier luxembourgeois 1918-1923*, Esch, Éditpress Luxembourg, 1990.

Steil Raymond, *75 Joerfräi Gewerkschaften. Contributions à l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois : Beiträge zur Geschichte der luxemburgischen Gewerkschaftsbewegung*, Esch-sur-Alzette, OBG-L, 1992.

252 En ce qui concerne l'historiographie sur le syndicalisme au Luxembourg, voir Adrien Thomas, « Une mosaïque incomplète. La littérature sur le syndicalisme et les relations professionnelles au Luxembourg », in *Hémecht*, numéro 64, 2012, p. 133-153.

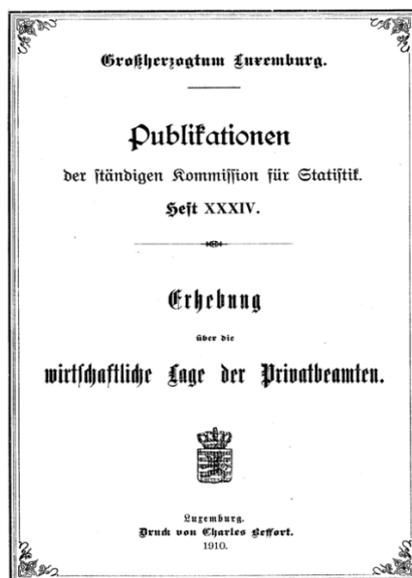
253 *50 Jahre Syprolux. Festschrift zur Feier des 50-jährigen Bestehens des Christlichen Eisenbahnersyndikates (SYPROLUX) am 4. März 1972*, Luxembourg, SYPROLUX, 1972 ; FNCTTFEL, *75 Joer Landesverband 1909-1984*, Luxembourg, FNCTTFEL, 1984 ; Bousser Albert, „Die soziale Herkunft unserer Eisenbahner“, in *Les Cahiers luxembourgeois*, numéro 25, 1953, 6, p. 60-64.

254 Wey Claude, « Esquisse d'une histoire sociale de la Banque générale du Luxembourg (1919 - 1994) : phénomène social et système social en milieu bancaire », in *Belgique-Luxembourg : les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg (1919-1994)*, Luxembourg, BGL, 1995, p. 377-407 ; Zahlen Paul, *La Luxembourgeoise, 100 ans d'assurances, Luxembourg*, Luxembourg, Binsfeld, 2020, 2 volumes.

255 Alain Desrosières, Laurent Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles*. Paris, Éditions La Découverte, 1988.

Pour le XX<sup>ème</sup> siècle, on dispose des statistiques – sur la base des recensements de la population – concernant le statut socio-économique de la population active au Luxembourg. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la part des ouvriers n'a pratiquement pas varié du début du XIX<sup>ème</sup> siècle à la fin des années 1980 ; alors que la part des employés et fonctionnaires s'est fortement développée. Mais si on approche la question des inégalités à partir du statut socio-économique, on doit intégrer le fait que les caractéristiques des personnes catégorisées comme ouvriers ou employés ont profondément changé. Les employés se trouvaient - jusque dans les années 1970 - plutôt en haut de l'échelle sociale (et de celle des revenus). Avec le mouvement de sous-traitance de l'industrie à des sociétés de services (sécurité, nettoyage, etc.) à partir des années 1970 et avec l'explosion générale des activités de services, certains emplois qui auraient été classés jusque-là dans la catégorie ouvrière passent dans la catégorie des employés. D'une manière générale, certaines catégories d'ouvriers (contre-maîtres, par exemple) appartiennent – depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle - à une catégorie sociale ne se situant pas nécessairement en bas de l'échelle des revenus et parfois au même niveau ou au-dessus du niveau de certains employés.

La part des « aidants » - souvent les femmes d'agriculteurs - s'est fortement tassée au XX<sup>ème</sup> siècle. Statistiquement, leur part dans l'emploi devient pratiquement insignifiante. Dans la réalité, cette catégorie d'« aidants » a évidemment subsisté, notamment dans l'agriculture et l'artisanat. Mais, – un peu paradoxalement – la catégorie statistique des « aidants » a disparu à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Il faudrait ainsi faire l'histoire des ménages dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat, car les statistiques ne rendent pas toujours compte de la réalité.



*Les employés privés au Luxembourg  
Publication des résultats d'une enquête de 1910*

L'importance du secteur tertiaire (public et non-public dès les années 1900) se lit dans une enquête sur les employés privés qui a eu lieu en 1910, en vue de la mise en place de l'assurance-pension des employés. La publication qui en a résulté donne des indications très intéressantes sur la vie sociale au Luxembourg et sur celle des employés privés en particulier.

On peut le répéter : l'agriculture reste très importante jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle et même par la suite. Dans le domaine des études sur la pauvreté et les inégalités, on fait généralement abstraction de ce fait en se concentrant sur les salariés, la question sociale (inégalités, pauvreté, logement...), comme déjà évoquée, étant souvent réduite à la question de la « classe ouvrière ».

Les recensements de la population constituent une autre source qui permet une vue sur la structure de la population luxembourgeoise, avec un détail territorial (communes, sections des communes) assez poussé. On note aussi une sophistication croissante des recensements dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. À titre d'exemple, on peut jeter un regard sur deux formulaires de 1843 et de 1890 avec des variables qui s'ajoutent avec le temps et qui permettent d'avoir une vue plus détaillée sur la société luxembourgeoise.

**BULLETIN DE POPULATION POUR 1843.**

NOMS ET PRÉNOMS	ÂGE	SEX	ÉTAT	PROFESSION	RELIGION	ÉTAT CIVIL
Beaumont Pierre	18	M	Mar.	Propriétaire	Rom.	Marié
Beaumont Marie	15	F	Mar.	Propriétaire	Rom.	Mariée
Beaumont Pierre	12	M	Mar.	Propriétaire	Rom.	Marié
Beaumont Marie	10	F	Mar.	Propriétaire	Rom.	Mariée
Beaumont Pierre	8	M	Mar.	Propriétaire	Rom.	Marié
Beaumont Marie	6	F	Mar.	Propriétaire	Rom.	Mariée
Beaumont Pierre	4	M	Mar.	Propriétaire	Rom.	Marié
Beaumont Marie	2	F	Mar.	Propriétaire	Rom.	Mariée

De la commune de...  
 Le 31 Décembre 1843.  
 Le Maire...  
 Le Secrétaire...

1843

A) Verzeichniß aller in der Nacht vom 30. November zum 1. Dezember in der Wohnung anwesenden Personen.

Familienname	Vorname	Geburtsort	Geburtsjahr	Religion	Stand	Beruf	Mutter	Vater	Ehepartner	Kinder	Anmerkungen					
												1	2	3	4	5
Beaumont	Pierre	Paris	1825	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						
Beaumont	Marie	Paris	1828	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						
Beaumont	Pierre	Paris	1831	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						
Beaumont	Marie	Paris	1834	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						
Beaumont	Pierre	Paris	1837	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						
Beaumont	Marie	Paris	1840	Rom.	Propriétaire	Propriétaire	Marié	Marié	Marié	Marié						

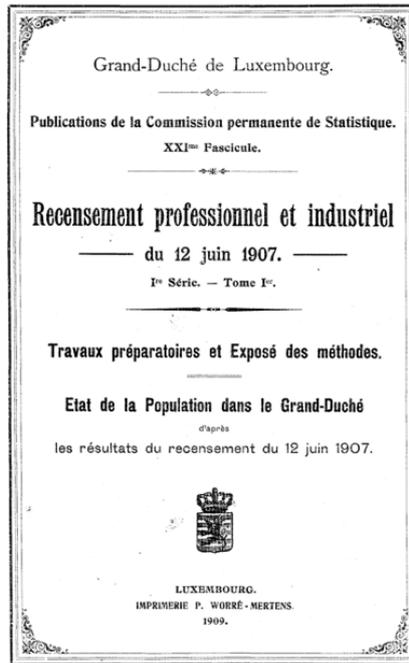
1890

Questionnaires des recensements de la population 1843-1890

Cependant, les statistiques sociales du Luxembourg au cours des deux derniers siècles, connaissent une histoire non linéaire. Il y a plutôt des à-coups et des étapes d'amélioration.

L'enquête socio-professionnelle et industrielle de 1907<sup>256</sup> est la première véritable enquête sociale qui est réalisée au Luxembourg. Elle est liée à la création du premier office statistique luxembourgeois (en 1900) et s'adosse à une enquête du même genre qui a été réalisée à la même époque en Allemagne. Le fait que le Luxembourg faisait à l'époque partie du « Zollverein » explique aussi que les statistiques luxembourgeoises s'inspirent jusqu'après la Première Guerre mondiale très largement de ce qui se fait en Allemagne dans ce domaine. D'une manière générale, l'impact des pays limitrophes et de l'Europe (CECA, puis CEE/UE) sur les statistiques luxembourgeoises est toujours à prendre en considération. Plus récemment, les activités statistiques de l'OCDE ont commencé à influencer celles du Luxembourg (par exemple, l'enquête PISA concernant les performances scolaires). D'autres initiatives assez récentes émanant des chercheurs en sciences sociales et de leur collaboration au niveau international commencent à avoir une certaine influence au Luxembourg (*European Values Study*, EVS, par exemple). Même si contrairement aux statistiques européennes réalisées dans le cadre de la réglementation EUROSTAT, les statistiques « de recherche » n'ont malheureusement pas la régularité souhaitable. C'est aussi une question de moyens financiers et de ressources humaines disponibles dans un petit pays.

256 Au sujet de cette enquête, voir Jean-Marie Kreins, « La première catégorisation socioprofessionnelle officielle au Grand-Duché de Luxembourg : Le contexte du recensement professionnel et industriel de 1907 », in *Travail et entreprises en Europe du Nord-Ouest (XVIII-XX siècle) : la dimension sociale au cœur de l'efficacité entrepreneuriale Villeneuve d'Ascq*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2011, p. 167-180.

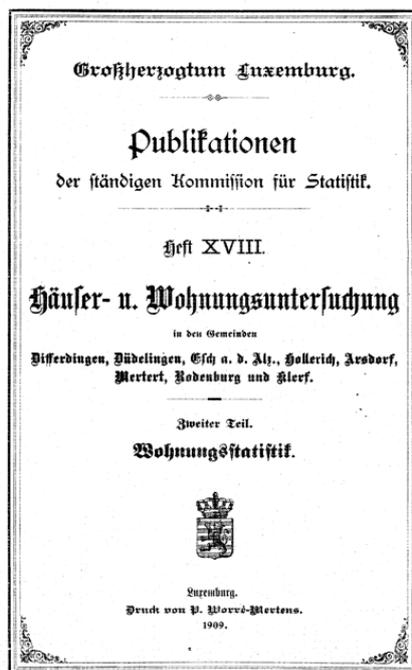


Groupes de professions	La population résidente par profession principale des personnes actives					
	Individus actifs	Personnes de famille	Membres de familles étrangères	Total des personnes	Total des familles	Total des individus
<b>A. Population totale.</b>	<b>28201</b>	<b>22 111</b>	<b>190</b>	<b>35407</b>	<b>21128</b>	<b>88470</b>
I. Agriculture, jardinage, élevage de bétail	377	7	7	722	478	1106
II. Sylviculture et pêche	1514	4	248	2181	1143	3274
III. Exploitation des mines et hauts fourneaux	2948	134	28	4231	3728	7900
IV. Industries des pierres et terres	2578	10	32	3433	2904	6385
V. Métallurgie, ouvrage des métaux	2861	1	50	4013	2615	6628
VI. Industries des machines, instruments, etc.	292	60	101	453	288	740
VII. Industries chimiques	89	4	3	158	100	254
VIII. Produits accessoires de la sylviculture, etc.	786	110	10	906	467	1498
IX. Industries textiles	97	21	2	120	66	186
X. Industries du papier	767	27	33	827	421	1248
XI. Industries du cuir et des étoffes similaires	2516	181	24	2721	2104	4825
XII. Industries du bois	2940	408	240	3588	2990	6578
XIII. Industries de l'alimentation	5814	3040	65	9219	6091	15310
XIV. Industries du nettoyage et du lavage	878	616	5	1499	987	2486
XV. Industries du vêtement et du lingerie	9087	2	104	1013	805	1818
XVI. Industries du bâtiment	388	18	21	427	278	706
XVII. Typographie, etc. et photographie	21	3	2	26	17	43
XVIII. Professions artistiques	3	1	2	6	4	10
XIX. Professions mal déterminées	4325	1625	530	6480	4415	10920
XX. Commerce	71	2	19	92	100	192
XXI. Assurances	4834	118	60	5012	5833	10845
XXII. Transports	2981	1828	281	3790	2420	6210
XXIII. Hôtels, cafés, restaurants	1034	738	—	1772	824	2596
XXIV. Services domestiques	2882	1897	964	5743	3091	8834
XXV. Services de l'Etat, etc., professions libérales	8288	3228	118	11634	6383	17995
XXVI. Personnes sans profession et « indication »	23 144	28 571	1450	34365	21 118	55483
<b>B. Luxembourgais.</b>	<b>20508</b>	<b>21 405</b>	<b>171</b>	<b>31084</b>	<b>23137</b>	<b>54221</b>
I. Agriculture, jardinage, élevage de bétail	386	4	4	794	455	1253
II. Sylviculture et pêche	696	2	116	1114	599	1713
III. Exploitation des mines et hauts fourneaux	2931	54	23	3608	2956	7587
IV. Industries des pierres et terres	2180	9	27	2814	1946	6787
V. Métallurgie, ouvrage des métaux	2207	1	40	3278	2136	6414
VI. Industries des machines, instruments, etc.	224	2	50	276	169	445
VII. Industries chimiques	88	21	3	112	72	185
VIII. Produits accessoires de la sylviculture, etc.	701	109	10	820	429	1249
IX. Industries textiles	88	21	2	111	60	158
X. Industries du papier	690	24	28	742	371	1138
XI. Industries du cuir et des étoffes similaires	2923	107	21	3251	2604	6855
XII. Industries du bois	2717	325	207	3249	2889	6138
XIII. Industries de l'alimentation	5281	2806	58	8145	5781	13926
XIV. Industries du nettoyage et du lavage	776	561	4	1341	917	2258
XV. Industries du vêtement et du lingerie	6149	2	88	6239	3726	9965
XVI. Industries du bâtiment	371	10	16	397	238	634
XVII. Typographie, etc. et photographie	17	2	1	20	10	30
XVIII. Professions artistiques	3	1	2	6	4	10
XIX. Professions mal déterminées	3610	1447	492	5549	3717	12266
XX. Commerce	70	2	14	86	61	147
XXI. Assurances	4473	113	64	4650	5478	9230
XXII. Transports	2968	1818	221	4007	2629	8636
XXIII. Hôtels, cafés, restaurants	865	608	—	1473	714	2187
XXIV. Services domestiques	4201	2852	934	7987	4385	12372
XXV. Services de l'Etat, etc., professions libérales	8418	3262	122	11702	6448	24152
XXVI. Personnes sans profession et « indication »	107 685	125 520	5 271	233 476	100 388	333 864

Groupes de professions	Les étrangers par profession principale					
	Individus actifs	Personnes de famille	Membres de familles étrangères	Total des personnes	Total des familles	Total des individus
<b>C. Etrangers.</b>	<b>2304</b>	<b>988</b>	<b>19</b>	<b>3311</b>	<b>1023</b>	<b>4334</b>
I. Agriculture, jardinage, élevage de bétail	11	1	1	3	2	6
II. Sylviculture et pêche	6068	9	94	6171	5804	11975
III. Exploitation des mines et hauts fourneaux	747	77	8	832	375	1207
IV. Industries des pierres et terres	398	1	5	404	313	717
V. Métallurgie, ouvrage des métaux	654	140	10	794	509	1303
VI. Industries des machines, instruments, etc.	68	—	—	68	30	98
VII. Industries chimiques	33	1	—	34	18	52
VIII. Produits accessoires de la sylviculture, etc.	97	3	14	114	65	179
IX. Industries textiles	9	2	2	13	7	20
X. Industries du papier	313	344	12	669	210	879
XI. Industries du cuir et des étoffes similaires	293	24	33	350	201	551
XII. Industries du bois	162	35	1	198	134	332
XIII. Industries de l'alimentation	637	15	13	665	501	1166
XIV. Industries du nettoyage et du lavage	67	3	5	75	41	116
XV. Industries du vêtement et du lingerie	7	1	1	9	7	17
XVI. Industries du bâtiment	709	175	108	992	494	1486
XVII. Typographie, etc. et photographie	4	—	—	4	2	6
XVIII. Professions artistiques	325	5	16	346	230	576
XIX. Professions mal déterminées	169	124	74	367	451	818
XX. Commerce	551	503	150	1154	100	1254
XXI. Assurances	1120	265	91	1476	265	1741
XXII. Transports	1246	932	679	2857	1387	4244
XXIII. Hôtels, cafés, restaurants	828	585	135	1548	1008	2556
XXIV. Services domestiques	551	353	155	1059	588	1647
XXV. Services de l'Etat, etc., professions libérales	828	322	118	1268	638	1906
XXVI. Personnes sans profession et « indication »	107 685	125 520	5 271	233 476	100 388	333 864
<b>En général</b>	<b>2304</b>	<b>988</b>	<b>19</b>	<b>3311</b>	<b>1023</b>	<b>4334</b>
<b>Répartition de 100 personnes de chaque sexe sur les différents groupes de professions:</b>						
Groupes de professions	Répartition par profession de 100 personnes en général de chaque sexe					
	Population totale			Etrangers		
	masc.	fém.	ens.	masc.	fém.	ens.
I. Agriculture, jardinage, élevage de bétail	0,24	0,28	0,26	0,11	0,12	0,11
II. Sylviculture et pêche	0,43	0,40	0,41	0,51	0,48	0,49
III. Exploitation des mines et hauts fourneaux	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
IV. Industries des pierres et terres	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
V. Métallurgie, ouvrage des métaux	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
VI. Industries des machines, instruments, etc.	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
VII. Industries chimiques	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
VIII. Produits accessoires de la sylviculture, etc.	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
IX. Industries textiles	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
X. Industries du papier	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XI. Industries du cuir et des étoffes similaires	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XII. Industries du bois	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XIII. Industries de l'alimentation	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XIV. Industries du nettoyage et du lavage	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XV. Industries du vêtement et du lingerie	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XVI. Industries du bâtiment	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XVII. Typographie, etc. et photographie	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XVIII. Professions artistiques	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XIX. Professions mal déterminées	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XX. Commerce	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXI. Assurances	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXII. Transports	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXIII. Hôtels, cafés, restaurants	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXIV. Services domestiques	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXV. Services de l'Etat, etc., professions libérales	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28
XXVI. Personnes sans profession et « indication »	0,24	0,24	0,24	0,29	0,28	0,28

Enquête socio-professionnelle et industrielle de 1907  
(Publication des résultats)

Même si la notion « socio-professionnelle » est incluse dans le titre de l'enquête de 1907, il convient de noter que l'on y parle plus de secteurs économiques que de professions. Cela fait apparaître la question complexe du croisement des catégories statistiques d'analyse. Dans ce cas précis, l'appartenance à un secteur économique fait office de détermination d'une position sociale, alors que dans la réalité, à l'intérieur d'un secteur économique, il peut y avoir beaucoup de positions sociales différentes (cadre et non-cadre, employé et ouvrier, travailleur manuel et travailleur non manuel). Les catégories et concepts statistiques peuvent – et doivent – toujours être questionnés.



*Enquête sur les logements de 1908  
(Publication des résultats)*

À côté de l'enquête socio-professionnelle de 1907, une autre enquête que l'on peut qualifier d'« enquête sociale » est réalisée en 1908. Il s'agit d'une enquête sur le logement. Elle jette en particulier un éclairage sur le logement des ouvriers au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il y a une comparaison territoriale entre les communes industrielles et les communes rurales. Cette enquête a été réitérée dans les années 1920 ainsi qu'au début des années 1930.

Dans l'entre-deux-guerres, l'élan en faveur des enquêtes sociales disparaît, les préoccupations politiques (et statistiques) se tournant vers d'autres thèmes, comme l'inflation ou le chômage. Avec l'introduction des secours de chômage, on commence à compter les chômeurs indemnisés. Il s'agit en l'occurrence de statistiques administratives correspondant à des dénombrements qui ne tiennent pas compte du phénomène réel du chômage (le plus souvent non-indemnisé, du moins à l'époque des premières statistiques en la matière). D'ailleurs, en matière sociale et cela jusqu'aujourd'hui, les statistiques administratives - même si elles donnent des informations intéressantes sur la situation sociale ou économique - sont souvent plutôt le reflet de l'activité administrative que de la situation sociale réelle sous-jacente. La prudence s'impose donc toujours dans l'interprétation de ces statistiques administratives.

Pour l'entre-deux-guerres, il existe aussi quelques statistiques éparses intéressantes sur la fiscalité publiées par les journaux. Il s'agit de statistiques très agrégées donnant seulement des ordres de grandeur. En fait, l'analyse des fondements des inégalités devrait être réalisée sur base de données individuelles et le Luxembourg n'a pas de tradition de véritable transparence dans ce domaine. Rappelons également le caractère très restrictif de la loi sur les archives au Luxembourg.

# Steuerstatistik 1936

In unserm ersten Artikel gaben wir die Verteilung der Staatssteuern auf die Steuerzahler nach der Höhe ihres Einkommens bekannt und schlußfolgerten auf den sozialen Charakter unserer Gesetzgebung. Nachstehende graphische Darstellung dürfte Gefagtes veranschaulichen.



Bei einer Bevölkerung von 296 913 Einwohnern wurden 118 466 Besteuerungen vorgenommen, die nach der Höhe des Einkommens geordnet, folgendes Bild ergeben:

Besteuertes Einkommen		Anzahl Steuerzahler		Prozent	
von 0-8000 Fr.	48 459	oder	40,82%		
von 8-20 000 Fr.	32 946	"	27,88%		
von 20-35 000 Fr.	9 337	"	7,88%		
von 35-50 000 Fr.	3 687	"	3,11%		
von 50-100 000 Fr.	1 172	"	0,99%		
über 100 000 Fr.	1 014	"	0,86%		
verschiedene					
Sonderbesteuerungen	15 951	"	13,46%		

118 466 oder 100,00%  
Vergleicht man diese Angaben mit der entsprechenden Steuerlast, so ergibt sich folgende Zusammenstellung:

Besteuertes Einkommen: 0-12 000 Fr.	Steuerzahler: 69 534 = 58,70%	Steuerlast: 403 934 Fr. = 1,30%
Besteuertes Einkommen: 12-35 000 Fr.	Steuerzahler: 27 108 = 22,88%	Steuerlast: 5 039 621 Fr. = 16,20%
Besteuertes Einkommen: 35-100 000 Fr.	Steuerzahler: 4 859 = 4,10%	Steuerlast: 6 025 811 Fr. = 19,38%
Besteuertes Einkommen: über 100 000 Fr.	Steuerzahler: 1 014 = 0,86%	Steuerlast: 17 279 429 Fr. = 55,53%

Das Stärkeverhältnis der einzelnen Gruppen zum Gesamttotal des Landes und ihre prozentuale Steuerlast sind aus folgendem ersichtlich (wobei wir nur die wichtigsten Gruppen herausgreifen):

Gruppe	Zahl	Steuerlast
Arbeiter	31,72%	2,30%
Bauern	9,22%	4,26%
Privatbeamten	8,14%	10,06%
Handel	7,44%	19,31%
Öffentliche Beamte	4,55%	4,40%
Handwerker	4,02%	1,35%
Pensionierte	3,90%	2,17%
Winger	0,94%	0,24%
Industrie	0,44%	31,30%

Statistiques fiscales pour l'année 1936, (publiées fin 1937, dans le Luxemburger Wort).

À partir de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les statistiques économiques commencent à dominer de manière quasi-hégémonique le champ des statistiques. C'est l'époque des Trente Glorieuses qui semble donner le sentiment (d'aucuns diraient l'illusion) que la question sociale se résoudrait par la croissance. Le Produit National Brut (PNB), puis le Produit Intérieur Brut (PIB), puis le revenu national (calculés par habitant) deviennent les points de repère statistiques non seulement économiques, mais également sociaux (dans la mesure où le niveau de vie est considéré comme indicateur social), la question des inégalités - et de la pauvreté - étant reléguée à l'arrière-plan.

Ce sont les organismes « supranationaux » qui apportent une dose de « conscience statistique » dans le domaine social. Les statistiques de la CECA - revenus des ouvriers (à partir de 1953), puis le budget des ménages (1957-1958) enfin la question du logement (1959) -, sont faites sur la base de motivations économiques (la question de la compétition entre régions minières et sidérurgiques) mais la motivation est également sociale (pouvoir d'achat des salariés de la sidérurgie et des mines). Il semble que pour les fondateurs de la CECA, les améliorations sociales pouvaient contribuer au développement de la sidérurgie européenne.

CONFORT DES HABITATIONS PRIVÉES  
W.C.

TABLEAU 11  
(pondération logement)

Activité et pays	Nombre de logements avec W.C.											
	à l'intérieur du logement				à l'extérieur du logement				à l'extérieur du bâtiment			
	avec eau courante		sans eau courante		avec eau courante		sans eau courante		avec eau courante		sans eau courante	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
<b>Charbon</b>												
Allemagne	238 874	54,6	18 963	4,3	84 313	19,3	31 191	7,1	4 031	0,9	60 216	13,8
Belgique	16 075	12,6	5 237	4,9	6 448	5,0	10 196	8,0	4 686	3,7	83 732	65,7
France	27 324	14,8	6 611	3,6	4 634	2,5	39 861	21,7	3 615	2,0	101 936	85,3
Italie	3 501	67,3	242	4,6	40	0,8	67	1,3	20	0,4	1 333	25,6
Pays-Bas	28 784	64,7	5 040	11,3	1 242	2,8	1 918	4,3	1 048	2,4	6 464	14,5
<b>Communauté</b>	<b>314 558</b>	<b>39,4</b>	<b>37 093</b>	<b>4,6</b>	<b>96 677</b>	<b>12,1</b>	<b>83 233</b>	<b>10,4</b>	<b>13 400</b>	<b>1,7</b>	<b>253 681</b>	<b>31,7</b>
<b>Mines de fer</b>												
Allemagne	5 936	32,1	1 669	9,0	1 609	8,7	2 931	15,8	71	0,4	6 287	33,9
France	6 053	27,0	1 398	6,2	1 508	6,7	1 357	6,1	825	3,7	11 249	50,1
Italie	537	17,4	497	16,1	172	5,6	591	19,1	64	2,1	1 224	39,7
Luxembourg	1 083	55,1	16	0,8	394	20,0	45	2,3	121	6,1	308	15,7
<b>Communauté</b>	<b>13 609</b>	<b>29,6</b>	<b>3 580</b>	<b>7,8</b>	<b>3 683</b>	<b>8,0</b>	<b>4 924</b>	<b>10,7</b>	<b>1 081</b>	<b>2,4</b>	<b>19 068</b>	<b>41,4</b>
<b>Sidérurgie</b>												
Allemagne	83 455	49,7	5 166	3,1	42 538	25,3	10 212	6,1	2 040	1,2	24 255	14,5
Belgique	11 502	24,8	1 459	3,1	2 150	4,6	1 646	3,6	2 923	6,3	26 708	57,6
France	23 441	23,7	3 998	4,0	6 762	6,9	5 475	5,5	3 551	3,6	55 318	56,0
Italie	24 406	48,1	2 558	5,0	5 290	10,4	4 753	9,4	910	1,8	12 848	25,3
Luxembourg	9 713	57,8	371	2,2	2 395	14,3	359	2,1	1 188	7,1	2 778	16,5
Pays-Bas	6 143	83,6	628	8,6	30	0,4	23	0,3	10	0,1	513	7,0
<b>Communauté</b>	<b>158 660</b>	<b>40,9</b>	<b>14 180</b>	<b>3,6</b>	<b>59 165</b>	<b>15,3</b>	<b>22 468</b>	<b>5,8</b>	<b>10 622</b>	<b>2,7</b>	<b>122 420</b>	<b>31,6</b>
<b>Total général</b>	<b>486 827</b>	<b>39,5</b>	<b>54 853</b>	<b>4,5</b>	<b>159 525</b>	<b>12,9</b>	<b>110 625</b>	<b>9,0</b>	<b>25 103</b>	<b>2,0</b>	<b>395 169</b>	<b>32,0</b>

Statistiques sur le logement des ouvriers de la CECA  
(enquête de 1959)

À noter que l'enquête sur le budget des ménages de la CECA fut répétée dans les années 1960 et devient rapidement une enquête nationale importante dans les années 1970, étant à la base de la pondération de l'indice du coût de la vie et donc indirectement du système de l'indexation, qui est un élément central du « modèle social luxembourgeois ». Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une statistique sur les inégalités. Le budget des ménages est appréhendé par la moyenne de la consommation et c'est un signe que la question des inégalités ne jouait qu'un rôle subordonné dans cette approche.

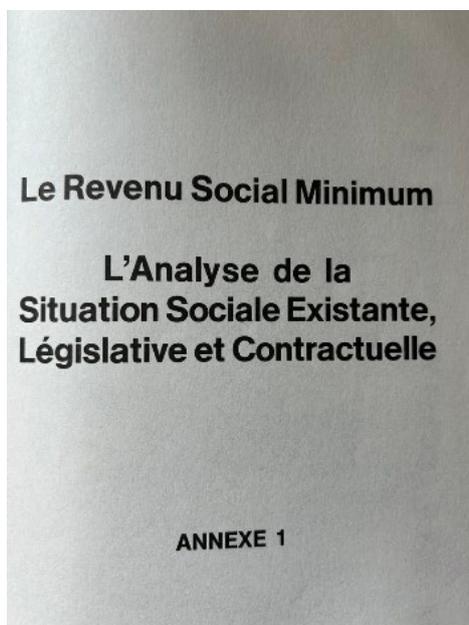
Le développement des statistiques sur la pauvreté, à partir des années 1970, est la résultante d'un triple impact :

- une volonté politique liée à un phénomène social réel, la pauvreté, qui devient palpable lors des années de crise 1975-1985 et qu'il convenait de « combattre » ;
- ensuite, un besoin exprimé par la société civile voulant connaître les dessous de l'évolution de la société que les Trente Glorieuses avaient refoulés ;
- puis une curiosité scientifique et intellectuelle générale (comment appréhender statistiquement les questions des inégalités et de la pauvreté) et méthodologique (études longitudinales... ). Dans ce contexte, on doit noter le lancement du « Sozio-ökonomisches Panel » (SOEP) en Allemagne en 1983.

Au Luxembourg, concrètement, en 1978, un « Groupe d'étude pour les problèmes de la pauvreté (GEPP) asbl » est créé par Gaston Schaber, personnage central de l'évolution des statistiques sociales à cette époque. C'est d'ailleurs la même année, en 1978, que fut fondée la société privée ILRES, « Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales », qui - du moins jusqu'à récemment - avait également pour ambition de décrire et d'analyser statistiquement l'évolution de la société luxembourgeoise.

En 1982, le GEPP devient le « Centre d'études, de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (CEPS) asbl » et en 1985 le « Centre d'études, de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques / International networks for studies in technology, environment, alternatives, development (CEPS/INSTEAD) ». L'extension en anglais de la dénomination est le signe du développement des réseaux internationaux dans le domaine de la recherche quantitative (notamment statistique). Gaston Schaber était

bien intégré dans les réseaux de recherche anglo-saxons (notamment américains) et avait des liens étroits avec certaines universités belges (comme Liège, université à laquelle il enseignait d'ailleurs en psychologie). Enfin, en 1989, le CEPS devient un CRP (Centre de recherche public) et en 2014, le CEPS/INSTEAD prend le nom de Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).



*Page de garde de l'étude du CEPS de 1983 pour le Conseil économique social en vue de la création du « revenu social minimum » (qui deviendra le Revenu Minimum Garanti, RMG)*

Quel est le contexte, et quels sont les motifs de la création de ces institutions ? Il y a d'abord la question de l'inégalité à l'école à laquelle Gaston Schaber, alors directeur de l'Institut pédagogique, plus tard l'ISERP (Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques), institut qui assurait la formation des instituteurs, était particulièrement sensible. Dès la fin des années 1960, il a initié l'étude MAGRIP sur les déterminants de la réussite scolaire (en 2009, l'étude est répétée auprès de la même cohorte).

L'approche de la question des inégalités par le concept de l'égalité des chances est assez hégémonique au moment de la création du CEPS. La notion du mérite s'intègre bien dans l'évolution d'une société libérale individualiste. On ne parle pas de « l'égalité des conditions », on évoque plutôt et souvent implicitement « l'égalité des chances » et le mérite. Une bonne formation permettrait aux gens de sortir de leur situation modeste. Et ce serait en grande partie l'effort individuel qui assurerait la mobilité sociale. Les chercheurs essaient de relativiser cette approche en mettant l'accent sur les déterminismes sociaux.

Le Revenu Minimum Garanti (RMG) est créé au Luxembourg en 1986. Il y avait certes une volonté politique d'aller dans ce sens, mais il convient de ne pas sous-estimer le travail d'influence des chercheurs et des institutions de recherche qui commencent à imposer un début de ce qu'on appelle aujourd'hui « evidence-based policy ». Cela correspond certes à une éthique d'efficacité des politiques publiques, avec l'hypothèse implicite que l'efficacité dans le secteur privé serait la norme à atteindre. Mais inversement, en suggérant aux pouvoirs publics que les hypothèses et les résultats quantitatifs devraient être réévalués et mis à jour à une cadence rapprochée, les chercheurs et les instituts de recherche tentent d'assurer leur survie ou même leur développement.

Ensuite, il ne faut pas sous-estimer les réseaux de jeunes chercheurs qui s'engagent dans le sillage de Gaston Schaber (qui fut également professeur à l'Université de Liège), par exemple Paul Dickes, Pierre Hausman. Les relations scientifiques internationales accentuent ce mouvement de recherche. La fondation de la Luxembourg Income Study (LIS) en 1983 en est un des symboles. Et parmi les fondateurs et même les initiateurs, on trouve Gaston Schaber. La LIS entretient des bases de données concernant les revenus (et plus

récemment concernant le patrimoine), les inégalités et la pauvreté dans de nombreux pays du monde. Elle est toujours basée au Luxembourg avec des antennes aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Un autre facteur, que l'on pourrait qualifier d'exogène, a joué un rôle fondamental dans le développement des analyses quantitatives, et plus particulièrement des statistiques. La puissance de calcul des ordinateurs augmente exponentiellement à partir des années 1980, leur coût diminue et de nouveaux outils informatiques se développent (notamment des programmes statistiques performants).

En 1983, une étude du groupe de Gaston Schaber est réalisée pour le compte du Conseil économique et social. Elle est à la base de la création du Revenu Minimum Garanti au Luxembourg. Parallèlement, la question de la pauvreté (moins celle de l'inégalité) devient une composante importante des politiques européennes, avec les programmes « Pauvreté 1 » (1975-1980), « Pauvreté 2 » (1985-1989) et « Pauvreté 3 » (1989-1994). Gaston Schaber y a vu très tôt un créneau permettant de développer son institut.



*Gaston Schaber (1926-2010)  
A l'origine des statistiques sur les revenus et la pauvreté*

Au Luxembourg, la politique européenne en matière de pauvreté joue donc à partir des années 1980 et surtout à partir des années 2000, un rôle important dans le développement des statistiques sociales en général : en 2000, avec la Stratégie de Lisbonne (le sujet de la cohésion sociale devient à cet instant une des priorités des politiques européennes), ainsi qu'en 2003, avec l'accord informel passé entre six États membres - Autriche, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande et Luxembourg – ainsi que la Norvège, qui lance le programme EU-SILC, c'est-à-dire l'enquête sur les revenus et les conditions de vie, aujourd'hui l'enquête de référence en la matière. Les statistiques relatives aux revenus, à la pauvreté et à l'exclusion sociale, à la fois transversales et longitudinales, sont établies au niveau des ménages comme des individus. Parce qu'elles s'appuient sur des méthodes et des définitions harmonisées, elles permettent une comparaison entre les pays de l'UE.

Le STATEC, en tant qu'office statistique national (et membre d'EUROSTAT) entre en jeu pour les statistiques concernant les revenus, la pauvreté et les inégalités dans le cadre de l'enquête EU-SILC à partir des années 1990. Jusque-là, les statistiques sociales du STATEC sont plutôt limitées aux statistiques démographiques. Si Gaston Schaber fut la cheville ouvrière de la mise en place des statistiques sur les revenus (et donc la pauvreté et les inégalités), le directeur du STATEC (de 1963 à 1990), Georges Als, a été le pionnier luxembourgeois du développement des statistiques démographiques.

Ensuite, un autre acteur se profile dans le domaine des statistiques permettant d'appréhender les inégalités, à savoir la Banque Centrale du Luxembourg (sous la houlette de la Banque Centrale Européenne). En effet, c'est la Banque Centrale qui est responsable pour l'enquête sur les finances et la consommation des ménages (patrimoine, endettement et épargne), le « Household Finance and Consumption Survey » (HFCS), qui est réalisé depuis 2010. L'enquête HFCS, tout comme l'enquête EU-SILC, sont en fait réalisées sur le terrain par le LISER (qui a une expérience de longue date dans le domaine des enquêtes sur les finances des ménages), mais sous la responsabilité de la Banque Centrale (pour HFCS) et du STATEC (pour EU-SILC). L'utilisation combinée d'une enquête sur les revenus (flux) et sur le patrimoine (stocks) offre évidemment des possibilités d'analyse très nombreuses et permettant de mieux rendre compte de la complexité de la question des

inégalités. Finalement, il convient de noter la création, en 2013, à l'Université du Luxembourg de l' « Institute for Research on Socio-Economic Inequality » (placé sous la direction de Louis Chauvel) qui utilise évidemment largement les données de EU-SILC, de la LIS ou du HFCS.

Il y a donc des liens pratiquement organiques au Luxembourg entre les différents acteurs dans le domaine des statistiques sur les inégalités. Les collaborations sont nombreuses, tout comme l'organisation d'événements communs, de publications communes. Ainsi, récemment, l'Université du Luxembourg, le LISER et le STATEC ont collaboré en vue de l'exploitation des données du recensement de la population de 2021. Néanmoins, les intérêts peuvent diverger.

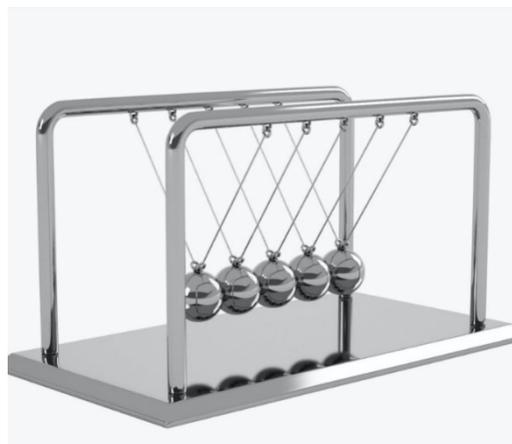
Cependant, en réalité, collaboration et compétition (notamment pour les financements publics) sont les deux faces de la même médaille. En principe, les orientations de l'activité des différentes institutions seraient (ou devraient être) plutôt complémentaires que concurrentes. Le STATEC en tant qu'administration publique est appelé à fournir les données de cadrage des politiques publiques. Le LISER fait plutôt de la recherche appliquée. Alors que l'Université est en principe attachée à la recherche fondamentale.

Or, les empiètements entre les acteurs et les orientations d'activité sont nombreux. L'Université se place largement sur le plan de la recherche appliquée. Le LISER a également des activités qui se rapprochent de la recherche fondamentale. Alors que le STATEC a aussi l'ambition de la recherche appliquée. Il va sans dire que la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont interdépendantes et nécessaires.

Néanmoins, le pullulement des initiatives et des publications donne parfois l'impression de redites et de trop-plein (cela un peu paradoxalement, vu le fait que les études et la recherche sur les inégalités au Luxembourg sont très récentes). Le caractère récent de l'intérêt pour la question de la pauvreté et encore plus de l'inégalité fait d'ailleurs qu'une approche « à la Piketty » - en d'autres mots une analyse de séries statistiques sur le long et très long terme - est extrêmement difficile à mettre en œuvre au Luxembourg. Cela d'autant plus que les données administratives sur les impôts (utilisées largement par Thomas Piketty dans ses analyses) sont très protégées au Luxembourg et que l'investissement en ressources humaines et financières, afin d'établir des séries longues des impôts pour en faire des données exploitables statistiquement, serait très conséquent. Et, évidemment, il faudrait un consensus en faveur de plus de transparence fiscale au sein du système politique luxembourgeois, tout comme dans la société civile.

En résumé, l'histoire des inégalités au Luxembourg - et des statistiques sur les inégalités - devrait s'intéresser aux données (à la « *réalité sociale* »), mais également à l'histoire des institutions qui s'occupent des questions sociales en général (comme les institutions de la sécurité sociale et de l'assistance sociale, ainsi que la législation et la réglementation dans ces domaines). Par ailleurs, on devrait tenir compte de l'histoire des organisations non gouvernementales (ONG) et enfin de l'histoire des organismes de la recherche et de la statistique comme le LISER et le STATEC.

L'histoire des statistiques sur la pauvreté et les inégalités est indissociable de l'histoire de ces institutions. L'interdépendance est criante. La demande (particulièrement des pouvoirs publics, mais également de la société civile), ainsi que l'offre institutionnelle de production statistique et d'analyse statistique se rejoignent pour créer un mouvement de *perpetuum mobile*.



Un *perpetuum mobile*  
Symbole des interactions entre la demande et l'offre de statistiques sociales

Aujourd'hui, très nombreux sont les acteurs dans le domaine des statistiques sur les inégalités (du STATEC, au LISER, à l'UNI.LU, à la CSL), mais aussi jusqu'au sein d'ONG (comme la Caritas avant le démantèlement de la cellule dite de « plaidoyer social » lors de la récente crise). La demande de chiffres sur la pauvreté et sur les inégalités est tellement forte que l'on pourrait être amené à croire que la disponibilité des statistiques est une solution au problème social sous-jacent, alors qu'en fait il s'agit d'une question primordialement politique. La demande de nouveaux chiffres apparaît parfois comme une stratégie permettant de retarder des décisions complexes et pas nécessairement populaires.

## Approches foisonnantes et/ou compartimentage aujourd'hui

Rappelons encore une fois que les statistiques sur les inégalités de revenus au Luxembourg sont récentes : PSELL, puis EU-SILC (en gros à partir de la fin des années 1980, mais avec des ruptures de série). Le fait que ces statistiques soient récentes est reflet d'une société où la croissance économique soutenue a relégué longtemps à l'arrière-plan les questions sociales.

Les inégalités – dans une perspective historique de long terme – peuvent cependant être approchées « obliquement » et partiellement à partir des recensements. Ce sont notamment les inégalités territoriales, régionales et communales que les recensements permettent de décrire et d'analyser. En fait les échantillons des enquêtes au niveau national restent trop restreints pour en tirer des statistiques fiables au niveau régional et communal. Cependant, comme les recensements ne contiennent pas de questions sur les revenus et le patrimoine, on doit se contenter de données sur le niveau d'éducation, la situation familiale, etc.

Pour la période récente, de façon complémentaire aux statistiques des revenus (EU-SILC), les inégalités peuvent être étudiées à partir des professions. Pour cela, des enquêtes comme celles sur le coût de la main-d'œuvre ou celle sur la structure des salaires fournissent des données utiles à partir des années 1990. Comme il s'agit d'enquêtes européennes (dont la méthodologie est harmonisée), elles permettent la comparaison entre pays, un des points forts de ces enquêtes réglementées au niveau de l'UE.

On doit cependant admettre que, d'une manière générale, l'utilisation de différentes enquêtes conduit à un certain compartimentage des approches sur les inégalités : on peut établir des catégorisations sur base des professions, des domaines d'activité, des positions hiérarchiques, du fait d'être salarié ou indépendant, etc.

Pour avoir une vue « sociologique » sur le Luxembourg à partir des données statistiques disponibles, il conviendrait d'établir des catégories socio-économiques parlantes. Dans les enquêtes menées au Luxembourg, on se limite généralement à la nomenclature CIP<sup>257</sup> (classification internationale par type des professions du Bureau International de Travail, BIT). Avant les années 1980, et mis à part l'enquête socio-professionnelle de 1907, on se limitait d'ailleurs à analyser l'appartenance aux grands secteurs économiques (agriculture, industrie, services).

Cette nomenclature est d'ailleurs une construction hybride basée à la fois sur des positions hiérarchiques (directeurs cadres supérieurs...) et les qualifications professionnelles (ingénieurs, mathématiciens, coiffeurs...). Dans cette classification très volumineuse, on trouve par ailleurs des notions comme les « professions intermédiaires » ou les « employés de type administratif ». Certaines activités pourraient à la fois être caractérisées par la position hiérarchique, la qualification professionnelle (résultant de la formation) et le type d'activité (employé, par exemple), mais, évidemment une des caractéristiques des nomenclatures statistiques est qu'il convient de placer les individus, de façon non-équivoque, dans une seule catégorie.

Dans beaucoup de pays, il existe également une nomenclature socio-professionnelle spécifique au pays. C'est notamment le cas en France. Alain Desrosières et Laurent Thévenot font une analyse intéressante et utile de la complexité intrinsèque de la nomenclature française des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), qui est d'ailleurs marquée par l'évolution historique<sup>258</sup> :

« Elle [la PCS] résulte d'une longue évolution [...]. Cela lui confère un caractère en apparence disparate, qui gêne ou irrite certains utilisateurs et théoriciens. Ceux-ci souhaiteraient réduire sa structure à une logique simple qui, selon les auteurs devrait être une division en métiers, au sens traditionnel du mot, une décomposition en classes sociales, par exemple sur le modèle marxiste, une grille de qualifications mettant en regard des formations et des emplois, une hiérarchie d'aptitudes reflétant les talents innés, une échelle

257 <https://ccss.public.lu/fr/codes-citp.html> (CITP sur le site du Centre commun de la sécurité sociale du Luxembourg).

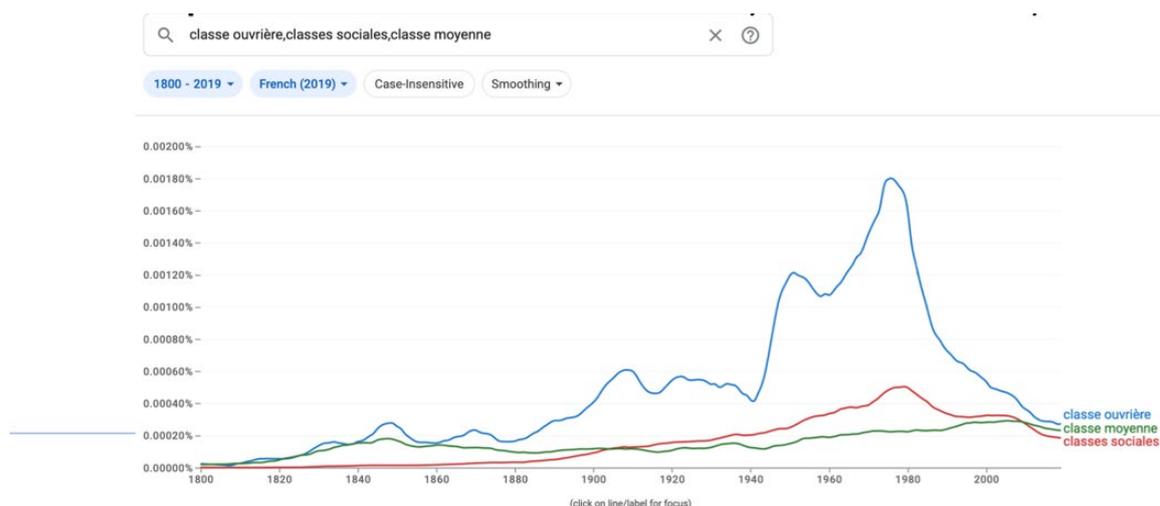
258 Desrosières Alain, Thévenot Laurent, *Les catégories socio-professionnelles*, Éditions La Découverte, 5<sup>e</sup> édition 2002, p. 7.

de statuts dotés de prestiges sociaux différents, ou encore un découpage en milieux regroupant des personnes voisines par leurs comportements sociaux [...]. L'histoire de la nomenclature socio-professionnelle utilisée par les statisticiens depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle fait apparaître trois grandes phases [...]. La première est encore très marquée par l'organisation en métiers qui prévalait sous l'ancien régime. La deuxième à partir des années 1850, voit émerger peu à peu la distinction de plus en plus claire entre salariat et non-salariat. La troisième est caractérisée, après les années trente, par une hiérarchie du salariat selon des grilles liées au système de formation. Ce sont les trois étapes successives qui permettent de comprendre la nomenclature d'aujourd'hui. »

Au Luxembourg, ce n'est qu'à partir des années 1980, c'est-à-dire l'enquête forces de travail (EFT), enquête réglementée au niveau européen, que la nomenclature CIP (Classification internationale type des professions) est utilisée par les statisticiens luxembourgeois. Néanmoins, d'un point de vue conceptuel, l'analyse de Desrosières et Thévenot vaut également pour notre pays. En l'absence de données statistiques « officielles » sur les inégalités socio-professionnelles, on peut (et on devrait) cependant recourir aux données historiques des entreprises, pour autant que ces données sont disponibles.

Les statisticiens ont, par ailleurs, essayé de construire des catégories plus adaptées à la réalité de la stratification de la société. Un des derniers essais en date est celui piloté par EUROSTAT et coordonné par l'INSEE en 2015-2016 et qui s'appuie sur des travaux similaires réalisés au niveau européen, dès les années 1990. Il s'agissait de sonder la possibilité de mettre en œuvre une classification de stratification harmonisée au niveau européen, la ESeG (« European Socio economic Groups » - Nomenclature socio-économique européenne)<sup>259</sup>. On passe du concept de « socio-professionnel » à celui de « socio-économique ». On essaie notamment de tenir compte des valeurs, respectivement des comportements qui pourraient justifier de rassembler les catégories socio-professionnelles dans des catégories sociologiques pertinentes. Et on a abouti à sept catégories (et une quarantaine de sous-catégories) auxquelles s'ajoutent les retraités et les sans emploi. Que l'on n'ait pas abouti jusqu'ici à un consensus au niveau européen est révélateur de la complexité de la tâche.

Au Luxembourg, les tentatives pour rassembler les catégories socio-professionnelles dans des catégories socio-économiques plus parlantes sont très rares. Pourtant, dans l'une ou l'autre publication, on a essayé de construire une typologie simple, mais utile, à savoir 1. les cols bleus (travailleurs manuels) qualifiés, 2. les cols bleus peu qualifiés, 3. les cols blancs qualifiés, et 4. les cols blancs peu qualifiés. Cette catégorisation fait abstraction des positions hiérarchiques proprement dites (ou plutôt les intègre conceptuellement et cela implicitement). Néanmoins, une telle catégorisation a le mérite d'essayer de construire un cadre d'analyse à la fois « simple » et « parlant ».

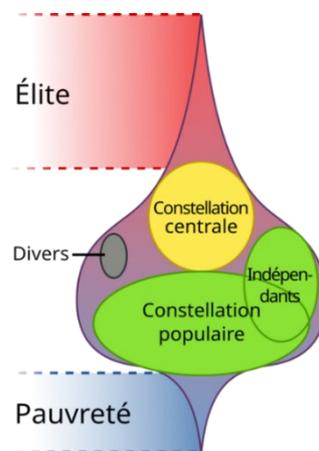


Fréquence des notions de « classes sociales », « classe ouvrière », « classe moyenne »  
(dans les ouvrages de langue française, scannés par google)

259 INSEE, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, ESeG = European Socio economic Groups Nomenclature socio-économique européenne, Document de travail F1604, 2016 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2022135>)

En ce qui concerne les « classes sociales », son utilisation est en déclin, après avoir augmenté fortement de la Deuxième Guerre mondiale jusque dans les années 1980. Les « classes sociales » constituent à la fois une catégorie, c'est-à-dire un outil d'analyse socio-économique et sociologique, et le « résultat » (ou un des résultats) de cette analyse. On peut lui reprocher cette circularité. Un peu paradoxalement, l'approche de la question sociale par la notion des classes sociales se développe à un moment où les inégalités déclinent, c'est-à-dire dans les années 1950-1960 où la sécurité sociale se développe fortement dans les pays européens. D'après le « Ngram viewer », on voit que l'utilisation de la notion « classe ouvrière » décline également à partir des années 1980.

L'utilisation du concept de « classe moyenne » augmente linéairement, mais ne « décolle » pas vraiment. En fait, la notion de « classe moyenne » est une notion « fourre-tout » qui se développe de façon concomitante à la « moyennisation » de la société qui caractérisait les Trente Glorieuses. On considère généralement qu'au cours de cette période, les différences socio-économiques entre les individus auraient décliné. Par ailleurs, on peut parler d'une homogénéisation des comportements et des valeurs (mœurs et le style de vie). Dans le domaine des catégories socio-professionnelles, on assiste à une croissance des professions intermédiaires. Henri Mendras a représenté la structure de la société qui s'en dégage par une toupie <sup>260</sup>.



La toupie de Mendras  
(représentation de la « moyennisation de la société »)

Aujourd'hui, certains chercheurs, comme Louis Chauvel estiment que la « classe moyenne » est en train de se déliter <sup>261</sup>. Le déclassement (et/ou la peur du déclassement), dans un monde globalisé, serait aujourd'hui une des caractéristiques de la classe moyenne qui douterait désormais d'une possible mobilité sociale. On vivrait dans une « société d'incertitude » que certaines franges de la classe moyenne n'arriveraient plus à assumer.

Le sociologue François Dubet fait valoir que les inégalités sont aujourd'hui multiples et « individualisées » rendant problématique toute « agrégation » de ces inégalités, par exemple l'agrégation en « classes » :

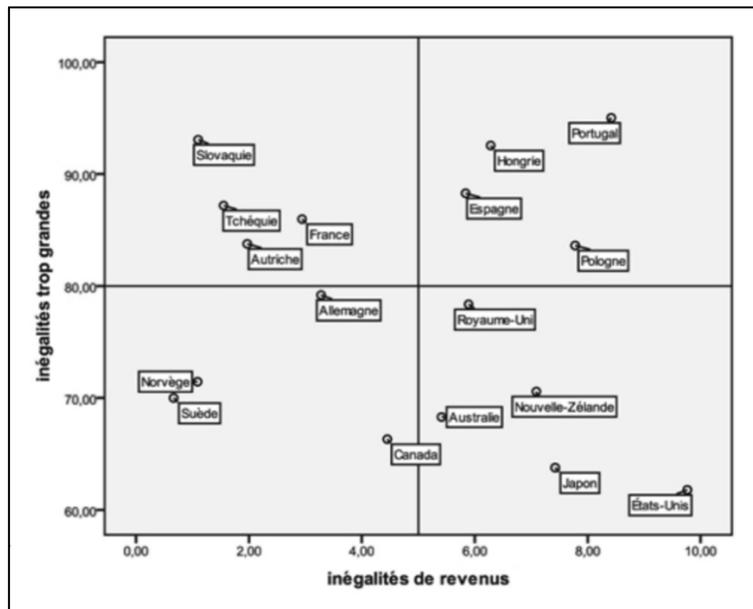
« Souffrir 'en tant que'

Nous nous trouvons dans une situation paradoxale : l'accentuation plus ou moins forte des inégalités se conjugue avec l'épuisement d'un certain régime d'inégalités, celui des classes sociales formé dans les sociétés industrielles. Alors que les inégalités sociales paraissaient inscrites dans l'ordre stable des classes et de leurs conflits, les clivages et les inégalités ne cessent aujourd'hui de se multiplier, et chaque individu est comme traversé par plusieurs d'entre elles. Dans le vaste ensemble qui englobe tous ceux qui ne sont ni au sommet ni en bas de la hiérarchie sociale, les clivages ne se superposent plus de façon aussi nette [...] alors que la position dans le système des classes semblait agréger toutes les inégalités d'un coup [...]. Nous sommes inégaux, 'en tant que' : salarié plus ou moins bien payé, protégé ou précaire, diplômé ou pas, jeune ou âgé, femme ou homme, vivant dans une ville dynamique ou dans un territoire en difficulté, dans un quartier chic ou dans une banlieue populaire, seul ou en couple, d'origine étrangère ou pas, blanc ou pas, etc <sup>262</sup>.»

<sup>260</sup> Mendras Henri, *La seconde Révolution française 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.

<sup>261</sup> Chauvel Louis, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, collection « La république des idées », 2006.

<sup>262</sup> Dubet François, *Le temps des passions tristes. Inégalités et populisme*, Paris, La République des idées, Seuil, 2019.



Source : François Dubet, *Le temps des passions tristes. Inégalités et populisme*, Paris, La République des idées, Seuil, 2019  
*Inégalités objectives et perception subjective des inégalités (approche «intégrée»)*

Aujourd'hui, au-delà des inégalités matérielles, la recherche se focalise de plus en plus sur les inégalités de perception de la vie (« happiness studies », par exemple), les inégalités des valeurs, les inégalités des comportements... Cette tendance s'inscrit dans un mouvement - qui semble devenir hégémonique - et que l'on peut caractériser de « culturaliste ». Il fait partie d'une sorte de « backlash » par rapport au courant « matérialiste » qui prévalait longtemps. Il est vrai que des enquêtes internationales comme la *European Values Study* (qui existe depuis 1981 et qui est répétée tous les 9 ans) sont extrêmement intéressantes. Mais leur mise en œuvre au Luxembourg dépend soit de financements publics, soit de la demande résultant du milieu de la recherche, soit de la demande politique...

Et c'est là où l'histoire institutionnelle commence à (re)jouer un rôle concernant les statistiques sur les inégalités. Le STATEC se concentre sur les enquêtes européennes (qui sont réglementées du point de vue méthodologique) obligatoires : enquête sur les forces de travail (EFT), enquête sur le coût de la main-d'œuvre, enquête sur la structure des salaires, enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Ces enquêtes permettent d'approcher l'aspect matériel des inégalités et de la pauvreté (précarité et risque de pauvreté). Le LISER (anciennement CEPS) a pris l'initiative de participer à la vague de 2008 de la *European Values Study* <sup>263</sup>, EVS (enquête sur le terrain et recherche). Ce qui a donné lieu à de nombreuses publications autour du thème général de la cohésion sociale. Plus récemment, c'est la chaire parlementaire à l'Université du Luxembourg qui a mis sur les rails l'enquête sur les valeurs (EVS) dans le cadre du projet Studialux. Ce projet, lancé en 2018, « vise à établir un état politique et social du pays, en identifiant les éventuelles transformations des valeurs individuelles et collectives ainsi que leurs conséquences en termes de cohésion sociale et de légitimité politique <sup>264</sup> ». Le volet III de ce projet est constitué par l'EVS. Le travail sur le terrain est effectué par la société ILRES.

L'enquête EVS au Luxembourg dépend des initiatives des chercheurs (des organismes de recherche) et de la volonté politique libérant les financements nécessaires. On note encore que la tenue de cette enquête comparative (essentielle) est effectuée par plusieurs organismes différents (pour l'enquête sur le terrain aussi bien que pour l'analyse des données). Et ces organismes (LISER, Chaire parlementaire) ont des orientations conceptuelles divergentes (le domaine socio-économique pour le LISER, et le domaine des sciences politiques pour la Chaire parlementaire). Évidemment, les sciences politiques et la sociologie se recourent, mais

263 <https://europeanvaluesstudy.eu>

264 Voir notamment la présentation du professeur Philippe Poirier, *European Values Study*, Webinaire, Volet III- STUDIALUX Résultats préliminaires, 9 janvier 2022 <https://www.chd.lu/sites/default/files/2022-09/Présentation%20European%20Values%20Study%20-%20Janvier%202022.pdf>

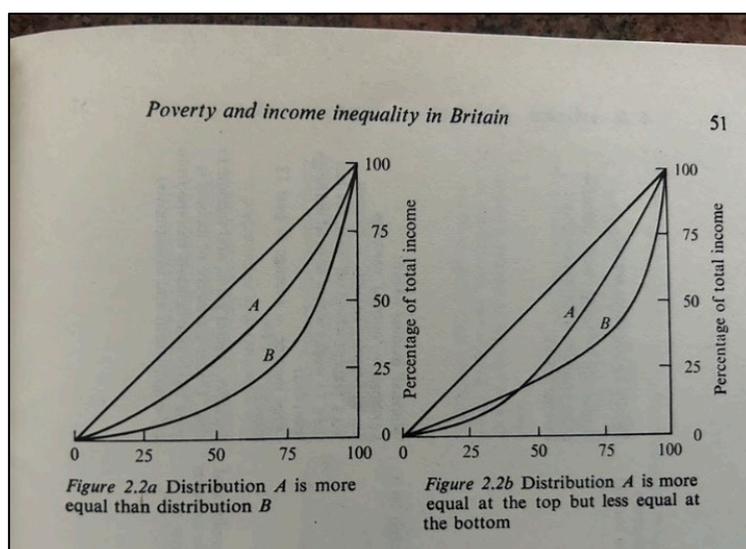
l'éclatement des initiatives et du travail de recherche n'est pas nécessairement favorable à la cohérence et à la pérennité de l'enquête au Luxembourg. Pour pérenniser l'enquête, il faudrait en fait prévoir un financement régulier et, peut-être même la localisation de la tenue de l'enquête au sein d'une même institution et cela sur la durée (éventuellement au STATEC ?). Sans cela la question des inégalités au Luxembourg continuera à être analysée dans son volet matériel et le volet subjectif, comportemental, ainsi que le volet des valeurs continueront à se situer « sous le radar ».

Conditions de vie objectives	Bien-être subjectif	
	Bon	Mauvais
Bonnes	Bien-être	Dissonance
Mauvaises	Adaptation	Pauvreté

*Wolfgang Glatzer, Wolfgang Zapf (Hg.), Lebensqualität in der Bundesrepublik: objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden, 1984*

*Conditions de vie objectives et subjectives et leurs résultantes*

L'approche « culturelle » et « subjective » apporte des enseignements intéressants et complémentaire aux catégorisations matérielles (emploi, revenus, patrimoine) qui dominent jusque dans les années 1990. À titre d'exemple, on peut comparer les inégalités objectives et les perceptions subjectives des inégalités qu'il ne faut pas sous-estimer. Ainsi, aux États-Unis (et dans les pays anglo-saxons en général), où les inégalités de revenus sont objectivement très fortes, le pourcentage des personnes qui perçoivent ces inégalités comme trop fortes est relativement réduit. Il semble donc y avoir une certaine acceptation des inégalités. Les implications au niveau politique peuvent être conséquentes. Autre exemple, le Portugal : les inégalités y sont importantes et la population pense très majoritairement que les inégalités y sont trop fortes. Il y a donc accord entre le fait objectif et la perception subjective dans ce pays. D'autre part, en Slovaquie, en République tchèque et en France où les inégalités sont objectivement plutôt faibles, la population pense que les inégalités y sont fortes. Dans les pays nordiques, il y a une inégalité objectivement faible et la perception subjective correspond à cette réalité objective. Ce genre de statistiques existe seulement de façon très ponctuelle pour le Luxembourg. Une approche conceptuelle intégrée croisant les éléments objectifs (matériels) de bien-être et le bien-être subjectif serait cependant éclairante.



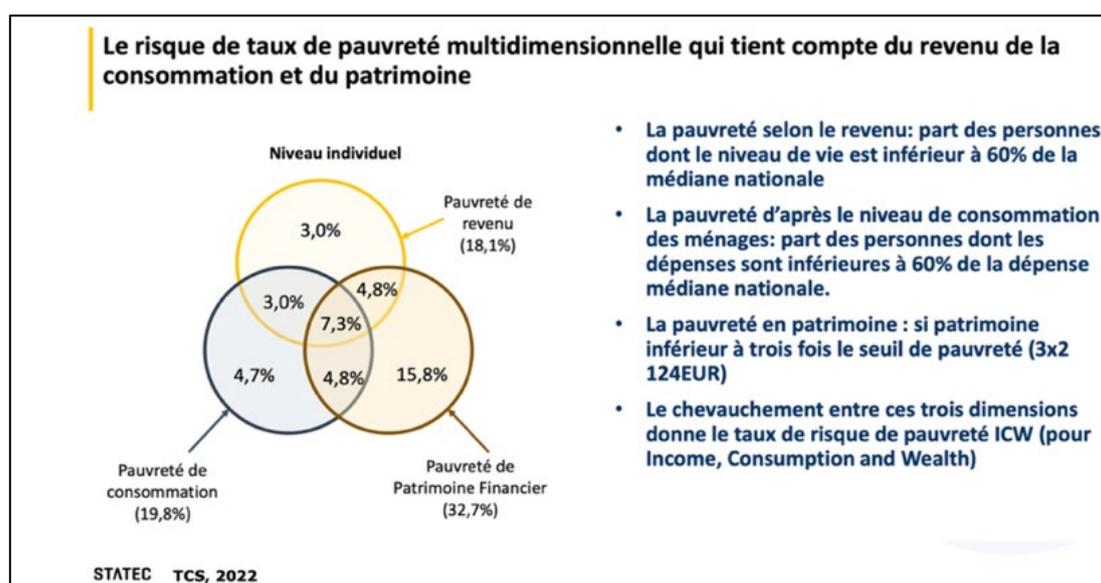
*N.B. : La diagonale représente l'égalité parfaite  
Courbe de Lorenz*

Parler des inégalités, c'est faire le grand écart entre l'abstraction et la description aussi précise que possible de la réalité, c'est-à-dire un narratif rationnel, compréhensible pour le commun des mortels et rendant

compte de la complexité des choses. À titre d'exemple, pour un statisticien, les courbes de Lorenz - qui peuvent être très parlantes pour les statisticiens (on peut notamment voir si la distribution est plus inégalitaire en haut ou en bas de l'échelle des revenus) - peuvent sembler hermétiques à ceux qui n'ont que peu de notions de statistiques.

Les courbes de distribution, comme les courbes de Lorenz, et des indicateurs synthétiques, comme l'indice de Gini <sup>265</sup> (qui résume les inégalités en un chiffre unique) ont d'autre part, la faiblesse de ne pouvoir couvrir qu'un seul aspect des inégalités (par exemple, le revenu). Or, comme il a été dit plus haut, les dimensions d'inégalité sont multiples. Déjà dans le domaine matériel, on peut distinguer plusieurs champs : la consommation, le patrimoine et les revenus.

Dans un « Rapport Travail et cohésion sociale » récent, le STATEC a fait l'effort intéressant de combiner les mesures de risque de pauvreté dans les domaines de la consommation, des revenus et du patrimoine. On y apprend notamment que 7,3 % de la population sont à risque de pauvreté dans les 3 domaines pris en compte (intersection des trois ensembles).



Source : STATEC, Rapport Travail et cohésion sociale, 2022  
Dimensions multiples du risque de pauvreté au Luxembourg (STATEC)

La question de la combinaison des sources concernant les inégalités dans différents domaines de la vie (matérielle) - c'est-à-dire revenus, consommation, patrimoine - fait d'ailleurs l'objet de grands efforts (notamment méthodologiques) de la part de l'office statistique européen. EUROSTAT produit désormais des statistiques dites expérimentales <sup>266</sup> basées sur les trois sources (enquêtes européennes) permettant d'appréhender les 3 domaines ; à savoir l'enquête EU-SILC pour les revenus, l'enquête Budget des Ménages (HBS, « Household Budget Survey ») pour la consommation et l'enquête HFCS (« Household Finance and Consumption Survey ») pour le patrimoine. Évidemment, cela amène une complexité méthodologique accrue (imputations, modélisation). En revanche, le fait de prendre en considération les 3 domaines simultanément constitue une plus-value non négligeable pour l'analyse des inégalités.

Par ailleurs l'indicateur européen de risque de pauvreté et d'exclusion sociale (publié par EUROSTAT <sup>267</sup>) est probablement plus pertinent que le simple taux de risque de pauvreté monétaire le plus souvent utilisé au Luxembourg. En effet, l'indicateur européen tient également compte - à côté du taux de risque de pauvreté (pourcentage des personnes vivant avec un revenu disponible de moins de 60 % du revenu médian) - du taux de privation matérielle sévère (le pourcentage de personnes qui n'ont pas accès à un certain nombre de

265 Définition de l'indice de Gini sur le site de l'Observatoire québécois des inégalités : <https://observatoiredesinegalites.com/le-lexique-des-inegalites-lindice-de-gini/>

266 Voir la page Internet d'EUROSTAT : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/income-consumption-wealth>

267 Pour les détails, voir EUROSTAT, *Key Figures on European Living Conditions*, 2024 Edition, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2024 (<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/15216629/20161003/KS-01-24-001-EN-N.pdf>)

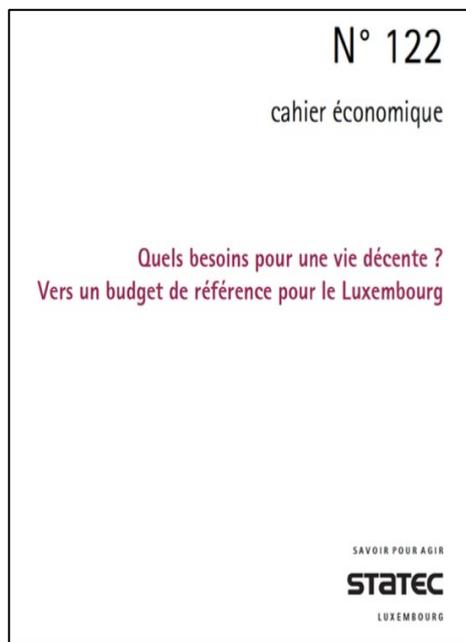
biens et services de base), ainsi que du taux des personnes vivant dans des ménages avec une faible intensité de travail (chômage total ou partiel affectant les ménages). Cependant, par construction, dans cet indicateur, le taux de risque de pauvreté reste l'élément qui a l'influence la plus grande sur le niveau du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans les pays européens.

La communication efficace des statistiques, dans les domaines économique et social, demande généralement que des situations ou des évolutions soient exprimées ou résumées en un « chiffre unique ». C'est d'ailleurs ce qui fait le « succès » d'indicateurs comme le PIB (et de la croissance du PIB).

Dans le domaine des inégalités et de la pauvreté, il est très malaisé de « réduire » les faits en un seul chiffre. L'indice de Gini ou les rapports interquantiles sont bien utiles en la matière. Mais avec le choix des quantiles que l'on compare (déciles, centiles, etc.), l'interprétation peut varier. Autre exemple concernant le domaine de la pauvreté : le taux de risque de pauvreté est l'indicateur-phare en la matière et cela également au Luxembourg. Or, pour avoir une vue circonstanciée sur la question de la pauvreté au Grand-Duché, il faudrait communiquer en même temps :

- l'indicateur de privation matérielle sévère (le pourcentage de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'acheter un certain nombre de biens ou de services élémentaires) ;
- l'indicateur de risque de pauvreté persistante (c'est-à-dire le pourcentage de personnes à risque de pauvreté l'année de référence, ainsi que pendant au moins deux des trois années précédant l'année de référence). L'évolution de la pauvreté persistante permet de voir dans quelles proportions les personnes à risque de pauvreté sont « coincées » dans cette situation, ou s'en sortent.

En résumé, le taux de risque de pauvreté se situe, en 2023, au Luxembourg à près de 19 % de la population (en milieu du tableau européen) ; le taux de privation matérielle est d'environ 2,5 % (avec la Suisse et la Norvège dans groupe de pays où la précarité est faible) et le taux de pauvreté persistante à un peu moins de 8 % (également parmi les pays les mieux lotis en Europe).



Source : STATEC, Cahier économique n° 122, 2016 268  
L'approche par le « budget de référence » des ménages au Luxembourg (STATEC)

Enfin, dans les statistiques, c'est logiquement l'aspect quantitatif qui est hégémonique et l'aspect qualitatif est quasiment absent. Au Luxembourg, il y a cependant un projet inspiré d'un projet européen – dont l'aspect qualitatif est peut-être méconnu – à savoir le « budget de référence des ménages », un budget qui permet

(permettrait en principe) aux individus et aux ménages de mener une vie décente <sup>269</sup>. Dans ce projet, l'aspect qualitatif est présent implicitement, dans la mesure où la définition et la composition du panier de biens et de services (nécessaires pour mener une « vie décente ») sont discutées au sein de « focus groups ».

Ces discussions de groupe permettent - en principe - d'approcher plus concrètement la définition de ce qui est considéré comme une « vie décente » et ses composantes (par exemple, quels loisirs doit-on pouvoir se payer pour mener une « vie décente » ?). Malheureusement, cet aspect qualitatif (qui est novateur pour les statistiques dites « officielles ») n'est pas assez mis en avant et on continue à se focaliser sur les montants financiers qui correspondent au niveau de vie permettant à un individu, à une famille, de mener une « vie décente ».



### Living on Different Incomes in London: Can public consensus identify a 'riches line'?

Abigail Davis, Katharina Hecht, Tania Burchardt, Ian Gough, Donald Hirsch, Karen Rowlingson and Kate Summers



ZEIT ONLINE

### "Ab 8.000 Euro netto wird es unmoralisch"

Kann man reich sein und ein guter Mensch zugleich? Ein Philosoph erklärt, warum Vermögen nicht per se unmoralisch ist. Und wie man ohne schlechtes Gewissen erbt.

Interview: Marilena Plesker  
1. März 2024, 9:54 Uhr

12 Min. 478 Verschenken

Inhalt

Auf einer Seite lesen



La question de la richesse, de façon concrète

D'une manière générale, il serait utile que la pauvreté s'« incarne » également dans le(s) discours et les narratifs qui sont à la base de l'analyse socio-économique. ATD Quart Monde essaie de donner la parole à ceux qui sont concernés par la pauvreté et parle à ce sujet d'une « connaissance construite avec les pauvres » <sup>270</sup>. Mais, parler de la pauvreté n'est pas suffisant pour approcher la question des inégalités. Parler d'inégalités signifie aussi définir où commence la « richesse ». Il y a certes l'approche souvent utilisée consistant dans le calcul du rapport entre le 1 % des personnes les plus riches (ou les 10 % des personnes les plus riches) et un pourcentage des personnes se situant en bas de l'échelle des revenus et du patrimoine (par exemple, les 10 % ou les 20 % ou les 50 % se situant en bas de l'échelle des revenus ou du patrimoine).

Néanmoins, les ordres de grandeur et les rapports entre revenus (et patrimoines) ne racontent qu'une partie de l'histoire. Il s'agit d'une approche encore abstraite. Comme la question des inégalités se situe dans un contexte où la notion de « justice sociale » est toujours sous-jacente, on ne peut faire abstraction d'un questionnement sur le « seuil de richesse » concret (symétriquement au seuil de risque de pauvreté qui est souvent mis à contribution). Dans une interview parue dans le journal allemand Zeit, le philosophe allemand Christian Neuhäuser estime qu'un revenu de plus de 8 000 euros serait immoral <sup>271</sup>. Donner un seuil de richesse peut sembler anecdotique, arbitraire et, peut-être même, « populiste ». Néanmoins une certaine transparence et précision dans la discussion sur les écarts de revenus (qui ne peut que passer par le

269 Voir la présentation du projet sur le site du STATEC :

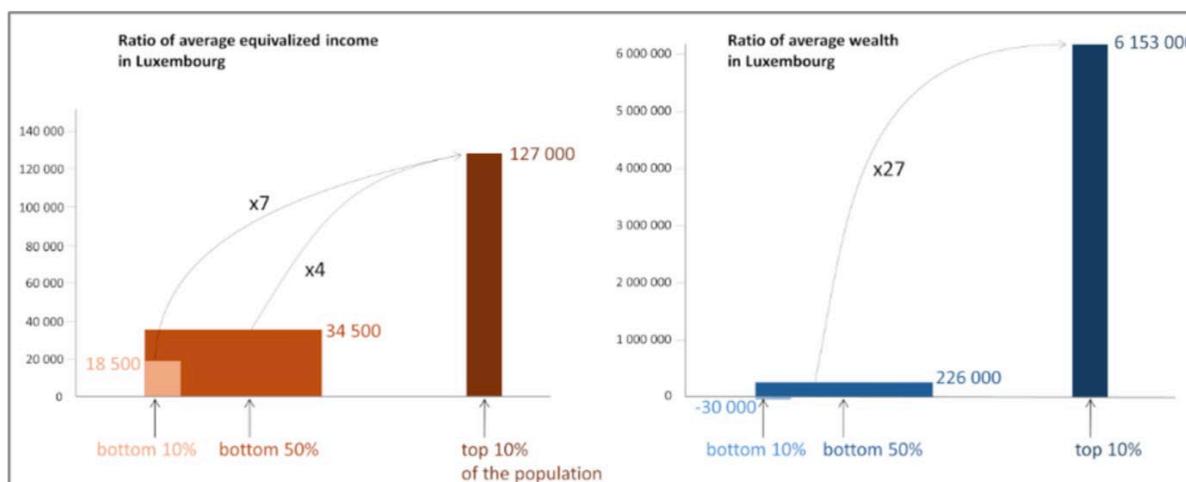
<https://statistiques.public.lu/fr/donnees/methodologie/methodes/conditions-sociales/budget-reference.html>

270 Voir la page Internet d'ATD-Quart Monde international :

<https://www.atd-quartmonde.org/une-connaissance-construite-avec-les-pauvres/>

271 Voir également Christian Neuhäuser, *Reichtum als moralisches Problem*, Suhrkamp, 2018.

questionnement sur des montants concrets) semble seule à même d'éviter que la discussion glisse vers le ressenti le plus obtus.



Le ratio entre revenus et patrimoine faibles et élevés au Luxembourg : une forme de présentation des inégalités <sup>272</sup>

Au Luxembourg, on ne s'est pas intéressé jusqu'ici à la question de la définition de la richesse, si on fait abstraction d'une édition récente de la revue *forum* <sup>273</sup>. Dans d'autres pays, le milieu académique est en train de bouger dans ce domaine. Ainsi à Londres, un projet sur la définition de la richesse a été initié (notamment par la *London School of Economics*) qui a notamment donné lieu à un rapport <sup>274</sup> qui essaie de répondre à la question : « Can public consensus identify a 'riches line'? ». Il est intéressant de constater que la méthodologie est basée sur les *focus groups* (des groupes de discussion) évoqués déjà plus haut.

Enfin, les chercheurs en sciences sociales (ou socio-économiques) ne devraient pas faire l'impasse sur une source d'inspiration qu'est la littérature (romans, nouvelles, etc.) ou le cinéma. Dans la littérature francophone, tout un « courant » de « réalisme social » s'est constitué avec le temps, cela avec des auteurs comme Edouard Louis, Annie Ernaux, Didier Eribon ou Nicolas Mathieu. Bien entendu, la littérature ne peut être identifiée à la sociologie (même si la première partie du livre *Retour à Reims* de Didier Eribon ressemble beaucoup à de la sociologie). Pour Bernard Lahire, il faut cependant éviter la confusion des genres : « [...] Si la littérature est une pratique d'écriture, la sociologie est d'abord et avant tout une pratique scientifique qui ne s'improvise pas et dont l'écriture n'est que le terminus. En tant que science, la sociologie suppose une longue formation universitaire, avec un apprentissage des théories du passé comme du présent (et pas seulement d'une petite poignée de textes d'auteurs gravitant autour du même pôle) et des méthodes d'enquête, une construction théorique de l'objet, la réalisation d'enquêtes en bonne et due forme, l'interprétation d'un matériau empirique et, « last but not least », une soumission des résultats de sa recherche aux jugements de ses pairs. L'écriture n'est que la partie la plus visible de l'iceberg et la sociologie ne peut en aucun cas se réduire à un « état d'esprit », une « vision » ou une « écriture sociologisante » <sup>275</sup>. Cette position n'est-elle pas un peu frileuse ?

Évidemment, sociologie, histoire et littérature ne sont pas identiques. Néanmoins, la littérature - et les œuvres d'art en général - constituent très souvent des incitations à utiliser des angles d'analyse nouveaux et originaux. En contrepoint à la position de Bernard Lahire, Carole Christen estime qu'Annie Ernaux <sup>276</sup> « a recensé des 'marqueurs d'époque' à partir de ses souvenirs et archives privées textuelles..., visuelles...,

<sup>272</sup> Sur le site du Fonds national de la recherche (FNR), dans la série « État des lieux scientifique », la bonne contribution intitulée : Les inégalités sont-elles en augmentation au Luxembourg ? 02.10.2024

(<https://science.lu/fr/etat-des-lieux-scientifique/les-inegalites-sont-elles-en-augmentation-luxembourg>)

<sup>273</sup> *Forum*, n° 438, Juli 2014 (Dossier Reichtum) (<https://www.forum.lu/issue/reichtum/>)

<sup>274</sup> Davis Abigail et al., *Living on Different Incomes in London: Can public consensus identify a 'riches line'?*, London Trust, 2020

(<https://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cr/casereport127.pdf>)

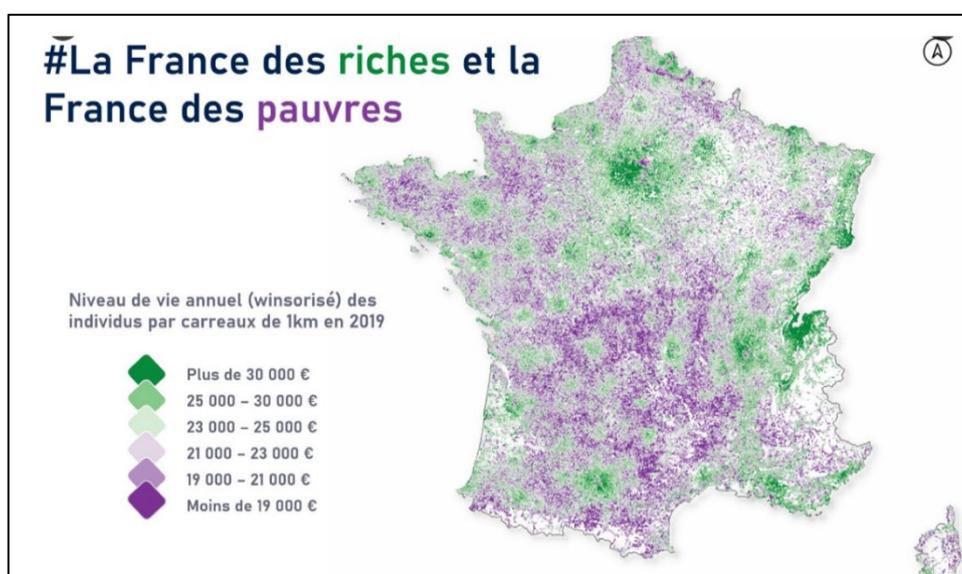
<sup>275</sup> Lahire Bernard, *Annie Ernaux et la sociologie*, Revue « Écrire l'histoire », n° 23, 2023, p. 233-238

(<https://journals.openedition.org/elh/3674>)

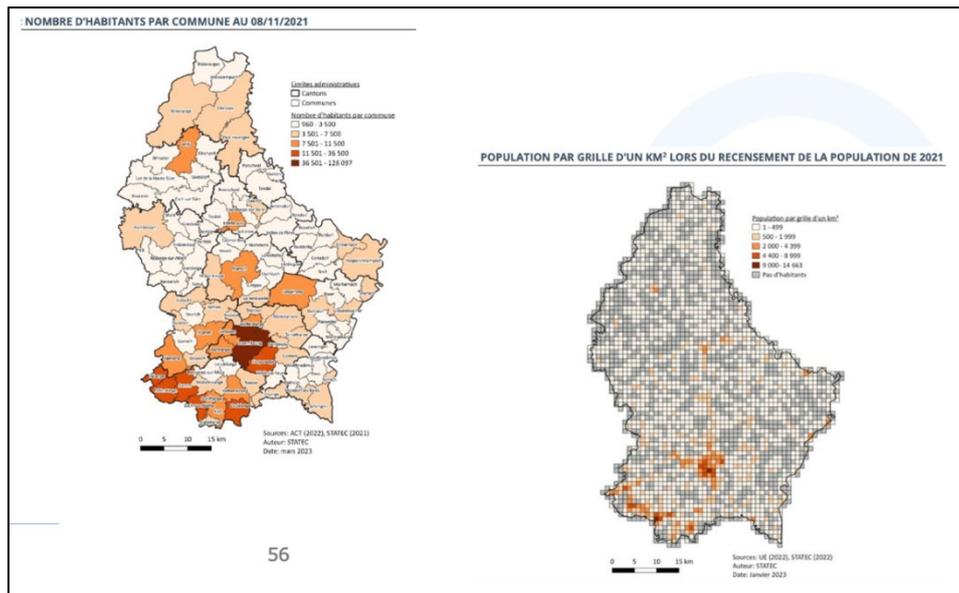
<sup>276</sup> Christen Carole, « Écrire la vie, écrire l'histoire : Annie Ernaux et les historiennes et historiens », *Revue Écrire l'histoire*, n° 23, 2023, p. 239-243 (<https://journals.openedition.org/elh/3681>)

sonores..., et de recherches documentaires nourries de lectures en sciences sociales. Chaque décennie qu'elle a traversée est contextualisée. Sur le mode de l'écriture plate qu'elle revendique..., on y trouve des listes, des inventaires de ce qui a été et n'existe plus, des objets, des expressions, des gestes devenus désuets. Elle contribue à l'histoire sociale et culturelle, à l'histoire des représentations de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et s'interroge sur le découpage du temps par les médias 'en années yéyé, baba cool, sida', sur la façon dont ils 'divisaient les gens en générations de Gaulle, Mitterrand, 68, baby-boom, numérique '... ». Le « réalisme social » est un genre littéraire assez peu développé au Luxembourg. Néanmoins, à titre d'exemple, Roger Manderscheid, - avec *schackoklak, de papagei um kašchtebam, feier a flam* - jette un regard lucide sur la société luxembourgeoise et son évolution. Guy Rewenig, dans un autre registre (plus politique) apporte également des éléments permettant d'appréhender l'évolution sociale au Luxembourg.

Par ailleurs, pour approcher toute la complexité des questions d'inégalité et de pauvreté, la cartographie constitue une approche fertile. Depuis le recensement de 2021, un système de « grids » (grille) a été mis en œuvre au niveau de l'UE. La population est affectée dans des zones géographiques d'un kilomètre carré. L'intérêt de cette présentation cartographique novatrice est de se passer des frontières administratives (cantons, communes, régions...) et de donner une présentation plus fine (et plus réaliste) des différences territoriales.



Source : INSEE ; N.B : La "winsorisation" ("winsorizing" en anglais) est un procédé en statistiques visant à limiter l'impact de données aberrantes dans l'estimation d'un paramètre - Une carte des revenus en France établie sur base de « grids » de 1 km<sup>2</sup>



Source : STATEC - Le principe des « grids » de 1 km<sup>2</sup> au Luxembourg appliqué aux statistiques de la population

Le titre de la carte publiée par l'INSEE – et reproduite ici - est « La France des riches et la France des pauvres ». Cela reflète le fait que les notions de « richesse » et de « pauvreté » sont souvent arbitraires (ou même discutables). Il est compréhensible que l'INSEE ait voulu marquer le coup au niveau médiatique en évoquant ces deux notions au lieu d'une terminologie neutre comme « La France des revenus ». Mais le fait de situer la catégorie des riches dans le créneau de ceux qui gagnent plus de 30 000 € par an constitue néanmoins une décision hardie.

La carte publiée par l'INSEE concernant les revenus en France confirme la « fracture territoriale » que beaucoup de chercheurs en France ont noté <sup>277</sup>. La « richesse » se situe plutôt dans les centres urbains et la « pauvreté » dans les zones rurales. Paris est une des régions les plus « riches », mais les « grids » permettent de déceler des zones moins riches et simplement pauvres au sein de l'agglomération parisienne. La « richesse » des régions frontalières près de la Suisse, du Luxembourg et de l'Allemagne - pays où les salaires sont plus élevés - apparaît également dans cette carte. Là encore le caractère relatif de la notion de « richesse » transparait. En cela notamment dans le cas du Luxembourg. Les revenus moyens (ou médians) dans les zones frontalières du Luxembourg en France ne situeraient certainement pas dans la catégorie des « riches » si on prenait le revenu moyen au Luxembourg comme étalon de comparaison.

Ce découpage en cellules de 1km<sup>2</sup> existe également pour le Luxembourg dans le cadre du recensement de la population. Malheureusement, dans le recensement au Luxembourg, on ne pose pas de question sur les revenus. Mais les inégalités territoriales pourraient notamment être analysées à partir du niveau d'éducation. Il ne faudrait cependant pas oublier que des questions de protection des données pourraient se poser. Dans des cellules territoriales petites, il pourrait être possible d'identifier indirectement les personnes interrogées.

## Conclusion

L'histoire des statistiques sur les inégalités (et la pauvreté) est, notamment, une histoire de mots et de concepts dont le contenu change avec le temps. Mais de façon sous-jacente, la question des inégalités pose également celle de la « justice sociale ». Derrière toutes les discussions concernant les inégalités - que ces discussions soient politiques ou académiques - se cachent des conceptions (le plus souvent implicites) de ce qu'est (ou devrait être) la justice sociale, et quelles seraient les caractéristiques de l'injustice sociale.

Aujourd'hui, il y a certaines théories qui sont plus souvent évoquées, même si ce n'est pas de façon explicite, que d'autres. Une de ces théories est celle de Rawls <sup>278</sup>. Pour celui-ci, « un ensemble institutionnel est juste si les règles en sont disposées de manière à fonctionner à l'avantage de l'ensemble des citoyens et non pas

<sup>277</sup> Voir notamment les travaux de l'historien et démographe Hervé le Bras.

<sup>278</sup> Rawls John, *Théorie de la justice*, Paris, Le seuil, 1989 ; N.B. : L'original en anglais date de 1971.

d'une partie de ceux-ci »<sup>279</sup>. Une autre théorie que l'on peut évoquer est celle d'Amartya Sen, pour lequel il faut « penser la justice sociale non à partir de principes ou de justes procédures mais à travers l'expérience réelle des individus et les conditions d'exercice de leur liberté »<sup>280</sup>. C'est l'approche dite des « capacités », c'est-à-dire la liberté d'un individu de choisir un « mode de fonctionnement ». Quoiqu'il en soit, pour les historiens, il pourrait être intéressant (et nécessaire) de s'intéresser à l'histoire de l'évolution de la conception de la « justice sociale », notamment parmi les décideurs politiques. La tâche sera ardue, car les non-dits sont plus nombreux que les discours structurés dans ce domaine.

Généralement, les inégalités sont appréhendées par référence au rôle de l'État (impôts, redistribution). Or, on ne devrait pas faire abstraction du fait que les inégalités se « construisent » fondamentalement dans les entreprises, du moins dans une économie de marché. L'Histoire devrait donc s'intéresser de façon plus poussée qu'actuellement aux structures des salaires et à l'évolution de ces structures au sein de ces entreprises.

Cette question renvoie à celle des sources. Une approche « à la Piketty », c'est-à-dire la construction de séries longues sur les inégalités de revenus et de patrimoine semble actuellement hors de portée au Luxembourg, cela d'autant plus que les données sur les impôts - qui seraient fondamentales pour un tel projet - soit n'existent pas, soit sont soumises à un régime de protection de données très restrictif. En établissant des rapports de confiance (ce qui n'est pas identique à de la complaisance) avec les entreprises disposant d'archives, les historiens pourraient s'attaquer à l'écriture de « micro-histoires » d'entreprises, notamment dans le domaine de la structure des ressources humaines (et des rémunérations).

Finalement, il serait utile de s'intéresser à la question des « catégories sociales », de l'agrégation des catégories sociales en groupes, classes ou milieux. Les statistiques se limitent souvent à décrire des situations sans les contextualiser sociologiquement. L'approche par les classes sociales est une des approches pouvant permettre d'aller un peu plus loin.

Milan Bouchet-Valat et Cyril Jayet résument bien la question dans un article paru en 2019 dans *l'Année sociologique*. Concernant le concept de classe sociale, les auteurs notent : « Sur un plan théorique, il constitue une approche spécifique des inégalités opposant différents groupes définis le plus souvent par leur position sur le marché du travail, l'origine de leur revenu ou encore leur style de vie. Dans le domaine empirique, le concept de classe sociale est à la base de nombreux travaux qui s'intéressent aux relations entre la position sociale et les pratiques les plus diverses, qu'elles concernent la consommation, la scolarité, la santé, la culture ou encore la sphère politique. À ce titre, la classe sociale a même été qualifiée de seule variable indépendante de la discipline. »<sup>281</sup>

Bouchet-Valat et Jayet ajoutent cependant qu'il n'existe aucune théorie de classes sociales qui fasse consensus. Généralement, on distingue la classe sociale selon Marx (« groupes bien constitués, conscients d'eux-mêmes et s'affrontant politiquement »<sup>282</sup>) et la classe sociale selon Weber (multi-dimensionnalisé de la hiérarchie sociale, la classe sociale, n'en constituant qu'une dimension...). On peut néanmoins estimer - avec les auteurs cités - qu'il ne faut pas exagérer le conflit entre ces deux approches qui peuvent être pertinentes et complémentaires selon les situations auxquelles on les applique.

Évidemment, la réflexion sur la mesure concrète de classes sociales et d'un outil de classification statistique (catégories socio-professionnelles, revenus, valeurs...) ne sera jamais terminée. Michel Dormal propose d'adopter un « narratif » plus complexe, avec des dimensions multiples, parallèles, se croisant... Il se réfère à Merleau-Ponty qui estime que le monde est un système à entrées multiples<sup>283</sup>.

---

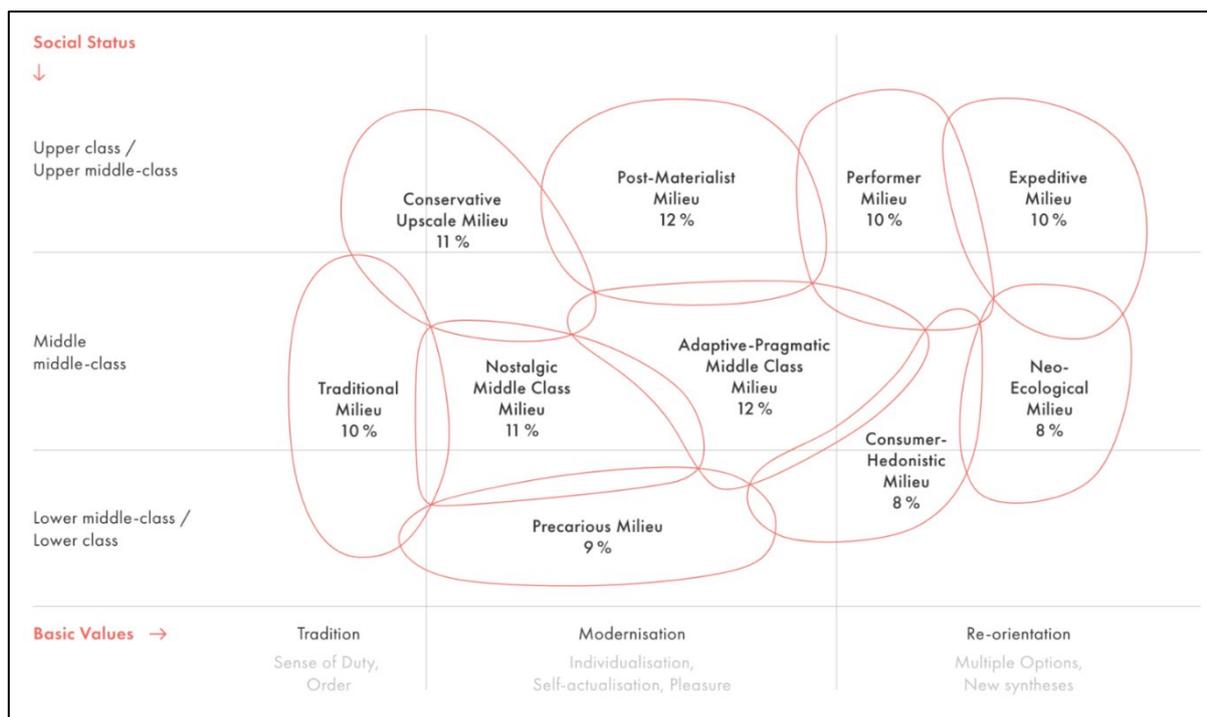
279 Spitz Jean-Fabien, « John Rawls et la question de la justice sociale », in *Études* 2011/1 Tome 414, p. 55 à 65.

280 Fontaine Laurence, « La justice sociale selon Amartya Sen », in *Esprit* 2010/10, p. 145 à 154.

281 Bouchet-Valat Milan, Jayet Cyril, « La mesure des classes sociales par les nomenclatures : enjeux, problèmes et débats », in *L'Année sociologique*, 2019, 69, n° 2, p. 311-331

282 *Idem*.

283 Dormal Michel, „Aufstieg und Fall der großen Begriffe. Narrative konzeptionellen Wandels“, in *Politische Grundbegriffe im 21. Jahrhundert*, Tobias Adler-Bartels, Sven Altenburger, Verena Frick, Tobias Schottdorf, Tine Stein (Hrsg.), 2023, p. 81-100.



Source : Die Sinus-Milieus in Deutschland, 2021 - Les milieux sociaux en Allemagne <sup>284</sup> (selon la méthodologie de la société sinus)

Une des façons d’appréhender la question de la stratification de la société dans cette optique est celle des « milieux sociaux ». En Allemagne une telle approche existe depuis le début des années 1980. Il est intéressant de constater qu’elle est née au sein d’une entreprise d’études de marché. Dans ces études, on essaie généralement de combiner les conditions matérielles de la population, ou des différents groupes sociaux, avec les valeurs, les conditions de vie et les aspirations de la population (ou des groupes de population). Il en résulte une « carte des milieux sociaux » qui n’est pas basée sur des « oppositions », mais une juxtaposition de positions dans différentes dimensions

## Paul Zahlen

Après des études à l’Athénée de Luxembourg, à l’Université de Paris-Sorbonne, à l’Institut universitaire européen de Florence et à l’Institut für europäische Geschichte de Mayence, Paul Zahlen est titulaire d’un doctorat en histoire économique de l’Institut universitaire européen de Florence sur la sidérurgie de la région Sarre-Lorraine-Luxembourg dans les années 1920.

Ensuite, pendant une douzaine d’années, il a travaillé à l’Office des assurances sociales tout en menant des projets de recherche en histoire, plus particulièrement sur les chemins de fer, ainsi que sur l’intervention sociale et l’aide sociale au Luxembourg.

En 1999, Paul Zahlen a été engagé au STATEC où il fut conseiller économique et chef de la division des statistiques sociales jusqu’au début de l’année 2016 avant de demander un détachement à l’Université du Luxembourg où il a mené une recherche sur l’histoire d’une société d’assurances luxembourgeoise. Pendant sa carrière, Paul Zahlen a publié de nombreux articles et édité des ouvrages dans le domaine de l’histoire, mais également dans le domaine des statistiques économiques et sociales. Il est aussi l’auteur d’une bibliographie économique et sociale commentée sur le Luxembourg.

284 Voir le site Internet de la société sinus : <https://www.sinus-institut.de/en/sinus-milieus>

## 8. Conclusions

---

Écrire l'histoire des inégalités au Luxembourg signifie arpenter parmi les ruptures de données des sources pouvant amener à la mesure de la pauvreté, de la richesse, des inégalités de secteurs, recensant la population, le paiement du cens à des périodes données, parfois sur une très courte durée. D'autres sources apparaissent riches d'enseignement sur le plus long terme comme le cadastre, les archives notariales, celles de l'administration française du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de l'administration néerlandaise des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, celles de la sécurité sociale et d'autres, dans un contexte général de secret bancaire et de secret fiscal, avec un délai d'obtention de 100 ans pour le chercheur sur de nombreux documents.

Entreprendre une telle étude passe également par l'histoire des statistiques, l'histoire de l'imposition, l'histoire de la propriété foncière, l'histoire du salariat, l'histoire ouvrière et agricole, l'histoire de la bienfaisance, de l'industrialisation, l'histoire des peuples luxembourgeois et des élites, l'histoire du capital (à travers la participation à la colonisation belge et l'implantation d'une place financière), voire l'histoire des acteurs économiques comme celle des grandes entreprises ou des grandes banques, et ce à différents niveaux, où les études de la plus petite localité jusqu'à celle d'un espace transnational voire global, dans un enchevêtrement d'échelles, trouvent toute leur place et leur pertinence. C'est (ne pas) pouvoir consulter les données relatives aux plus riches (les 10 %, les 1 %, les 0,1 % ou les 0,01 % les plus riches) au niveau fiscal et bancaire. C'est, finalement, louvoyer afin de reconstituer l'histoire des revenus et de la propriété foncière à travers des sources multiples et éparses.

Si le Luxembourg est comparé aux pays voisins et européens, on observe que ce petit État a vécu une mutation rapide, dans un temps record, et des changements multiples qui contrastent avec l'inertie de certaines inégalités le caractérisant encore aujourd'hui comme l'inégalité foncière par exemple. Il est possible de retenir comme élément constitutif de son histoire sa fusion dans les Pays-Bas, dans la France révolutionnaire, sa recréation après le Congrès de Vienne, ses pertes territoriales jusqu'à son indépendance en 1839, mais encore ses mutations économiques qui se sont produites sur un temps très court en comparaison avec le Royaume-Uni, les États allemands, la Belgique ou la France. Son passage d'une nation rurale à une nation industrialisée, devant s'adapter à une alliance économique avec l'Allemagne puis avec la Belgique, secoué par les deux conflits mondiaux, puis vers une nation tertiarisée, s'est produit sur un siècle (1880-1980), alors que l'Angleterre vit ces mêmes mutations de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1980, sur plus de 200 ans, ou même la France de 1840 à 1982 ou encore les États allemands, notamment la Prusse dès 1850 ou la Belgique à partir de 1830 jusqu'aux années 1980. Les mutations économiques se sont donc produites de manière extrêmement rapide au Luxembourg.

D'autres traits notables caractéristiques du Luxembourg forment l'un des piliers de la santé économique du pays : la massification salariale et le phénomène démultiplicateur transfrontalier accompagnent l'essor démographique, et prennent de l'ampleur, surtout à partir de 1945, rapidement et de manière exponentielle, en proportion inverse avec la taille du pays. Les inégalités au Luxembourg doivent donc se lire au regard de ces particularismes.

Les pistes avancées dans ces différentes interventions et articles permettent de prendre en compte les caractéristiques luxembourgeoises à travers l'utilisation et l'analyse de sources combinées, afin de relier les méthodes historiques à celles de la géographie, de la sociologie et de l'économie, en matière d'histoire des inégalités. En effet, les historiens ont l'habitude de séparer les études consacrées aux élites et celles traitant des catégories populaires, notamment dans l'historiographie française, mais l'analyse groupée de ces thématiques, reliée à l'ouverture pluridisciplinaire des sciences sociales, peut apporter des réponses, et ce malgré les ruptures de données particulièrement pénalisantes en histoire économique.

Plus précisément, au fil de la chronologie, on a pu noter avec la présentation de Luca Cerra et son regard sur le cadastre de Marie-Thérèse d'Autriche, sur la vente des biens de corporations et sur les actes de vente des biens nationaux à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, que « le plus vaste mouvement de transfert foncier et immobilier qu'ait connu l'histoire de France, en valeur de capital, en importance sociale, psychologique et politique <sup>285</sup> » a vraisemblablement moins touché le Luxembourg, en remplaçant néanmoins l'élite traditionnelle par une nouvelle élite de grands propriétaires accaparant tous les pouvoirs, y compris politiques. Une fraction de

---

285 Bodinier Bernard et Teyssier Éric, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, op.cit.

spéculateurs, de hauts fonctionnaires, de bourgeois luxembourgeois se sont alors enrichis. L'acquisition des biens nationaux se concentre donc sur une minorité d'acquéreurs composés principalement de 31 acheteurs majoritairement bourgeois républicains qui prennent possession de 51 % des biens avec une paysannerie locale qui n'a acquis que 6,4 % des terres. Au pire, les petits paysans catholiques sont offusqués par la vente des biens de l'Église et, au mieux, ces derniers prennent les lots les plus modestes. Les inégalités de patrimoine n'ont donc pas été fortement lissées par la vente des biens nationaux, et même, l'émergence d'une haute bourgeoisie qui a acquis plus de 56 % des terres aliénées contraste avec l'exclusion probable d'une grande partie des paysans de ces ventes. Luca Cerra a montré également que la dynamique d'enrichissement des grands propriétaires rentiers se confirme dans la vente des biens des corps de métier suite au décret Allarde et à la loi Le Chapelier : ainsi, on peut parler de captation des plus gros outils de production par les plus grands propriétaires. Les relations de travail en sont bouleversées, et il en va de même pour la possession des plus gros outils de production. Les propriétaires des biens de production ont changé suite à la suppression des corps de métier sous la Révolution française et ont concentré les achats. Même les petits lots des biens des corps de métier attirent les rentiers qui fondent sur ces acquisitions le calcul du cens, et ainsi leur droit de vote.

Tiago Flores et Antoine Paccoud montrent, avec le cas de Dudelange, que l'inertie foncière perpétue les lames de fond de la concentration de la grande propriété, que les mutations profondes et rapides, tels que l'industrialisation et les mouvements sociaux, n'ont pas modifié. Ils se sont interrogés sur l'origine de cette concentration du foncier au Luxembourg et sur sa diffusion dynastique et familiale.

Suzana Cascao, avec le complément apporté par Daniel Richter, a montré qu'une classe moyenne, plurielle au niveau de ses revenus et de son patrimoine, émerge à Esch-sur-Alzette et devient un acteur politique majeur après l'instauration du suffrage universel en 1919. Cette petite bourgeoisie, fruit du développement industriel du bassin sidérurgique trouve son unité dans sa distinction vis-à-vis des classes inférieures. Le prolétariat d'Esch, en particulier, est étudié au regard des dossiers des bureaux de bienfaisance qui appréhendent les ouvriers qui tombent dans l'extrême précarité, sans qu'il ne soit facile de saisir les travailleurs qui partent, qui échappent ainsi à ces listes.

Kevin Goergen a interrogé la participation d'une élite luxembourgeoise à la colonisation belge au Congo, participation qui a permis de penser une colonisation sans que l'État luxembourgeois ne possède de terres à titre officiel et collectif. Mais, à titre individuel, les ingénieurs luxembourgeois se voient offrir de hauts salaires, des carrières intéressantes, des terres/habitations, peuvent implanter leurs usines et disposer de crédits, d'une main d'œuvre locale dont la force de travail bon marché fait apparaître, entre autres, des inégalités économiques et raciales. Cette participation luxembourgeoise à la colonisation jette un regard sur les rouages du capitalisme d'un petit pays qui veut lui aussi des débouchés économiques et laisse entrevoir comment la Belgique utilise le Congo belge à des fins d'impérialisme économique sur le Luxembourg avec captation de ses élites. Un double phénomène, générateur d'inégalités issues de l'impérialisme économique et de la colonisation se joue entre le Luxembourg, la Belgique et le Congo-belge.

Estelle Berthereau a traité des inégalités au sein du monde du travail comme sujet d'étude et d'inquiétude depuis la création des Chambres salariales au Luxembourg (Chambre de travail et Chambre des employés privés) en 1924. Les inégalités font l'objet depuis 2011 d'un suivi annuel au sein de la Chambre des salariés (CSL). L'étude des sources de ces Chambres salariales montre l'importance des années d'entre-deux-guerres et des années 1960 à 1990, puis après 2008 dans les identifications et revendications contre la montée de ces inégalités.

Paul Zahlen a conclu cet atelier ou plus exactement a introduit, dans un vaste programme, les recherches futures sur le champ d'étude des inégalités au Luxembourg. Il a présenté une critique des sources et données disponibles qu'il a contextualisée en fonction de la période historique concernée. La pauvreté, au cœur des préoccupations depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, est longtemps assimilée aux inégalités alors que la mesure de ces dernières doivent également inclure celle de la richesse. La pauvreté absolue peut être mieux mesurée par l'indice de privation matérielle tandis que le risque de pauvreté mesure les inégalités sociales. Il s'agit aussi de mesurer les inégalités entre catégories de population ou géographiques. Les bureaux de bienfaisance ouverts dès 1796 se rajoutent aux initiatives de charité privée et les premières statistiques sur la mendicité apparaissent en 1810, en 1841 et en 1843. La législation impose ensuite la loi sur les domiciles de secours en 1843 et organise un dépôt de mendicité en 1846 avec en 1855 la création de l'hospice central d'Ettelbrück (aliénés, orphelins, indigents, invalides) dans une phase de modernisation mais encore de contrôle avec la répression de la mendicité et du vagabondage : les listes nominatives des mendiants sont

tenues et mises à jour. En 1850 et 1889 apparaissent les listes des contribuables payant une surtaxe. En 1889, une série de publications statistiques présentent l'administration des contributions y compris pour les communes. Les recensements se font de plus en plus sophistiqués. Au XX<sup>ème</sup> siècle, la structure socio-économique du Luxembourg ainsi que les données l'étudiant, permet de penser les inégalités dans le monde rural. De même, des enquêtes, comme celle de 1907, celle de 1908 sur les logements, ou celle concernant les employés privés en 1910 lors de la mise en place de la sécurité sociale, peuvent être étudiées plus spécifiquement. Après 1945, les statistiques économiques dominent avec la mesure du PIB, du revenu national, les inégalités et pauvreté étant reléguées au second plan mises à part les statistiques européennes de la CECA, du budget des ménages et du logement. Ce n'est qu'après 1970 que les statistiques sur la pauvreté reviennent sur le devant de la scène au Luxembourg avec la création du GEPP qui devient le CEPS en 1982, le CRP en 1989 et le LISER en 2014. En 1983, on voit l'étude demandée par le CES sur le RMG (Revenu Minimum Garanti) qui paraît en 1986. En parallèle, l'Europe mène les programmes « Pauvreté 1 » en 1975 et Pauvreté 2 en 1985 et 3 en 1989. De même, elle est à l'origine du programme EU-SILC sur les statistiques sur les revenus, la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau des ménages comme des individus. La Banque centrale lance la HFC Survey sur le patrimoine, l'endettement, l'épargne des ménages. Les statistiques sur les inégalités au Luxembourg sont donc récentes (depuis la fin des années 1980) avec des spécificités comme l'usage de la nomenclature CIP et l'élaboration d'un budget de référence des ménages. Enfin, l'apport de la littérature luxembourgeoise, ainsi que celui de la géographie peuvent permettre de percevoir des inégalités échappant aux données traditionnelles.

L'histoire des migrations, peu abordée dans cette brochure, avec entre autres l'étude des cartes d'arrivée et de départ des migrants ainsi que celle de l'état civil dont les archives ont été numérisées, peut fournir également des indications fines, sur le long terme, pour la compréhension des inégalités au Luxembourg.



**YOU'LL  
NEVER  
WORK  
ALONE.**



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG

